



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Legal and Constitutional Affairs

Chair:

The Honourable JOAN FRASER

Wednesday, November 4, 2009
Thursday, November 5, 2009

Issue No. 18

Sixth and seventh meetings on:

Bill C-15, An Act to amend
the Controlled Drugs and Substances Act
and to make related and consequential
amendments to other acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires juridiques et constitutionnelles

Présidente :

L'honorable JOAN FRASER

Le mercredi 4 novembre 2009
Le jeudi 5 novembre 2009

Fascicule n° 18

Sixième et septième réunions concernant :

Le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi
réglementant certaines drogues et autres substances
et apportant des modifications connexes
et corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Pierre Claude Nolin, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C.	* LeBreton, P.C. (or Comeau)
Banks	Mercer
Carignan	Milne
* Cowan (or Tardif)	Rivest
Joyal, P.C.	Wallace
	Watt

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mercer replaced the Honourable Senator Poulin (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Campbell (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Mercer (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Mercer replaced the Honourable Senator Campbell (*November 2, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente : L'honorable Joan Fraser

Vice-président : L'honorable Pierre Claude Nolin

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P.	* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Banks	Mercer
Carignan	Milne
* Cowan (ou Tardif)	Rivest
Joyal, C.P.	Wallace
	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mercer a remplacé l'honorable sénateur Poulin (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Mercer a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 2 novembre 2009*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 4, 2009
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:06 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Carignan, Fraser, Joyal, P.C., Mercer, Milne, Nolin, Rivest, Wallace and Watt (11).

In attendance: Jennifer Bird and Robin MacKay, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, September 17, 2009, the committee continued its consideration of Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Association québécoise des avocats et avocates de la défense:

Joëlle Roy, Vice-President.

As an individual:

Eugene Oscapella, Professor, University of Ottawa, Department of Criminology.

Surrey Fire Services:

Chief Len Garis.

City of Langley, BC:

His Worship Peter Fassbender, Mayor.

Canadian Police Association (CPA):

Charles Momy, President;

Ray Massicotte, Member of Board of Directors of CPA.

As an individual:

Justice Micheline Corbeil-Laramée (retired).

The chair made an opening statement.

Ms. Roy and Mr. Oscapella each made a statement and, together, answered questions.

At 5:22 p.m., the committee suspended.

At 5:26 p.m., the committee resumed.

Mr. Momy, Chief Len Garis and His Worship Peter Fassbender each made a statement and, together with Mr. Massicotte, answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 4 novembre 2009
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 6, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Carignan, Fraser, Joyal, C.P., Mercer, Milne, Nolin, Rivest, Wallace et Watt (11).

Également présents : Jennifer Bird et Robin MacKay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 septembre 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association québécoise des avocats et avocates de la défense :

Joëlle Roy, vice-présidente.

À titre personnel :

Eugene Oscapella, professeur, Université d'Ottawa, Département de criminologie.

Services d'incendie de Surrey :

Chef Len Garis

Ville de Langley, C.-B. :

Son Honneur Peter Fassbender, maire.

Association canadienne des policiers (ACP) :

Charles Momy, président;

Ray Massicotte, membre du Conseil d'administration de l'ACP.

À titre personnel :

Juge Micheline Corbeil-Laramée (à la retraite).

La présidente prend la parole.

Mme Roy et M. Oscapella font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 17 h 22, la séance est suspendue.

À 17 h 26, la séance reprend.

M. Momy, le chef Len Garis et son honneur Peter Fassbender font chacun une déclaration, puis, aidés de M. Massicotte, répondent aux questions.

The Honourable Senator Baker, P.C., moved that the written submission of Chief Len Garis be appended to the committee proceedings (see Appendix 5900-2.40/L1-C-15, 18 “7”).

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:41 p.m., the committee suspended.

At 6:47 p.m., the committee resumed.

Justice Micheline Corbeil-Laramée made a statement and answered questions.

At 7:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 5, 2009
(37)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:50 a.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Carignan, Joyal, P.C., Mercer, Milne, Nolin and Wallace (8).

In attendance: Jennifer Bird and Robin MacKay, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, September 17, 2009, the committee continued its consideration of Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

As an individual:

Dr. Gabor Maté.

Centre for Addiction and Mental Health:

Wayne Skinner, Deputy Clinical Director, Addictions Program.

The chair made an opening statement.

Dr. Maté and Mr. Skinner each made a statement and, together, answered questions.

At 12:48 p.m., the committee suspended.

At 12:49 p.m., the committee resumed.

L'honorable sénateur Baker, C.P., propose que le mémoire présenté par le chef Len Garis soit joint aux délibérations du comité (voir annexe 5900-2.40/L 1-C-15, 18 « 7 »).

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 41, la séance est suspendue.

À 18 h 47, la séance reprend.

La juge Micheline Corbeil-Laramée fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19h 23, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 5 novembre 2009
(37)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Pierre Claude Nolin, (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Carignan, Joyal, C.P., Mercer, Milne, Nolin et Wallace (8).

Également présents : Jennifer Bird et Robin MacKay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 17 septembre 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Dr Gabor Maté.

Centre de toxicomanie et de santé mentale :

Wayne Skinner, directeur adjoint de clinique, Programme de toxicomanie.

Le président prend la parole.

Le Dr Maté et M. Skinner font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 48, la séance est suspendue.

À 12 h 49, la séance reprend.

The Honourable Senator Milne moved that for documents that are available on the internet, the URL for the documents, rather than the documents themselves, be appended to the committee proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Milne propose, en ce qui concerne les documents disponibles sur Internet, que l'URL de ces documents, plutôt que les documents eux-mêmes, soit joint en annexe aux délibérations du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 4, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other acts, met this day at 4:06 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, we are continuing our study of Bill C-15.

[*Translation*]

For our first witness today, we have the great pleasure of hearing from Joëlle Roy, Vice-President of the Association québécoise des avocats et avocates de la défense, followed by Professor Eugene Oscapeella, from the Department of Criminology at the University of Ottawa. You have decided that Ms. Roy will start.

Joëlle Roy, Vice-President, Association québécoise des avocats et avocates de la défense: Madam Chair, this is our first appearance before the committee, and it is a pleasure to be here. I sent a short brief late yesterday afternoon; it may have been too last minute.

The AQAAD wants to voice its opposition to Bill C-15 for a number of reasons, the first being that we wonder about the reason for passing such legislation; what purpose would it serve? To my mind, and I am speaking on behalf of the AQAAD, there is no urgency in Canada, no social pressure being exerted to have this type of legislation passed.

It is not just any bill because it is only minimum sentences that are found throughout. These are not minor minimum sentences; we are talking about prison terms when we know that there are alternative solutions out there, solutions such as conditional sentencing, fines and community work. Nowhere in this bill does it mention alternative sentences, which is deeply concerning.

The Chair: Ms. Roy, could you speak a bit slower for our poor interpreters.

Ms. Roy: What we find very troubling are the minimum sentences that this bill is littered with. I do not know where the correlation comes from, but why does an offence merit one year, two years or three years?

What is the justification for that? What is the formula used to determine that for X number of plants, from 5 to more than 200, the sentence is 6 months? Why 6 months? Is it one month per plant? It makes no sense because the bill is totally repressive, in my opinion.

Perhaps the professor to my right is more suited to talk about repression, but it has not been proven. In other words, it seems there is a strong desire to believe that, at the end of the day, the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 novembre 2009

Le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se rencontre aujourd'hui à 16 h 6 pour examiner le projet de loi C-15, Loi modifiant la loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-15.

[*Français*]

Comme premier témoin aujourd'hui, nous avons le grand plaisir d'accueillir d'abord Mme Joëlle Roy, vice-présidente de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense et ensuite le professeur Eugene Oscapeella, du département de criminologie de l'Université d'Ottawa. Vous avez décidé que Mme Roy commencerait.

Joëlle Roy, vice-présidente, Association québécoise des avocats et avocates de la défense : Madame la présidente, c'est notre première apparition ici parmi vous, cela fait très plaisir d'être là. J'ai envoyé un court texte, hier en fin d'après midi, peut-être le délai est un peu court.

L'AQAAD désire s'inscrire en faux contre le projet de loi C-15, pour plusieurs raisons; la première étant que l'on se demande pourquoi une telle loi sera adoptée, c'est quoi l'utilité de cette loi. À mon sens, je veux parler au nom de l'AQAAD, il n'y a aucune urgence au Canada, il n'y a aucune pression sociale qui milite en faveur de l'adoption d'une telle loi.

Ce n'est pas n'importe quelle loi parce que ce ne sont que des peines minimales qui tapissent cette loi partout. Ce ne sont pas que des petites peines minimales, on parle de peines d'emprisonnement alors qu'on sait qu'il y a aussi des peines alternatives. Le sursis et l'amende existent. Les travaux communautaires existent, et nullement dans ce projet de loi, il est question effectivement de peine alternative, ce qui est absolument inquiétant.

La présidente : Mme Roy, est-ce que vous pourriez parler un peu plus lentement pour les pauvres interprètes.

Mme Roy : Ce qui est très inquiétant, c'est les peines minimales qui sont partout dans ce projet de loi et qui, je ne sais pas d'où vient la corrélation, je ne sais pas pourquoi cela vaut un an, deux ans, ou trois ans.

Qu'est-ce qui justifie cela, c'est quoi l'équation pour dire qu'admettons, tant de plants, de cinq plants à plus à 200 plants, on parle de six mois; pourquoi cela vaut-il six mois? Est-ce que c'est un mois par plant? Cela n'a pas de bon sens parce que c'est à mon sens un projet de loi qui est absolument répressif.

Peut-être que le professeur ici à ma droite est plus apte à parler de répression, mais la répression ne fait pas ses preuves. C'est-à-dire que je crois que l'on voudrait bien croire ultimement,

more repressive the law, the more crime will decrease. That correlation does not exist; criminology reports will tell you that this is not the case. It is wishful thinking that the harsher the legislation, the more crime will go down.

Something else that stands out, as all the statistics show, is that crime in Canada is on the decline. So what is the justification for passing a bill such as this? What is also troubling is the fact that, added together, these bills, each more repressive than the next, will create quite a severe climate of repression in Canada.

This may have been based on the U.S. model, but I do not believe that is the model we should follow. The U.S. has a prison overpopulation problem. Their way of dealing with it is not to go to the source and say that our laws are too harsh and are not doing the job; the solution in their eyes is to transfer federal inmates and build more prisons. Is that what we want to happen in Canada? Are those the kind of solutions we seek? I think not; we are hastily making amendments to the Criminal Code, one after the other.

For the AQAAD, the stakeholders, it is hard to prepare and be consistent, to put together documentation. If the government were as aggressive on the environment, we would have the greenest country on earth. What is so urgent on the criminal front? I have worked in this field for 16 years, and I can tell you that there is no one, not a single stakeholder, be it a judge or a crown prosecutor, who will say that you need to take action, that you need to pass repressive legislation for this type of crime. That was my editorial comment.

Now, as for the legislation, the imposition of minimum sentences also puts a muzzle on us. It muzzles not only the judges who impose sentences, but also the defence lawyers, the crown prosecutors and the probation officers. We are on the ground, and we see it every day. There are exceptions. This bill totally contradicts the provisions of section 7.18 and those following of the Criminal Code; I would even say that it violates section 12 of the charter because, before imposing a sentence, a judge must consider all mitigating and aggravating factors, and exceptional circumstances related to the offender, the victim and society. And that sentence must be fair and appropriate, as set out in the code. But that cannot happen with a minimum sentence, because when you have 2 years, 3 years or 18 months, your hands are tied.

Not only does this bind the judge, which has very serious consequences, but, we as officers of the court, are also muzzled. We cannot do our job. Our job is to argue a case, to be heard. In a so-called legal system, the parties have to be heard before a ruling is made; that is a basic premise, the basis of the legal system, even.

If a lawyer can no longer represent his client, or if a crown prosecutor can no longer make representations, what good are we? What good is the legal system? In the document I sent you yesterday, I said that this bill is nothing more than an attempt to control the Canadian legal system. That is what is happening. We

que plus les lois sont répressives, plus il y a une diminution du crime. Cette équation n'existe pas, les rapports de criminologie vont vous dire que cela n'existe pas. Ce sont des vœux pieux de penser que plus les lois sont sévères, plus la criminalité sera en baisse.

Autre constatation, toutes les statistiques aussi le démontrent, la criminalité au Canada est en baisse. Alors, qu'est-ce qui justifie l'adoption d'un tel projet de loi? Ce qui est inquiétant aussi, c'est le fait du cumul de projets de loi les uns après les autres, toujours plus répressifs les uns que les autres qui vont créer un climat de répression assez grave au Canada.

On s'inspire peut-être du modèle américain, et je ne crois pas que c'est le modèle à suivre. Ils ont des problèmes de surpopulation carcérale. Comment on en vient à bout, ce n'est pas de référer à la source et dire que nos lois sont trop sévères, ne conviennent pas, la solution pour eux, c'est de dire : « on transfère les détenus d'État et l'on construit des prisons ». Est-ce qu'on veut en venir là au Canada? Est-ce qu'on veut ces solutions? Je pense que non parce que ce sont des remaniements du Code criminel les uns après les autres à une vitesse fulgurante.

Pour nous, l'Association québécoise, pour les intervenants, c'est difficile de se préparer et d'être conséquent et de préparer des textes. Si le gouvernement était aussi actif en matière d'environnement, on aurait le pays le plus vert au monde. Qu'est-ce qui presse tant au criminel? Je suis dans le milieu depuis 16 ans. Je peux vous dire qu'il n'y a personne, aucun intervenant, autant les juges que les procureurs de la Couronne, qui vont vous dire qu'il faut agir, que cela prend une loi pour la répression de tel type de crime. Ceci était pour mon commentaire éditorial.

Maintenant, quant à la loi, le fait d'imposer des peines minimales fait aussi que cela nous bâillonne. Cela bâillonne non seulement le magistrat qui impose des peines, mais les avocats de la défense, de la Couronne, les agents de probation. Parce que l'on est sur le terrain, on le voit tous les jours. Il y a des cas d'exception. Cette loi est carrément contraire aux dispositions de l'article 7.18 et suivants du Code criminel et je dirais même qu'elle enfreint l'article 12 de la Charte parce qu'un juge avant d'ordonner une sentence doit prendre en compte tous les facteurs atténuants, aggravants, les circonstances exceptionnelles liées au délinquant et à la victime et à la société avant de rendre une sentence. Cette sentence, le code le prévoit, doit être juste et appropriée. Ce qui fait qu'avec une sentence minimale, on n'a pas cette solution, parce qu'on a 2 ans, 3 ans, 18 mois, on ne peut rien faire.

Non seulement le juge est lié et cela fait des conséquences très graves, mais nous, en tant qu'officiers de la justice, on est bâillonné également. On ne peut pas faire notre travail. Notre travail est de plaider, de nous faire entendre. Dans un système judiciaire digne de ce nom, on doit entendre les parties avant de rendre une décision, c'est un principe élémentaire. C'est la base même du système judiciaire.

Si un avocat ne peut plus représenter son client ou si un avocat de la Couronne ne peut plus faire des représentations, on sert à quoi? À quoi sert le système judiciaire? Dans le texte que je vous ai fait parvenir hier, je disais que ce projet de loi est ni plus ni moins qu'une mise en tutelle du système judiciaire canadien. C'est cela

are being told that we are not capable of doing our jobs; we are being muzzled, prevented from expressing ourselves. Because there are exceptions.

It is not true that if we take the legislation as is, there are problems in sentencing, someone who will sell a joint in a schoolyard or nearby, for example. The bill contains a lot of vague terms, terms that are not specific. What does that mean? The corner store where kids congregate? It is very broad. Who will sell drugs in a schoolyard? Most likely an 18-year-old kid, someone to whom the adult legislation will apply. I find that this bill really targets youth. Do we want a kid who sells a joint on the schoolyard to receive a two-year sentence? We are talking a penitentiary, not a provincial prison.

No distinction is made whether you have a record or not, whether you are a repeat offender or not, no distinction. Two years, do you think that is appropriate? You sell a joint in a schoolyard, and you are automatically sentenced to two years in prison; that is completely ridiculous.

There may also be a desire to believe that the young person who gets such a sentence will never re-offend, that he will learn his lesson. That is wishful thinking.

In my brief, I said that there will be a rise, even a massive rise, in at least the federal prison population and maybe the provincial one, too. The makeup of the inmate population will change. Imprisonment is a judge's last recourse in sentencing. The last solution. The Criminal Code supports that, as well. We have to consider all the alternatives before putting someone in prison; it is the ultimate punishment.

We will end up with a prison population that has no record or criminal history, made up of youth, who may be disadvantaged, people with mental health issues, people who are vulnerable and susceptible, who will find common ground with much more experienced criminals. Inside prison walls, you have to protect yourself, you have to find common ground, band together with a group, and we all know it, we see it.

I am not so sure that the young person who gets a two-year sentence will get out of prison and say to himself that he will never re-offend. He may be led astray and fall into organized crime, with much more experienced criminals. And that leads to problems related to inmate overpopulation, as we know; the lack of programs, the dangerous conditions, a lack of hygiene, and that is not what we want.

As far as marijuana production goes, what we are seeing is minimum sentences all the time, always prison terms. We are talking about sentences that are up to three years. The rest of the bill contains very vague terminology, such as a "potential security, health or safety hazard to persons." What does that mean? It still has to be defined.

I truly believe that this bill is unnecessary. We have been working in the legal system for years, and we do our job very well. Judges, lawyers, we are all doing a good job, because we have

qui arrive. C'est nous dire : « vous n'êtes pas capables de faire votre travail, c'est de nous bâillonner, nous empêcher de nous exprimer. Parce qu'il y a des cas d'exception ».

Ce n'est pas vrai que si l'on prend la loi comme cela, il y a des aberrations, des sentences, quelqu'un qui va trafiquer un joint, mettons, sur un terrain d'école, ou à proximité d'un terrain d'école, il y a beaucoup de termes vagues aussi dans cette loi, qui sont imprécis. Qu'est-ce que cela veut dire? Le dépanneur du coin où des jeunes peuvent se tenir, c'est très large. Qui va trafiquer sur un terrain d'école? C'est probablement un jeune, de 18 ans, à qui la loi des adultes s'appliquerait. Je trouve que cette loi vise beaucoup les jeunes. Est-ce qu'on veut qu'un jeune qui trafique un joint sur un terrain de l'école soit soumis à une peine de deux ans? C'est du pénitencier. Ce n'est pas une prison provinciale.

On ne fait pas de différence : antécédent, pas d'antécédent, multirécidiviste, aucune différence. Deux ans, pensez-y? On vend un joint sur le terrain de l'école, on est condamné illico à deux ans de prison, c'est totalement absurde.

On voudrait peut-être penser aussi que le jeune qui aurait une telle sentence ne récidivera jamais, va avoir sa leçon. C'est une pensée pieuse.

Ce que j'ai écrit dans mon texte, c'est que, un, il va y avoir une hausse de population carcérale fédérale à tout le moins ou provinciale même astronomique. On va changer le visage de la population carcérale. L'emprisonnement, c'est le dernier recours comme sentence pour un juge. C'est la dernière solution. Le code le prévoit aussi. Il faut regarder toutes les solutions alternatives avant d'emprisonner quelqu'un, c'est le châtement ultime.

On va se ramasser avec une population carcérale sans aucun antécédent, aucun passé criminel, des jeunes, qui peuvent être de milieu défavorisé, des problèmes de santé mentale fragile, des gens vulnérables, influençables qui vont créer des liens avec des gens beaucoup plus criminalisés qu'eux. À l'intérieur des murs, il faut que tu te protèges, que tu fasses des liens, il faut que tu cherches un acouinement, on le sait, on le vit.

Le jeune qui aura une sentence de deux ans, lui, je ne suis pas certaine qu'il va sortir de là et va dire : « mon Dieu je ne recommencerai pas ». Il va peut-être glisser vers une criminalité beaucoup plus structurée, avec des gens beaucoup plus criminalisés que lui. Et cela fait des problèmes liés à la surpopulation carcérale, on le sait, c'est le manque de programmes, les conditions dangereuses, un manque d'hygiène, on ne souhaite pas cela.

Encore là, pour la production de marijuana, ce que l'on voit, c'est les sentences toujours minimales, toujours d'emprisonnement. On parle de sentences allant jusqu'à trois ans. Le reste du projet de loi, je trouve qu'il y a beaucoup de termes très vagues, comme le risque d'atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne. Qu'est-ce que c'est? Cela reste à définir.

Je crois, sincèrement, que ce projet de loi est inutile. On est dans le système judiciaire depuis des années, on fait très bien notre travail, les juges, les avocats, on fait bien notre travail, on a des

tools to do so. When there are mitigating circumstances, we are capable of highlighting them. There are no mitigating factors in this bill; it does not mention any mitigating circumstances.

There is absolutely no rehabilitative aspect to be found in this bill, when we know that it is mentioned in 17 and 18. Ultimately, what we want as a society is for offenders to be rehabilitated when they are released from prison. That is what society wants. We do not want someone to come out of prison more bitter and more firmly entrenched in the criminal lifestyle.

The Chair: It is always very interesting to hear what witnesses have to say. We want to listen to everyone and ask questions.

[English]

Eugene Oscapella, Professor, University of Ottawa, Department of Criminology, as an individual: I am an Ottawa lawyer. I have been a lawyer for about 30 years. I have worked in the field of criminal justice policy for much of that time. For the past 20 years, I have worked, to a great extent, in drug policy. I was the first chair of the Law Reform Commission of Canada Drug Policy Group and am a founding member of the Canadian Foundation for Drug Policy, which is an independent drug policy research group. For the past 10 years, I have taught drug policy in the Department of Criminology at the University of Ottawa. Some of you may disagree with my remarks, but I would urge you not to think that they are coming from a point of naïveté. I have been around the block a few times on this.

Under this legislation, as under the current drug legislation, 80 per cent of the students I teach at the University of Ottawa are criminals. The criminal law is supposed to be used as an instrument of last resort when other means of dealing with social issues have failed. We have, with drug policy, used the criminal law as an instrument of first resort. About 80 per cent of my students are criminals. About 10 per cent of them would qualify under this bill for a mandatory term of incarceration of two years in a federal penitentiary. I suggest to you, honourable senators, that this is a patently absurd result. When this many people who will otherwise grow up to be absolutely fine, productive citizens are criminalized by a law, there is something fundamentally wrong with this approach.

I have a quote from a 35-year-old Black American man who talked about his drug use during his youth. I will read this quote. It is a bit blunt, but you will get the sense of it. He said, “You might just be bored, or alone. Everyone was welcome into the club of disaffection, and if the high didn’t solve whatever it was that was getting you down, it could at least help you laugh at the world’s ongoing folly and see through all the hypocrisy and bullshit and cheap moralism.” Under the proposed law, Bill C-15, this man would have been sent to prison, in all likelihood. He admitted to using cocaine as a young man, and using it in a social circumstance is quite common, and the simple fact of sharing

outils pour le faire. Ce qu’il y a d’atténuant, on peut le faire valoir, il n’y a rien d’atténuant dans ce projet de loi, aucun facteur atténuant n’est mentionné.

Le côté réhabilitation ne fait absolument pas partie de ce projet de loi alors que l’on sait que 17, 18 en parle. Comme société, ce que l’on veut ultimement, c’est une fois que le délinquant sera remis en liberté, qu’il soit réhabilité. C’est ce que l’on veut en tant que société. On ne veut pas quelqu’un qui va sortir plus aigri et plus criminalisé.

La présidente : C’est toujours très intéressant d’écouter les témoins. On veut écouter tout le monde et poser des questions.

[Traduction]

Eugene Oscapella : professeur, Université d’Ottawa, Département de criminologie, à titre personnel : Je suis un avocat d’Ottawa. J’exerce la profession d’avocat depuis environ 30 ans. J’ai consacré la majeure partie de ma carrière à la politique en matière de justice pénale. Au cours des 20 dernières années, j’ai surtout travaillé dans le domaine de la politique en matière de drogues. J’ai été le premier président du Groupe d’études des politiques en matière de drogues de la Commission de la réforme du droit. Je suis l’un des fondateurs de la Fondation canadienne pour une politique sur les drogues, qui est un groupe de recherche indépendant sur la politique sur les drogues. Au cours des 10 dernières années, j’ai enseigné la politique sur les drogues au département de criminologie de l’Université d’Ottawa. Certains d’entre vous seront peut-être en désaccord avec mes commentaires, mais je vous demande instamment de ne pas les percevoir comme une marque de naïveté. Je n’en suis pas à mes premières armes à cet égard.

En vertu de cette loi, tout comme c’est le cas avec la loi en matière de drogue actuelle, 80 p. 100 des étudiants auxquels j’enseigne à l’Université d’Ottawa sont des criminels. Le droit pénal est censé être utilisé comme un instrument de dernier recours lorsque les autres moyens pour composer avec les problèmes sociaux ont échoué. Nous avons, avec la politique en matière de drogues, fait usage du droit pénal comme d’un instrument de premier recours. Environ 80 p. 100 de mes étudiants sont des criminels. Environ 10 p. 100 d’entre eux pourraient, en vertu de ce projet de loi, être passibles d’une peine d’emprisonnement obligatoire de deux ans dans un pénitencier fédéral. À mon avis, honorables sénateurs, il s’agit d’une situation manifestement absurde. Lorsque ces gens qui vieilliront et deviendront de bons citoyens productifs sont considérés criminels en vertu d’une loi, il y a quelque chose de fondamentalement inadéquat avec cette approche.

J’aimerais citer les propos d’un Afro-Américain de 35 ans au sujet de sa consommation de drogues durant sa jeunesse. Je vous lirai cette citation. Elle peut paraître un peu brutale, mais vous en comprendrez le sens. Il a dit : « Il se peut que vous vous sentiez tout simplement ennuyé ou seul. Tout le monde était bienvenu dans le club des mals-aimés. Si l’excitation apportée par la drogue ne réglait pas la cause de votre déprime, elle vous aidait au moins à rire des sottises du monde et à voir la réalité au-delà de toute l’hypocrisie, des foutaises ambiantes et du moralisme de bas étage. » En vertu du projet de loi C-15 proposé, cet homme aurait de toute évidence été envoyé en prison. Il a admis avoir

cocaine with someone, under our law, constitutes the offence of trafficking. He would have done it with other young people, so he would have qualified as committing the offence in an area normally frequented by other youth. He would never have become President of the United States. That was Barack Obama writing in his autobiography. This is the same man who politicians and many other people around Ottawa were drooling over at the prospect of having their picture taken next to when he came to Ottawa. However, if he had been a young Black man in Canada, subject to these laws, we would have sentenced him, as my colleague Ms. Roy has said, to a mandatory minimum of two years in a federal penitentiary. Surely, in the 21st century, we can do better than that.

This bill essentially tinkers with the cosmetics of a prohibitionist system, and by prohibition I mean using the criminal law as the primary instrument for dealing with drug problems, and there are drug problems in the world. The issue is what is the best way to deal with them? We have chosen the criminal law for the past 100 years in this country. We are now into our second century of prohibition, the first real prohibition being the prohibition of opium in 1908.

There is a fundamental problem with prohibition. If you turn to the last page of the presentation that I made, you will see a slide where I talk about the impact of prohibition on price. This is why prohibitionist laws are bound to fail. This is very simple economics. These are figures from the United Nations in the mid-1990s. They are talking about the farm gate price of opium, the price a farmer, in this case in Pakistan, would get for a kilo of opium. It was about \$90. A farmer in Afghanistan today is getting 40 or \$50 for a kilo of opium. It takes about 10-kilos of opium to make a kilo of heroin, so the cost of production of a kilo of heroin today is about \$500 U.S. By the time that kilo is transported and sold and retailed in the United States, it may be worth several hundred thousand dollars. In this example from the slide, there is a profit margin of 32,000 per cent from the farm gate price to the final retail price of this product.

All the King's horses and all the King's men and all the police of the realm and all the prisons of the realm cannot overwhelm or defeat the power of the laws of economics. Prohibition creates an enormously lucrative black market. The laws of economics have not changed since the era of alcohol prohibition. The government's laws may have, but the laws of economics have not. This is why prohibitionist laws are doomed to fail.

The most powerful nation on earth, the United States — I believe it is still the most powerful nation on earth — has spent perhaps \$1 trillion in the last 20 or 30 years fighting its war on drugs. It now incarcerates 2.3 million people, about 500,000 of them, almost one quarter of them, for drug related offences. The United States incarcerates one quarter of all the human beings imprisoned on earth. Surely if this model of dealing with drugs

consommé de la cocaïne lorsqu'il était jeune et d'en avoir fait usage dans une situation sociale commune. En vertu de notre loi, le simple fait de partager de la cocaïne avec quelqu'un constitue un délit de trafic de drogues. Il l'aurait fait avec d'autres jeunes gens, donc il aurait commis ce délit dans un lieu normalement fréquenté par d'autres jeunes. Il ne serait jamais devenu président des États-Unis. Cet homme, c'est Barack Obama. Cette citation est tirée de son autobiographie. C'est le même homme auprès duquel les politiciens et de nombreuses autres personnes de la région d'Ottawa souhaitaient ardemment être photographiés lors de sa visite dans cette ville. Cependant, s'il avait été un jeune homme noir canadien soumis à ces lois, nous l'aurions condamné, comme l'a dit ma collègue, Mme Roy, à une peine d'emprisonnement minimale de deux ans dans un pénitencier fédéral. Nous pouvons sûrement faire mieux au 21^e siècle.

Essentiellement, ce projet de loi est remanié en tenant compte des détails superficiels d'un régime prohibitionniste. Par prohibition, je parle de l'utilisation de la loi pénale comme principal instrument pour composer avec les problèmes de drogues, et il existe des problèmes de drogues dans le monde. La question est de savoir quelle est la meilleure manière de composer avec ces problèmes. Au cours du dernier siècle, notre pays a opté pour le droit pénal. Nous entamons maintenant notre deuxième siècle de prohibition, la toute première manifestation réelle de prohibition ayant été la prohibition de l'opium en 1908.

La prohibition présente un problème fondamental. Si vous allez à la dernière page de la présentation que j'ai élaborée, vous verrez une diapositive où je parle de l'impact de la prohibition sur les prix. C'est pour cette raison que les lois prohibitionnistes sont vouées à l'échec. Il s'agit de notions économiques très simples. Ces chiffres qui datent du milieu des années 1990 proviennent des Nations Unies. Ils portent sur le prix payé aux fermiers pour l'opium, le prix qu'un fermier, dans ce cas au Pakistan, obtiendrait pour un kilo d'opium. C'était environ 90 \$. Un fermier afghan reçoit aujourd'hui 40 \$ ou 50 \$ pour un kilo d'opium. Il faut environ 10 kilos d'opium pour fabriquer un kilo d'héroïne. Par conséquent, produire un kilo d'héroïne coûte environ 500 \$ américains de nos jours. Après son transport, sa vente et sa revente aux États-Unis, ce kilo peut valoir plusieurs centaines de milliers de dollars. Dans l'exemple de la diapositive, la marge de profit est de 32 000 p. 100 entre le prix payé au fermier et le prix de vente finale de ce produit.

Aucune puissance ne pourrait contrer la force des lois de l'économie. La prohibition crée un marché noir immensément lucratif. Les lois de l'économie n'ont pas changé depuis l'ère de la prohibition de l'alcool. Les lois gouvernementales peuvent avoir changé, mais pas les lois de l'économie. C'est pour cette raison que les lois prohibitionnistes sont vouées à l'échec.

La nation la plus puissante sur la terre, les États-Unis — je crois que c'est toujours la nation la plus puissante sur terre — a dépensé environ 1 billion de dollars au cours des 20 ou 30 dernières années dans la lutte antidrogue. À l'heure actuelle, 2,3 millions de gens sont incarcérés dans ce pays, dont environ 500 000, soit près du quart d'entre eux, pour des crimes liés aux drogues. C'est aux États-Unis qu'est incarcéré le quart de tous les

through the criminal law could work, the United States, with all the resources at its disposal, could have made it work. Instead, it has an ongoing drug problem. It has exported drug violence to producer countries around the world. It has left a trail of destruction around the world because of its domestic drug policy.

This bill continues that very same trend. As I say, it is tinkering with the cosmetics of prohibition while the structure or the foundation of prohibition is seriously flawed. I am non-partisan when I say this. I have been very critical of many governments that have perpetuated these prohibitionist laws. I wish we were here today reviewing Senator Nolin's report of the Senate Special Committee on Illegal Drugs from 2002. That was the most comprehensive report on drugs done almost anywhere in the world in the last 30 years. It is a travesty that we are looking at legislation now instead of that report. We could actually get somewhere if we looked at the recommendations of that report. Prohibition sows the seeds of its very own failure by creating this lucrative black market. We cannot overwhelm this economic fact with law.

The other thing I will point is that we have people talking about all the harms associated with drugs right now. All the harms that we are seeing from drugs in our society now — not from alcohol and tobacco, but the illegal drugs — have occurred under a system of prohibition. It is not as if we had a free-for-all with drugs and now we are saying we need prohibition to correct the problem. All these problems — the spread of disease, the growth of organized crime, the violence associated with drug gangs in Canada — happened under a system of prohibition.

What are we doing? We are taking what I call the Humpty Dumpty approach to drug policy. If we do not have enough horses or men, let us get more. We are going to try to win the war using the same tactics that we used before. It makes no sense.

This government, and previous governments, of course, are concerned about violent crime. What is one of the major sources of violent crime in this country? It is drug prohibition. Why do we have so many illegal weapons in this country? It is because the illegal trade in drugs is regulated not in the courts but by weapons. If we really want to deal with drug-related violence, we need to deal with the violence associated with the trade. The only way you can deal with that is to move away from a system of prohibition.

In fact, I have quite often heard groups like the RCMP and many government spokespeople over the years say that the major source of financing for organized crime in Canada, and this is true in many other western countries as well, is the drug trade. Why is the drug trade the major source of financing for organized crime?

êtres humains incarcérés au monde. Il est clair que si ce modèle visant à contrer les problèmes liés aux drogues au moyen du droit pénal fonctionnait, les États-Unis, avec toutes les ressources dont ils disposent, auraient pu réussir à l'enrayer. À la place, il a un problème persistant lié aux drogues. Ils ont exporté la violence liée aux drogues aux producteurs du monde entier. Ils ont semé la destruction partout autour du globe en raison de leur politique interne en matière de drogues.

Ce projet de loi s'inscrit dans cette foulée. Comme je l'ai dit, il est remanié en tenant compte des détails superficiels de la prohibition, malgré le fait que la structure ou le fondement de la prohibition présente de sérieuses lacunes. Je ne suis pas partisan lorsque je dis ça. Je me suis montré très critique envers les nombreux gouvernements qui ont perpétué ces lois prohibitionnistes. J'aurais aimé que nous soyons ici aujourd'hui pour examiner le rapport du sénateur Nolin élaboré en 2002 dans le cadre du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites. Il s'agit du rapport le plus complet sur les drogues à avoir été élaboré à l'échelle internationale au cours des 30 dernières années. Il est scandaleux que nous examinions actuellement la loi plutôt que ce rapport. On pourrait réellement avancer si on examinait les recommandations de ce rapport. Par la création de ce marché noir lucratif, la prohibition est la cause de son propre échec. Aucune loi ne peut contourner ce fait économique.

L'autre chose que j'aimerais souligner est qu'il y a des gens qui parlent des dommages associés aux drogues. Tous les dommages attribuables aux drogues dans notre société — pas de l'alcool ni du tabac, mais des drogues illicites — se sont produits dans un régime de prohibition. Ce n'est pas comme si la situation des drogues était chaotique, et maintenant on dit que la prohibition est nécessaire pour corriger le problème. Tous ces problèmes — l'étendue de la maladie, la croissance du crime organisé, la violence associée aux gangs liés aux drogues au Canada — sont survenus dans un régime de prohibition.

Que faisons-nous? Nous adoptons ce que j'appelle l'approche Humpty Dumpty à l'égard de la politique en matière de drogues. Si nous n'avons pas la force nécessaire, trouvons-en davantage. Nous allons essayer de gagner cette guerre à l'aide des mêmes tactiques que nous avons utilisées par le passé. Ça ne fait aucun sens.

Ce gouvernement, ainsi que les gouvernements précédents, évidemment, est préoccupé par les crimes violents. Quelle est l'une des principales causes de crimes violents de ce pays? C'est la prohibition des drogues. Pourquoi avons-nous tant d'armes illégales dans ce pays? C'est parce que le commerce illégal des drogues est réglementé non pas par les tribunaux, mais par les armes. Si nous souhaitons réellement contrer la violence liée aux drogues, nous devons contrer la violence associée au commerce de celles-ci. La seule manière pour ce faire est de se débarrasser du régime de prohibition.

En fait, au fil du temps, j'ai souvent entendu des groupes comme la GRC ainsi que de nombreux porte-paroles du gouvernement dire que la principale source de financement du crime organisé au Canada — et la même chose est vraie pour de nombreux autres pays occidentaux — est le commerce de la

Because of prohibition. We create the problem by prohibiting these substances rather than dealing with them as health issues, and then we call for ever stricter and more punitive measures, such as those typified by this bill, in order to address the problem.

What will we do? We will clog the prisons. We may be a long way from the U.S. rate of incarceration but we are getting there. We probably incarcerate about 115 to 120 people per 100,000. The United States incarcerates 700 per 100,000. It is the most punitive nation on Earth.

Let me give you an example of what will happen if we toughen the drug laws for the production of cannabis, one of the provisions in this bill, to make the maximum penalty for cannabis go from 7 years to 14 years. As you know, it is not a mandatory minimum. They have just increased the maximum penalty.

I suspect it will turn the trade more and more over into the hands of organized criminals. The “mom and pop” producers might be sensitive to the risk of more serious penalties. Organized crime does not care about that, and they always have enough underlings who can do the work for them. This provision might actually have the effect of basically clearing the way for organized crime.

I will turn back to the materials I brought. I am not just a lone voice calling in the wilderness. Starting in 1988, *The Economist* magazine came out with a lead editorial called “Getting gangsters out of drugs.” *The Economist* magazine is not the most liberal magazine in the world. It is a conservative, widely-respected magazine. What did they say? “Legalize, control, discourage.” In 1993, they said the same thing: “Bring drugs within the law.” In 2001, they came out with one of their economic surveys called “The case for legalizing drugs.” In March this year, they came out with yet another lead editorial called “How to stop the drug wars.” Again they discuss legalize, control, discourage.

In 1996, the *National Review*, again, a very conservative American publication, came out and said “The War On Drugs Is Lost,” and again the approach is kill it and go for legalization. Of course, there was also the Senate Special Committee on Illegal Drugs, which made enormous progress in helping people to understand the need to move away from a prohibitionist model into a regulatory system.

For me, to speak to the specific aspects of this bill seems like tinkering with the paint job on a building with foundations that are crumbling. I would like to see this bill defeated in its entirety. I would like to see a more honest look at drug policy in this country. However, I also know how politicized the issue is. We saw last week that the head of the U.K. Advisory Council on

drogue. Pourquoi le commerce de la drogue est-il la principale source de financement du crime organisé? À cause de la prohibition. Nous créons le problème en prohibant ces substances au lieu de composer avec celles-ci comme s’il s’agissait de problèmes de santé. Nous demandons ensuite des mesures plus strictes et plus punitives, comme celles qui se trouvent dans ce projet de loi, afin de corriger le problème.

Que ferons-nous? Nous engorgerons les prisons. Notre taux d’incarcération est peut-être loin derrière celui des États-Unis, mais nous nous en approchons. Au Canada, environ 115 à 120 personnes sur 100 000 habitants sont incarcérées. Aux États-Unis, 700 habitants sur 100 000 sont incarcérés. C’est le pays le plus punitif au monde.

J’aimerais vous donner un exemple pour illustrer ce qui surviendra si nous renforçons les lois en matière de drogues en ce qui a trait à la production de cannabis. C’est une des dispositions de ce projet de loi. En vertu de cette disposition, la peine maximale imposée pour la production de cannabis passe de 7 à 14 ans. Comme vous le savez, il ne s’agit pas d’un minimum obligatoire. Seule la peine maximale a été augmentée.

Je suppose que cela aura pour effet de remettre davantage ce commerce entre les mains des criminels organisés. Les producteurs « familiaux » peuvent être sensibles aux risques d’être passibles de peines plus sévères. Les dirigeants du crime organisé ne s’en soucient pas, car ils comptent suffisamment de suppôts qui peuvent faire le travail. Cette disposition peut en fait avoir pour effet de laisser libre cours au crime organisé.

J’aimerais présenter les documents que j’ai apportés. Je ne suis pas seul dans mon camp. Dès 1988, le magazine *The Economist* a publié un éditorial intitulé « Getting gangsters out of drugs ». Le magazine *The Economist* n’est pas le magazine le plus libéral au monde. C’est un magazine conservateur très reconnu. Qu’a-t-il dit? Légaliser, contrôler, décourager. En 1993, on peut y lire la même chose : « Intégrer les drogues à la loi ». En 2001, les éditeurs de ce magazine ont publié un de leurs sondages économiques intitulé « The case for legalizing drugs ». En mars cette année, ils ont publié un autre éditorial intitulé « How to stop the drug wars ». Ils ont de nouveau soulevé la question de la légalisation, du contrôle et du découragement.

En 1996, le *National Review*, une publication américaine encore une fois très conservatrice, s’est prononcé et a dit : « The War On Drugs Is Lost ». Encore une fois, l’approche préconisée est de cesser la guerre et d’opter pour la légalisation. Bien sûr, il y a également eu le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites, qui a grandement contribué à aider les gens à comprendre la nécessité de délaissier le modèle prohibitionniste dans un système réglementé.

Pour moi, parler des aspects particuliers de ce projet de loi est similaire au fait de peindre un immeuble qui tombe en ruine. J’aimerais que ce projet de loi soit entièrement anéanti. J’aimerais voir un regard plus honnête envers la politique en matière de drogues dans ce pays. Toutefois, je sais à quel point cette question est politisée. La semaine dernière, le chef du U.K. Advisory

Misuse of Drugs was fired for going against government policy — for speaking truth to power. This happens all too frequently.

The greatest difficulty we have right now is that some people say drugs are a political problem. Politicians have boxed themselves into a corner with all the rhetoric about the need to criminalize drugs. It is very difficult for them to move away now and say it has not worked; we have had 100 years of prohibition and it has not worked. We need to move away and treat drugs as a health issue. We need to look at why people are using drugs in problematic ways, and not just punish them for using it.

There is much more I could say, but I want to leave myself available for questions and comments, to which I will be pleased to respond.

The Chair: Indeed, we do have questions.

[*Translation*]

Senator Nolin: Thank you for accepting our invitation. First, Ms. Roy, I gather from your understanding of this bill that it would apply to young offenders?

Ms. Roy: It is an adult sentence.

Senator Nolin: This bill does not exclude minors who commit these offences?

Ms. Roy: The reason is that the legislation cannot apply at the sentence level. The way I see it, the legislation that applies to minors is the Criminal Code, but, in terms of sentencing, except in very specific cases, unless the youth is given an adult sentence . . .

Senator Nolin: That is where I am going with this. So when a judge hears the case of a young person from Quebec who is not yet 18 — for example, the 16-year-old schoolboy from your testimony — that boy is definitely included in the federal youth criminal justice legislation.

Ms. Roy: Yes.

Senator Nolin: This legislation, Bill C-15, applies to that individual? So where is the problem?

Ms. Roy: At the sentencing level, it does not work. I was not expecting this question. As for sentences for adults, the bill applies, but the sentencing system is not the same for young people and adults. Even when a young person is subject to the adult legislation, in the case of murder or a more violent crime, for instance, it has to be requested at the time of the young person's appearance in court, and it is in a specific case. The same sentence does not apply. With murder, it would not necessarily be life for second-degree murder with the possibility of parole between 10 and 25 years. The sentences are much less harsh.

Senator Nolin: We have minimum sentences, and what does the judge do?

Council on Misuse of Drugs a été congédié pour avoir eu une opinion contraire à la politique gouvernementale, pour avoir dit la vérité au pouvoir. Ça arrive trop fréquemment.

La plus grande difficulté que nous avons à l'heure actuelle est que certaines personnes disent que les drogues constituent un problème politique. Les politiciens se sont retirés dans un coin et jonglent avec la rhétorique concernant la nécessité de criminaliser les drogues. À l'heure actuelle, il est très difficile pour eux de se rétracter et dire que ça n'a pas fonctionné. Nous avons vécu un siècle de prohibition et ça n'a pas fonctionné. Nous devons changer de cap et traiter le problème des drogues comme un problème de santé. Nous devons examiner les raisons qui incitent les gens à consommer des drogues de manières inadéquates, et non seulement les punir d'en consommer.

Je pourrais en dire beaucoup plus, mais je tiens à écouter vos questions et vos commentaires auxquels je répondrai avec plaisir.

La présidente : Effectivement, nous avons des questions.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Premièrement, madame Roy, je comprends de votre lecture de ce projet de loi qu'il s'appliquera aux jeunes délinquants?

Mme Roy : C'est une peine pour adulte.

Le sénateur Nolin : Ce projet de loi n'exclut pas les mineurs qui commettraient ces infractions?

Mme Roy : Enfin, c'est parce que la loi ne pourrait pas s'appliquer au niveau de la sentence. Ce que je vois, la loi au niveau des mineurs, c'est le Code criminel qui s'applique, mais au niveau des sentences, à moins que le jeune soit soumis à une peine pour adulte, mais dans des cas très spécifiques.

Le sénateur Nolin : C'est là que je vous amène. Le juge qui serait confronté à un cas, un jeune québécois de moins de 18 ans, un jeune dans une école dans votre témoignage qui a 16 ans. Donc, il est définitivement inclus dans la loi fédérale qui s'occupe du système de droit criminel pour les jeunes.

Mme Roy : Oui.

Le sénateur Nolin : Cette loi, le projet de loi C-15 s'applique à cet individu? Où est le problème?

Mme Roy : Au niveau de la sentence, cela ne peut pas marcher. Je ne m'attendais pas à cette question. En ce qui concerne les peines pour adulte la loi s'applique, mais le système de peine n'est pas le même pour les adolescents que pour les adultes. Même quand un jeune est soumis à l'application de la loi pour les adultes, mettons pour un meurtre ou un crime plus violent, on doit le demander à la comparution de l'adolescent et c'est dans un cas spécifique. Ce n'est pas la même peine qui s'applique. Pour un meurtre, ce ne sera pas nécessairement la perpétuité avec un meurtre au deuxième degré avec une possibilité de libération conditionnelle entre 10 et 25 ans. Les peines sont beaucoup plus légères.

Le sénateur Nolin : On a des peines minimales et que fait le juge?

Ms. Roy: In terms of the legislation for young people, that is a good question, but I do not think that it can be applied.

Senator Nolin: What would not apply? Bill C-15 or the legislation that deals with organizing the criminal justice system?

Ms. Roy: That is a good question. I understood that it was for adult sentences, but if those sentences apply to young people, that is even more disastrous. It makes absolutely no sense.

Senator Nolin: Could you do a bit of research and get back to us in writing?

Ms. Roy: Yes.

Senator Nolin: Madam Chair, I think it is important to get a very clear picture of the application if Bill C-15 is passed, and it creates a conflict between a law that has already been passed and a new law that is being applied. It would be a good idea to be clear on that before we pass Bill C-15.

The Chair: We would need to ask the Department of Justice the same question to see what their understanding was in drafting the legislation.

[English]

Senator Nolin: Mr. Oscapella, I want you to expand with more detail on how 10 per cent of your students would be subject to incarceration for two years.

Mr. Oscapella: If we take a look at clause 1 of the bill, it says under the subject matter “. . . is a substance included in Schedule I. . . .”

Senator Nolin: That section deals with trafficking.

Mr. Oscapella: Yes. Under the beauty of our drug law, the simple fact of transferring a drug to another — sharing a drug, such as passing a joint to someone or passing cocaine to someone in a social situation — constitutes the offence of trafficking under the law.

Senator Nolin: I do not want to interrupt you, but we need to be clear. Paragraph 1(1) refers to the new Paragraph 5(3)(a).

Mr. Oscapella: Yes.

Senator Nolin: This new infraction would apply not only to Annex 2, which is all the derivatives of cannabis, but also to Annex 1, which is poppy, cocoa —

Mr. Oscapella: That is the primary case I am speaking of. I am not entirely clear of how it will work with cannabis. About 20 per cent of my students have used cocaine at some point in their lives. If they did it, as most people do, in a social situation and transferred it to someone else and were in an area normally frequented by youth, which now includes universities, since many universities have students starting at 17, they qualify for a minimum imprisonment term of two years.

Mme Roy : Dans l’optique de la loi pour les adolescents, vous me posez une bonne question, mais je ne pense pas que cela puisse trouver application.

Le sénateur Nolin : Qu’est-ce qui ne s’appliquerait pas? Le projet de loi C-15 ou la loi qui s’occupe d’organiser le système criminel?

Mme Roy : Vous posez une bonne question. Je comprenais que c’était pour les peines adultes maintenant si ces peines s’appliquaient aux adolescents, c’est encore la catastrophe qui est multipliée par dix. Cela n’a carrément aucun bon sens.

Le sénateur Nolin : Pouvez-vous faire un peu de recherche et nous écrire?

Mme Roy : Oui.

Le sénateur Nolin : Madame la présidente, je pense que c’est important d’avoir un éclairage important sur l’application, si le projet de loi C-15 est adopté, il y a un conflit entre une loi adoptée déjà et l’application d’une nouvelle loi. Il serait approprié d’avoir un éclairage avant qu’on adopte le projet de loi C-15.

La présidente : Il faudrait poser la même question au ministère de la Justice pour voir ce qu’ils ont compris en produisant ce texte.

[Traduction]

Le sénateur Nolin : Monsieur Oscapella, j’aimerais que vous expliquiez plus en détail comment 10 p. 100 de vos étudiants pourraient être passibles d’une peine d’emprisonnement de deux ans.

M. Oscapella : Dans la section 1 du projet de loi, on peut lire sous l’objet : « [...] dans le cas de substances inscrites à l’annexe I [...] ».

Le sénateur Nolin : Cet article porte sur le trafic.

M. Oscapella : Oui. La beauté de notre loi sur les drogues réside notamment dans le simple fait que passer de la drogue à une autre personne — partager de la drogue, passer un joint ou de la cocaïne à quelqu’un dans un contexte social — constitue un acte criminel de trafic en vertu de la loi.

Le sénateur Nolin : Je ne veux pas vous interrompre, mais on doit être clair. L’alinéa 1(1) fait référence au nouvel alinéa 5(3)(a).

M. Oscapella : Oui.

Le sénateur Nolin : Cette nouvelle infraction ne s’applique vraiment qu’à l’annexe II, qui comprend tous les dérivés du cannabis, mais également à l’annexe I, qui comprend le pavot, la cocaïne —

M. Oscapella : C’est exactement ce dont je parle. Je ne sais pas exactement comment ça fonctionnera avec le cannabis. Environ 20 p. 100 de mes étudiants ont consommé de la cocaïne à un moment ou à un autre de leur vie. S’ils l’ont fait comme bien des gens dans le cadre d’une situation sociale et qu’ils ont passé la cocaïne à quelqu’un lorsqu’ils se trouvaient dans un lieu normalement fréquenté par des jeunes — ce qui inclut maintenant les universités, comme de nombreuses universités ont des étudiants de 17 ans —, ils sont passibles d’une peine d’emprisonnement minimale de deux ans.

If we go to paragraph 1(a)(ii):

... to a minimum punishment of imprisonment for a term of two years if

(A) the person committed the offence in or near a school, on or near school grounds or in or near any other public place usually frequented by persons under the age of 18 years,

Senator Nolin: That deals with any amount of cocaine. It is different when we are talking about cannabis, because we need three kilos.

Mr. Oscapella: Yes.

Senator Nolin: Also, there is the issue of the traffic zone. We are dealing with Annex 1, which is poppy and cocaine.

Mr. Oscapella: And others.

Senator Nolin: Yes, all the other substances. Cannabis is not included in that. The amount is not important.

Mr. Oscapella: The amount is immaterial.

Senator Nolin: The issue that a student in your class who gives any amount of cocaine to a friend is subject to two years in prison.

Mr. Oscapella: In a place normally frequented by youth. Where do young people use drugs? They use them in places normally frequented by youth. It is problematic.

Even the simple fact of offering to give, as you know, constitutes the offence of trafficking under the law. If you offer to give cocaine to someone in or near an area normally frequented by youth, you have committed this offence. This would apply to an 18-year-old kid who offers to give cocaine to a 17-year-old girlfriend.

I am not saying this is a good thing to do; it is not appropriate.

Senator Nolin: It is a reality.

Mr. Oscapella: Do we want to put someone in a federal penitentiary for two years for that infraction? That person's life will be destroyed. It goes beyond the level of absurdity when I look at this law.

Senator Baker: Let us use the example that you just raised, but let us say that section 1 of the bill deals with paragraph 5(3)(a) of the Controlled Drugs and Substances Act, which is the trafficking section, as Senator Nolin pointed out. It goes on to say, "subject to paragraph (a.1)"; if you look at paragraph (a.1), it deals with a substance under Schedule II that is of a certain amount, but let us speak with Schedule I.

The minister announced that ecstasy — the name for it has about 16 syllables — is being raised from Schedule III to Schedule I. Now we have a substance under Schedule I, under section 5(3)(a), the

Si on regarde l'alinéa 1a)(ii) :

[...] à deux ans, si la personne, selon le cas :

A) a commis l'infraction à l'intérieur d'une école, sur le terrain d'une école ou près de ce terrain ou dans tout autre lieu public normalement fréquenté par des personnes de moins de 18 ans ou près d'un tel lieu,

Le sénateur Nolin : Ça concerne toute quantité de cocaïne. C'est différent lorsqu'on parle de cannabis, parce qu'il faut avoir trois kilos.

M. Oscapella : Oui.

Le sénateur Nolin : De plus, il y a également la question de la zone de trafic. On parle de l'annexe I qui traite du pavot et de la cocaïne.

M. Oscapella : Et d'autres drogues.

Le sénateur Nolin : Oui, toutes les autres substances. Le cannabis n'est pas inclus dans ça. La quantité n'est pas importante.

M. Oscapella : La quantité est sans importance.

Le sénateur Nolin : La question est qu'un étudiant de votre classe qui donne de la cocaïne à un ami, peu importe la quantité, est passible d'une peine d'emprisonnement de deux ans.

M. Oscapella : Dans un lieu normalement fréquenté par des jeunes. Où les jeunes consomment-ils de la drogue? Ils la consomment dans des lieux normalement fréquentés par des jeunes. Ça pose problème.

Même le simple fait d'offrir à quelqu'un de lui en donner, comme vous le savez, constitue un délit de trafic en vertu de la loi. Si vous offrez à quelqu'un de lui donner de la cocaïne dans un lieu normalement fréquenté par des jeunes ou près d'un tel lieu, vous commettez cette infraction. Ça s'appliquerait à un jeune de 18 ans qui offre à sa copine de 17 ans de lui donner de la cocaïne.

Je ne dis pas que c'est une bonne chose, mais c'est tout simplement inapproprié.

Le sénateur Nolin : C'est une réalité.

M. Oscapella : Voulons-nous incarcérer une personne dans un pénitencier fédéral pendant deux ans pour une telle infraction? La vie de cette personne sera détruite. Cette loi est plus qu'absurde.

Le sénateur Baker : Permettez-nous d'utiliser l'exemple que vous venez de soulever. Nous aimerions préciser que l'article 1 du projet de loi porte sur l'alinéa 5(3)(a) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, qui est en fait l'article sur le trafic, tel que le sénateur Nolin l'a mentionné. Il se poursuit en ces mots : « sous réserve de l'alinéa a.1) ». À l'alinéa a.1), il est question d'une certaine quantité d'une substance comprise dans l'annexe II, mais restons dans l'annexe I.

Le ministre a annoncé que l'ecstasy — son nom comporte environ 16 syllabes — est déplacé de l'annexe III à l'annexe I. Cette substance relève dorénavant de l'annexe I, aux termes de

trafficking section. A young person exchanges an ecstasy pill with another young person, in preparation for what they call the “rave,” whatever that is; it is a dance, apparently, that takes place all night.

Now this says “liable to imprisonment for life,” and to a minimum sentence “if.” If you go to one of the “ifs,” (D), it says:

... the person was convicted of a designated substance offence, or had served a term of imprisonment for a designated substance offence, within the previous 10 years,

In other words, a designated substance offence is anything except for (A)41, possession, anything but that, as I recall.

If you had, in the previous 10 years, exchanged a joint with someone, you fall within the minimum sentence of one year if you now exchange an ecstasy pill with someone, because it is in Schedule I.

Mr. Oscapella: If it is going into Schedule I with opium, heroin, cocaine and oxycodone, then the same situation that I described to Senator Nolin will apply — a mandatory minimum period of incarceration of two years, federal penitentiary.

Senator Baker: I have not gone that far, but on the face of it, do you agree with that — if you exchange an ecstasy pill, and you have exchanged a joint within the past 10 years, you go to jail for a minimum of one year, up to a maximum of life imprisonment?

Mr. Oscapella: Yes.

Senator Baker: If you did the reverse, it would not work, would it? If you gave the joint now and you gave an ecstasy pill within the past 10 years, you would not receive the same sentence, would you?

Mr. Oscapella: Perhaps not. These are the mental gymnastics that we have to go through to deal with these laws. To be frank, I have not parsed every sentence of every clause of every paragraph in this bill, because I think the foundation of the bill is so fundamentally flawed.

What we are doing here, in essence, is pointing out the absurd consequences of some of these provisions, which are even more absurd than they purport to be. The government’s position is we are going to deal with organized crime and get at traffickers. This will get at a lot of people who would otherwise grow up to be perfectly fine and upstanding citizens who engage in the risk-taking behaviours that people engage in while they are young.

Senator Baker: Can you think of anyone who would be in favour of putting someone in jail for that period of time for exchanging an ecstasy pill if they had had a previous conviction of exchanging a joint in the previous 10 years — a normal, reasonable person, as we say under the law?

l’alinéa 5(3)a), qui concerne le trafic. Un jeune échange une pilule d’ecstasy avec un autre jeune en vue de ce qu’ils appellent un « rave », quelle que soit cette activité; il semble que ce soit une danse qui dure toute la nuit.

On peut lire qu’une personne est : « passible de l’emprisonnement à perpétuité », et d’un emprisonnement d’une durée minimum, si, comme on peut le voir au point (D), elle a

[...], au cours des 10 dernières années, été reconnue coupable d’une infraction désignée ou purgé une peine d’emprisonnement relativement à une telle infraction.

Autrement dit, une infraction désignée est tout sauf dans le cas de (A)41, qui concerne la possession, tout sauf ça, si je me rappelle bien.

Si, au cours des 10 années précédentes, vous avez échangé un joint avec quelqu’un d’autre, vous être passible de la sentence minimale d’une année si vous échangez une pilule d’ecstasy aujourd’hui, parce qu’elle figure à l’annexe I.

M. Oscapella : Si elle figure à l’annexe I avec l’opium, l’héroïne, la cocaïne et l’oxycodone, la situation sera la même que celle que j’ai décrite à l’intention du sénateur Nolin — une période minimale obligatoire d’incarcération de deux ans dans un pénitencier fédéral.

Le sénateur Baker : Je ne suis pas allé aussi loin, mais à première vue, reconnaissez-vous que, si on échange une pilule d’ecstasy et qu’on a échangé un joint au cours des 10 années précédentes, vous allez en prison pour un minimum d’une année et jusqu’à un maximum d’une peine d’emprisonnement à perpétuité?

M. Oscapella : Oui.

Le sénateur Baker : Si la situation était inversée, ce serait différent, n’est-ce pas? Si vous échangez un joint aujourd’hui et si vous aviez donné une pilule d’ecstasy au cours des 10 années précédentes, vous ne seriez pas passible de la même peine, n’est-ce pas?

M. Oscapella : Peut-être pas. Voilà la gymnastique mentale à laquelle ces lois nous obligent. En réalité, je n’ai pas lu chaque phrase de chaque clause de chaque alinéa du projet de loi, parce que je pense qu’il est fondamentalement affligé d’un grave vice de base.

Essentiellement, ce que nous faisons ici, c’est souligner les conséquences absurdes de certaines des dispositions, qui le sont encore plus qu’elles ne prétendent l’être. La position du gouvernement est que nous allons nous attaquer au crime organisé et mettre la main sur les trafiquants. Nous attraperons du même coup beaucoup de gens qui autrement deviendraient des citoyens tout à fait corrects et probes après avoir eu les comportements à risque qui sont l’apanage de la jeunesse.

Le sénateur Baker : Connaissez-vous quelqu’un qui serait favorable à l’incarcération pour une telle durée d’une personne qui aurait échangé une pilule d’ecstasy si elle avait déjà été reconnue coupable d’avoir échangé un joint au cours des 10 années précédentes — une personne normale et raisonnable, au sens de la loi?

Mr. Oscapella: No one wants to put their own children in jail on a situation like that. Unfortunately, there are plenty of people who are willing to think in the abstract: This is what we have to do to other people. It is almost an authoritarian instinct.

Senator Baker: Ms. Roy, you are a very experienced criminal defence lawyer who is very well known in the province of Quebec. I would like to ask, what will this do to your profession? I imagine you will be very busy after this bill passes, because now you will have people who will not want to plead guilty.

Ms. Roy: Of course.

Senator Baker: What will happen to you? What will you now be faced with — busier times and the courts will be tied up with this, would you suspect?

[*Translation*]

Ms. Roy: Yes, indeed, because it will create a logjam. Even now, the Crown and defence counsel are dealing with minimum sentences; in a possession of firearms case, for example, there are minimums of one or four years. We look for ways to avoid that, meaning, we realize that there are exceptions where we say we will not send this little guy to prison for four years or for one year for this type of offence, which results in cases being postponed. We postpone cases, and we try to find another solution, another way out, some other offence to settle the case, one that does not require a minimum sentence.

It is not true that the Crown is glad to have minimum sentences because it binds us; it prevents us from making our points and from properly representing our clients. There are exceptions, as well.

I just want to quickly address the issue of basically giving out a pill, that is part of trafficking. And even if we use your example, Senator Baker, even if you have been found guilty in the past ten years and even if you have a conditional or absolute discharge, because you have a reputation of not being convicted, but you were found guilty.

[*English*]

Senator Baker: A conditional discharge, yes.

Ms. Roy: Yes, so you could have a year sentence.

Senator Wallace: All of us around this table are trying to find answers to a very difficult social situation. We all want to provide the best protection we can for the public, security for the public, protection of our children. While doing that, we also recognize that for those who find themselves involved in crime, we have an obligation to provide them rehabilitative services to try to get them out of that criminal track and into the mainstream of everyday Canadian life.

M. Oscapella : Personne ne veut envoyer ses enfants en prison dans une telle situation. Malheureusement, il y en a beaucoup qui souhaitent raisonner dans l'abstrait : voilà ce qu'il faut faire aux autres. Ça frôle l'autoritarisme.

Le sénateur Baker : Madame Roy, vous êtes une avocate de la défense au criminel qui a beaucoup d'expérience et qui est très connue dans la province de Québec. Je voudrais vous demander ce que seraient les conséquences pour les gens de votre profession. Je suppose que vous serez très occupée une fois le projet de loi adopté parce qu'il y faudra dorénavant composer avec des gens qui refuseront de plaider coupable.

Mme Roy : Naturellement.

Le sénateur Baker : Qu'est-ce qui se passera pour vous? Pensez-vous que... Dorénavant vos horaires seront plus chargés et les tribunaux seront congestionnés; est-ce que c'est ce que vous voyez venir?

[*Français*]

Mme Roy : Oui, effectivement parce que cela va créer des bouchons. Même à l'heure actuelle, on se retrouve avec des peines minimales, la Couronne et la Défense, quand on se retrouve avec des cas de possessions d'armes à feu, l'on a des minimums d'un an ou quatre ans; on va chercher des solutions pour ne pas en arriver là, c'est-à-dire que l'on se rend compte qu'il y a des cas d'exception où l'on dit qu'on n'enverra pas ce petit gars pour quatre ans ou pour un an pour tel type d'infraction, ce qui fait qu'on reporte les dossiers. On reporte les dossiers et on cherche une solution pour se trouver une autre porte de sortie, une autre infraction pour régler le dossier pour ne pas avoir de minimum.

Ce n'est pas vrai que cela fait l'affaire de la Couronne d'avoir des peines minimales parce que cela nous lie, cela nous empêche de faire valoir nos points et de représenter nos clients adéquatement. Il y a des cas d'exception aussi.

J'aimerais juste répondre rapidement à la question de donner effectivement une pilule, cela fait partie du trafic. Et même si on prend votre exemple, sénateur Baker, même si l'on a été reconnu coupable dans les dix dernières années et même si l'on a eu une absolution conditionnelle ou inconditionnelle, car on est réputé pour ne pas avoir été condamné, mais on a été déclaré coupable.

[*Traduction*]

Le sénateur Baker : Une absolution sous condition, oui.

Mme Roy : Oui, la peine à purger serait alors d'une année.

Le sénateur Wallace : Nous tous qui sommes réunis autour de cette table nous efforçons de trouver des réponses à une situation sociale très difficile. Nous voulons tous mettre en place le meilleur système de protection possible pour le public, la sécurité du public, et nos enfants. En même temps, nous reconnaissons que nous avons l'obligation de fournir à ceux qui se retrouvent impliqués dans une activité criminelle des services de réhabilitation afin de les aider à renoncer à poursuivre dans cette voie et à intégrer la vie normale de la majorité des Canadiens.

I think we probably all agree with that. However, the answers are very difficult, and it is apparent from all of the opinions.

Ms. Roy, just so I understand, you are vice-president of the defence counsel?

Ms. Roy: Yes.

Senator Wallace: And you have been involved as a defence counsel for 16 years?

Ms. Roy: Yes.

Senator Wallace: In this large scheme of things — this is probably not the best way to put it — your focus is to provide the best protection possible for those who are accused and those who are convicted. That is your focus. You look at this law and other laws from that perspective; is that correct?

[Translation]

Ms. Roy: I would like to answer in terms of public safety and security. We are safe in Canada; we are a safe country. We have laws that have been proven; we have a legal system that has been proven, in other words, judges impose sentences that are appropriate to the crime.

To my mind, there is nothing to justify passing this kind of bill because we are talking about cannabis production. Courts are becoming increasingly tough. I have been practising for 16 years, and I have seen the progression. We started with a simple fine for 500 plants, but that is no longer the case. The courts are already providing for stiffer sentences. Quebec's appeal courts have also rapped us on the knuckles. Imprisonment overrides everything else.

We already have a system of repression, of public protection, in place. This bill is not necessary — to paraphrase, Judge Boilard, it is superfluous — because Canada is a safe country.

[English]

Senator Wallace: You argue very well, obviously. You are very experienced. I am trying to have a perspective. We hear many opinions being expressed, and I like to understand where a witness is coming from and what motivates them. Your concern is about the accused and the convicted and safe society, and I understand that, but I would rather doubt you would be here advocating for stricter sentencing than what might be proposed in a bill. I appreciate that. That is your role.

[Translation]

Ms. Roy: I am strictly opposed to this entire bill. It is not necessary, and its short-term effects of prison term upon prison term create a societal problem. You talk about public safety. I am telling you that there is no danger to the Canadian public. We are not in Burundi. We live in a safe country, indeed, very safe. But, in the short term, we will experience social problems because of these prison terms, which are tragedies for the family. For

Je pense que tout le monde sera probablement d'accord à ce sujet. Mais la diversité des opinions nous indique que les réponses sont très difficiles à trouver.

Madame Roy, pour être sûr de bien comprendre, vous êtes vice-présidente de l'Association des avocats de la défense?

Mme Roy : Oui.

Le sénateur Wallace : Et vous exercez à titre d'avocate de la défense depuis 16 ans?

Mme Roy : Oui.

Le sénateur Wallace : Dans le grand tableau d'ensemble — ce n'est probablement pas la meilleure façon de dire — votre tâche consiste essentiellement à assurer la meilleure protection possible aux personnes qui sont mises en accusation ou qui sont reconnues coupables. Tel est l'essentiel de votre travail. Vous examinez cette loi et les autres de ce point de vue; est-ce exact?

[Français]

Mme Roy : J'aimerais répondre sur la sécurité et la protection du public. On est en sécurité au Canada, on est un pays sécuritaire. On a des lois qui ont fait leur preuve; on a un système judiciaire qui fait ses preuves, c'est-à-dire que le juge va condamner un individu à sa juste valeur.

Il n'y a rien à mon sens qui justifie l'adoption d'une telle loi parce que l'on parle de production de cannabis. Les tribunaux sont de plus en plus sévères. Cela fait 16 ans que je pratique, je l'ai vu la gradation. On est passé d'une simple amende pour 500 plants. Maintenant ce n'est plus cela, les tribunaux pourvoient déjà à hausser les sentences. Les cours d'appel du Québec nous ont tapés sur les doigts aussi. C'est de la détention qui prévaut.

On a déjà un système en place de répression, de protection du public. Ce n'est pas utile d'amener — pour paraphraser le juge Boilard, c'est superfétatoire — cette loi parce qu'on est en sécurité dans ce pays.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Vous savez très bien défendre votre point de vue. Vous avez beaucoup d'expérience. J'essaie de mettre les choses en perspective. Nous entendons beaucoup d'opinions et j'aime bien comprendre d'où vient le témoin et ce qui le motive. Vous vous préoccupez de l'accusé et de celui qui est reconnu coupable ainsi que de la protection de la société, ça, je le comprends bien, mais je doute que vous comparâtriez ici pour préconiser des peines plus sévères que celles qui pourraient être proposées dans un projet de loi. Je comprends ça. C'est votre rôle.

[Français]

Mme Roy : Je m'oppose strictement à tout ce projet de loi. Il n'est pas utile et les effets à court terme d'emprisonnement par-dessus emprisonnement, là on parle d'un problème de société. Vous parlez de protection du public. Je vous dis qu'il n'y a pas de danger pour le public canadien. On n'est pas au Burundi. On est dans un pays sécuritaire, très sécuritaire même. Mais à court terme, on aura des problèmes de société avec ces

example, when a young boy goes to prison for two years, it does no good in the long term. It does not make society safer to have harsh sentences. I wish I could say the opposite were true, but repression has not been proven. Giving out heavy sentences does not result in fewer crimes. Unfortunately, that is just not the case.

[English]

Senator Wallace: I would not expect you to be advancing tougher sentencing.

Mr. Oscapella, I just want to make sure I understand the root of what you are saying. You have pointed out some particular issues that you take exception with in the bill. You have given some examples, and I will not make you repeat those. They were very interesting. However, my sense of it is that, underlying all of this, and I probably am stating the obvious to everyone, you effectively have a problem with any prohibition. The whole issue of penalizing people for trafficking and producing drugs is something you feel is futile and should be legalized. It is a battle we cannot win, so why take it on. Is that what you are saying?

Mr. Oscapella: First, I would like to say that, though we have had 101 years to provide it, I have yet to see a justification of how prohibition works. I am not in favour of uncontrolled access to drugs. There are many ways of intelligently regulating access. We have a heroin maintenance program in Canada, so you can medicalize access to drugs. There is the regimen that Senator Nolin's committee proposed in his report. I am not promoting drugs. I am saying that prohibiting drugs, using the criminal law, creates this fantastically lucrative black market, which all the criminal law in the world cannot defeat. Meanwhile, it creates all sorts of other significant ancillary harms, such as violence in society, drug-related murders. It does not get at the root issue.

If we are really talking about dealing with drugs in this country, we have to get at why most people use drugs, be it alcohol or cannabis or the other drugs, in a way that does not cause significant damage and why do some people use them in a way that is problematic? Our focus should be on dealing with those people who are using drugs in a problematic way. The criminal law is incapable of doing that. The criminal law sows the seeds of its own failure by creating this fantastically lucrative market. Drug traffickers are not nice people, but they are smart people. They say, "The government has given us a wonderful economic opportunity; let us exploit it." That is what happened.

Senator Wallace: You are well aware that this bill is not dealing with use or possession; it is dealing with trafficking and production. I take it you would say that the issue of trafficking

emprisonnements, puis ces emprisonnements sont des tragédies pour une famille. Si, par exemple, le petit gars s'en va pour deux ans au pénitencier, à long terme, cela n'aide personne. Cela ne sécurise pas la société d'avoir des sentences sévères. J'aimerais vous dire le contraire, mais la répression ne fait pas ses preuves. Ce n'est pas vrai parce que l'on donne de grosses sentences que l'on peut diminuer les infractions criminelles. Malheureusement, ce n'est pas cela.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Je ne m'attendrais pas à ce que vous préconisiez des peines plus sévères.

Monsieur Oscapella, je veux être sûr de bien saisir ce que vous voulez dire. Vous avez souligné un certain nombre de questions particulières dans le projet de loi par rapport auxquelles vous vous inscrivez en faux. Vous avez donné quelques exemples et je ne vous demanderai pas de les répéter. Ils étaient très intéressants. Il me semble toutefois que, à la base, et je suis probablement en train de dire une évidence pour tout le monde, vous avez un problème avec toute interdiction quelle qu'elle soit. Toute la question de la punition de ceux qui font le trafic de la drogue ou qui en produisent vous semble futile et vous préconisez la légalisation. C'est une bataille dans laquelle nous ne pouvons être victorieux, alors pourquoi l'engager? Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. Oscapella : Premièrement, je voudrais dire que malgré 101 ans d'interdiction, j'en cherche encore l'efficacité. Je ne suis pas favorable à un accès sans restriction aux drogues. Il existe de nombreuses façons d'en gérer intelligemment l'accès. Il y a un programme d'entretien à l'héroïne au Canada en vertu duquel on peut médicaliser l'accès aux drogues. Il y a le régime proposé par le comité du sénateur Nolin dans son rapport. Je ne fais pas la promotion de la consommation de drogue. Ce que je dis, c'est que l'interdiction de la drogue à travers le droit pénal crée un marché noir formidablement lucratif que nul droit pénal dans le monde ne peut vaincre. Pendant ce temps, elle favorise l'éclosion de toute une gamme de maux parallèles non négligeables, tels que la violence dans la société et les assassinats liés à la drogue. Elle n'attaque pas le problème à sa racine.

Si nous voulons vraiment nous attaquer au problème de la drogue dans ce pays, nous devons nous demander pourquoi la plupart des gens consomment de la drogue, que ce soit de l'alcool, du cannabis ou toute autre drogue, sans causer de dommages importants et pourquoi certains autres en consomment de façon néfaste. Nous devrions nous attarder aux personnes qui utilisent les drogues de façon néfaste. Le droit pénal est incapable de le faire. Le droit pénal sème les graines de son propre échec en favorisant l'éclosion de ce marché formidablement lucratif. Les trafiquants de drogue ne sont pas de braves gens, mais ils sont intelligents. Ils se disent : « Le gouvernement nous offre une belle possibilité de faire de l'argent; profitons-en. » C'est ce qui est arrivé.

Le sénateur Wallace : Vous savez qu'il n'est pas question de consommation ou de possession dans le projet de loi, mais bien de trafic et de production. Si je comprends bien, vous dites qu'on

and production of what is today illegal, illicit drugs, should be dealt with as a health issue and that there should not be criminal sanctions for that activity.

Mr. Oscapella: In the vast majority of cases, yes, that is correct. Some people have characterized it as prohibition on one side, legalization on the other. There is a whole range of alternatives in the middle, and you can have strict regulation. I take the example of one of the most dependence-producing drugs we know today, which is nicotine. Fifty years ago, half the adult population of this country smoked. Now it is down to around 20 per cent, and the number is significantly lower among young people. All the while keeping this powerfully addictive drug legal, we have managed to reduce the consumption of that drug enormously in this country, by using health-based measures, by restricting advertising, restricting places of consumption and getting people to understand the consequences of using these drugs. We have nicotine replacement therapy as well. There are other ways to deal with drugs. You do not have to turn everything you disapprove of into a criminal offence, and I am not saying you are doing that, but particularly when turning it into a criminal offence actually magnifies the harm. It is not neutral. It creates further harms than there would otherwise be.

The Chair: If we have time for a second round, you will be on it.

[Translation]

Senator Carignan: My question is directed first at Ms. Roy, who is an experienced lawyer in my region and who is very familiar with the type of crime that is rampant there. Am I mistaken that, in our region specifically, the Laurentides, quite an idyllic place, a place that is surrounded by nature, there has been an increase in hydroponic greenhouses in cottages in the past 10 or 15 years? Have you noticed such an increase in your practice?

Mr. Roy: Yes, in the Laurentides, Lanaudière even. That is why the courts are using much more draconian measures when it comes to cannabis production. Before, 500 plants would get you a fine. And today that is no longer the case.

Senator Carignan: What is it now?

Mr. Roy: It can be a firm 18 months. Courts are making adjustments because it is spreading, because of the major profits. We are talking about producing marijuana, and obviously, it is very lucrative.

The problem with that is the people who are being arrested are the gardeners, those who do the dirty work, who are at the bottom of the totem pole, who have limited financial means, who have mental health issues, those who are being used. These people do not have criminal records; they are being used and are at risk of being arrested. They are the ones who will receive these sentences. They are not the ones making the real profits, which go way above them.

devrait s'attarder aux aspects liés à la santé lorsqu'il est question de trafic et de production de drogues actuellement illicites et qu'on ne devrait pas imposer de sanctions pénales pour ce genre d'activités.

M. Oscapella : Dans la plupart des cas, c'est exact. Certains disent qu'il y a la prohibition d'un côté et la légalisation de l'autre. Mais il existe une foule d'options entre les deux, et la réglementation peut être stricte. Je cite en exemple l'une des drogues connue qui crée la plus forte dépendance, la nicotine. Il y a 50 ans, la moitié de la population adulte fumait au Canada. Aujourd'hui, cette proportion est passée à 20 p. 100 environ, et elle est considérablement inférieure chez les jeunes. Depuis longtemps, nous maintenons légale cette drogue qui crée une forte dépendance et nous avons tout de même grandement fait baisser le taux de consommation au pays en mettant en œuvre des mesures axées sur la santé, en limitant la publicité, en restreignant le nombre d'endroits où il est possible d'en consommer et en sensibilisant les gens aux conséquences liées à la consommation de cette drogue. Nous offrons également des thérapies de remplacement de la nicotine. Il y a d'autres façons de s'attaquer aux drogues. Il n'est pas nécessaire de criminaliser tout ce qu'on désapprouve; je ne dis pas que c'est ce que vous faites. Mais le fait de criminaliser un acte ne fait que causer davantage de dommages. Ce n'est pas sans conséquence. En agissant ainsi, on cause plus de dommages qu'il n'y en aurait eu.

La présidente : Si nous avons suffisamment de temps pour une deuxième série de questions, nous solliciterons votre participation.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question va s'adresser dans un premier temps à M^e Roy qui est une avocate expérimentée de ma région et qui connaît bien le type de crime qui y prolifère. Est-ce que je me trompe si dans notre région en particulier, les Laurentides, un endroit très bucolique, un endroit où il y a quand même plein de nature, il y a eu, depuis les dix ou quinze dernières années, une augmentation de la production dans des serres hydroponiques, dans des chalets? Est-ce que dans votre pratique vous avez rencontré ou perçu cette augmentation?

Mme Roy : Oui, région Laurentides, Lanaudière même. C'est pour cela que les tribunaux interviennent de façon beaucoup plus draconienne avec la production de cannabis. Avant, pour 500 plants, on avait une amende. Et maintenant ce n'est plus cela.

Le sénateur Carignan : C'est combien maintenant?

Mme Roy : Cela peut être 18 mois ferme. Les tribunaux s'ajustent à cause de la prolifération, à cause des gains importants. On parle de production de marijuana et évidemment, c'est très lucratif.

Le problème avec cela, c'est que les gens qui se font arrêter, ce sont des jardiniers, des gens qui cocottent, des gens au bas de l'échelle, qui ont des moyens financiers précaires, de santé mentale fragile, des gens utilisés. Ces gens n'ont pas d'antécédents judiciaires et ils sont utilisés et sont à risque de se faire arrêter. Ce sont eux qui vont recevoir les sentences. Ce n'est pas eux qui vont avoir le coût lucratif qui est au-dessus de cela.

As I said, the courts are imposing firm prison sentences. But they also need to be able to make the distinction; in other words, since we do not have minimum sentences, the court has the ability with a pre-sentencing report to assess an individual and often does so. Is this someone at risk of re-offending? Why did they do what they did? What is their family like? What is their background? The Crown and defence counsel are heard; they represent the individual. If applicable, we determine that the person was used and did not profit, so a distinction needs to be made, which this bill does not do. If someone is arrested with six marijuana plants, they get six months. It makes absolutely no sense.

Even then, the courts can give conditional sentences for that. Was that considered in this bill? No. Were fines? No. It is firm time. You get the worst punishment right off the bat.

Senator Carignan: You noticed the increase. I saw it in our region, as well. My question is for both of our witnesses. You talked about the increase in the inmate population, and you do not want Canada to end up in the same situation as the United States. Canada is a far cry from the U.S. as far as incarceration rates go. But we should not go to the other extreme, either. The U.S. has the highest incarceration rates, whereas Canada is around the 115th or 120th country on that list.

Production and trafficking have gone up. Officials from Statistics Canada testified before you and gave us some rather astounding numbers on the increase in cannabis production, in particular. Our current solutions do not seem to be doing the trick as far as trafficking and production go, so what solutions do you suggest?

Ms. Roy: I agree with the professor on this. Cannabis production is lucrative, we cannot deny that. If you can make \$1,000 to \$1,200 from one plant, the money is definitely there.

Senator Carignan: Is one plant really worth \$1,000?

Ms. Roy: Well, that may be its value, according to the police.

Senator Carignan: So, five plants are worth \$5,000?

Ms. Roy: Depending on the volume of the operation. Small plants are not worth much. But even then, with the seizure of small plants, baby ones which do not produce THC, which do not require menial labourers — it sounds like I am some kind of expert — the sentence is the same. Each case is specific, and the bill does not take that into account. Even if you impose very tough sentences, I do not believe that it will reduce the rate at which offences are committed.

Senator Carignan: So what is the solution? That is what we are doing here, looking for it.

Comme je vous l'ai dit, les tribunaux imposent des sentences d'emprisonnement ferme. Mais il faut être capable aussi de faire la distinction, c'est-à-dire que si l'on a une personne, comme on n'a pas de peine minimale, le tribunal est capable avec un rapport présentenciel, souvent on va le faire évaluer, est-ce que c'est une personne qui a un risque de récidive, pourquoi a-t-il passé à l'acte? Qui est sa famille? Quel est son background? On se fait entendre, la Couronne et la Défense, on représente un individu. S'il y a une possibilité, on s'aperçoit que la personne a été utilisée et qu'il n'a fait aucun gain, il faut faire des différences, ce que ce projet de loi ne fait pas. Si on se fait arrêter avec six plants de pot, c'est six mois. Cela n'a carrément aucune allure.

Encore là, les tribunaux peuvent donner du sursis pour cela. A-t-on pensé au sursis dans ce projet de loi? Non. A-t-on pensé à des amendes? Non plus. C'est du temps ferme. On passe tout de suite au pire châtement.

Le sénateur Carignan : Vous avez perçu cette augmentation. Moi aussi, je l'ai perçue dans notre région. Ma question va s'adresser à nos deux intervenants. Vous avez parlé de l'augmentation de la population carcérale et vous voulez éviter que le Canada se retrouve dans la même situation que les États-Unis. Le Canada est loin des États-Unis en ce qui concerne les taux d'emprisonnement. Il ne faut pas non plus passer à l'autre extrême. Les États-Unis sont au premier rang des taux d'emprisonnement alors que le Canada est environ le 115^e ou le 120^e pays sur cette liste.

Nous avons une augmentation au niveau de la production et du trafic. Des gens de Statistique Canada sont venus témoigner avant vous. Ils nous ont donné des statistiques assez impressionnantes concernant l'augmentation de la production de cannabis en particulier. Les solutions que nous avons actuellement ne semblent pas faire le travail en ce qui concerne le trafic et la production, mais quelles solutions proposez-vous?

Mme Roy : Je me rallie au professeur sur cet aspect. C'est lucratif, la production de cannabis, on ne se le cachera pas. Si on peut vendre un plant 1 000 à 1 200 dollars, le lucre est nécessairement associé à cela.

Le sénateur Carignan : Un plant vaut-il vraiment 1 000 dollars?

Mme Roy : Écoutez, c'est ce qui est peut-être évalué par les policiers.

Le sénateur Carignan : Donc, cinq plants valent 5 000 dollars.

Mme Roy : Dépendamment du volume de la plantation. Les petits plants ne valent pas grand-chose. Mais encore là, pour la saisie de petits plants, de tout petits plants qui ne produisent pas de THC, qui n'ont pas de cocottes — j'ai l'air de connaître cela! —, la sentence est la même. Chaque cas est un cas d'espèce, et c'est ce que le projet de loi ne fait pas. Même si vous donniez des sentences extrêmement sévères, je ne crois pas que l'on pourrait diminuer le taux de commissions des infractions.

Le sénateur Carignan : Quelle est la solution alors? Nous, on la cherche ici.

Ms. Roy: There has always been crime, and there will always be crime. Unfortunately, every country has to deal with this problem. But, in targeted areas, the imposition of tougher sentences by the courts is also directly linked to an increase in this type of crime.

Mr. Oscapella: Senator Carignan, if you do not mind, I will answer in English.

Senator Carignan: Go ahead. I understand.

[English]

The solution was suggested by the gentleman sitting to your right with the Senate Special Committee on Illegal Drugs; namely, an intelligent but firm regulation of the production and distribution of cannabis, accompanied with education, discouragement from use and looking at why people use it in a problematic way.

Ultimately, that must be the model. As long as we have a model based on prohibition, it is extremely lucrative. Again, this is the consequence of having the black market. Cocaine is worth many times more than its equivalent weight in gold, so should it be any surprise that people will try to produce cocaine? As long as we have a system that creates this incredible financial incentive for people to produce and distribute these drugs, all the criminal law in the world will not work.

Ironically, they had a major bust in Ottawa about four or five years ago. What were they saying? They were saying it might raise the price of drugs in Ottawa. What will happen, then? It means the dealers, who did not get busted, all of a sudden have a more valuable commodity because there is a shortage of the drug in the market. It means the people who are dependent on the drug must commit more crimes in order to afford the even more inflated black market price of the drug.

As long as we have a system based around the black market, we will always fail. I point to United States and other countries around the world: As long as we have this model we are doomed to fail. It is a bitter pill for some to swallow, for those who think we can bludgeon drugs out of our society. We cannot. Criminal law will not work. Laws of economics are simply more powerful.

It is a very difficult position to take because it is diametrically opposed to the philosophy espoused by so many in our society. However, after looking at this issue for over 20 years, legalizing and controlling is the only way I can see it disappearing. As long as there is a financial incentive, it will continue. We are financing organized crime in Canada and terrorist groups around world. Through prohibition, we are financing the people in Afghanistan who are killing Canadian soldiers. This makes no sense.

Mme Roy : Du crime, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Malheureusement, n'importe quel pays est aux prises avec cette problématique. Mais l'augmentation des peines par les tribunaux est aussi directement liée à l'augmentation de ce type d'infraction dans des régions ciblées.

M. Oscapella : Sénateur Carignan, je vais répondre en anglais, si vous permettez.

Le sénateur Carignan : Allez-y. Je comprends.

[Traduction]

La solution a été proposée par la personne assise à votre droite, qui fait partie du Comité sénatorial spécial sur les drogues illicites; il faut que la réglementation de la production et de la distribution du cannabis soit intelligente mais ferme, et, parallèlement, qu'on sensibilise les gens à la question, qu'on les dissuade d'en consommer et qu'on examine les raisons pour lesquelles les gens en viennent à avoir des problèmes de consommation.

C'est ce qui doit devenir notre modèle. Tant que notre modèle sera fondé sur la prohibition, les activités qui entourent la drogue seront très lucratives. Il s'agit là de la conséquence de l'existence du marché noir. Pour un poids donné, la cocaïne vaut bien plus cher que l'or; il n'est donc pas surprenant que les gens veulent en produire. Tant que nous aurons un système où les gens qui produisent et distribuent de la drogue en retirent d'incroyables avantages financiers, toutes les lois criminelles du monde seront vaines.

Ironiquement, des policiers à Ottawa ont fait une grande rafle il y a quatre ou cinq ans. Ils croyaient que cette opération ferait peut-être augmenter le prix des drogues à Ottawa. Mais qu'arrivera-t-il? Les trafiquants qui ne se sont pas fait arrêter se retrouveront soudainement avec des marchandises très prisées en raison du manque de drogues sur le marché. Ainsi, les personnes qui souffrent d'une dépendance à la drogue devront commettre davantage de crimes pour pouvoir se payer de la drogue, puisque les prix sur le marché noir auront augmenté.

Tant que notre système sera centré sur le marché noir, nous échouons. Avec un tel modèle, nous sommes voués à l'échec — je fais ici référence aux États-Unis et à d'autres pays. La pilule est dure à avaler pour les gens qui croient que nous pouvons éradiquer la drogue de notre société. Mais c'est impossible. Les lois criminelles, n'y changeront rien. Les lois de l'économie sont tout simplement plus puissantes.

Il est très difficile de souscrire à cette position parce qu'elle est diamétralement opposée à la philosophie à laquelle bien des gens de notre société adhèrent. Toutefois, après avoir étudié la question pendant plus de 20 ans, je crois que le seul moyen de faire disparaître la drogue est de la légaliser et de la contrôler. Tant que la drogue présentera un attrait financier, les activités qui l'entourent se poursuivront. Nous finançons le crime organisé au Canada et les groupes terroristes partout dans le monde. En préconisant la prohibition, nous finançons les gens en Afghanistan qui tuent nos soldats canadiens, et c'est insensé.

It is a product of the criminal prohibition of drugs. At the end of the day, we must move away from that philosophy and move it towards a health-based approach as we do with caffeine, tobacco and alcohol.

[Translation]

Senator Carignan: One other quick question, because I think we have an expert on production. We were looking for one last week. You mentioned the number of plants. How much marijuana or how many joints can a mature plant produce?

Ms. Roy: I do not have that knowledge, Senator Carignan. I imagine that it would depend on whether the plant was grown indoors or outdoors and on what size it was, for example. I will say that the courts do take it into account in sentencing. Is the operation sophisticated or not? Is it small scale? Is it for the benefit of organized crime? Are there 5,000 plants with lamps, lifts and so forth? Obviously, the experienced grower will not be punished to the same extent as the amateur. But we need to make distinctions that Bill C-15 does not make.

Senator Joyal: My question is for Ms. Roy, first. I see that you have the penal code in front of you. Could you please go to page 1909, the Youth Criminal Justice Act?

[English]

I refer to the Youth Criminal Justice Act. You certainly have the Youth Criminal Justice Act in the appendix. In mine, it is the last one before the index.

[Translation]

Ms. Roy: I have it, but I do not think I have the same page as you, Senator Joyal.

Senator Joyal: In that case, have a look at section 73(1) of the act.

[English]

This is following the question put forward by Senator Nolin.

[Translation]

Ms. Roy: I would have thought that minimum sentences did not apply to the youth criminal justice system.

[English]

Senator Joyal: Section 73(1) is entitled “Court must impose adult sentence:”

When the youth justice court makes an order under subsection 64(5) or 70(2) or paragraph 72(1)(b) in respect of a young person, the court shall, on a finding of guilt, impose an adult sentence on the young person.

In my opinion, an adult sentence is a mandatory minimum sentence.

C'est le résultat de la prohibition des drogues. Nous devons nous écarter de cette philosophie et privilégier une approche axée sur la santé, comme dans le cas de la caféine, du tabac et de l'alcool.

[Français]

Le sénateur Carignan : Une supplémentaire, rapidement, parce que j'ai cru déceler une expertise en production. On en cherchait une la semaine passée. Vous avez parlé de quantité de plants. Un plant mature peut produire quelle quantité de marijuana ou de joints?

Mme Roy : Je n'ai pas cette expertise, sénateur Carignan. J'imagine que cela doit dépendre si le plant a poussé à l'intérieur ou à l'extérieur, de quelle grosseur il est, par exemple. Je vous dirais que les tribunaux en tiennent compte dans l'imposition de la sentence : si c'est sophistiqué, si ce n'est pas sophistiqué, si c'est artisanal, si c'est au profit d'une organisation criminelle, s'il y a effectivement 5000 plants avec des lampes, des ascenseurs, et cetera. Évidemment, l'expert ne sera pas puni de la même façon que l'amateur. Mais il faut faire des distinctions que le projet de loi C-15 ne fait absolument pas.

Le sénateur Joyal : Ma question s'adressera d'abord à Mme Roy. Je vois que vous avez le Code pénal devant vous. Iriez-vous à la page 1909, s'il vous plaît, la Loi sur les jeunes contrevenants.

[Traduction]

Je parle ici de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Elle figure sans doute dans l'annexe. Dans mon document, elle se trouve tout juste avant l'index.

[Français]

Mme Roy : Je l'ai, mais je ne pense pas avoir la même page que vous, sénateur Joyal.

Le sénateur Joyal : Prenez donc l'article 73(1) de cette loi.

[Traduction]

C'est en lien avec la question posée par le sénateur Nolin.

[Français]

Mme Roy : J'aurais pensé que les peines minimales ne s'appliquaient pas pour le système adolescent.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Le paragraphe 73(1) s'intitule « Imposition de la peine applicable aux adultes » :

Dans le cas où il rend l'ordonnance visée aux paragraphes 64(5) ou 70(2) ou à l'alinéa 72(1)(b) et que l'adolescent est déclaré coupable de l'infraction, le tribunal lui impose la peine applicable aux adultes.

Selon moi, une sentence minimale obligatoire est une peine applicable aux adultes.

[Translation]

Ms. Roy: I believe, and I may be wrong, that minimum sentences do not apply to youth. Being under the influence with a minimum sentence of a \$1,000 fine, I think we can do things differently. And I may be wrong. I will indeed look into it.

[English]

Senator Joyal: Please look at section 62 of the same act, "Imposition of adult sentence:"

An adult sentence shall be imposed on a young person who is found guilty of an indictable offence for which an adult is liable to imprisonment for a term of more than two years in the following cases:

If you read this bill, they are caught in everything over two years, in my opinion.

[Translation]

Ms. Roy: In the example I gave earlier of the youth who sells a joint in the schoolyard, the sentence is two years, so it applies.

[English]

Senator Joyal: Absolutely. They are caught there unless three scenarios arise, and the Youth Criminal Justice Act provides for them: where the youth accepts to be judged under adult sentencing; where the youth fails to request to be omitted for it; or where the judge decides that the penalty of less than two years would not be serving the objective of justice.

Those are the three exceptions whereby the judge would be prevented from giving an adult sentence. It seems to me that a young person would be caught for anything in that act that deals with a sentence of more than two years, unless those three exceptions have been raised. That is the way I see it.

[Translation]

Ms. Roy: That is the way I read it, as well.

[English]

Senator Joyal: My next question is about the statement you made to the effect that section 12 of the Charter might be raised in an allegation of non-constitutionality in relation to some of those penalties in a particular context. Section 12 reads, as everyone knows, that everyone has the right not to be subjected to any cruel and unusual treatment or punishment.

If you were in a situation whereby you conclude that you should allege a breach of the Charter, on which jurisprudence would you base your arguments?

[Français]

Mme Roy : Je crois, sous toute réserve, que les peines minimales ne s'appliquent pas aux adolescents. Une faculté affaiblie avec une peine minimale de 1000 dollars d'amende, je crois que l'on peut régler les dossiers autrement. C'est sous toute réserve. Je vais effectivement faire des vérifications à ce niveau.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Reportez-vous à l'article 62 de la loi, « Assujettissement à la peine applicable aux adultes » :

La peine applicable aux adultes est imposée à l'adolescent déclaré coupable d'une infraction pour laquelle un adulte serait passible d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans [dans les cas suivants].

D'après ce que je comprends du projet de loi, les adolescents écoperont toujours d'une peine de plus de deux ans.

[Français]

Mme Roy : L'exemple que je donnais tout à l'heure du jeune qui vend un joint sur le terrain d'école, c'est une peine de deux ans, donc c'est applicable.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Absolument. C'est ce dont ils écotent, sauf dans les trois situations suivantes, qui sont prévues par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : lorsque l'adolescent accepte d'être jugé comme s'il était adulte, lorsqu'il omet de demander qu'on ne lui inflige pas une peine applicable aux adultes ou lorsque le juge détermine que le fait d'infliger une peine de moins de deux ans ne serait pas dans l'intérêt de la justice.

Voilà les trois circonstances où le juge ne pourrait pas imposer une peine applicable aux adultes. Et j'ai l'impression que peu importe l'infraction qu'il commet, l'adolescent écoperait d'une peine de plus de deux ans, sauf si l'une de ces trois exceptions s'applique. C'est ce que je comprends.

[Français]

Mme Roy : C'est ce que je lis aussi.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Ma prochaine question concerne ce que vous avez dit plus tôt, à savoir qu'on pourrait invoquer l'article 12 de la Charte pour faire valoir le caractère inconstitutionnel de peines infligées dans certains contextes. Comme tout le monde le sait, l'article 12 prescrit que chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

Si vous vous trouviez dans une situation où vous considérez qu'il y a manquement à la Charte, sur quels précédents jurisprudentiels appuieriez-vous votre argumentation?

[Translation]

Ms. Roy: In the Vaillancourt case, it was a minimum sentence for importing, seven years, and it was declared unconstitutional. There are two Vaillancourts. That is what comes to mind right away. It was before I started practising.

Senator Joyal: Do you recall the circumstances of that case?

Ms. Roy: I think it involved the importing of heroin, if memory serves. I could check and give you the answer, but it was a while back. Indeed, the case we are talking about is a classic example, Senator Joyal. It is exactly the situation for cruel and unusual punishment: two years for an exchange between two buddies in the schoolyard, where there is no question of trafficking money or making a profit for an organization but where someone is giving a friend from school a joint. Two years. To my mind, that completely contradicts section 12.

Senator Joyal: In your assessment of the impact that this clause of the bill will have, without an amendment to protect the discretion of judges in certain specific circumstances, thereby restoring a judge's discretion in certain specific circumstances, do you think that the constitutionality of this provision could be challenged in similar situations?

Ms. Roy: I would do it with pleasure. That would really make a very good case for application: a young man without a record, no pending cases, from a good family. We are not necessarily talking about someone with a substance abuse problem, who will harm society. It is a commonplace case, but with an application that is, and pardon me for being extreme, completely ridiculous.

If absolutely necessary, it could say that dealing drugs on school grounds is an aggravating circumstance to be taken into account by the judge, and it could be included in section 7.18 if it falls within the scope of organized crime. That would give the judge the flexibility to apply it, and that is what we need to maintain. All stakeholders in the legal system need to retain that flexibility. That is vital, it is our lifeblood.

Senator Joyal: The purpose of the bill, according to the minister, was to target those on top, as they say. It was really to go after the source. The example you just gave us, where a young person gives an ecstasy pill to a friend because they are going to a party Saturday night, does not target those at the top of the organized crime pyramid.

Ms. Roy: No, and I will tell you that, much to the dismay of those present, this will have little effect on organized crime. The individuals who are at risk, the ones putting themselves on the line, are being arrested for growing the plants for others, not the crime bosses. They are people who are being used, people with money problems who think they are going to fix those problems by making a fast buck growing drugs for X. But this will not affect the crime bosses or organized crime. It will be the little guys, the regular joes we see in court every day. Just think, every

[Français]

Mme Roy : Dans le cas de Vaillancourt, c'est une peine minimale d'importation, c'était sept ans, cela a été déclaré inconstitutionnel, il y a deux Vaillancourt. C'est ce qui me viendrait tout de suite. C'était avant que je pratique.

Le sénateur Joyal : Est-ce que vous vous souvenez des circonstances de cette décision?

Mme Roy : Je crois que c'était de l'importation d'héroïne, si ma mémoire est bonne. Je pourrais fouiller et vous donner la réponse, mais c'est assez loin. Effectivement, le cas dont on fait peut-être l'exemple type, sénateur Joyal, c'est exactement le cadre pour une peine cruelle et inusitée, deux ans pour un échange entre deux copains sur le terrain de l'école, où il n'est pas question de trafiquer de l'argent, de faire de profit pour une organisation, mais où l'on donne un joint à un copain d'école, deux ans. À mon sens, c'est carrément contraire à l'article 12.

Le sénateur Joyal : Dans votre évaluation de l'impact de cet article du projet de loi, s'il n'y avait pas d'amendement au projet de loi qui pourrait protéger la discrétion du juge dans certaines circonstances particulières, donc rétablir dans certaines circonstances particulières la discrétion du juge, dans votre esprit, cette disposition dans des circonstances comme celles-là pourrait être attaquée constitutionnellement?

Mme Roy : Moi je le ferais avec plaisir. Ce serait vraiment un très beau cas d'application. On parle d'un jeune homme, pas d'antécédent, pas de cause pendante, fils ou fille de bonne famille. On ne parle pas nécessairement de quelqu'un qui a des problèmes de consommation, qui va nuire à la société. C'est un cas banal, mais avec une application, excusez-moi l'extrême, complètement absurde.

À la limite, que l'on mette que de trafiquer du stupéfiant sur le terrain d'école est une circonstance aggravante à prendre en considération par le juge, qu'on le mette dans l'article 7.18 à ce moment, si c'est sous le joug du crime organisé. À ce moment-là, le juge a la souplesse de l'appliquer, c'est ce qu'il faut garder. Tous les intervenants du système judiciaire doivent garder cette souplesse. C'est indispensable, c'est notre air.

Le sénateur Joyal : L'objectif du projet de loi tel qu'il nous a été présenté par le ministre était, comme on dit, de viser haut dans le système. C'était vraiment s'attaquer à la source. Dans le cas que vous venez d'évoquer, un jeune qui donne une pilule d'ecstasy à un copain parce que le samedi soir, ils vont se retrouver dans une soirée, on n'est pas dans ce cas dans le haut de la pyramide du crime organisé.

Mme Roy : Non et je vous dirais peu, au grand dam des personnes présentes, le crime organisé ne sera pas touché par cela. Les personnes qui sont à risque, les personnes qui prêtent leur flanc, se font arrêter pour cultiver pour d'autres personnes, ce n'est pas les têtes dirigeantes. Ce sont des gens qui sont utilisés, des gens qui ont des problèmes financiers, qui pensent qu'ils vont régler leur problème en cultivant pour X, et faire de l'argent rapidement. Mais ce n'est pas les têtes dirigeantes, ce n'est pas le crime organisé qui va être touché par cela. Ce sont les petites

day, and I am talking about Saint-Jérôme, an area with a high crime rate for the size of its population, but if we impose minimum sentences on those people, it would make no sense.

[English]

Senator Milne: I have several questions but I will pose them all at once so you can both reply as you wish.

Particularly to Ms. Roy, this language in proposed section 1(ii) (A), “in or near a school,” appears in several other places in the Criminal Code. Have you seen any cases where this language has been interpreted by the courts? In your experience, what is the court’s overall view of this type of language? Have you been caught up in situations that, because of this language, would adversely affect, for example, young people because they have been thrown into penitentiary.

Second, both of you would like to see this bill defeated, but that is highly unlikely because governments generally have their own way. How can it be corrected? Is there something we can do to make this bill better? Is it saved at all by the fact that there is a mandated two-year review of this legislation?

[Translation]

Ms. Roy: It is a bit depressing to know that this bill will move forward. I cannot help but think what a disaster that is. We should not have minimum sentences. The combination of minimum sentences, one after another, will create a Molotov cocktail. In five years, if all these amendments are passed, and there will be others — I do not know where this idea comes from — the Harper government is very aggressive on amending the Criminal Code, but I do not see the point of this bill. I would like to give you an answer, but I think we need to do away with the entire bill.

[English]

Senator Milne: Are there examples in the Quebec courts of this type of language?

Ms. Roy: You mean “in or near a schoolyard?”

Senator Milne: Yes.

Ms. Roy: I have never seen it before.

Mr. Oscapella: I agree with my colleague that this is a disaster. The issue is how we could make it less so. One thing we could look at doing is changing the definition of trafficking. Under the current Controlled Drugs and Substances Act, trafficking consists of offering to give a drug to someone or giving a drug to someone; there does not have to be any financial consideration involved. Passing a joint at a party is trafficking.

personnes, les personnes ordinaires que l’on voit tous les jours à la cour. Imaginez, tous les jours, je parle pour Saint-Jérôme, un district où il y a une grande criminalité pour le bassin de population, mais si on envoie les gens en dedans par les sentences minimales, cela n’a pas de bon sens.

[Traduction]

Le sénateur Milne : J’ai plusieurs questions, mais je les poserai toutes les unes à la suite des autres pour que vous puissiez tous les deux y répondre à votre guise.

Je m’adresse ici tout particulièrement à Mme Roy. On trouve à la division 1(ii)(A) l’expression « à l’intérieur d’une école [...] ou près », qui figure à plusieurs reprises dans le Code criminel. À votre connaissance, y a-t-il des affaires où un tribunal aurait interprété cette expression? D’après votre expérience, que pensent en général les tribunaux de cette expression? Avez-vous eu affaire à des cas où cette expression a nui, par exemple, à un adolescent qui aurait été incarcéré pour cette raison?

Je sais aussi que vous aimeriez tous les deux que ce projet de loi soit rejeté, mais c’est très peu probable parce qu’en général, les gouvernements agissent à leur façon. Comment pourrions-nous rectifier le tir? Est-il possible d’améliorer le projet de loi? Est-ce que l’examen biennal obligatoire de la loi est d’un quelconque secours?

[Français]

Mme Roy : C’est un petit peu déprimant de savoir que ce projet de loi serait adopté. Je ne peux pas m’empêcher de penser que c’est une catastrophe. Il ne faut pas qu’il y ait des peines minimales. C’est l’accumulation de peines minimales les unes après les autres qui fait que l’amalgame de tout cela crée un cocktail Molotov. Dans cinq ans, si toutes ces lois sont adoptées et il y en aura d’autres — je ne sais pas d’où vient cette idée — le gouvernement Harper est très actif pour modifier le Code criminel, je ne vois pas l’utilité de ce projet de loi. Je voudrais bien vous répondre, mais je crois qu’il doit être aboli dans son entièreté.

[Traduction]

Le sénateur Milne : Avez-vous des exemples d’affaires jugées par les tribunaux du Québec qui auraient un lien avec cette expression?

Mme Roy : Vous parlez de l’expression « à l’intérieur d’une école [...] ou près »?

Le sénateur Milne : Oui.

Mme Roy : Je ne l’ai jamais vue.

M. Oscapella : Je suis d’accord avec ma collègue quand elle dit que ce projet de loi est une catastrophe. En fait, la question est de savoir comment en minimiser l’ampleur. Nous pourrions entre autres envisager de modifier la définition du terme « trafic ». Au sens de l’actuelle Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le trafic désigne toute opération d’offre ou de don de drogues à une autre personne et n’implique pas nécessairement un échange d’argent. Passer un joint à une fête constitue une forme de trafic.

One of the ways that governments have tried to make this unworkable law work, by expanding these definitions to mean all sorts of things that, in common language, do not work. Limiting the definition of trafficking to something that is being done for financial profit would be one minor improvement to it.

Another provision, and I think it is one of the aggravating factors, is people using real property of another person to commit an offence. Most of my students are renters. I do not rent. I have the good fortune to have my own house. Most of my students would be hit by this. On the surface, they are looking at people renting a house and using it for a grow op. On its surface, it may make some sense, but who will it hit? It will hit generally the less well-off people in society, the people who cannot afford their own homes. That should go out, certainly.

It is so difficult to find anything that can actually save this bill, apart from the total abandonment of these mandatory minimum penalties or, as in some other jurisdictions, a provision that allows the judge to depart from mandatory minimums and, if need be, give reasons for doing so. A number of cases in the Department of Justice survey handed to me from the research and statistics division spoke of that. There would be a mandatory minimum penalty, but the harsh edges of that penalty could be softened by giving the judge the discretion in cases where the judge articulated certain reasons for not administering a mandatory minimum penalty. Again, the bill is a disaster as a whole, but that might help to mitigate some of the harshest consequences of the legislation.

The Chair: On the real property matter, I have been assuming all along that one of the targets of that provision would be those marijuana cultivators who move in and take over some farmer's field or a portion of it. This has been, at times, a significant problem in Quebec, and I think also in B.C. We can perhaps again come back at the department or the minister and ask what precisely they were targeting with that provision. I do not recall hearing the minister say that a student renting a basement apartment someplace was his target.

Mr. Oscapella: Madam Chair, I do not think you will hear the minister say that. He will say they are going after the big guns in organized crime. That may be a perfectly noble sentiment, but that will not be the net effect of the bill.

The Chair: Thank you both. Your testimony has been interesting and helpful.

Colleagues, we now have the pleasure of welcoming as witnesses Chief Len Garis of the Surrey Fire Services in B.C., His Worship Peter Fassbender, Mayor of Langley, B.C. and,

Les gouvernements ont tenté de mettre en pratique cette loi inapplicable de plusieurs façons, y compris en élargissant les définitions de façon à ce qu'elles aient une foule de sens qui, en termes courants, ne peuvent être appliqués. Le fait de limiter la définition du terme « trafic » pour qu'il s'applique uniquement aux activités menées en quête de profit constituerait une petite amélioration.

Selon une autre disposition du projet de loi — je crois qu'il s'agit de l'un des facteurs aggravants —, on prévoit tenir compte du fait que la personne a utilisé des biens immeubles appartenant à autrui lors de la perpétration de l'infraction. La plupart de mes étudiants sont locataires. Je n'ai pas de bail. J'ai la chance de posséder ma propre maison. La plupart de mes étudiants seraient donc visés par cette disposition. En apparence, la disposition vise les personnes qui louent une maison pour y cultiver des plants. En apparence, la disposition paraît sensée, mais qui sera véritablement touché? Ce seront surtout les moins bien nantis de la société, ceux qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison, qui seront touchés. Il ne fait aucun doute que cette disposition devrait être supprimée.

Il est si difficile de trouver ce qui pourrait rendre ce projet de loi acceptable, à part l'abolition totale des peines minimales obligatoires ou, comme ça s'est fait ailleurs, l'instauration d'une disposition qui permette aux juges de laisser de côté les peines minimales obligatoires et, s'il y a lieu, d'expliquer leur décision. On fait état de cette disposition dans un certain nombre de cas répertoriés dans l'étude menée par la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice qu'on m'a remise. Il y aurait des peines minimales obligatoires, mais le juge aurait la possibilité de ne pas en imposer lorsqu'il estime que certaines raisons justifient sa décision, ce qui assouplirait le cadre d'application. Je le répète : le projet de loi est une catastrophe dans son ensemble. Toutefois, ces mesures pourraient aider à atténuer quelques-unes des pires conséquences de la loi.

La présidente : Pour ce qui est de la question des biens immeubles, je croyais que cette disposition visait principalement les cultivateurs de marijuana qui prennent possession du champ ou d'une partie du champ d'un agriculteur. Le Québec, et aussi la Colombie-Britannique si je ne me trompe pas, a été aux prises avec ce problème, à une certaine époque. Nous pourrions peut-être demander au ministère ou au ministre quel est l'objectif précis de cette disposition. Je ne me rappelle pas avoir entendu le ministre dire que la disposition visait les étudiants qui louent un appartement dans un sous-sol.

M. Oscapella : Madame la présidente, je ne crois pas que le ministre dise jamais cela. Il dira qu'il s'attaque aux grandes puissances du crime organisé. Leur idée part peut-être d'un sentiment très noble, mais le projet de loi n'aura pas cet effet au final.

La présidente : Merci à vous deux. Votre témoignage était très intéressant et il nous sera fort utile.

Chers collègues, nous avons maintenant le plaisir d'accueillir comme témoins M. Len Garis, chef du service d'incendie de la Ville de Surrey en Colombie-Britannique, Peter Fassbender,

from the Canadian Police Association, Mr. Charles Momy, President, and Mr. Ray Massicotte, Member of Board of Directors. Thank you all for agreeing to be with us this evening.

Charles Momy, President, Canadian Police Association (CPA):

Good evening, honourable senators. I would first like to make some quick introductions. Ray Massicotte is a staff sergeant with the Waterloo Regional Police and also full-time President of the Waterloo Police Association, as well as a Director of the Canadian Police Association. I am also an active police officer with the Ottawa Police Service, and I am presently the full-time President of the Canadian Police Association.

[Translation]

The Canadian Police Association (CPA) welcomes the opportunity to appear today before the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, concerning your study of Bill C-15, which provides for mandatory minimum sentences for serious drug crimes.

The Canadian Police Association is the national voice for 57,000 police personnel serving across Canada. Through our 160 member associations, the CPA includes police personnel serving in police services from Canada's smallest towns and villages to those working in our largest municipal cities, as well as provincial police services and members of the RCMP.

The CPA is acknowledged as a national voice for police personnel in the reform of the Canadian criminal justice system. We are motivated by a strong desire to enhance the safety and quality of life of the citizens in our communities; to share the valuable experiences of those who are working on the front lines; and to promote public policies that reflect the needs and expectations of law-abiding Canadians.

Our goal is to work with parliamentarians from all parties to bring about meaningful reforms to enhance the safety and security of all Canadians, including those sworn to protect our communities.

[English]

On the national drug strategy, every day, our members see the devastating effects that drug traffickers and producers have in all of our communities. Those police officers are the ones who constantly have to arrest the same drug dealers and producers over and over again, and stop them from poisoning your children, our children, our grandchildren, and robbing youth of their future.

Whether these criminal organizations are in larger urban centres, like Vancouver, Toronto, Montreal, Halifax, or in smaller communities, like Saint John, Gander, and, yes, even Kuujuaq, front-line police officers see on a daily basis how

maire de la Ville de Langley en Colombie-Britannique, et enfin, M. Charles Momy, président de l'Association canadienne des policiers et M. Ray Massicotte, membre du conseil d'administration de cette même association. Merci à tous d'avoir accepté de vous joindre à nous ce soir.

Charles Momy, président, Association canadienne des policiers (ACP) : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonsoir. Je voudrais commencer par faire rapidement les présentations. Voici Ray Massicotte, sergent d'état-major au service de police régional de Waterloo, président à temps plein de l'association des policiers de Waterloo et directeur de l'Association canadienne des policiers. Pour ma part, je suis policier en service au Service de police d'Ottawa, et actuellement président à temps plein de l'Association canadienne des policiers.

[Français]

L'Association canadienne des policiers se réjouit d'avoir l'occasion de témoigner devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles dans le cadre de votre examen du projet de loi C-15 qui prévoit des peines minimales obligatoires pour les crimes graves liés aux drogues.

L'Association canadienne des policiers est le porte-parole national de 57 000 membres du corps policier à la grandeur du Canada. Par l'intermédiaire de nos 160 associations membres, l'ACP comprend du personnel œuvrant dans les corps policiers canadiens desservant dans les plus petits villages et les grandes agglomérations urbaines, ainsi que des membres des services policiers provinciaux et de la GRC.

L'ACP est reconnu en tant que porte-parole national du personnel policier en matière de réforme de système de justice pénal au Canada. Nous sommes motivés par la ferme volonté de réaliser les aspirations suivantes : raffermir la sécurité et rehausser la qualité de la vie des citoyens et citoyennes de nos communautés; partager le précieux vécu de nos membres sur le terrain et promouvoir les politiques gouvernementales qui reflètent les besoins et les attentes des Canadiens et des Canadiennes respectueux des lois.

Notre but est de travailler de concert avec les représentants élus et tous les partis afin de réaliser d'importantes réformes qui assureront la sécurité de tous les Canadiens et les Canadiennes, y compris ceux et celles qui ont fait serment de protéger nos collectivités.

[Traduction]

En ce qui concerne la stratégie nationale antidrogue, tous les jours, nos membres voient les effets dévastateurs des trafiquants et des producteurs de drogues sur toutes nos collectivités. Ce sont ces policiers qui doivent constamment arrêter les mêmes revendeurs et les mêmes producteurs, maintes et maintes fois, pour les empêcher d'empoisonner vos enfants et vos petits-enfants, et les empêcher de détrousser les jeunes de leur avenir.

Que ces organisations criminelles soient dans les grands centres urbains comme Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax ou dans de plus petites collectivités comme Saint-Jean, Gander et, oui, même Kuujuaq, les policiers sur le terrain voient

organized crime supply dangerous and illegal drugs, with not only disregard for the law, but having no consideration for the lives and families that they destroy. I say “dangerous” because drugs that exist today are often even more dangerous than years past. Oftentimes they are laced with a variety of different chemicals to make them more potent.

For a number of years, the Canadian Police Association has been advocating for a national drug strategy that incorporates a balanced approach to reduce the adverse effects associated with drug use, by limiting both the supply of and demand for illicit drugs and enabling an integrated approach to education, prevention, treatment and enforcement. In our view, this legislation is critically important in addressing the enforcement component of this strategy.

Minimum sentences can, in fact, make a difference. Some officials and academics are often prone to argue against minimum sentences. They advocate greater discretion for the judiciary, alternatives to incarceration and an emphasis on rehabilitation.

Violent offenders are not deterred by our current sentencing, corrections and parole policies. Chronic offenders understand the system and work it to their advantage. Criminal gangs have taken over prisons and have taken over some of our neighbourhoods. We need stronger intervention, which combines general deterrence, specific deterrence, denunciation and reform.

Canada’s experience with impaired driving legislation over the past three decades demonstrates that mandatory minimum sentences has had a deterrent effect, both in general terms with respect to potential impaired drivers, and in a specific respect with regard to repeat offenders.

Mandatory minimum sentences for serious drug crimes will help in our fight against organized crime in the trafficking and production of drugs. Whether it is by keeping dealers and producers off the streets and out of business, or by serving as a deterrent to potential dealers, Bill C-15 will help our members in doing their jobs and keeping our communities safe. In simple terms: Keep these criminals in jail longer and you take away their opportunity to traffic in drugs.

Repeat offenders are a serious problem. There has been considerable debate about the use of minimum sentences and the frequency of repeat offenders. Make no mistake about it: Repeat offenders are a serious problem. Police understand this intuitively, as we deal with these “frequent flyers” on a routine basis. Statistics released by the Toronto Police Homicide Squad for 2005 demonstrate this point: Among the 32 people facing murder or manslaughter charges for homicides in 2006, 14 of them were on bail at the time of the offence; 13 were on probation; and

quotidiennement comment le crime organisé fournit des drogues dangereuses et illégales, non seulement en méprisant la loi mais en n’ayant aucun égard envers les vies et les familles qu’elles détruisent. Lorsque je dis que ces drogues sont « dangereuses », c’est parce que les drogues sont encore plus dangereuses aujourd’hui que par le passé, étant souvent additionnées de divers composés chimiques qui les rendent encore plus puissantes.

Depuis de nombreuses années, l’Association canadienne des policiers préconise une stratégie nationale antidrogue qui incorpore une approche équilibrée visant à réduire les effets néfastes qu’entraîne la consommation de drogues, en restreignant à la fois l’offre et la demande de drogues illicites et en permettant une approche intégrée combinant l’éducation, la prévention, le traitement et l’application des lois. À notre avis, ce texte de loi est l’une des clés donnant accès à la composante de l’application des lois de cette stratégie.

Les peines minimales peuvent, en effet, faire une différence. Certains fonctionnaires et certains universitaires ont souvent tendance à se prononcer contre les peines minimales, préconisant plutôt un pouvoir discrétionnaire accru pour les juges et l’application de solutions autres que l’incarcération, en mettant plus d’accent sur la réadaptation.

Les contrevenants violents ne sont pas dissuadés par nos politiques actuelles en matière de détermination des peines, de services correctionnels et de libération conditionnelle. Les contrevenants chroniques comprennent le système et le font fonctionner à leur avantage. Les gangs criminalisés se sont emparés de nos prisons et de certains quartiers de nos villes. Il nous faut donc des moyens d’intervention plus musclés qui combineront la dissuasion générale, la dissuasion spécifique, la dénonciation et la réforme.

Dans le domaine de la loi régissant la conduite avec facultés affaiblies, ce que nous avons constaté au Canada au cours des trois dernières décennies démontre que les peines minimales obligatoires ont eu un effet dissuasif, à la fois de manière générale pour les conducteurs ivres potentiels et de manière spécifique pour les récidivistes.

Les peines minimales obligatoires pour crimes graves liés à la drogue contribueront à notre lutte contre le crime organisé impliqué dans le trafic et la production de drogues. Qu’il s’agisse d’empêcher les revendeurs et les producteurs de circuler dans nos rues et de brasser des affaires, ou qu’il s’agisse d’un moyen de dissuader les revendeurs éventuels, le projet de loi C-15 aidera nos membres à faire leur travail et à maintenir la sécurité de nos collectivités. En termes simples : gardez ces criminels en prison plus longtemps et vous les empêchez de faire le trafic de drogues.

Les récidivistes posent un sérieux problème. Le recours aux peines minimales et la fréquence des récidives ont fait l’objet d’un nombre considérable de débats. Ne vous y méprenez pas : les récidivistes posent un sérieux problème. Les policiers le comprennent intuitivement puisque nous avons à faire à cette « clientèle d’habités » qui nous reviennent régulièrement. Les chiffres suivants, rendus publics par la brigade des homicides du Service policier de Toronto pour l’année 2005, en sont la preuve : sur 32 personnes accusées de meurtre ou d’homicide involontaire

17 were subject to firearms prohibition orders. The revolving-door justice system is failing to prevent further criminal activity by these repeat, violent offenders.

What will Bill C-15 do? Here are actual scenarios that illustrate how provisions in Bill C-15 are seen from a front-line police officer's perspective.

[*Translation*]

One-year mandatory prison sentences for dealing drugs such as marijuana, when carried out for organized crime purposes or when a weapon or violence is involved.

Scenario 1: With organized drug trafficking come weapons in many cases. Recent investigations on mid-level drug traffickers who were arrested revealed that the mid-level drug dealers were being supplied with weapons from the crime organization they belonged to, in order to assist them in their drug collection activities.

As part of the warrants that were executed, weapons, drugs and bulletproof vests were seized. Some of the individuals charged and convicted received limited jail time of less than two months.

[*English*]

Scenario No. 2: A Kitchener drug dealer moved to B.C., where he learned to grow marijuana. After his arrest in B.C. for operating a home-grow operation, he returned to Kitchener and started a garden supply business where he set up a network of grow operations. While being investigated in Kitchener for his illegal operation, he returned to B.C. to plead guilty to production of marijuana and was placed on house arrest. He returned to Kitchener unmonitored, where he was once again arrested for production of marijuana.

This person was responsible for introducing sophisticated grow operations to the region of Waterloo, which quickly spread from Ottawa to Windsor. This male's activity would have been thwarted had he been incarcerated.

Bill C-15 provides for a two-year mandatory prison sentence for the offence of running a large marijuana grow operation involving at least 500 plants. With health and safety aggravating factors, it goes up to a three-year mandatory prison sentence.

Scenario No. 3: Children are the victims of grow ops, as well. One such incident existed in Kitchener where a marijuana grower was living in his grow house with his wife and two children. During the night, the house erupted into flames due to a defect in the illegal electrical bypass. The flames spread quickly due to the intricate ventilation system installed in the grow room. The male

en 2006, 14 étaient en liberté sous caution au moment de l'infraction, 13 étaient en probation, et 17 faisaient l'objet d'une ordonnance d'interdiction de possession d'une arme à feu. Le système judiciaire aux portes tournantes n'arrive pas à empêcher ces récidivistes violents de poursuivre leurs activités criminelles.

Que fera le projet de loi C-15? Voici des scénarios concrets qui illustrent la façon dont certaines dispositions du projet de loi C-15 sont perçues du point de vue d'un policier sur le terrain.

[*Français*]

La peine minimale d'emprisonnement d'un an pour la vente de drogue comme la marijuana, lorsque cette vente est effectuée aux fins des crimes organisés ou lorsqu'une arme à feu ou la violence est impliquée.

Le scénario numéro 1 : avec les trafiquants de drogue organisés arrivent des armes dans plusieurs cas. Des enquêtes récentes sur des trafiquants de drogue de niveau moyen, qui avaient été arrêtés, ont relevé que ces trafiquants de niveau moyen étaient munis d'armes fournies par l'organisation criminelle à laquelle ils appartenaient afin de les aider à percevoir l'argent dû pour les drogues.

En vertu des mandats exécutés, des armes, des drogues et des gilets pare-balles furent saisis. Ces individus accusés et condamnés ont écopé d'une peine d'emprisonnement limitée de moins de deux mois.

[*Traduction*]

Le scénario numéro 2 : un revendeur de drogue de Kitchener a déménagé en Colombie-Britannique où il a appris à cultiver la marijuana. Après son arrestation en Colombie-Britannique pour « mariculture à domicile », il est revenu à Kitchener et a ouvert un commerce d'articles de jardinage dans lequel il a organisé un réseau de mariculteurs. Pendant qu'on enquêtait sur ce commerce illégal à Kitchener, il est revenu en Colombie-Britannique pour plaider coupable à l'accusation de production de marijuana et a été condamné à la détention à domicile. Laisse sans surveillance, il est reparti pour Kitchener où il a de nouveau été arrêté pour production de marijuana.

Cet individu était responsable de l'introduction d'un réseau sophistiqué de mariculteurs dans la région de Waterloo qui s'est rapidement propagé d'Ottawa à Windsor. Les activités de cet individu auraient été contrecarrées, s'il avait été incarcéré.

Le projet de loi C-15 propose une peine obligatoire d'emprisonnement de deux ans pour une personne coupable d'avoir dirigé une grosse mariculture comprenant au moins 500 plantes. Si l'infraction a créé un risque lié à la santé ou à la sécurité, la peine augmente pour passer à trois ans.

Le scénario numéro 3 : des enfants sont victimes des mariculteurs. Dans un incident à Kitchener, un mariculteur habitait dans sa serre avec sa femme et leurs deux enfants. Pendant la nuit, la maison a été la proie des flammes à cause d'une déféctuosité dans la dérivation illégale des circuits électriques. Les flammes se sont propagées rapidement puisqu'un système

fled the house by himself, leaving his family inside. Neighbours noticed the flames, arrived and rescued the woman and children from the inferno.

Firefighters arrived on the scene and extinguished the blaze. One firefighter described fighting this fire as trying to put out a fire in a high-efficiency woodstove. The fire burned uncharacteristically hot, causing concern and danger to neighbours and responding emergency service workers.

Unfortunately, Canadian communities from coast to coast to coast are plagued with this type of criminal activity on a daily basis.

As police officers, and more so as members of our community, it concerns us that our youth and many adults have been getting the wrong message on drugs. The use of drugs has been trivialized by what people see on TV, and also by misguided public policy. What they do not see, at the beginning, is that drugs will most likely take over their lives. The message to our youth should be clear: Drugs are dangerous and they are just not worth it.

The production and trafficking of illegal drugs go hand in hand with other criminal activities such as prostitution, extortion, human trafficking, homicides and violent sexual offences. Drug and sexual assault investigators have told us that date rape drugs, such as GHB, often serve to rape and assault unsuspecting victims. Production and traffickers of these types of drugs are therefore directly linked and responsible for serious sexual, and often violent, offences.

Organized crime is a very lucrative business and is run in that manner. They are very knowledgeable about the revolving-door criminal justice system we now have in Canada. The message to drug dealers, producers and organized crime has been that, even if you get caught, chances are you will be back in business in a matter of weeks.

With this bill, the message to drug dealers and producers is clear. Bill C-15 is part of a well-coordinated assault on organized crime. Cutting off the production and distribution of these dangerous and illegal drugs takes away the lifeblood of organized crime.

On behalf of the Canadian Police Association and our 57,000 members, we strongly encourage all senators to pass this bill and give our officers the tools to keep your communities safe.

Chief Len Garis, Surrey Fire Services: I am the Fire Chief for the City of Surrey in British Columbia. I am pleased to be invited here today to speak on behalf of Bill C-15 and on behalf of the City of Surrey. As you will see in my written submission, our city

compliqué de ventilation avait été installé dans la serre de mariculture. Le mariculteur est sorti seul de la maison, laissant sa famille à l'intérieur. Des voisins témoins de l'incendie se sont rendus sur les lieux et ont sauvé la femme et les enfants du brasier avant l'arrivée des pompiers.

Un des pompiers a décrit son intervention en disant que c'était comme essayer d'éteindre le feu dans un poêle à bois à haut rendement. Les flammes étaient démesurément intenses, ce qui inquiétait et mettait en danger les voisins et les intervenants d'urgence.

Malheureusement, dans tous les coins du pays, les collectivités sont aux prises avec ce genre d'activité criminelle au quotidien.

En tant que policiers, mais surtout en tant que membres de la collectivité, nous sommes préoccupés par le fait que nos jeunes et de nombreux adultes ont reçu le mauvais message au sujet des drogues. La consommation de drogues a été banalisée par ce que les gens voient à la télé, mais aussi par des politiques gouvernementales malavisées. Ce que les gens ne voient pas, au début, c'est que les drogues prendront fort probablement le contrôle de leur vie. Le message à nos jeunes devrait être clair : les drogues sont dangereuses et ne valent tout simplement pas la peine.

La production et le trafic de drogues illégales vont de pair avec d'autres activités criminelles, dont la prostitution, l'extorsion, la traite d'êtres humains, les homicides et les infractions sexuelles violentes. Selon les enquêteurs en matière de drogues et d'agressions sexuelles, les drogues de viol comme le GHB, servent souvent à des fins de viol et d'agression de victimes qui ne se méfient pas. La production et le trafic de ce genre de drogues sont donc directement liés à des infractions sexuelles graves et souvent violentes, et en sont responsables.

Le crime organisé est une entreprise très lucrative et fonctionne comme une entreprise. Les caïds du crime organisé connaissent à fond le système de justice pénale à portes tournantes que nous avons maintenant au Canada. Le message envoyé aux revendeurs et aux producteurs de drogues, ainsi qu'au crime organisé, c'était que même s'ils se faisaient appréhender, ils avaient de bonnes chances de reprendre leurs lucratives affaires au bout de quelques semaines.

Grâce à ce projet de loi, le message aux revendeurs et aux producteurs de drogues est clair : le projet de loi C-15 fait partie d'un assaut bien coordonné contre le crime organisé. En coupant la production et la distribution de ces drogues dangereuses et illégales, nous saignons à blanc le crime organisé.

Au nom de l'Association canadienne des policiers et de nos 57 000 membres, nous encourageons fortement tous les sénateurs à adopter ce projet de loi et à donner à nos policiers les outils nécessaires pour assurer la sécurité de vos collectivités.

Chef Len Garis, Service d'incendie de Surrey : Je suis chef du Service d'incendie de la ville de Surrey en Colombie-Britannique. Je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-15 au nom de la ville de Surrey. Comme

sees a minimum mandatory sentence and harsher penalties as being a positive step towards the battle against Canada's illegal marijuana trade.

Surrey has taken a leadership role in fighting marijuana grow operations because we know they expose our neighbourhoods to violence, a greater risk of fire and electrocution, and many other safety hazards we have experienced. Our position is that mandatory sentences would help provide a further deterrent to those who are currently involved in the marijuana trade, as well as those who are considering becoming involved.

Growing marijuana is a lucrative business in Canada and up until now the risks associated with it have been quite low. I am talking about deterrence for grow operations, or running a grow operation.

You could say that growing marijuana in British Columbia and in Canada, since the 1990s, has been a growing commercial business. Here are some statistics that we would like to share with you about our experience in B.C. I believe you have probably received submissions from Dr. Darryl Plecas from the University of the Fraser Valley, and I will be quoting some of those for emphasis.

Between 1997 and 2003, police marijuana files in B.C. tripled. In that same period, the amount of marijuana plants police seized in those years doubled and the amount of harvested marijuana seized tripled. These statistics come from the study that I have just referenced.

According to RCMP statistics in other parts of the country, they have also experienced a similar increase in marijuana activity since the late-1990s. The study by the University of the Fraser Valley is particularly interesting because it shows that while the marijuana trade is booming in B.C., the consequences for those involved were severely on the decline.

For instance, between 1997 and 2003, the number of no-case seizures tripled. This is when police dismantle a grow operation and they do not lay charges. Also, 20 per cent fewer charges were laid for growers in 2003 than in 1997, and only 16 per cent of growers convicted in those years served any jail time at all. Only 7 per cent of the convicted growers were sentenced to three months or more.

It is interesting to look at our neighbours to see how they might have handled these criminals. Research shows that in Washington state, which uses sentencing guidelines, these same offences would have been resulted in a sentence of at least three months in 77 per cent of the time. Our figure in B.C. was only 7 per cent.

Even in Alberta, 34 per cent of the growers convicted went to jail between 1997 and 2003. That is more than double B.C.'s rate during the same time period.

vous pourrez le constater dans mon mémoire, notre ville voit d'un bon oeil l'imposition d'une peine minimale obligatoire et de sanctions plus sévères comme moyens de lutter contre le commerce illégal de marijuana au Canada.

La Ville de Surrey s'est imposée comme chef de file dans la lutte contre les cultures de marijuana parce que nous savons qu'elles exposent nos collectivités à la violence, à un risque accru d'incendie et d'électrocution et à de nombreux autres dangers. Notre position est que l'imposition de peines obligatoires servirait à dissuader tous ceux qui sont actuellement impliqués dans le commerce de la marijuana ainsi que tous ceux qui songent à y participer.

La mariculture est un commerce lucratif au Canada et jusqu'à maintenant, les risques qui y sont associés sont très faibles. Je parle ici des mesures de dissuasion envers les cultivateurs de marijuana.

On peut dire que depuis les années 1990, la mariculture est devenue un commerce florissant en Colombie-Britannique et au Canada. J'aimerais vous présenter des statistiques concernant la Colombie-Britannique. Je crois que M. Darryl Plecas de l'Université de Fraser Valley vous les a présentées, mais j'aimerais en souligner quelques-unes.

De 1997 à 2003, le nombre de dossiers liés à la marijuana ouverts par la police britanno-colombienne a triplé. Au cours de cette période, le nombre de plantes de marijuana saisies par la police a doublé et la quantité de marijuana récoltée a triplé. Ces statistiques proviennent de l'étude que je viens de mentionner.

Selon les statistiques de la GRC provenant d'autres régions du pays, on constate une hausse similaire des activités liées à la marijuana depuis la fin des années 1990. L'étude de l'Université de Fraser Valley est particulièrement intéressante, parce qu'elle montre que l'essor du commerce de la marijuana en Colombie-Britannique coïncide avec une diminution marquée des conséquences pour les auteurs de ces activités.

Par exemple, de 1997 à 2003, le nombre de saisies qui n'ont entraîné aucune accusation a triplé. Ce sont des situations où la police démantèle des installations de mariculture, sans porter d'accusations. De plus, en 2003, les accusations portées contre les mariculteurs ont diminué de 20 p. 100 par rapport à 1997, et seulement 16 p. 100 d'entre eux ont été reconnus coupables et ont fait de la prison. Seulement 7 p. 100 des mariculteurs reconnus coupables ont reçu une peine de trois mois ou plus.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil du côté de nos voisins pour voir ce qu'ils auraient fait en pareil cas. D'après les études effectuées dans l'État de Washington, où il existe des lignes directrices pour l'imposition de peines, ces mêmes infractions auraient débouché sur une peine d'au moins trois mois dans 77 p. 100 des cas. En Colombie-Britannique, le chiffre est de seulement 7 p. 100.

Même en Alberta, 34 p. 100 des mariculteurs ont reçu une peine d'emprisonnement de 1997 à 2003. C'est donc plus que le double de la Colombie-Britannique pour la même période.

The university study I mentioned helped open our eyes. It showed us what was happening to the marijuana trade and what kinds of safety hazards associated with grow operation were being brought to our neighbourhoods. For example, we learned that grow operations are 24 times more likely to catch fire than a normal home. When a grow operation does catch fire, the damage is twice as much as a normal house fire.

To put it into perspective, between the years of 2003, 2004 and 2005 in the city of Surrey, our fire crews were attending one house fire a month associated with a grow operation and dealing with those situations. We learned these health hazards, unsafe structural alterations and illegal electrical work were common in grow operations. We also learned that children were found at more than one fifth of the grow operations in our province.

Once we had this knowledge, we realized that we had to act on it. Our community spearheaded a task group in 2004 that led to the creation of public safety inspections in the city of Surrey, as well as many other B.C. cities. These inspections allowed cities to enter grow operations and force the owners to move out, making them safe by removing any public safety hazards. Surrey also fought for legislation that now gives cities in B.C. direct access to electrical consumption data that identifies them as grow operations to root them out.

These safety inspections have proven to be a strong deterrent. In fact, a study released this June showed that in Surrey, we experienced an 81 per cent drop in the number of files coming to the attention of police between 2004 and 2008 by attacking them from a public safety perspective.

The Chair: That is marijuana production.

Mr. Garis: Yes. Our experience shows that strategic deterrents do work, and we are committed to supporting initiatives that show promise in reducing the safety threats associated with growing marijuana in our neighbourhoods.

In addition to our submission today, we have championed other potential deterrents that we are working on with government. They include regulating hydroponic outlets that sell equipment to growers as precursor equipment; and regulating medical marijuana grow operations, which share many of the same safety hazards in our communities but lack any regulatory inspections, to make sure they are safe. You would not know the difference between an illegal grow and one that was licensed by the federal government.

We would like to exploit technology used to detect hydroponic equipment and clandestine drug labs. We are working on initiatives in those areas with various universities. We also believe we could exploit tax audits by Canada Revenue Agency for individuals that are caught growing marijuana that are not

L'étude universitaire que j'ai mentionnée nous a ouvert les yeux. Elle nous a montré ce qu'il en est du commerce de la marijuana et quels risques d'accidents sont exposés nos collectivités en raison des installations de mariculture. Par exemple, nous avons appris qu'une maison abritant une culture est 24 fois plus vulnérable aux incendies qu'une maison normale. Lorsqu'un incendie s'y déclare, les pertes sont deux fois plus élevées que dans un incendie résidentiel normal.

Pour mettre les choses en perspective, en 2003, 2004 et 2005 dans la ville de Surrey, nos équipes de pompiers ont dû éteindre un incendie par mois associé à la culture de la marijuana. Nous avons appris que ces dangers pour la santé, les altérations dangereuses et illégales apportées à la structure et au réseau électrique, étaient monnaie courante dans les installations de mariculture. Nous avons également appris que des enfants s'y trouvaient dans plus d'un cinquième des cas, dans notre province.

C'est alors que nous avons réalisé que nous devons passer à l'action. Notre collectivité a lancé un groupe de travail en 2004. Il a entraîné la création d'inspections de sécurité publique à Surrey, ainsi que dans de nombreuses autres villes de la Colombie-Britannique. Ces inspections ont permis aux villes de pénétrer dans les installations de mariculture et de forcer les propriétaires à en sortir, éliminant ainsi les dangers pour la sécurité publique. Surrey s'est également battue pour obtenir la loi qui donne maintenant aux villes de la Colombie-Britannique un accès direct aux données sur la consommation d'électricité et qui permet de repérer les cultures de marijuana afin de les déloger.

Ces inspections de sécurité se sont révélées très dissuasives. En fait, une étude publiée en juin dernier montre qu'à Surrey, nous avons constaté une diminution de 81 p. 100 du nombre de dossiers signalés à la police entre 2004 et 2008 du fait de nous être attaqués au phénomène, dans une optique de sécurité publique.

La présidente : Nous parlons ici de la production de marijuana.

M. Garis : Oui. Notre expérience démontre que les mesures stratégiques de dissuasion fonctionnent, et nous sommes résolus à appuyer les initiatives prometteuses qui visent à réduire les menaces à la sécurité associées à la culture de marijuana dans nos quartiers.

Outre le mémoire que nous présentons aujourd'hui, nous nous sommes faits les promoteurs d'autres mesures de dissuasion potentielles auxquelles nous travaillons, en collaboration avec le gouvernement. Ces mesures comprennent la réglementation de la vente d'équipement hydroponique aux producteurs, comme équipement précurseur; la réglementation des installations de culture de marijuana à des fins médicales qui présentent un grand nombre des mêmes dangers pour la sécurité dans nos communautés, mais qui ne font pas l'objet d'inspections réglementaires, afin de nous assurer de leur sécurité. En fait, vous ne verriez pas la différence entre une culture illégale et une autre qui est autorisée par le gouvernement fédéral.

Nous aimerions exploiter la technologie utilisée pour détecter la présence d'équipement hydroponique et les laboratoires clandestins. Nous collaborons à des initiatives de cette nature, avec diverses universités. Nous pensons aussi que nous pourrions mettre à profit les vérifications fiscales auxquelles procède

paying their fair share of taxes. We have had some great experiences, but we lack resources in Canada Revenue Agency to do those investigations on a consistent basis.

It should be noted that a lot of these positive things are happening across Canada to combat marijuana and the industry. Some progress has been seen in recent years, as I mentioned. However, we also know this is a highly lucrative industry with strong links to organized crime. We know that Canadian-grown marijuana is traded for guns and other drugs, largely south of the border.

We also know that criminals involved are sophisticated and adapt and are willing to go to great lengths to foil the new volley we throw at it. Any recent gains that we believe we have made will be lost if we do not remain one step ahead.

Minimum mandatory sentences and harsher penalties are certainly not the only answer; I will be the first one to admit that. However, they will bring some fairness and consistency to how criminals convicted of drug crimes are treated across Canada. As a case in point, British Columbia is woefully low in comparison to the rest of Canada in terms of convictions and penalties associated with drug production. In conjunction with other deterrents, they will help make the marijuana industry less of an attractive career choice, certainly in British Columbia and the rest of Canada.

I believe that these negative consequences that come with this bill will help us to deter what is going on in our communities.

The Chair: Colleagues, you have before you Mr. Garis's more detailed written submission, complete with footnotes. I would ask for a motion that we append that to the proceedings.

So moved by Senator Baker. In favour? Done.

His Worship Peter Fassbender, Mayor, City of Langley, B.C.: I will use a world series analogy. I am the closer of these intelligent and well-presented presentations today. You need to know that I have had the opportunity to watch and also to read a fair amount of the testimony before this committee.

I come today not with a written presentation, with more research and all of those things. I am a firm believer that you leave the good work of research and all of the academia to those people. I am here to talk to you from a community perspective

l'Agence du revenu du Canada dans le cas des personnes qui se font prendre à produire de la marijuana sans payer leur juste part d'impôt. Nous avons obtenu des résultats assez intéressants, mais il manque de ressources à l'Agence du revenu du Canada pour mener ce type d'enquêtes de manière régulière.

Il convient de noter que beaucoup de choses positives de ce genre se produisent à l'échelle du Canada, dans la lutte contre la production de marijuana, et l'industrie qui la produit. Certains progrès ont été réalisés au cours des dernières années, comme je l'ai dit. Toutefois, nous savons aussi qu'il s'agit d'une industrie très lucrative qui a des liens étroits avec le crime organisé. Nous savons que la marijuana produite au Canada est échangée contre des armes et d'autres drogues, principalement au sud de la frontière.

Nous savons aussi que les criminels impliqués disposent de moyens sophistiqués et s'adaptant, et qu'ils ne reculeront devant rien pour contrer les mesures que nous prenons pour les combattre. Tous les progrès que nous avons réalisés récemment seront perdus, si nous ne parvenons pas à maintenir l'avantage que nous avons actuellement.

Les peines minimales obligatoires et des amendes plus lourdes ne sont certainement pas la seule réponse à donner; je suis le premier à l'admettre. Cependant, ces mesures apporteraient une certaine équité et une certaine cohérence dans la façon dont les criminels reconnus coupables de crimes liés aux drogues sont traités, à l'échelle du Canada. Pour citer un exemple, la Colombie-Britannique impose des peines et des pénalités bien plus faibles que ce n'est le cas dans le reste du Canada, relativement à la production de drogues. Des peines plus sévères, associées à d'autres mesures de dissuasion, aideront à rendre l'industrie de la marijuana beaucoup moins intéressante comme choix de carrière, à coup sûr en Colombie-Britannique et dans le reste du Canada.

J'ai la conviction que les conséquences négatives qui résulteraient de l'adoption de ce projet de loi, par effet dissuasif, aideraient à contrer le phénomène que nous observons dans nos communautés.

La présidente : Chers collègues, vous avez devant vous le mémoire plus détaillé de M. Garis, dûment annoté. J'aimerais qu'il soit proposé que nous l'annexions au compte rendu des délibérations.

La proposition est soumise par le sénateur Baker. Ceux qui sont pour? La motion est adoptée.

Son Honneur Peter Fassbender, maire, Ville de Langley (C.-B.) : Pour employer une analogie liée au baseball, je suis celui qui conclura, après tous les exposés intelligents et brillants que nous avons entendus. Je crois utile de vous dire que j'ai eu la chance d'entendre et de lire aussi un grand nombre de témoignages avant la séance d'aujourd'hui.

Je ne me présente pas ici aujourd'hui avec une déclaration écrite, des résultats de recherches ni autre chose de cette nature. Je crois qu'il faut laisser la recherche et les travaux du genre à ce milieu. Je suis ici pour vous parler des questions que M. Garis

about the issues that Mr. Garis has talked about. I will put a human face on it, if I can, and that human face is my community.

I know that the solution to the drug problems in Canada will not be found in the halls of Parliament, in these august chambers or in my city hall. They will be found on the streets of the communities, when we as communities work together to find solutions that deal with all the social issues and all of the mental health issues that relate to the drug issue.

I think what happens often when we are debating things like this bill, which, in my view, is a step in the right direction in terms of providing the kinds of consequences for what I see on my streets every day, we need to look at each of these in terms of what they contribute to the whole.

We are all looking for the silver bullet to solve the drug problems in this country. I do not think there is one single silver bullet to do that. However, what I do know is that when we look at what is happening in the drug industry — and I use that word advisedly, the drug industry, because that is what it is and that is what I see — we need to provide our police forces, our fire and protective services the tools and the teeth to deal with that industry effectively in order to make a change in the pattern that we see in the province of British Columbia and, I believe, right across this great country.

I will use another analogy. I do not think the perfect bill has ever been crafted. You may disagree with me, but I think they all have challenges. I will leave it to the legal scholars and so on to look at the detail of bills.

However, I do know that this bill does make that correction that is necessary to deal with organized crime, to deal with the industry that it is and the people who are not drug addicted, who are not in our community's homeless. I am talking about the people who are using this industry to make a lot of money and are parasites in our community, sucking the lifeblood out of our community in so many ways, whether it is the safety of our police departments or our fire and rescue services or the safety of neighbours.

Three days ago, I visited a home in my community, in a beautiful residential area, that had burst into flames at 5:00 in the morning. I visited there with my fire chief, and we walked around. He took me around the back and showed me that it was a marijuana grow op in the basement. It was not a small one, but a large one. I said that there must have been some sort of an electrical problem. He said no. He said this house was attacked by rival group who wanted to put this particular person out of business, so they came and set the house on fire. They did not even want the plants that were in the basement. They wanted to eliminate not only the plants but the structure and everything that was in it.

vient d'aborder, mais du point de vue des communautés. J'entends vous présenter le visage humain de ces questions, dans la mesure où je le peux, et ce visage humain est celui de ma communauté.

Je sais que la solution aux problèmes des drogues au Canada ne viendra pas des couloirs du Parlement, de ces augustes chambres, ni de la mairie de ma communauté. Les solutions se trouvent dans les rues des communautés, lorsque nous, en tant que communautés, collaborons ensemble à trouver des solutions qui répondent à tous les enjeux sociaux et à tous les enjeux en santé mentale qui sont liés au problème des drogues.

Je pense que ce qui se produit souvent lorsque nous débattons de projets de loi comme celui-ci, qui selon moi est un pas dans la bonne direction parce qu'il prévoit des mesures pour contrer ce que je vois dans les rues de ma ville tous les jours, c'est que nous devons examiner chacun d'eux sous l'angle de ce qu'ils apportent par rapport à l'ensemble de la situation.

Nous sommes tous à la recherche de la solution miracle qui apporterait remède aux problèmes des drogues dans notre pays. Je pense qu'il n'existe pas de solution miracle. Par contre, je sais pertinemment que lorsque nous examinons ce qui se passe dans l'industrie des drogues — et c'est sciemment que j'emploie ce terme, l'industrie des drogues, parce que c'est bien ce que c'est et c'est bien ce que je vois —, nous devons fournir à nos forces policières, à nos services d'incendie et de protection les outils et le mordant qu'il faut pour faire face à cette industrie efficacement, de façon à changer le cours des choses en Colombie-Britannique et, je le pense aussi, partout dans ce grand pays.

J'emploierai une autre analogie. Je ne crois pas qu'il existe un projet de loi idéal. Vous pouvez être en désaccord avec moi, mais je pense que tout projet de loi comporte son lot de difficultés. Je laisse aux juristes et autres spécialistes le soin d'examiner les projets de loi, dans leurs moindres détails.

Cependant, je pense que ce projet de loi apporte les correctifs nécessaires pour faire face au crime organisé, pour faire face à l'industrie, car c'en est une, et aux gens de cette industrie qui ne sont pas toxicomanes, et qui ne font pas partie des sans-abri de nos communautés. Je parle des gens qui se servent de cette industrie pour faire fortune et parasitent notre communauté, qui sapent l'énergie vitale de notre communauté de tellement de façons, qui mettent en péril la sécurité de nos services de police ou de nos services d'incendie et de secours, ou la sécurité de nos quartiers.

Il y a trois jours, j'ai visité une maison de ma communauté, située dans un beau quartier résidentiel, qui a été la proie des flammes à cinq heures du matin. Je m'y suis rendu avec mon chef du service des incendies, et nous avons fait le tour de la propriété. Il m'a emmené à l'arrière de la maison et m'a montré qu'il y avait une culture de marijuana au sous-sol et pas une petite, mais bien une grande. J'ai dit qu'il y avait probablement eu un problème électrique. Il m'a dit non. Il a dit que cette maison avait été attaquée par un groupe rival qui voulait mettre fin aux opérations de cette personne; alors, ils sont venus et ils ont mis le feu à la maison. Ils ne voulaient même pas les plants qui poussaient au sous-sol. Ils voulaient éliminer non seulement les plants, mais la bâtisse, et tout son contenu.

You cannot tell me that that has anything to do with the person that I see on my streets who is addicted to marijuana and is a user. It has everything to do with people who are out to eliminate each other in our communities so that they can take over the business. I come from the private sector, and part of that world is you want to do the best you can to get rid of the competition, but this kind of getting rid of the competition has deadly consequences, not only for the people involved but also for the people who have to work in our communities and serve our communities to be able to deal with these issues. Bill C-15, in my view, gives the tools.

If I can use an analogy, and please understand this analogy in the positive context, you are like the captain of the *Titanic*. If you had known far enough in advance that you could make a slight course correction and miss that iceberg, I suspect as the captain of that ship you would have done that. This is what this is all about. This is a small course correction, in my view, but an important one to ensure there are consequences for those individuals in our society who are using everything they can to take advantage of every part of our community, and that has to stop.

I have heard many debates, and I just heard the other witnesses tonight. Often, honourable senators, we start looking at the whole drug issue when we are dealing with a bill that has a specific and targeted purpose. We put our focus on all of the other issues. We will be opening a facility in our community to help the homeless, the drug addicted, et cetera. We are doing our part in our communities to invest in helping people who need help and who want help. However, I will make this clear statement, and I have made it in my own community. I will not take umbrage when people say to me that you have to do something to get rid of the problems in our community, and you have to be a part of the solution.

Honourable senators, I am asking you to be part of the solution. I know you have much more debate to come and you may look at nuances in the bill, but I am here today to say to you, simply, that my community is affected by the drug industry, by the people who profit from that drug industry, by organized crime, by the people who are lying dead on my streets because they are in a drug war and they are trying to eliminate each other. I see that. I feel it. My community feels it, and the citizens of my community are saying they are tired of the lack of action and the lack of fortitude to make changes that need to be made, imperfect as they might be.

I compliment you on passing through the elimination of the two-for-one legislation. That was a positive step forward. I think it is time we stop politicizing these issues and bring them down to the streets of our communities. I am telling you that we are willing to work with you. We want you to work with us. We want you to

Vous ne pouvez pas me dire que cela avait quelque lien que ce soit avec la personne que je vois dans ma rue, qui est « accro » à la marijuana, et qui en consomme. Ce cas a tout à voir avec les personnes qui sont là pour s'éliminer les unes les autres dans nos communautés, afin de pouvoir prendre le contrôle de l'industrie. Je viens du secteur privé, et dans ce monde vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour éliminer la concurrence, mais cette façon de l'éliminer a des conséquences meurtrières, non seulement pour les personnes qui y sont impliquées, mais aussi pour les gens qui doivent travailler dans nos communautés, servir nos communautés pour être en mesure de composer avec ces problèmes. Le projet de loi C-15, selon moi, apporte des outils pour y arriver.

Si vous me permettez cette analogie, et je vous prie de l'interpréter dans son sens positif, vous êtes comme le capitaine du *Titanic*. Si vous aviez su assez longtemps à l'avance que vous auriez pu corriger légèrement le cap et éviter cet iceberg, je suppose que comme capitaine, vous l'auriez fait. C'est bien de cela qu'il s'agit ici. Il s'agit, selon moi, d'une petite correction, mais d'une correction importante pour nous assurer qu'il y aura des conséquences pour ceux qui, dans notre société, font tout ce qu'ils peuvent pour profiter le plus possible de notre communauté. Il faut en finir avec cette situation.

J'ai entendu de nombreux débats, et je viens juste d'entendre les autres témoins ce soir. Souvent, honorables sénateurs, nous commençons à examiner tout le problème de la drogue, lorsque nous examinons un projet de loi qui vise un objectif spécifique et bien ciblé. Nous nous attardons à toutes les autres questions. Nous ouvrirons un établissement dans notre communauté pour venir en aide aux sans-abri, aux toxicomanes, et cetera. Nous faisons notre part, dans nos communautés, pour investir dans l'aide que nous apportons aux personnes qui ont besoin d'aide et qui en veulent. Toutefois, je vous ferai une déclaration claire, que j'ai déjà faite dans ma propre communauté. Je ne m'offusquerai pas si des gens me disent que nous devons faire quelque chose pour éliminer les problèmes de notre communauté et si on me dit que je dois faire partie de la solution.

Honorables sénateurs, je vous demande de faire partie de la solution. Je sais que vous aurez à débattre encore un bon moment de la question, et que vous aurez à examiner les subtilités de ce projet de loi mais je suis ici aujourd'hui pour vous dire, simplement, que ma communauté est affectée par l'industrie des drogues, par les gens qui profitent de cette industrie, par le crime organisé, par le fait que des gens gisent morts dans nos rues, parce qu'ils sont au milieu d'une guerre de la drogue et qu'ils tentent de s'éliminer les uns les autres. Je le vois. J'en ressens les effets. Ma communauté le sent et les résidents disent qu'ils sont fatigués de voir que rien ne se fait, que personne ne fait le choix de réaliser les changements qui doivent être faits, aussi imparfaits soient-ils.

Au passage, je tiens à vous féliciter d'avoir adopté la loi éliminant la règle du temps compte double. Voilà un pas dans la bonne direction. Je crois qu'il est temps que nous cessions de politiser ces questions et que nous les ramenions au niveau des rues de nos communautés. Je vous dis que nous sommes disposés

work with our police departments and with our fire and rescue services, and we want to challenge all of us to be a part of that solution.

I urge you to have the fortitude to pass this bill as another signal to all Canadians in every community across this country that you are leaders who have heard them and are willing to be a part of the solution. I and my council and my community and the city of Surrey and many other communities across this country are willing to be a part of that solution. We have to stop dragging our feet. We have to get on with it and move forward in a way that we do put consequences where consequences deserve to be.

Senator Nolin: Good afternoon to the four of you. Thank you for accepting our invitation. Most of you have come quite a distance, and we appreciate it.

Your Worship, I agree with you. We have to be part of the solution. We have before us a bill that is nothing more than it is. We want to make this bill workable in all possibilities. We heard before you the testimony of Professor Oscapella, who gave persuasive, first-hand testimony about his students. He is saying 10 per cent of his students could be caught in the application of this law.

We have limited power. If we try to do anything with the bill, we will probably have to amend it. At the end of his testimony, he put on the table a start of a solution, which leads to my question. You are all convinced of the deterrent capability of mandatory minimum sentences, but if, by mistake — and this will be within your jurisdiction, Mr. Momy — 10 per cent of the students will be caught in the system, we need a valve somewhere. The minister was right there in your chair, Mr. Mayor, saying this bill is there to go after the parasites and those who are making big money out of this trade. The way the law is built, the way the CDSA has evolved with time, we know the interpretation of trafficking. We know that an exchange of any amount of cocaine or ecstasy between two students will lead to two years in prison, minimum. We need a valve. What about this idea of reopening the law and giving the judge the authority to use his discretion and to explain why, in writing, he is not applying the MMS? What would your reaction to that be?

Mr. Fassbender: Maybe I can start and then my colleagues can speak. I hear this quite a bit, and I hear quite a bit in my community as well about the youth that are using and passing a joint to each other or passing around ecstasy or some other pills. We need to lighten up on these young people, because they are just part of a more liberated society, and this is part of who we are, and we need to understand that.

à collaborer avec vous. Nous voulons que vous travailliez avec nous. Nous voulons vous voir travailler avec nos services de police et nos services d'incendie et de secours, et nous voulons nous mettre tous au défi, les uns et les autres, de faire partie de la solution.

Je vous demande d'afficher la force qu'il faut pour adopter ce projet de loi et d'indiquer ainsi à tous les Canadiens de toutes les communautés du pays que vous êtes des leaders, que vous les avez entendus et que vous souhaitez faire partie de la solution. Moi-même, mon conseil, ma communauté et la ville de Surrey, de même que bien d'autres communautés au pays, nous souhaitons faire partie de la solution. Nous devons cesser de nous traîner les pieds. Nous devons passer aux actes et aller de l'avant de manière à ce qu'il y ait des conséquences, là où il faut qu'il y en ait.

Le sénateur Nolin : Bon après-midi à vous quatre. Nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation. La plupart d'entre vous avez dû parcourir un long trajet, et nous vous en sommes reconnaissants.

Monsieur le maire, je suis d'accord avec vous. Nous devons faire partie de la solution. Nous avons devant nous un projet de loi qui n'est rien de plus que ce qu'il est. Nous voulons que ce projet de loi soit utile, par toutes les possibilités qu'il apporte. Avant vous, nous avons entendu le témoignage du professeur Oscapella, qui nous a livré un témoignage direct et convaincant au sujet de ses étudiants. Il affirme que 10 p. 100 de ses étudiants pourraient se faire prendre, si cette loi était appliquée.

Nous disposons de pouvoirs limités. Si nous voulons que ce projet de loi se concrétise, nous devons probablement l'amender. À la fin de son témoignage, il a mis sur la table le début d'une solution qui m'amène justement à ma question. Vous êtes tous convaincus de l'effet dissuasif qu'auraient des peines minimales obligatoires, mais si, par erreur — et ceci entre dans votre champ de compétence, monsieur Momy —, 10 p. 100 des étudiants se faisaient prendre dans l'engrenage, il nous faudrait une soupape quelque part. Le ministre est venu, au fauteuil même que vous occupez, monsieur le maire, dire que ce projet de loi vise à s'attaquer aux parasites et à ceux qui font beaucoup d'argent grâce à ce commerce. Dans l'état actuel du droit et compte tenu de l'évolution que la LRCDS a connue avec le temps, nous connaissons le sens du mot trafic. Nous savons qu'un échange de la moindre quantité de cocaïne ou d'ecstasy entre deux étudiants mènera à deux années de prison, au minimum. Nous avons besoin d'une soupape. Que pensez-vous de cette idée de revoir la loi et de permettre au juge d'user de son pouvoir discrétionnaire et d'expliquer par écrit pourquoi il n'appliquerait pas la PMO? Quelle serait votre réaction, le cas échéant?

M. Fassbender : Je crois que je peux commencer, et mes collègues pourront prendre la parole par la suite. J'entends beaucoup de choses à ce sujet, et j'en entends pas mal dans ma communauté également, au sujet de ces jeunes qui fument un joint et qui se le passent de l'un à l'autre ou qui s'échangent de l'ecstasy entre eux, ou d'autres pilules. Nous devons nous montrer un peu moins sévères envers ces jeunes, étant donné qu'ils font partie d'une société plus libérée, et que cela fait partie de ce que nous sommes, et que nous devons montrer de la compréhension.

I take exception to that. I think the message we need to send to our youth is there are consequences for actions. If you feel there are applications in this bill where judges need some latitude, I will defer to the legal experts on them. However, I think the young people of this country need to know that the lifestyle of the drug culture — the money that can be had, the cars, the parties, the girls and all of those kinds of things — is a road leading nowhere. That is what our police deal with all the time. They see the effects of these things on our streets. I think anything we do to send a clear message that this is not a lifestyle that you want to choose and there is no benefit to going down this road is beneficial.

I hear a lot of people. I have talked to people who have been in gangs who said they were smoking dope, out on the streets and having a good time. They saw the other guys with big cars and thought they could make a few bucks. It started small, but they got into bigger and bigger situations. Some of them got trapped by the organized crime gangsters in a lifestyle they could not get out of.

Any legislation we pass must send messages, not only to the people who will be affected by the legislation in the courts but also to the rest of society, that we have had enough and we will stop the train.

Senator Nolin: I am not saying that we should not prosecute. I am asking whether we should apply a mandatory minimum sentence. Under our judicial system, judges, who must deal with these individuals at the end of the day, are independent and will make decisions in the best interests of justice. We have books of principles, jurisprudence and case law to assist judges in making their decisions, but at the end of the day he or she is alone. If the judge is wrong, there is provision for appeal. However, the judge will decide in the best interests of society and of the convicted, and that includes young offenders. That is why I am asking you the question.

I am all for deterrence if it works, but that is another ball game. We will not get into that tonight. We have heard plenty of witnesses on that.

I am all for the 10 per cent, Mr. Momy, who are under your jurisdiction and can be caught by that provision. What will we do?

[Translation]

Mr. Momy: I will let Mr. Massicotte answer, but I just want to say, Senator Nolin, that with respect to the 10 per cent mentioned by the professor, I would like to see a case with my very own eyes where someone sells one joint or one ecstasy pill . . .

Senator Nolin: I differentiate between the two.

Vous me permettez de m'inscrire en faux. Je pense que le message que nous devons envoyer à nos jeunes, c'est que ce que nous faisons a des conséquences. Si vous estimez que l'application de certaines dispositions de ce projet de loi doit être laissée à la discrétion des juges, je m'en remettrai à l'avis des juristes en ces matières. Néanmoins, je pense que les jeunes de ce pays doivent savoir que le mode de vie fondé sur le culte de la drogue — l'argent facile, les voitures, les petites fêtes, les femmes et toutes ces choses — est une voie sans issue. Nos services de police doivent gérer ce genre de problèmes constamment. Ils en voient les effets dans nos rues. Je pense que tout ce que nous pouvons faire pour clairement lancer le message que ce n'est pas un style de vie à choisir et qu'il n'y a nul avantage à emprunter cette voie ne peut qu'être bénéfique.

J'entends beaucoup de gens parler. J'ai parlé à des gens, qui ont fait partie de ces gangs, qui ont dit qu'ils consommaient de la drogue en pleine rue, et qu'ils s'amusaient bien. Ils en voient d'autres avec leurs grosses voitures, et ils se disent qu'ils pourraient faire un peu d'argent. Les choses commencent modestement, mais la situation s'amplifie constamment. Certains d'entre eux se font piéger par des membres du crime organisé dans un mode de vie dont ils n'arrivent plus à se défaire.

Toutes les lois que nous adoptons doivent communiquer des messages, non seulement aux personnes qui seront visées ou touchées par la loi devant les tribunaux, mais également au reste de la société, à savoir que nous en avons assez, et que nous y mettrons un frein.

Le sénateur Nolin : Je ne dis pas que nous ne devrions pas engager des poursuites. La question que je pose est de savoir si nous devrions appliquer une peine minimale obligatoire. Dans notre système judiciaire, les juges qui ont à traiter avec ces personnes au bout du compte, sont indépendants et ont à prendre des décisions dans le meilleur intérêt de la justice. Nous avons des recueils de principes, de jurisprudence qui aident les juges à rendre leurs décisions, mais au bout du compte, ils sont seuls pour le faire. Si le juge se trompe, il y a des dispositions pour faire appel. Quoi qu'il en soit, le juge aura à décider, dans le meilleur intérêt de la société et des personnes reconnues coupables, et ceci inclut les jeunes contrevenants. C'est pourquoi je pose la question.

Je suis tout à fait en faveur des mesures de dissuasion, si elles sont efficaces, mais il s'agit là d'une tout autre question, que nous n'aborderons pas ce soir. Nous avons entendu un grand nombre de témoignages à ce sujet.

Je m'intéresse principalement au cas de ces 10 p. 100, monsieur Momy, qui relèvent de votre champ de compétence et pourraient se faire prendre, en application de cette disposition. Que ferons-nous?

[Français]

M. Momy : Je vais laisser M. Massicotte répondre, mais je veux juste dire, sénateur Nolin, en ce qui a trait au 10 p. 100 que le professeur a mentionné, que j'aimerais voir un dossier présenté devant moi pour voir qu'une personne échange un joint de marijuana ou une pilule d'ecstasy —

Le sénateur Nolin : Je fais la différence entre les deux.

[English]

I differentiate because there are two sections in the bill before us. I am not talking about a joint. I know Ms. Roy mentioned a joint, but I am talking about a small quantity of cocaine, which is the reality. Let us not kid ourselves. It is around and someone is buying it. We know the market is there. I am talking about cocaine or a pill of ecstasy. I am not saying there should not be a process, but do we really need a mandatory minimum sentence to cure that problem?

Ray Massicotte, Member of Board of Directors of CPA, Canadian Police Association (CPA): I appreciate the opportunity to be here. I am from the Waterloo region where we have three universities and a couple of colleges in close proximity. I have been a police officer for 31 years. Much of my career has been spent working in covert operations, specifically drug operations, et cetera. In my experience, we do not lay those charges for a person passing out an ecstasy pill. It is not something that we do.

My concern, as a father of three children who went through university, is that I do not want someone dealing ecstasy at the university. We have seen cases of a person taking one ecstasy pill and dying, or they take ecstasy and it causes other medical problems. That is what it is all about.

People say that what we seize on the street is ecstasy, but only about 33 per cent is actual ecstasy. Most of the time it is other chemicals.

Senator Nolin: I think it is closer to 15 per cent of the real substance. It is the rest that is dangerous.

Mr. Massicotte: It is all dangerous. What price would you pay for the mind of your child? In my community, vibrant, good young people have started with marijuana and gone down the path of addiction. What is the price of a child's brain? If one of your children had a brain injury, what would you pay, as a parent?

Senator Nolin: Why are you speaking of brain injury? We have many studies that show that gateway drugs do not exist. You know this very well. We are trying to have a rigorous study.

Mr. Massicotte: From my experience dealing with many addicted people, every heroin addict and cocaine addict started by using marijuana.

The Chair: Mr. Momy, in your presentation you said that mandatory minimums do work, and you gave the example of mandatory minimum sentences for drunk driving working as a deterrent. We have been trying hard to get statistical evidence,

[Traduction]

Je fais cette distinction parce qu'il y a deux parties dans le projet de loi qui nous est soumis. Je ne parle pas simplement d'un joint. Je sais que Mme Roy a parlé d'un joint, mais je parle plutôt d'une petite quantité de cocaïne, ce qui est la réalité en l'occurrence. Ne nous méprenons pas. La drogue existe et des personnes en achètent. Nous savons qu'il existe un marché pour la drogue. Je parle de cocaïne ou encore d'une pilule d'ecstasy. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir de processus, mais avons-nous réellement besoin de peines minimales obligatoires pour régler le problème?

Ray Massicotte, membre du Conseil d'administration de l'ACP, Association canadienne des policiers (ACP) : Je suis heureux de pouvoir prendre la parole ici aujourd'hui. Je viens de la région de Waterloo, où il existe trois universités et quelques collèges, à proximité. Je suis policier depuis 31 ans. J'ai passé une bonne partie de ma carrière à m'occuper d'opérations secrètes, et plus spécifiquement d'opérations secrètes dans le domaine des drogues. D'après mon expérience, nous ne portons pas d'accusation à l'endroit d'une personne qui refile un comprimé d'ecstasy à quelqu'un. Ce n'est pas le genre de chose que nous faisons.

Ce qui me préoccupe, en tant que père de trois enfants qui ont fait des études universitaires, c'est que je ne voudrais pas voir quelqu'un faire le trafic d'ecstasy à l'université. Nous avons vu des cas où une personne qui a pris une pilule d'ecstasy en est morte, ou se retrouve ensuite avec des problèmes de santé. C'est de ça dont je veux parler.

Les gens disent que ce que nous saisissons dans la rue est de l'ecstasy, mais seulement 33 p. 100 de ce que nous saisissons est véritablement de l'ecstasy. La plupart du temps, il s'agit d'autres matières chimiques.

Le sénateur Nolin : Je pense qu'il faut davantage parler de 15 p. 100 de la vraie substance. C'est le reste qui est dangereux.

M. Massicotte : Tout dans ce produit est dangereux. Quel prix représente le cerveau de votre enfant? Dans ma communauté, de jeunes personnes saines et pleines de vie ont commencé par la marijuana et sont graduellement devenues toxicomanes. Quel est le prix du cerveau d'un enfant? Si l'un de vos enfants subit des lésions cérébrales, quel est le prix que vous aurez à payer, en tant que parent?

Le sénateur Nolin : Pourquoi parlez-vous de lésion cérébrale? Nous disposons de nombreuses études démontrant que les drogues d'introduction n'existent pas. Vous le savez mieux que personne. Nous nous efforçons de mener un examen rigoureux.

M. Massicotte : L'expérience de mes rapports avec de nombreux toxicomanes m'a appris que tout héroïnomanes ou cocaïnomanes a commencé par consommer de la marijuana.

La présidente : Monsieur Momy, dans votre exposé, vous avez dit que les peines minimales obligatoires sont efficaces, et vous avez donné l'exemple de peines minimales obligatoires qui constituent une mesure dissuasive contre la conduite en état

studies or anything else that show that mandatory minimums do deter. Were you basing that on lived experience of your members, or do you have data to back it up?

Mr. Momy: That is lived. It is the experience and knowledge of front line police officers who are providing us information. They are no longer seeing as many repeat offenders.

The Chair: I am not disputing the validity of your members' experience. I am just wondering if there are some statistics you could give us.

Mr. Momy: No, it was not information from StatsCan or anything like that.

Senator Baker: I thank the witnesses for their very interesting presentations.

The numbers of no-case seizures that you gave seem unusual. The police lay the charge. Are you criticizing the police, saying that they do not lay the charges upon seizure?

Mr. Garis: No. The study I am referring to was commissioned by the RCMP for the province of British Columbia. Charges are laid by the Crown in British Columbia. A federal Crown administrator advised us anecdotally that the system cannot accommodate these people. For that reason, people started to throw up their hands, especially in Vancouver and other larger regions such as the city of Surrey. They did not have the resources to process the cases, so they decided to try a deterrent factor. They decided to do their best to get the drugs out of their hands, seize their equipment and move on. The system simply cannot accommodate the volume. Forty-five hundred to 5,000 cases came to the attention of the police in 2003.

Senator Baker: As the police will tell you, it is they who swear the information and they who have to sign a document laying the charge. We all know that under the system in British Columbia the Crown is consulted on the laying of the charge, which is quite unusual in some provinces.

If the system cannot handle the numbers now, how would the system handle it if, because of minimum sentences, everyone who is charged pleads not guilty?

Perhaps the police would like to comment on that.

Mr. Garis: I would like to comment on one aspect of it. Dr. Plecas's report will tell you that the cast of characters going through the system are multi-repeat offenders. I am not talking about once or twice but dozens of times that they have been arrested and charged with the production of marijuana.

d'ébriété. Nous avons fait de grands efforts pour obtenir des preuves statistiques, des études ou quoi que ce soit d'autre qui démontrerait que les peines minimales obligatoires ont réellement un effet dissuasif. Vous basez-vous sur l'expérience vécue par les membres de votre effectif, ou avez-vous des données à l'appui?

M. Momy : Ça vient de l'expérience vécue. L'information que nous avons provient de l'expérience et des connaissances acquises par nos agents de police de première ligne. Ils ne voient plus de récidivistes en aussi grand nombre.

La présidente : Je ne conteste pas le bien-fondé de l'expérience que vivent vos membres. Je me demande simplement si vous disposez de statistiques dont vous pourriez nous faire part.

M. Momy : Non, il ne s'agit pas d'information provenant de Statistique Canada ou de quelque chose de ce genre.

Le sénateur Baker : Je remercie les témoins pour leurs exposés très intéressants.

Le nombre de saisies qui ne sont pas suivies de mises en accusation me semble inhabituel. C'est la police qui porte les accusations. Critiquez-vous la police, en disant qu'elle ne porte pas d'accusation lors de la saisie?

M. Garis : Non. L'étude à laquelle je fais référence a été commandée par la GRC pour la province de la Colombie-Britannique. Dans cette province, c'est la Couronne qui porte les accusations. Un administrateur de la Couronne fédérale nous a appris que, de manière générale, le système ne permet pas de traiter le cas de ces personnes. C'est la raison pour laquelle les gens ont commencé à baisser les bras, en particulier à Vancouver et dans d'autres grandes régions, comme la ville de Surrey. Ils ne disposaient pas des ressources nécessaires pour traiter ces cas; ils ont donc décidé de recourir à des mesures de dissuasion. Ils ont décidé de faire de leur mieux pour retirer les drogues des mains de ces personnes, saisir leur équipement, et passer à autre chose. Le système ne peut tout simplement pas absorber le volume des cas. Quelque 4 500 à 5 000 cas ont été portés à l'attention de la police en 2003.

Le sénateur Baker : Comme la police vous le dira, ce sont eux, les policiers, qui doivent confirmer l'information et qui doivent signer la mise en accusation. Nous savons tous que sous le régime en vigueur en Colombie-Britannique, la Couronne est consultée au sujet de l'accusation qui sera portée, ce qui est tout à fait inhabituel dans certaines provinces.

Si le système n'est pas en mesure d'absorber le nombre de cas actuels, comment le système y parviendrait-il, avec l'application de sentences minimales, si chacune des personnes mises en accusation plaide non coupable?

Peut-être les policiers pourraient-ils formuler des commentaires là-dessus.

M. Garis : J'aimerais parler d'un aspect de la question. Le rapport de M. Plecas vous le confirmera. L'essentiel des personnes qui passent par le système sont les multirécidivistes. Je ne parle pas d'une personne qui se fait prendre une ou deux fois, mais de personnes qui se font prendre des dizaines de fois, qui sont arrêtées et accusées de produire de la marijuana.

Once there is a deterrent factor for multiple charges, we will either take them off the street or take them out of business. That is part of the problem we are experiencing in Surrey. I am not sure what it is like in the rest of Canada.

Mr. Momy: Again, it is a revolving door, so these individuals are reoffending. We have all heard how lucrative a business it is. It is a fact that drug trafficking, importing is a mid-level, high-level business. If the assumption is the jails will be full of people because of these mandatory minimums, the fact is that the individuals who are charged today will be in jail for two and three years.

On the enforcement side of things, if that individual is charged today and comes out two months from now, there is a high percentage of those individuals who will be charged again, and again, and again. I am sure you have heard the testimony on that particular issue.

From a law enforcement perspective, we have to do a lot more work arresting these individuals, doing undercover operations, doing wiretap operations, over and over again on the same types of organizations, the same individuals, instead of having them in jail, where they belong. Again, I am only speaking from a law enforcement perspective. It provides us that ability, when they are in jail for one or two or three years minimum, to be able to work on other organized crime groups because we do not have to worry about those individuals recommitting and starting up their businesses again.

Senator Baker: We all read case law here; the reported cases. I do understand that a lot of cases that appear before the courts are not reported. However, we have a general sentencing principle in Canada of similar sentences for similar offences, for similar offenders in similar circumstances. The law applies right across Canada under the CDSA. I do not see in the reported case law those few examples you gave in your testimony, instances where someone has committed a serious offence and is out within weeks. I do not see that.

Let us assume though that you are correct. Of course you are the witness so we are not questioning your accuracy. All of these cases will plead not guilty because of the minimum sentence. You have already referenced how complicated some of these cases are. I do not know if you have ever sworn an information to obtain. You have 50, 60 pages and then you have police officers who have to appear in every case beginning with the preliminary inquiry, on to the trial, pre-trial arguments and so on. That will tie up your

Une fois qu'un facteur de dissuasion aura été mis en place à l'égard d'accusations multiples, soit nous éliminerons les contrevenants de la rue, soit nous les priverons de leur gagne-pain. Car c'est précisément une partie du problème que nous vivons à Surrey. Je ne saurais ce qu'il en est dans le reste du Canada.

M. Momy : Encore une fois, on entre et on sort comme dans un moulin, alors les personnes récidivent. Nous savons tous à quel point ce commerce est lucratif. C'est un fait que le trafic et l'importation de drogue est une entreprise qui génère des revenus moyens à élevés. Si on tient pour acquis que les prisons seront remplies en raison de ces peines minimales obligatoires, le fait est que les personnes qui sont mises en accusation aujourd'hui seront en prison pour deux et trois ans.

En ce qui concerne le volet de l'application de la loi, si la personne est mise en accusation aujourd'hui et ressort dans deux mois, il y a de fortes chances que cette personne fasse l'objet d'accusations de façon répétée dans l'avenir. Je suis certain que vous avez entendu le témoignage concernant cette question précise.

Du point de vue de l'application de la loi, l'arrestation de ces personnes représente beaucoup de travail; elle suppose des opérations secrètes, de mener des opérations de mise sous écoute, de façon répétée à l'endroit des mêmes types d'organisations, les mêmes personnes, plutôt que de les mettre en prison, comme il le faudrait. Je le répète, je parle strictement du point de vue de l'application de la loi. Le projet de loi nous permettrait dans la mesure où ces personnes seraient en prison pour un, deux ou trois ans au minimum, de travailler sur le cas d'autres groupes du crime organisé parce que nous n'aurons pas à nous inquiéter de voir ces personnes commettre de nouveau les mêmes infractions et reprendre leurs activités.

Le sénateur Baker : Nous avons tous lu la jurisprudence; les causes publiées dans les recueils. Je suis conscient du fait que beaucoup de causes instruites devant les tribunaux ne sont pas publiées. Cependant, il existe un principe général au Canada en matière de sentences, principe selon lequel des infractions similaires, de la part de délinquants similaires, dans des circonstances similaires, appellent des sentences comparables. La LRCDas s'applique partout au Canada. Je ne vois pas dans les arrêts publiés ces exemples que vous avez donnés dans votre témoignage, des cas par exemple où quelqu'un qui aurait commis une infraction grave, recouvrerait sa liberté au bout de quelques semaines. Je ne vois rien de cela.

Supposons un moment que vous avez raison. Évidemment, vous êtes le témoin, alors nous ne remettons pas en question l'exactitude de vos propos. Dans tous ces cas, les intimés plaideront non coupable, en raison de la peine minimale prévue. Vous avez déjà dit un mot concernant la grande complexité de certaines de ces causes. Je ne sais pas si vous avez déjà prêté serment dans le cas d'une dénonciation. Vous avez un document de 50 à 60 pages, puis il y a les policiers qui doivent comparaître

officers forever because no longer will there be a plea bargain and someone pleads guilty, with the understanding that here is their offence.

Have you thought about that consequence to your police force? You will need a huge increase in personnel to manage such a bill as this?

Mr. Momy: It is a presumption on our part. There are many other factors we have to consider. If you are asking me if there will be an excessive amount of extra work involved in putting people in jail, ultimately, for a period of time, I could only guess about there being an excessive amount of work.

Senator Baker: In conclusion, would you agree with the position put forward by Senator Nolin a moment ago, concerning the unintended consequences where you have some people who would be caught initially exchanging an ecstasy pill at a rave dance facing a minimum sentence in jail, thereby destroying the person's life forever with that sentence?

I will conclude finally with this question: You sing the praises of the impaired driving section but constantly we see in the newspapers people who have been convicted eight and nine times before and are still being convicted again. It all goes back to the discretion given by the Crown in the legislation to enter the previous record. It is in this legislation as well, so do you agree with the built-in discretion given to the Crown as to whether or not trigger the minimum sentence in some cases?

Mr. Momy: To answer the first question, I would disagree. From experience — and I am sure my colleague to the right will most likely disagree as well — the exchange of drugs, whether it be ecstasy, cocaine, amongst individuals is not something for which we realistically would lay charges. There are many different components.

Senator Baker: You could though.

Mr. Momy: You could theoretically, but I would like anyone to show me a case where an individual exchanged an ecstasy pill and was charged with trafficking. All I can talk about is my own experience, the experience of other police officers and the information that I have received from members.

We cannot forget that the CPA has always advocated the four main issues when it comes to drugs. Prevention and treatment is all part of this. This legislation, as far as we are concerned, sir, is only one piece.

dans chaque cas à l'enquête préliminaire d'abord, puis au procès, à la conférence préparatoire à l'instruction, et aux autres étapes. Votre personnel y consacrerait un temps interminable parce qu'il n'y aura plus de négociation de plaidoyer et plus personne ne plaidera coupable, compte tenu de la nature de l'infraction commise.

Avez-vous réfléchi à cette conséquence pour votre force policière? Vous aurez besoin de beaucoup plus de personnel pour gérer l'application d'un projet de loi comme celui-ci?

M. Momy : C'est une supposition de notre part. Il y a de nombreux autres facteurs dont nous devons tenir compte. Si vous me demandez s'il y aura une quantité excessive de travail supplémentaire du fait que nous aurons à mettre des gens en prison, au bout du compte, pendant une période de temps, je ne puis que supposer qu'il y aurait effectivement une quantité excessive de travail.

Le sénateur Baker : En conclusion, seriez-vous d'accord avec la position énoncée par le sénateur Nolin il y a un moment à propos des conséquences non souhaitées, par exemple un certain nombre de personnes qui se feraient prendre une première fois à échanger une pilule d'ecstasy à une danse rave feraient face à une sentence minimale de prison, ce qui détruirait leur vie à jamais du fait de cette sentence?

Je conclurai enfin par la question que voici : Vous chantez les vertus de l'article relatif à la conduite en état d'ébriété, mais nous voyons constamment dans les journaux des gens qui ont été reconnus coupables huit et neuf fois auparavant, et qui se font de nouveau condamner pour les mêmes raisons. Tout ceci nous ramène au pouvoir discrétionnaire accordé à la Couronne, dans la loi, de tenir compte des antécédents de l'intimé. Cette disposition est également dans le présent projet de loi; alors, êtes-vous d'accord avec le fait que le présent projet de loi prévoit un pouvoir discrétionnaire consenti à la Couronne, qui a le choix d'appliquer ou non la peine minimale dans certains cas?

M. Momy : En réponse à la première question, je suis en désaccord. D'après mon expérience — et je suis certain que mon collègue à ma droite sera fort probablement en désaccord lui aussi —, l'échange de drogues entre individus, qu'il s'agisse d'ecstasy, de cocaïne, n'est pas un acte pour lequel nous envisagerions de façon réaliste de porter des accusations. Plusieurs éléments différents entrent en ligne de compte.

Le sénateur Baker : Vous pourriez cependant.

M. Momy : En théorie, cela serait possible, mais j'aimerais bien qu'on me trouve un cas où un individu ayant échangé un comprimé d'ecstasy a été accusé de trafic. Je ne peux parler que de ma propre expérience, de celle d'autres agents de police et de l'information que j'ai obtenue d'autres membres.

On ne peut oublier que l'ACP a toujours plaidé en faveur des quatre principaux sujets de préoccupation lorsqu'il est question de drogues. La prévention et le traitement en font partie. Ce projet de loi, quant à nous, monsieur, ne constitue qu'une seule et même mesure.

Senator Wallace: It is helpful and refreshing I think for all of us to hear from people like you who are dealing with this at ground level. You are dealing with the public; you are dealing with those who are impacted directly by the evils of the drug trade. It is one thing to talk about it around a boardroom table and it is one thing to talk about it in the classroom, but it is quite another to live it and see it, and see that house go up in flames as you pointed out, Your Worship. It obviously has a strong impact on you.

The first question I would have, and I would not direct it to any one of you in particular, concerns the issue of mandatory minimums that is an essential element of Bill C-15, as you are well aware. We have heard from different witnesses who have questioned the effectiveness of mandatory minimums. From some of the testimony I have heard they would suggest mandatory minimums will do nothing to enhance the safety and security of the general public. That is really what this is all about. We are trying to protect the 99 per cent of the population not involved in criminal activity.

The question I have for you is: Would you care to comment on the effectiveness of mandatory minimums in enhancing the security and safety of our citizens?

Mr. Massicotte: In the Waterloo region we had occasion to have a number of grow operations and we ended up inundated with them and we began the court processes. At first our judges were giving conditional sentences and house arrests to the offenders. We took extra steps, working through the Crown, and we were able to present victim impact statements from all aspects of our community and a trend began where they were giving a minimum of one year in our community. That effectively drove the growers out of our community. Instead of growing in the Region of Waterloo because they knew they would get a minimum of a year sentence there, they would move to Stratford, London, York, Toronto, Halton or Ottawa. In that case I believe that they were deterred by what they knew they would get in Kitchener-Waterloo, or the Region of Waterloo, so they moved on.

This is a matter of business. If these people are in jail, they cannot do business. This is not a street-corner, one-ounce dealer. This is a faction or a spoke of organized crime that is making a product that drives other criminal activity. They cannot afford to be out of business. We do the investigations and get them before the courts. In my view, it does have a deterrent effect. My experience in the Waterloo region has shown me that it does.

Le sénateur Wallace : Je crois qu'il est utile et rafraîchissant pour nous tous d'entendre le point de vue de gens comme vous qui sont aux prises avec ce problème sur le terrain. Vous êtes en contact avec le public; vous êtes en contact avec ceux qui sont directement touchés par les méfaits du commerce de la drogue. C'est une chose que d'en discuter autour d'une table dans une salle de réunion, ou encore d'en discuter en classe, mais c'est une toute autre chose que de le vivre et d'en être témoin, et de voir cette maison dévorée par les flammes comme vous l'avez décrit, monsieur le maire. De toute évidence, on en reste marqué.

La première question que je voudrais poser, et elle ne s'adresse à personne d'entre vous en particulier, concerne les peines minimales obligatoires, lesquelles constituent, comme vous le savez sans doute, un élément essentiel du projet de loi C-15. Nous avons entendu différents témoins mettre en doute l'efficacité de la peine minimale obligatoire. Dans certains témoignages que j'ai entendus, on laissait entendre que les peines minimales obligatoires ne contribueraient en rien à accroître la protection et la sécurité du public en général. C'est vraiment là le noeud de la question. Nous essayons de protéger les 99 p. 100 de la population qui ne sont pas impliqués dans une activité criminelle.

Ma question est donc la suivante : pourriez-vous nous faire part de vos commentaires quant à l'efficacité des peines minimales obligatoires dans le renforcement de la protection et de la sécurité de nos citoyens?

M. Massicotte : Dans la région de Waterloo, nous avons eu l'occasion de mener un certain nombre d'opérations visant les installations de culture de la marijuana, lesquelles se sont multipliées à l'infini, et nous avons commencé à nous adresser aux tribunaux. Au début, les juges imposaient aux contrevenants des peines d'emprisonnement avec sursis et de détention à domicile. Nous avons pris des mesures supplémentaires et, par le truchement des procureurs de la Couronne, nous avons pu présenter des déclarations relativement aux répercussions sur les victimes dans tous les aspects de la vie au sein de notre collectivité, et on a vu apparaître, dans notre milieu, la tendance à imposer une peine minimale d'un an. Cela a suffi à chasser les planteurs de la région. Plutôt que de s'adonner à la culture dans la région de Waterloo, ils ont préféré aller s'installer à Stratford, London, York, Toronto, Halton ou Ottawa, sachant bien qu'ils écoperaient d'une peine minimale d'un an chez nous. En l'occurrence, je crois qu'ils ont été dissuadés parce qu'ils savaient ce qu'ils risquaient dans la région de Kitchener-Waterloo, ou dans la région de Waterloo, de sorte qu'ils sont partis.

C'est une question d'affaires. Si ces individus sont en prison, ils ne peuvent plus faire des affaires. On ne parle pas ici du petit revendeur à l'once, au coin de la rue. Il s'agit d'une cellule ou d'un échelon du crime organisé qui fabrique un produit qui génère d'autres activités criminelles. Ces individus ne peuvent se permettre de perdre leur clientèle. Nous faisons enquête et nous les traduisons devant les tribunaux. À mon avis, cela a bel et bien un effet dissuasif. Mon expérience dans la région de Waterloo me démontre que tel est le cas.

Will the bill work? I think it is a step in the right direction. I reiterate what Mr. Momy said. It is one fork in a three- or four-pronged approach to the problem in Canada with drugs, the four prongs being enforcement, education, rehabilitation for those affected by addiction, and judicial support. That support for us is what we are asking for here.

Senator Wallace: It is not “one size fits all.” A comprehensive approach is needed and is being taken.

Mr. Massicotte: Absolutely, sir.

Mr. Garis: I would like to draw your attention to my written submission on page 5, the third-to-last paragraph. That paragraph talks about deterrent factor. We did an evaluation on our programs in the City of Surrey about what was happening with these individuals in terms of the propensity for re-establishment.

We hired a masters student to evaluate the re-establishment of marijuana growers in our city and what deterrents were actually having an effect on them. We looked at whether they were charged by police — a traditional approach — or whether they were approached from an inspection process.

Then the city brought in sanctions which was basically a bylaw that allowed us to cost recover every ounce of time that went into the investigation into that particular occupancy. It allowed us to remove occupancy from the homes. In other words, it could not be habited. It said you must hire registered professionals to come in, test the pesticides in the house, test the mould, and come up with a remediation strategy that brings it back to normal health and safety standards, along with the electrical system and building system.

After we implemented that, nobody came back. I would say, in essence, we have taken the profit out of their business and we have sent them on their way.

Mandatory sentences might do the same thing. It takes them off the field of play and puts them in jail where they cannot earn their living, because it is illegal. It is the same deterrent factor. It is a little different, but it has the same effect. There was a masters thesis written and I would be happy to share it with you.

The Chair: If you would send it to the clerk, please, we would be glad to see it.

Mr. Fassbender: In terms of the house that I told you about, the gentleman who owns it is known to police throughout region: Surrey, Abbotsford, Langley. I am speaking of the one with the fire. He was not living in it. He had someone working for him who was living in it. That person was running the grow operation. He has a number of other operations, as well.

Est-ce que le projet de loi donnera des résultats? Je crois que c'est un pas dans la bonne direction. Pour reprendre les propos de M. Momy, ce n'est que l'un des trois ou quatre axes d'approche du problème des drogues au Canada, laquelle passe par l'application de la loi, par l'éducation, par la réadaptation dans le cas des personnes souffrant de dépendance, et par l'appui du système judiciaire. C'est cet appui que nous sommes venus chercher ici.

Le sénateur Wallace : Il n'y a pas de solution « unique ». Nous avons besoin d'une approche qui englobe les différents aspects, et c'est ce que nous faisons.

M. Massicotte : C'est tout à fait cela.

M. Garis : Permettez-moi d'attirer votre attention sur la page 7 de mon mémoire, au troisième paragraphe, où il est question du facteur de dissuasion. À Surrey, nous avons évalué nos programmes sous l'angle de la propension de ces individus à recommencer à cultiver de la marijuana.

Nous avons engagé un étudiant à la maîtrise pour évaluer la réimplantation des producteurs de marijuana dans notre ville et pour voir quelles mesures dissuasives se révélaient efficaces contre eux. Il fallait déterminer s'ils étaient accusés par la police, ce qui est la méthode traditionnelle, ou si on avait appliqué le programme d'inspection.

La ville a ensuite imposé des sanctions, essentiellement au moyen d'un règlement administratif qui nous permettait de recouvrer le coût des minutes consacrées à enquêter sur ce mode d'occupation. Il nous donnait les moyens d'extraire ce mode d'occupation des maisons — en d'autres termes, de les rendre inhabitables. Il obligeait à engager des professionnels qualifiés pour venir sur place faire des tests concernant les pesticides et la moisissure, puis pour préparer une stratégie de restauration qui rétablirait les normes de santé et de sécurité, en même temps que le système électrique et les autres systèmes de la maison.

Après l'application de ces mesures, pas un seul n'est revenu. Je dirais que nous avons essentiellement éliminé les profits de leur entreprise et que nous avons fait partir ces gens.

Les peines obligatoires pourraient donner le même résultat. Elles retirent ces individus du circuit et les mettent en prison, où ils ne peuvent gagner leur vie, parce que leur activité est illégale. Le facteur de dissuasion est le même. Il est un peu différent en fait, mais il exerce le même effet. Il existe une thèse de maîtrise à ce sujet; je me ferais un plaisir de vous la communiquer.

La présidente : Si vous avez l'obligeance de l'envoyer au greffier, nous la consulterons avec plaisir.

M. Fassbender : Pour en revenir à la maison dont je vous parlais, l'homme qui en est propriétaire est bien connu de la police dans toute la région — Surrey, Abbotsford, Langley. Je parle de celle où un incendie s'est produit. Il n'y vivait pas, mais quelqu'un qui travaillait pour lui habitait dans cette maison, et était chargé de la culture de marijuana. Ce monsieur possède aussi plusieurs autres exploitations de ce genre.

This gentleman has been charged and has had minimum sentences on every one of his convictions. He is still operating. The problem is that it is seen as just a slap on the wrist and he keeps on doing business. He simply finds another creative way to do business. I think these are the people we are talking about, and this bill will definitely assist in eliminating and dealing with them effectively.

I suspect you will receive lots of other legislation on a whole bunch of other issues that will help deal with the whole crime issue. We need to deal with these things and give the police more search and seizure opportunities, reduce the red tape and deal with organized crime as it relates to drugs operations. Then we have a whole world of issues in dealing with society about drug culture, how it happens and how young people get involved.

I will say again: I believe young people today feel that there is no real risk getting involved in drugs and the drug culture, even the drug business. It is easy to get into and easy to make money. I believe this also sends a strong message that, if they choose to go down that road farther than being at a party and passing a joint or a pill — not that I support that, anyway — and take the next step and the next step, there will be consequences. I believe they will stop and think about that. This bill assists in changing that attitude, as well.

Senator Angus: You are talking about what you all do, which is to try to make this great country an even better and safer place to live in. We have a free society with freedom of expression, and we are taught to respect some of the opinions we do not agree with. That is another part that is really great.

I am sitting here tonight and I have heard on the same subject matter, allegedly, two absolutely different worlds of opinions. I believe it is fair to say you all were in the room for the previous witnesses. I was rendered speechless, something for which I am not known, when I heard them. They did not want to hear about the bill, as you know. They do not see one redeeming comma or semicolon in the bill. I restrained myself. I respect their opinions, and I am sure they are very intellectual people.

I would like to have your comments on those opinions expressed. I would like the record to show I do not agree with them.

The Chair: Walk carefully here because they are not here to defend themselves.

Senator Angus: They have had a good say.

The Chair: Tell us what you feel about their opinions but not about them.

Il a été inculpé, et a eu droit à la peine minimale pour chacune de ses condamnations. Aujourd'hui encore il est en affaires. La difficulté est qu'on donne l'impression que c'est une simple tape sur les doigts, et que l'intéressé continue à fonctionner en trouvant tout simplement une autre façon plus créative de faire ses affaires. Il me semble que c'est précisément le genre de personnes dont nous parlons, et que ce projet de loi aidera certainement à les écarter et à s'en occuper comme il convient.

J'ai le sentiment qu'on va vous soumettre une foule d'autres lois sur une multitude d'autres problèmes, afin d'aider à régler toute cette question du crime. Nous devons nous attaquer à ces problèmes, faciliter les possibilités de perquisition et de saisie par la police, réduire la paperasserie et nous pencher aussi sur l'activité du crime organisé dans le domaine de la drogue. Nous sommes aussi confrontés à la vaste question de la culture de la drogue au sein de la société; il faut comprendre comment elle naît et comment les jeunes s'y impliquent.

Je le répète : selon moi, les jeunes d'aujourd'hui estiment que les drogues, la culture de la drogue, et même la participation au commerce de la drogue, ne comportent aucun risque véritable. Il est facile de s'y engager et tout aussi facile de faire de l'argent. Je crois que le projet de loi communique un message fort : s'ils décident de s'engager dans cette voie, d'aller plus loin que de partager un joint ou des pilules à un « party » — et je ne donne pas ma caution à cela non plus —, de passer d'une étape à l'autre sur cette voie, ils devront finir par payer la note. Je suis convaincu qu'ils hésiteront et qu'ils y réfléchiront à deux fois. Le projet de loi aide aussi à changer cette façon de voir.

Le sénateur Angus : Vous parlez de votre travail à tous, qui consiste à essayer de faire de ce merveilleux pays un lieu de vie encore meilleur et plus sûr. Nous vivons dans une société libre, où règne la liberté d'expression, et on nous a enseigné à respecter des opinions que nous ne partageons pas, ce qui est aussi merveilleux.

Assis à mon siège ce soir, j'ai entendu deux séries d'opinions radicalement différentes sur ce qu'on me dit être le même sujet. Je crois que vous étiez tous présents ici à l'audition des témoins précédents. Leurs propos m'ont laissé sans voix — et il paraît que c'est rare. Comme vous l'avez constaté, ils ne veulent rien entendre au sujet du projet de loi, qui à leurs yeux ne contient pas une virgule, ou même un point-virgule, qui en vaille la peine. Je me suis retenu. Je respecte leurs opinions et je n'ai aucun doute que ce sont d'authentiques intellectuels.

J'aimerais entendre vos observations sur les opinions exprimées. Je souhaite que le compte rendu fasse état de mon désaccord avec eux.

La présidente : Allez-y doucement, puisqu'ils ne sont pas ici pour se défendre.

Le sénateur Angus : Ils ont pu exprimer le fond de leur pensée.

La présidente : Dites-nous ce que vous pensez des opinions, mais non des personnes.

Mr. Fassbender: Madam Chair and senator, I sit around a table with people of different political persuasions. We all have different points of view and that is what I love about this country and it is worth fighting for.

What I heard from the previous witnesses in terms of their perspective on the bill, is a further desensitizing of the real issues. The issue is so big that it is easy to deflect it into another arena. Compassion comes out. I have compassion for people on the streets, as I said earlier, who are marginalized because of mental health or drug issues. Which one comes first, I am not sure.

However, the bottom line is that we need to start drawing lines in the sand. That is what my citizens are saying to me. It is time we stop. If you ever saw the movie *Network*, there was a point where someone started a movement and stuck their head out the window and yelled, and pardon the direct quote “I am mad as hell and I’m not going to take it anymore!”

Our communities are getting mad as hell and we will not take it anymore. We will continue to lobby for changes, not to deal with people who have those challenges. We will help them; we are doing things to help them at the community level. We want to deal with the people who are the parasites — and I will use that term again and make no apology for that — the people who want to suck the life blood out those people and the community. That is what this is all about. That is why I support it.

I agree with you: I think it is great to do some of the academic peer reviews and all of those things, but there are lots of them sitting on lots of shelves in this country. However, at the street level, people are saying we need to change the way we do business.

Mr. Massicotte: I appreciate their opinions. However, I think our country needs to understand how we are viewed by other countries, also. We are a source country for high-grade marijuana, no question about it. Our dope goes down to the States and they call it B.C. Bud and all different slang names. The reality is they want to smoke our dope in America. Therefore, we are a source country for illegal drugs in other countries.

We have growers here growing drugs and simply making lots of money on the backs of the people whom we are talking about here. They are making money off the street people who use marijuana to self-medicate and do all of those things. I have worked the street. I have compassion for them and I have held them in my arms and waited for the ambulance to come to help. We have done all that. We are talking here about organized crime. I think some people miss that message. That is simply what it is: organized crime. It is people getting rich off a commodity that hurts our community.

M. Fassbender : Madame la présidente et monsieur le sénateur, je siége à une table avec des gens de différentes tendances politiques. Chacun de nous a ses propres opinions; c’est ce que j’aime au sujet de notre pays et c’est aussi une valeur qui vaut la peine d’être défendue.

Les opinions exprimées par les témoins précédents au sujet du projet de loi m’ont donné l’impression qu’on atteignait un certain niveau de désensibilisation par rapport aux enjeux véritables. La question est tellement large qu’il est facile de la faire dévier. Un sentiment de compassion s’empare de nous. Comme je l’ai dit précédemment, je ressens de la compassion pour les personnes dans la rue marginalisées en raison de problèmes de santé mentale ou de drogue. Je ne saurais vous dire lequel des deux précède l’autre.

Quoi qu’il en soit, l’essentiel est que nous devons commencer à poser des limites. C’est ce que me disent mes concitoyens. L’heure est venue d’y mettre fin. Si vous avez vu le film intitulé *Network*, ou *Main basse sur la télévision*, vous vous souviendrez qu’un des personnages avait lancé un mouvement; à un moment, il sort la tête de sa fenêtre et se met à hurler, je cite : « Je suis vraiment en colère, et je ne vais plus tolérer cela! »

Nos communautés deviennent vraiment en colère, et nous refusons de tolérer plus longtemps cette situation. Nous continuerons à faire pression pour faire bouger les choses, et non pour nous attaquer aux personnes aux prises avec ces difficultés. Nous les aiderons, nous prenons des mesures pour les aider dans les communautés. Nous voulons régler le cas des parasites — j’emploie ce terme à nouveau et je ne m’en excuse nullement —, ces personnes qui cherchent à arracher l’âme aussi bien de ces gens que de la communauté. C’est le fond de la question. C’est pourquoi j’appuie le projet de loi.

Je me range de votre avis : toutes ces évaluations par des pairs universitaires et ces autres belles choses sont très bien, mais on ne compte plus les études mises sur des tablettes au pays. En tout état de cause, le Canadien moyen a fait savoir que nous devons modifier nos façons de faire.

M. Massicotte : Je comprends bien leurs opinions, mais j’estime que notre pays doit aussi comprendre comment les autres pays nous voient. Il est hors de doute que le Canada est une source de marijuana de haute qualité. Notre drogue passe aux États-Unis, où on lui donne le nom de « BC Bud » et toutes sortes de noms du genre. On voit que les Américains veulent fumer nos joints : c’est dire que le Canada est une source de drogue illégale dans d’autres pays.

Certaines personnes au pays cultivent la drogue et se font tout simplement une fortune sur le dos des autres personnes dont nous discutons ici. Ils se font de l’argent sur le dos des marginaux dans la rue qui fument la marijuana par mesure d’automédication, entre autres raisons. J’ai travaillé dans la rue; je ressens de la compassion pour ces personnes, que j’ai tenues dans mes bras en attendant l’arrivée d’une ambulance. Tout cela, nous l’avons fait. Mais nous parlons ici du crime organisé — je crois que ce message échappe à certains. C’est du crime organisé qu’il s’agit, tout simplement, c’est-à-dire de gens qui s’enrichissent au moyen d’une substance qui fait du tort à notre communauté.

You do not have to rely on my experience. All of you have had this experience. If you look back to your careers in school, the kid in grade 8 who was a good student starts going to high school. Perhaps he gets in with the wrong crowd and starts using marijuana. Most of the time those children who are losing brain cells are those who do not have many to lose. They end up not finishing high school because they cannot concentrate due to their drug use and they go down the road of addiction, using alcohol, drugs, or whatever. This is what we are talking about. We are talking about organized crime getting rich off the people who can least afford to spend.

Senator Angus: Mr. Momy, one of the first things I heard when I came in the room, from the professor from the University of Ottawa, was that if this bill were passed — and, hopefully, it will be passed soon — 80 per cent of the people in his class would become criminals. I was screaming inside to say, “Only if they were charged, and then maybe they would have to be proven guilty and convicted.” I found that statement to be far out. Perhaps you could comment.

Mr. Momy: I certainly agree on that comment. I came in late and got the tail end of the testimony.

The Canadian Police Association, following up with the information that they provided, and its members, right across Canada, are not ready to give up on this war on drugs. As police officers, we will continue to enforce the laws that are there. All we can do is provide you with the experiences that we are going through. Mr. Massicotte and I have referred to the individuals whom we have dealt with on a personal level. We cannot send the message to the Canadian public that we are giving up.

Mr. Garis: In March of 2004, when the fire services and public got involved in grow operations in our city as a public safety issue, it was in conjunction with a fire that happened at 3 a.m. from a grow operation. The fire was entering two homes that were occupied on either side of it. Fortunately, a person working the late shift was driving home and stopped to alert the neighbours so that they could bail out of the house. While they were sleeping, their houses were being impinged. An unattended grow operation was located in the middle of those homes; in other words, the grower was not there at the time.

I have gone to a town hall meeting and heard residents say: “That guy has been busted by police and arrested and charged five times. What are you doing about it? Now look what has happened in our neighbourhood. What are you doing?” All we have left is to do what we have always done: arrest him and charge him. In this case, we did not do so because he was not around and we could not link him to the fire. That is the type of situation we face. These citizens are sitting in our community halls and asking us what we are doing and why someone is not doing something about this situation. The police are doing their job, arresting and charging people, but these perpetrators are out the next week. They might get a fine, but we have seen penalties lessen as time goes on. I am not talking about passing a joint. I am

N’écoutez pas mon expérience seulement : vous avez tous connu cette situation. Rappelez-vous de vos années à l’école. Un bon élève au primaire passe au secondaire. Il se met à fréquenter les mauvaises personnes et commence à consommer de la marijuana. La plupart du temps, les enfants qui se brûlent des cellules du cerveau n’ont pas tellement de facilité en partant. L’usage de la drogue les empêche de se concentrer et de finir leurs études secondaires, et ils s’engagent sur la voie de la toxicomanie, que ce soit l’alcool, les drogues ou autre. C’est de cela que nous parlons — du crime organisé qui s’enrichit sur le dos de ceux qui peuvent le moins se permettre de dépenser.

Le sénateur Angus : Monsieur Momy, l’une des premières choses que j’ai entendues à mon entrée dans la salle, de la part du professeur de l’Université d’Ottawa, c’est que si le projet de loi est adopté — et nous espérons qu’il le sera bientôt —, 80 p. 100 des étudiants de sa classe seraient déclarés criminels. Une voix à l’intérieur de moi voulait crier : « Uniquement si les étudiants sont accusés, et il faudrait peut-être alors qu’ils soient déclarés coupables et condamnés ». Cette déclaration m’a semblé très loin de la réalité. Qu’en pensez-vous?

M. Momy : Je suis certainement de votre avis. Comme je suis arrivé en retard, j’ai entendu seulement la fin du témoignage.

L’Association canadienne des policiers n’est pas prête à renoncer à cette guerre à la drogue. C’est l’information que l’association et ses membres transmettent dans tout le Canada. Nous sommes des policiers et nous continuerons, à ce titre, à veiller à l’application des lois. Nous pouvons tout au plus vous faire connaître nos expériences. M. Massicotte et moi avons parlé d’individus avec qui nous avons eu personnellement à faire. Il nous est impossible de transmettre au public canadien le message que nous renonçons à la lutte.

M. Garis : En mars 2004, le service d’incendie et les citoyens ont été amenés à agir par rapport aux cultures de marijuana de notre ville pour des raisons de sécurité publique, en conséquence d’un incendie, provoqué par une culture de marijuana, qui s’est déclaré à trois heures du matin. L’incendie se propageait aux deux maisons de part et d’autre de cette culture, mais par bonheur une personne qui revenait tard du travail s’est arrêtée et a alerté les voisins, qui ont pu ainsi sortir de leur maison. Pendant qu’ils dormaient, la sécurité de leur foyer était compromise par une culture de marijuana non surveillée : en d’autres termes, le producteur n’était pas sur place quand c’est arrivé.

J’ai assisté à des assemblées communautaires où des résidents disaient : « cet individu a été pris par la police, il a été arrêté et accusé cinq fois déjà. Que faites-vous à ce sujet? Regardez où en est notre quartier. Que faites-vous donc? » Le seul recours qui nous reste est de procéder comme à l’ordinaire : l’arrêter et l’accuser. Dans le cas que je viens de citer, nous ne l’avons pas fait parce que l’individu était absent et qu’il nous a été impossible d’établir un lien entre lui et l’incendie. C’est le genre de situation à laquelle nous sommes confrontés. Ces Canadiens assis dans nos salles communautaires nous demandent de rendre compte de notre action et veulent savoir pourquoi nul ne s’occupe de régler la situation. La police fait des arrestations et porte des accusations, et s’acquitte donc de son travail, mais les criminels

talking about heavy drug production going on in our communities. When is the drive-by shooting going to occur? All these things are coming into our communities and our citizens are asking us these questions of public safety officials — our mayor, our council and our fire chief are listening to this and we cannot help them.

I have made 50 or 60 presentations across Canada and the United States on alternative initiatives to marijuana grow operations. I open by saying that the reason we are doing this is that changing the criminal justice system is like trying to stop the earth from turning. That is what I have told people, because we have been complaining about it for 10 years and nothing has happened.

I have faith now. I had the privilege of being invited to speak to the Justice Committee on their study on organized crime. I received positive comments from the elected officials regarding the solutions that I was suggesting there. I was pleased to hear that.

We sit before you today to testify about what is going on in our communities. I have a lot of hope that you will do the right thing.

The Chair: I have a rather mundane question related to the actual wording of the bill. This is aimed at the serving police here who are on the front line. However, if either of you gentlemen has a comment, that would be good, too.

This bill kicks in at six marijuana plants. In one of our meetings last week, there was some discussion to the effect that that might be a bit low. Dr. Plecas, to whom you referred, allowed us how, in his view, 30 plants would be a more realistic minimum at which to have the full weight of the law kick in.

From your point of view, where do you think the appropriate minimum would be? Does six plants seem low to you, or just right, or high, as a minimum?

Mr. Momy: From my perspective — and I am sure Mr. Massicotte will add to this from his experience — you could produce up to a pound of marijuana with one plant, depending if it is coming from a grow operation or if it has been grown naturally outdoors. A pound of marijuana is a lot of marijuana. We are not talking about Joe, who is going to university, walking around with a pound of marijuana in his school bag. From our perspective, that is a large amount of drugs. We are not talking about buying or circulating a joint or two or five. It is a significant amount.

The Chair: Mr. Massicotte, would you agree?

Mr. Massicotte: Six plants is a good saw-off number, for a number of reasons. I would like to draw a parallel between marijuana plants and apple trees. In the old days, you would have a big apple tree and you would get lot of fruit off that big tree. Nowadays, there are apple trees that grow lower to the ground

sont remis en liberté la semaine qui suit. Une amende peut leur être imposée, mais nous observons que les sanctions s'allègent au fil du temps. Il ne s'agit pas ici d'un simple joint transmis de main en main, mais d'une forte production de drogue ici même, dans nos communautés. À quand la fusillade au volant? Tout cela s'en vient dans nos communautés. Nos citoyens posent ces questions aux responsables de la sécurité publique. Notre maire, notre conseil et notre capitaine des pompiers écoutent, mais nous ne pouvons pas leur venir en aide.

J'ai donné de 50 à 60 exposés au Canada et aux États-Unis sur les différentes options qui s'offrent pour contrer les cultures de marijuana. Je commence par dire que ce qui nous pousse à faire cela, c'est que changer le système de justice pénal, c'est un peu comme essayer d'empêcher la terre de tourner. Si je dis cela à l'assistance, c'est parce que nous nous en plaignons depuis dix ans mais que rien n'a bougé.

Je me sens plus en confiance aujourd'hui. J'ai eu le privilège d'être invité à prendre la parole devant le Comité de la justice lors de son examen du crime organisé. Les représentants élus ont commenté favorablement les solutions que j'y ai préconisées. J'ai été content de l'apprendre.

Nous sommes assis devant vous aujourd'hui pour témoigner de ce qui se passe dans nos communautés. J'ai grand espoir que vous ferez ce qui est juste.

La présidente : J'ai une question assez terre-à-terre concernant le libellé du projet de loi. Elle s'adresse à la police qui est en première ligne, mais si l'un ou l'autre de ces messieurs a un commentaire pertinent, j'en serais aussi très heureuse.

L'application du projet de loi se fait à partir de six plantes de marijuana. À l'une de nos rencontres la semaine dernière, on a discuté de ce chiffre, que certains jugeaient peut-être un peu bas. M. Plecas, que vous avez mentionné, nous a dit que selon lui 30 plantes constitueraient un minimum plus réaliste pour déclencher l'application de ce qui est prévu dans la loi.

Quel serait à votre avis le minimum approprié? Le minimum de six plantes vous semble-t-il faible, adéquat ou trop élevé?

M. Momy : De mon point de vue — et je ne doute pas que M. Massicotte aura lui aussi son mot à dire, en fonction de son expérience —, une seule plante peut produire jusqu'à une livre de marijuana, selon qu'elle provient d'une culture de marijuana ou qu'elle a été cultivée naturellement en plein air. Une livre de marijuana, c'est beaucoup. Il ne s'agit pas ici d'un simple étudiant à l'université qui se promènerait avec une livre de marijuana dans son sac. De notre point de vue, c'est une forte quantité de drogue. Il n'est pas question ici de l'achat ou de la circulation d'un, de deux ou de cinq joints. Une livre est une quantité appréciable.

La présidente : Monsieur Massicotte, êtes-vous d'accord?

M. Massicotte : Six plantes est un bon seuil, pour plusieurs raisons. Qu'on me permette de tirer un parallèle entre les plantes de marijuana et les pommiers. Dans l'ancien temps, vous aviez un grand pommier qui vous donnait de fruits en abondance. De nos jours, des pommiers croissent plus près du sol, ce qui permet de

and do not require ladders to pick the apples, and there are smaller trees that produce a little less fruit but, nonetheless, they are apple trees. A big apple tree might produce 10 bushels and a smaller apple tree, four bushels.

When you say “plant,” it is difficult to say. It depends what size the plant is. If we are talking about personal use, six plants would be more than enough for personal use. As far as enforcement goes, we are not going after the people with six plants. That is not who we target. We do not have the resources to do that. It is the same investigation. We target the big growers who are involved in organized crime.

Senator Nolin: Mr. Garis, in your experience, what is the size of an average grow-op in your community?

Mr. Garis: Our average grow-op is 200 plants.

Senator Nolin: That is probably the answer we are trying to get.

Mr. Fassbender: I think six plants is a reasonable number because of the size of the plants and some of the things that I have seen in our communities where grow-ops have been busted. I have a comment to make about what would happen if this young person were charged. If we wait to create legislation that is totally bulletproof, the what-ifs will never happen and we will never pass any legislation. We have to set some limits. It is like saying: How much sale of marijuana is too much? How much money is too much or too little? I do not think we should go there.

The Chair: Your testimony has been extremely interesting and helpful to the committee. As Senator Nolin said, most of you came a long way to be here and we thank you.

(The committee suspended.)

[*Translation*]

(The committee resumed.)

The Chair: We are continuing our study of Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related consequential amendments to other acts.

We have the rare pleasure today of having with us Micheline Corbeil-Laramée, a retired judge. It is quite unusual to have someone who was on the bench appear as a witness. We are very grateful. Madam Justice, do you have some opening remarks?

Justice Micheline Corbeil-Laramée (retired): Madam Chair, unfortunately, I did not have time to put together a brief because I only recently learned of my appearance here today, but I have a document that I can read.

The Chair: That is fine.

cueillir les pommes sans échelle. Ces petits arbres donnent un peu moins de fruits, mais ce sont néanmoins des pommiers. Un grand pommier peut donner dix boisseaux; un petit, quatre boisseaux.

Il est difficile de répondre en fonction du seul mot « plante ». Tout dépend de la taille de cette plante. Six plantes, c'est plus qu'assez pour un usage personnel. L'application de la loi ne vise pas les gens qui ont six plantes. Ce ne sont pas eux que nous ciblons, parce que les ressources nécessaires nous feraient défaut. Il faut faire la même enquête. Nous ciblons les grands producteurs engagés dans le crime organisé.

Le sénateur Nolin : Monsieur Garis, quelle est d'après votre expérience la taille d'une culture de marijuana moyenne dans votre communauté?

M. Garis : La culture de marijuana moyenne y est de 200 plantes.

Le sénateur Nolin : C'est probablement la réponse que nous recherchons.

M. Fassbender : Je pense que six plantes est un chiffre raisonnable, en fonction de la taille des plantes et à la lumière de ce que j'ai observé dans nos communautés où des cultures de marijuana ont été détectées. J'ai aussi quelque chose à dire au sujet de ce qui arriverait au jeune homme en question s'il était inculpé. Si nous attendons de créer une loi entièrement à l'épreuve de tout, on n'en finira jamais de répondre aux différents scénarios et nous n'arriverons pas à adopter une loi. Nous devons fixer des limites. C'est un peu comme essayer de déterminer à quel point la vente de marijuana dépasse les bornes, ou quelle somme est trop forte ou trop faible. Je pense qu'il faut s'abstenir de s'aventurer sur ce terrain.

La présidente : Vous nous avez donné un témoignage extrêmement intéressant, qui sera utile au comité. Comme l'a dit le sénateur Nolin, beaucoup d'entre vous viennent de très loin, et nous vous en remercions.

(La séance est suspendue.)

[*Français*]

(La séance reprend.)

La présidente : Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Nous avons le rare plaisir d'accueillir comme témoin Mme Micheline Corbeil-Laramée, juge à la retraite. C'est vraiment inhabituel de recevoir comme témoin quelqu'un qui a siégé sur le banc des juges. Nous en sommes très reconnaissants. Alors Mme la juge, avez-vous une déclaration d'ouverture à faire?

Juge Micheline Corbeil-Laramée (à la retraite) : Madame la présidente, je n'ai malheureusement pas eu le temps de préparer mon mémoire parce que je n'ai été au fait de ma comparution que récemment, mais j'ai un texte que je peux lire.

La présidente : C'est parfait.

Ms. Corbeil-Laramée: Madam Chair, honourable senators, ladies and gentlemen, I want to begin by saying that it is precisely because I am retired that I agreed to be here today, as it is very much frowned upon when a sitting judge appears to discuss a bill that he or she may have to apply later. Now that I am retired, I do not see a problem.

First of all, I want to thank you for inviting a retired judge to comment on Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other acts, which provides for minimum sentences for serious drug offences, increases the maximum penalty for marijuana production and reschedules certain substances from Schedule III to Schedule I.

I served on the bench of the Court of Quebec, Criminal and Penal Division, for 16 years, from 1992 to 2008. Prior to that time, I was a Municipal Court judge in Montreal.

As a judge for the Court of Quebec, I heard cases and ruled on all Criminal Code offences, with the exception of those under the exclusive jurisdiction of the Superior Court, such as murder and other offences set out in Section 469 of the Criminal Code.

I heard numerous cases involving offences under the Controlled Drugs and Substances Act, ranging from possession of a gram of marijuana to the trafficking or importation of large amounts of marijuana, cocaine, heroin and other substances listed in the Act.

My initial reaction on reading Bill C-15 was that by bringing in minimum sentences, legislators were undermining the discretion of the judge who is the person designated to hand down a sentence. I am not saying that minimum sentences are illegal, but I am saying that when minimum sentencing provisions are in place, the judge is bound by them and judicial discretion is impacted accordingly.

In *Sentencing and Penal Policy in Canada*, Manson, Trotter, Healy, Roberts and Ives state the following on page 50:

[English]

The breadth of the discretion recognized in the law of sentencing should be immediately apparent. Judges not only are empowered to determine what is a fit sentence in the individual case but also have a discretion to determine the proper aims of sentencing decisions in the general run of cases. Wherever there is such discretion, there is also the possibility of disparity in approach and in result. Whether by design or default, Canadian courts historically adopted an approach that allowed judges to recognize and waive various aims of sentencing, including rehabilitation, incapacitation, retribution, denunciation and deterrence.

Mme Corbeil-Laramée : Madame la présidente, honorables sénateurs, mesdames et messieurs, j'aimerais préciser au départ que c'est parce que je suis juge à la retraite que j'ai accepté de venir ici, parce qu'on voit très mal un juge en exercice venir discuter d'un projet de loi qu'il aurait à appliquer par la suite. Maintenant que je suis à la retraite, il n'y a pas de problèmes à mon avis.

Je veux d'abord vous remercier d'avoir invité un juge à la retraite à faire des commentaires sur le projet de loi C-15 modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois particulières en imposant des peines minimums pour des infractions graves liées aux drogues en augmentant la peine maximale pour l'infraction de production de marijuana et en transférant certaines substances inscrites à l'annexe trois pour les mettre à l'annexe un.

J'ai siégé comme juge de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, de 1992 à 2008, soit pendant 16 ans, ayant été huit ans auparavant juge à la Cour municipale de Montréal.

Comme juge de la Cour du Québec, j'ai eu à siéger et à rendre des décisions sur toutes les infractions prévues au Code criminel, sauf celles qui relèvent exclusivement des assises de la Cour supérieure comme le meurtre et autres infractions prévues à l'article 469 du Code criminel.

J'ai entendu de nombreuses causes d'infraction en vertu de la loi réglementant certaines drogues et autres substances, allant de la possession d'un gramme de marijuana jusqu'au trafic ou à l'importation de quantités importantes de marijuana, de cocaïne, d'héroïne et autres substances mentionnées à la loi.

Ma première réaction à la lecture du projet de loi C-15 est qu'en imposant des sentences minimums, le législateur érode la discrétion du juge qui est la personne désignée pour rendre sentence. Je ne dis pas que les peines minimums ne sont pas légales, mais je dis que lorsqu'elles existent, le juge est lié par elles et sa discrétion en est affectée d'autant.

Dans leur volume intitulé *Sentencing and penal policy in Canada*, les auteurs Manson, Trotter, Healy, Roberts et Ives nous disent ceci à la page 50 :

[Traduction]

L'étendue du pouvoir discrétionnaire de déterminer la peine selon la loi devrait être tout de suite évidente. Un juge a non seulement le pouvoir de fixer la peine qui convient dans une cause donnée, mais aussi la discrétion d'établir les résultats visés par l'imposition de peines dans les causes similaires. Mais tout pouvoir discrétionnaire engendre la possibilité d'une divergence dans l'approche et les résultats. Que ce soit par dessein ou par défaut, les tribunaux canadiens ont toujours fonctionné de manière à permettre aux juges de prendre acte des différents buts des peines — réinsertion sociale, neutralisation, châtement, dénonciation et dissuasion — et d'y déroger.

In the case of *R. v. Lyons*, a case of the Supreme Court of Canada dealing with dangerous offenders, Justice LaForest said that in a rational system of sentencing, the respective importance of prevention, deterrence, retribution and rehabilitation will vary according to the nature of the crime and the circumstances of the offence. This approach has made individualization the key perspective for judicial decision making.

[Translation]

So then, if minimum sentences are to undermine judicial discretion, the reason for this must be to eradicate a problem that cannot otherwise be eradicated. However, on reading Bill C-15, we see that the longest minimum sentence in the case of a Schedule I drug offence is three years, under very specific circumstances, that is when health and safety aggravating factors are present, pursuant to the new section 7(3).

Based on my experience, the sentence handed down in a case like this would be a minimum of three years, the minimum term that is provided for in the act.

In other cases where provision is made for minimum sentences, the sentences handed down are generally as long if not longer than the so-called minimum terms because serious offences are involved. The only time the sentence could be shorter than the minimum term provided for is in the case of the production of between five and 201 plants for trafficking purposes. The sentence that applies in this instance is six months. A shorter sentence could be handed down in this case, especially if the offence was the production of about five plants. However, this one case does not justify an entire bill. If the courts already exercise their discretion with respect to minimum sentencing provisions, why then bring in minimum sentences through legislation, all the more so in that by so doing, the legislators are undermining judicial discretion, a fundamental characteristic of the sentencing process.

In terms of specific cases where the offender could benefit from a sentence without a term of imprisonment, from a suspended conditional sentence, I recall one case involving two young adults who had been charged with importing drugs. One had been the mastermind behind the scheme while the other offender had merely been an accomplice. I accepted a request from the attorneys for the second offender to be given a suspended sentence with very specific conditions, to help this young person turn his life around. The outcome was successful. The offender was able to continue his studies and become a respectable citizen. Had I had no choice but to impose a minimum sentence, who knows what might have become of this young man if he had been thrown into prison with other offenders. His life might have gone in an entirely different direction.

By serious sentences, I especially mean sentences imposed for the production of marijuana. My husband is a provincial parole commissioner and he has reviewed many such cases. He told me that with a few rare exceptions, the minimum sentence handed down is always two years less a day. You will tell me that pursuant to section 10 of the act, clause 5(2) foresees that the court may delay sentencing to enable the offender to participate in

Dans *R. c. Lyons*, un arrêt de la Cour suprême du Canada portant sur les délinquants dangereux, le juge LaForest a déclaré que dans un système rationnel de détermination des peines, l'importance relative de la prévention, de la dissuasion, du châtiement et de la réinsertion sociale variera selon la nature du crime et les circonstances de l'infraction. Dans cette optique, l'individualisation est devenue la pierre angulaire de la prise de décisions judiciaires.

[Français]

Donc, si la discrétion du juge est affectée par des sentences minimums, encore faut-il que ce soit pour éradiquer un problème qu'il ne peut l'être autrement. Or, à la lecture du projet de loi C-15, on peut constater que la peine minimum la plus élevée est de trois ans dans le cas d'une infraction relative à la production d'une substance inscrite à l'annexe 1 dans des circonstances bien précises liées à la santé et à la sécurité prévue au nouvel article 7(3).

D'après mon expérience, la sentence dans un cas semblable serait d'au moins trois ans, soit le minimum prévu.

Dans les autres cas où les minimums sont prévus, les sentences sont habituellement d'une durée au moins égale sinon supérieure au dit minimum parce que ce sont des crimes sérieux. Le seul cas où les sentences pourraient être inférieures au minimum prévu serait peut-être le cas de production de cinq à 201 plants aux fins de trafic, qui est de six mois. Dans ce cas, une sentence inférieure pourrait être possible actuellement, surtout si la production est de plus ou moins cinq plants. Mais ce seul cas évidemment ne justifie pas un projet de loi. Si les tribunaux exercent déjà leur discrétion suivant les minimums prévus, pourquoi le leur imposer par une loi? D'autant plus que, ce faisant, le législateur empêche le juge d'exercer sa discrétion qui est à la base de la détermination de la peine.

Dans des cas particuliers où l'accusé pourrait bénéficier d'une sentence sans emprisonnement, sentence suspendue avec des conditions pour venir en aide à cet accusé, j'ai en mémoire un cas où deux jeunes adultes avaient été accusés d'importation de drogue, l'un des deux ayant été l'âme dirigeante, et l'autre, qui était devant moi, ayant été entraîné par son complice. J'avais accepté une proposition des procureurs pour une sentence suspendue avec des conditions très précises pour aider le jeune à s'en sortir. Le succès fut complet et l'accusé a pu continuer ses études et devenir un citoyen honorable. Si j'avais eu un minimum d'emprisonnement à respecter, que serait-il advenu de cet accusé qui aurait côtoyé des délinquants en prison et qui aurait pu prendre une tout autre direction?

Lorsque je parle de sentences qui sont assez importantes, je réfère en particulier à la question de la production de marijuana. Mon mari qui est commissaire aux libérations conditionnelles au provincial a eu plusieurs de ces cas devant lui et il m'a dit que sauf en de très rares exceptions, la sentence était toujours d'au moins deux ans moins un jour. Vous me direz qu'en vertu de l'article 10 du projet de loi, l'article 5(2) prévoit la possibilité pour le tribunal

a drug treatment program, but we know that programs like this do not exist everywhere and that therefore there would be some discrimination.

In any event, I believe that this bill does not resolve anything that has not already been resolved, that it undermines a judge's discretion to award the most appropriate sentence and that there is no justification for it. It does not meet the objective set by legislators. That is my opinion.

Senator Nolin: Good evening, Madam Justice Laramée. Thank you very much for accepting our invitation. As the Chair said, it is rather unusual for the committee to welcome a judge to assist us in our deliberations. I know this will be a very rewarding experience for us.

You related to us an experience of yours that had a positive outcome. You began serving on the bench in 1992. At that time, did the offence of importing drugs carry a minimum sentence of seven years? Were you called upon to hand down decisions in cases like that? Did you ever find yourself in a situation where you had to impose a minimum sentence when, had you been able to exercise your judicial discretion, the outcome would have been very different?

Ms. Corbeil-Laramée: If truth be told, there are not many offences for which minimum sentences are provided.

Senator Nolin: This is a relatively recent phenomenon.

Ms. Corbeil-Laramée: I once handed down a minimum one-year sentence in the case of a firearms-related offence, but I had no problem with the sentence in that instance, because the offender deserved it, in my opinion, given the circumstances surrounding the crime. He had used a firearm. However, I do not recall any other instances.

Senator Nolin: Perhaps the question should be put to judges who served on the bench back when the crime of importing drugs carried a minimum seven-year sentence under the Narcotic Control Act.

Ms. Corbeil-Laramée: Absolutely.

Senator Nolin: We should put the question to judges who served on the bench before you.

Ms. Corbeil-Laramée: They would be quite old. There cannot be many of them still alive!

Senator Nolin: Other jurisdictions and other Commonwealth countries that have a legal system similar to ours have also experimented with minimum sentences. A study released in November 2006 by the federal Department of Justice revealed that while they maintained mandatory sentences, countries were increasingly giving judges, or the courts, sentencing discretion, since they deal with the accused and know the details of the offence, in spite of minimum sentencing provisions, provided they can justify in writing the reasons for the decision and for not abiding by minimum sentencing provisions.

In your opinion, would this be an appropriate way of resolving the problems that you have identified with this bill?

de reporter la détermination de la peine afin de permettre à l'accusé de participer à un programme de traitement de la toxicomanie, mais on nous dit que ce programme n'existe pas partout et qu'il y aurait donc discrimination.

De toute façon, je suis d'avis que ce projet de loi ne règle rien qui ne soit déjà réglé, qu'il érode la discrétion du juge à qui revient le pouvoir de déterminer la peine la plus adéquate et qu'il n'a pas sa raison d'être. Il n'atteint pas le but fixé par le législateur. C'est mon avis.

Le sénateur Nolin : Madame le juge Laramée, bonsoir. Merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation. Comme le disait la présidente, c'est une situation plutôt inusitée que de recevoir un magistrat autour de cette table pour nous aider à réfléchir. C'est une expérience très enrichissante que nous allons vivre avec vous.

Vous avez référé dans vos remarques à une expérience où vous avez été saisie d'une histoire qui finalement a bien tourné. Vous avez siégé à partir de 1992. À ce moment-là, le minimum de sept ans pour importation existait-il? Avez-vous eu à trancher ce genre de cause? Avez-vous déjà été confrontée à une situation où vous avez dû appliquer une loi qui vous imposait d'appliquer une sentence minimum alors que, dans votre for intérieur, votre discrétion aurait été toute autre?

Mme Corbeil-Laramée : Il n'y a pas tellement d'offense, en fait, qui contiennent des minimums.

Le sénateur Nolin : C'est assez récent.

Mme Corbeil-Laramée : La question de crime avec arme à feu; minimum d'un an, je l'ai déjà appliquée, mais j'étais satisfaite de l'appliquer dans ce cas, car l'accusé, à mon avis, le méritait, vu les circonstances du crime et tout. Il avait utilisé une arme à feu. Mais je n'ai pas souvenir d'avoir vécu une telle situation.

Le sénateur Nolin : Il faudrait peut-être poser la question à des juges qui ont siégé à l'époque du minimum de sept ans pour importation de la Loi sur les stupéfiants.

Mme Corbeil-Laramée : Sûrement, oui.

Le sénateur Nolin : Il faudrait que l'on retourne à des juges qui étaient là avant votre temps.

Mme Corbeil-Laramée : Ils seraient tellement vieux, qu'il n'y en aurait plus!

Le sénateur Nolin : Dans d'autres juridictions, d'autres pays du Commonwealth, donc un système de droit qui ressemble au nôtre, ils expérimentent aussi des peines minimales. Une étude publiée par le ministère de la Justice du Canada, en novembre 2006, nous démontre que de plus en plus les pays, tout en conservant des peines obligatoires, donnent au juge, au magistrat, qui a devant lui l'individu et les faits qui entourent l'événement, le pouvoir, malgré la peine minimale, tout en justifiant adéquatement par écrit de retrouver sa discrétion et de se distancer de l'imposition d'une peine minimale.

Selon vous serait-ce une façon appropriée de remédier à ce que vous découvrez comme problèmes dans ce projet de loi?

Ms. Corbeil-Laramée: It would certainly be better than adopting the bill as it now stands. However, I have to wonder, if a judge decides not to impose a minimum sentence for one reason or another, whether he would normally hand down a suspended or conditional sentence. However, when a suspended sentence or conditional sentence is awarded under the Criminal Code, it must not be for an offence for which a minimum sentence is provided.

Senator Nolin: That is what is written in the Criminal Code. What other options are there?

Ms. Corbeil-Laramée: The legislator would have to include this exception and the judge would not be bound by the condition to impose a conditional sentence. Otherwise, he would be no further ahead. In my opinion, the court would not know what sentence to impose.

Senator Nolin: So then, what is needed is a consequential amendment to the Criminal Code to ensure that all doors are open, that all options are available.

The Chair: I have a supplemental question. Could the judge decide not to impose a suspended sentence, but rather a term of imprisonment that is shorter than the one prescribed by law? That would still be in keeping with the general legislation.

Ms. Corbeil-Laramée: If the legislation did in fact provide for an exception, forget about a suspended sentence and so forth. The judge could exercise his discretion and impose a term of imprisonment that is less than the minimum prescribed.

The Chair: For example, instead of imposing a one-year sentence, the court could decide to impose a sentence of six or nine months.

Ms. Corbeil-Laramée: It could easily do that.

The Chair: Thank you very much.

[English]

Senator Baker: I would like especially to welcome our guest here today. Only on one occasion have I spoken to a Crown attorney and a defence attorney who both agreed that a judge was great. That was you, and they both said that you were a great judge.

Ms. Corbeil-Laramée: Thank you.

Senator Baker: They gave various reasons for it.

Senator Angus: Citation, please.

Senator Baker: You wish to have a citation.

The Quebec Court of Appeal brought down a judgment about four months ago that agreed with a judgment you had given several years ago. I do not know if you are aware of that.

Ms. Corbeil-Laramée: Was it in the case of drugs?

Senator Baker: *R. v. Tran*, that is one of the citations.

Mme Corbeil-Laramée : Ce serait sûrement mieux que d'adopter le projet de loi tel quel en mettant cette exception. Par contre, je me demande si dans le cas où le juge décide de ne pas donner le minimum pour toute sorte de raisons, ce juge normalement, donnera, j'imagine, soit une sentence suspendue ou une sentence avec sursis. Mais dans le Code criminel, dans le cas d'une sentence suspendue et dans le cas d'une sentence avec sursis, il ne faut pas que l'infraction soit une infraction où un minimum est prévu.

Le sénateur Nolin : C'est écrit dans le Code comme cela. Quelles sont les options alors?

Mme Corbeil-Laramée : À ce moment, il faudrait que le législateur en mettant cette exception l'ajoute et le juge ne sera pas lié par la condition prévue dans le cas du sursis. Autrement, il ne sera pas plus avancé. Il ne saura pas quelle sorte de peine donner, à mon avis.

Le sénateur Nolin : Donc cela prendrait un amendement corrélatif au Code criminel pour s'assurer que toutes les portes soient ouvertes qu'il n'en reste pas une de fermée.

La présidente : Question supplémentaire. Si le juge décidait de ne pas donner une sentence suspendue, mais juste de donner une peine qui serait moins que le minimum prescrit par la loi, là ce serait possible, non? Cela n'irait pas à l'encontre de la loi générale.

Mme Corbeil-Laramée : Non, dans ce cas, si l'exception était prévue, oublions la sentence suspendue, et cetera, le juge avec sa discrétion, pourrait réduire le minimum.

La présidente : Disons par exemple au lieu d'un an, il pourrait donner 6 ou 9 mois.

Mme Corbeil-Laramée : Oui, sans problème.

La présidente : Merci beaucoup.

[Traduction]

Le sénateur Baker : Je tiens surtout à accueillir notre invitée d'aujourd'hui. Il m'est arrivé une seule fois d'entendre un procureur de la Couronne et un avocat de la défense s'accorder pour dire qu'un juge était excellent : il s'agissait de vous, et ces deux avocats ont déclaré que vous étiez un excellent juge.

Mme Corbeil-Laramée : Merci.

Le sénateur Baker : Ils ont donné différentes raisons.

Le sénateur Angus : Avez-vous des références?

Le sénateur Baker : Vous voulez des références?

Il y a quatre mois environ, la Cour d'appel du Québec a rendu un jugement qui concordait avec l'un des jugements que vous avez prononcés il y a plusieurs années. J'ignore si vous êtes au courant.

Mme Corbeil-Laramée : S'agissait-il d'une affaire de drogue?

Le sénateur Baker : *R. c. Tran* — c'est l'une des références.

I am interested in the thesis that you put forward that in most of those minimum sentences, the minimum sentence is not extraordinary, as you say. It would represent the minimum in the span that is normally given for the offence.

Ms. Corbeil-Laramée: In serious cases, I mean, not in small cases.

Senator Baker: No, but the minimum sentence that is prescribed with firearms, for example. However, I suppose when you look at that minimum sentence for, say, an assault with a firearm, a firearm could include anything from a BB gun or a pellet gun to a machine gun. Therefore, to take away from the judge the discretion to go below the minimum is to be frowned upon in certain cases.

Ms. Corbeil-Laramée: Yes.

Senator Baker: I would like to deal with this bill and the minimum sentence that would apply. I presume you heard some of the evidence in the prior testimony before the committee to the effect that the minimum sentence could be applied in the case of someone who exchanged one particular pill and who, in the previous 10 years, had been convicted of exchanging a joint of marijuana. That would be an extraordinary sentence. As Senator Nolin pointed out, perhaps we should supply some discretion there to allow the judge to take into account justice in such cases. Do you agree with that?

Ms. Corbeil-Laramée: What would be the minimum in the case?

Senator Baker: One year.

Ms. Corbeil-Laramée: Yes, this is a case where the judge could exercise his or her discretion. It depends on the accused also. In your example, the accused has no prior record except the one you cited. I think it is a case where the judge should exercise discretion.

Senator Baker: The previous witnesses gave as an example of what was working in the system minimum sentences for impaired driving. As you are aware, the prosecutor has certain discretion to enter someone's previous record, as they would have under this legislation. Under this bill the Crown prosecutor decides whether the minimum sentence will apply. Do you think that is something to be frowned upon? Do you think it is something that should be discouraged under the criminal law?

Ms. Corbeil-Laramée: It seems to me that it should be the judge who should decide.

Senator Baker: Do you believe that bringing in these minimum sentences will result in more people pleading not guilty before the courts? In other words, fewer people will agree to a plea bargain or plead guilty.

Je m'intéresse à la thèse que vous avancez, c'est-à-dire que la peine minimale, dans la plupart de ces cas, n'a rien d'extraordinaire, comme vous le dites. Elle représenterait le minimum dans l'échelle des peines infligées ordinairement pour l'infraction en question.

Mme Corbeil-Laramée : Je veux dire dans les causes importantes, et non dans les petites causes.

Le sénateur Baker : Non, mais parlons par exemple de la peine minimale prescrite pour les armes à feu. Je suppose que si vous examinez la peine minimale pour, disons, des voies de fait commises avec une arme à feu, l'expression « arme à feu » recouvre tout, depuis l'arme à balles BB ou le fusil à plomb jusqu'à la mitrailleuse. Dans certains cas, il est donc à déconseiller de retirer au juge le pouvoir discrétionnaire d'imposer une peine inférieure au minimum.

Mme Corbeil-Laramée : Oui.

Le sénateur Baker : Je veux discuter de ce projet de loi et de la peine minimale qui serait alors applicable. Je suppose que vous avez entendu une partie des témoignages présentés au comité. On a dit que la peine minimale serait applicable à une personne qui aurait échangé une pilule d'un produit particulier, et qui aurait été en outre reconnue coupable d'avoir échangé un joint de marijuana au cours des 10 années précédentes. Ce serait là une peine extraordinaire. Comme l'a fait observer le sénateur Nolin, nous devrions peut-être conférer un certain pouvoir discrétionnaire au juge pour lui permettre de tenir compte des critères de justice dans de tels cas. Êtes-vous d'accord avec moi?

Mme Corbeil-Laramée : Quel serait le minimum dans un tel cas?

Le sénateur Baker : Un an.

Mme Corbeil-Laramée : Oui, il s'agit bien d'un cas où le juge pourrait exercer son pouvoir discrétionnaire. Tout dépend aussi de l'accusé : dans votre exemple, il a pour seul antécédent l'incident que vous mentionnez. Il me semble que le juge devrait exercer son pouvoir discrétionnaire dans un tel cas.

Le sénateur Baker : Les témoins précédents ont cité les peines minimales pour conduite en état d'ivresse à titre d'exemple de cas où le système fonctionne. Comme vous le savez, le procureur dispose d'une certaine latitude pour aller examiner les antécédents. Ce serait aussi le cas en vertu de ce projet de loi, où le procureur de la Couronne déciderait si la peine minimale doit être appliquée. Pensez-vous qu'il faille désapprouver cette façon de faire, ou encore la déconseiller sous le régime du droit pénal?

Mme Corbeil-Laramée : Il me semble que la décision devrait revenir au juge.

Le sénateur Baker : Croyez-vous que l'adoption de ces peines minimales entraînera une augmentation du nombre de personnes qui plaident non coupable devant les tribunaux? Autrement dit, moins d'accusés acceptent de négocier un aveu ou plaideront coupable.

Ms. Corbeil-Laramée: I imagine that people will plead not guilty at the beginning because of the minimum sentence. The accused must think about that. After that, the defence lawyer may try to negotiate something with the prosecutor. I do not know what kind of deal he could make; I do not know what the prosecutor can do. He could say that he will not apply the minimum if the accused goes for treatment. This is about the only thing he can do.

Senator Baker: I provided you with the name of the case on which the Court of Appeal agreed with you four months ago. That leads to my next question.

If we do have more people pleading not guilty then you would need a court where all offences under the Controlled Drugs and Substances Act would begin. People would come before you for plea. The police officers would come to you for search warrants because only a justice can issue a search warrant under the Controlled Drugs and Substances Act. The superior court judge would be without jurisdiction to issue a search warrant under the Controlled Drugs and Substances Act. Everything begins with you and you then carry matters right from the beginning.

If you have more people in Quebec pleading not guilty to these offences, what do you think the result could be? If you have more people pleading not guilty, what would that do to the system?

Ms. Corbeil-Laramée: If people plead not guilty, it usually means that they want to go to trial. However, I am not sure that all those who plead not guilty will want to go to trial because they will be afraid of what will happen with the minimum sentence. Maybe they will plead not guilty and eventually try to come to some arrangement with the prosecutor; unless the accused believes he has a possible defence. Then he will surely try for acquittal.

Senator Baker: How would it affect preliminary inquiries? You would have more, I imagine.

Ms. Corbeil-Laramée: More preliminary inquiries, yes, but courts are no longer obliged to hold full inquiries. The lawyer can ask for one or two witnesses. It is shorter than it once was.

Senator Baker: Yes, with the recent changes.

Senator Wallace: I heard you say that the issue of judicial discretion is significant and obviously, as a former justice, very important to you. I can see where you are very protective of judicial discretion and its importance, and I would not debate that with you. That is obviously very important.

You suggest that Bill C-15 would undermine judicial discretion. We have heard those types of comments from other witnesses. I think what tends to get lost is that legislators have the responsibility to create definition around the laws they create.

Mme Corbeil-Laramée : J'imagine que les gens commenceront par plaider non coupable en raison de la peine minimale. L'accusé doit y réfléchir. L'avocat de la défense peut ensuite essayer de négocier avec le procureur. J'ignore le type d'arrangement qu'il peut obtenir et je ne sais pas non plus ce que peut faire le procureur. Il pourrait offrir de ne pas appliquer la peine minimale si l'accusé acceptait de se faire soigner. C'est à peu près sa seule option.

Le sénateur Baker : Je vous ai indiqué le nom de la cause sur laquelle la Cour d'appel s'est prononcée en accord avec vous il y a quatre mois. Cela m'amène à la question suivante.

Si le nombre de personnes qui plaident non coupable augmente, il faudrait instaurer un tribunal devant lequel commencerait la procédure pour toutes les infractions relevant de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Les accusés comparaitraient devant vous pour répondre de l'accusation. Les agents de police s'adresseraient à vous pour obtenir un mandat de perquisition, parce que seul un juge peut décerner ce mandat en application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Le juge de la cour supérieure n'aurait pas compétence pour décerner le mandat de perquisition en vertu de cette loi. Comme tout commence avec vous, vous pouvez prendre les choses en main depuis le tout début.

Si le nombre de personnes qui plaident non coupable à ces infractions augmente au Québec, quelles sont les conséquences possibles, selon vous? Si un plus grand nombre de personnes plaident non coupable, quelles seront les répercussions sur le système?

Mme Corbeil-Laramée : Quand une personne plaide non coupable, le plus souvent c'est parce qu'elle veut subir un procès. Mais je ne suis pas certaine que tous ceux qui plaident coupable voudront subir un procès, parce qu'ils craindront la peine minimale. L'accusé souhaitera peut-être plaider non coupable et essayer de s'entendre avec le procureur, à moins qu'il estime pouvoir se défendre. Dans ce dernier cas, il essaiera certainement d'obtenir l'acquiescement.

Le sénateur Baker : Quel en serait l'effet sur les enquêtes préliminaires? J'imagine que leur nombre augmenterait.

Mme Corbeil-Laramée : Davantage d'enquêtes préliminaires, en effet, mais les tribunaux ne sont plus obligés de tenir des enquêtes complètes et l'avocat peut demander un ou deux témoins. C'est plus court que ça l'a déjà été.

Le sénateur Baker : Oui, à cause des modifications récentes.

Le sénateur Wallace : Je vous ai entendu dire que la question du pouvoir judiciaire discrétionnaire est cruciale, et qu'elle a une grande importance pour vous en tant qu'ancien juge. Je peux voir que vous êtes fortement attachée à la protection de la discrétion judiciaire et à son importance, et je m'abstiendrai donc d'en débattre avec vous. De toute évidence, elle a une très grande importance.

Vous donnez à entendre que le projet de loi C-15 saperait le pouvoir judiciaire discrétionnaire. D'autres témoins nous ont tenu les mêmes propos. Il me semble qu'on a tendance à oublier que le législateur a la responsabilité d'entourer de définitions les lois

They laws cannot be so general that legislators, in effect, are abdicating their responsibility to the courts and basically saying you figure it out, we could not, and that is the end of it on the legislative side.

I think you would probably agree that legislators are fully entitled, when dealing with matters of policy, to create definition and to create specific boundaries that the courts are bound to honour and deal with in any related matters that come before them. I would suggest to you that Bill C-15 it is very much focused on criminal activity; organized crime as it relates to production and trafficking of drugs.

As a matter of policy, the government feels they are serious matters that must be addressed and as a matter of policy feels one of the tools for addressing that is to prescribe mandatory minimum sentences. I do not see that as an infringement on the judiciary's right. That is completely within the responsibility of the legislators. Yet we have many who would suggest that the legislators in acting in this way are really stepping on the toes of the judiciary.

I would suggest to you that Bill C-15 reflects the responsibility of legislators in dealing with a matter of policy that they feel must be recognized in the Criminal Code. I am wondering what your comment might be to that view.

[*Translation*]

Ms. Corbeil-Laramée: What I initially maintained about this bill is that the criminals targeted, namely those who import and traffic in drugs, are not affected by minimum sentencing provisions, either because they are not caught or, if they are caught, they will be subject to longer sentences than the minimum ones prescribed.

The danger with this legislation is that petty criminals could be the ones who suffer the most. That is my opinion. I am not saying that the government should not be concerned about the drug problem or that it does not have the right to bring in regulations and laws to counter the problem. What I am saying is that this particular bill does not target the right people and that it is a shame petty criminals will be forced to spend time in prison when normally the judge could exercise his discretion and order that they not serve any jail time. Personally, that is how I feel about the bill.

I agree that legislators have every right to take the steps that are warranted. As far as minimum sentences are concerned, there is no question that they are legal. However, legislators should not get into the habit of imposing minimum sentences for every offence, otherwise judges would find themselves in a rather awkward position. What role would they then play?

qu'il crée. Les lois ne peuvent être générales au point d'en revenir à céder la responsabilité du législateur aux tribunaux — à leur dire essentiellement que c'est à eux de démêler la situation, parce que le législateur y a échoué, et qu'il lui est impossible d'aller plus loin du point de vue législatif.

Vous conviendrez sans doute que le législateur est parfaitement en droit, quand il traite de questions de politiques, de fixer des définitions et de poser des limites précises que les tribunaux sont tenus d'honorer et de prendre en compte pour trancher toute question connexe dont ils sont saisis. Mon opinion est que le projet de loi C-15 est fortement axé sur l'activité criminelle, sur les aspects de la production et du trafic de drogues par le crime organisé.

Le gouvernement estime, du point de vue des politiques, qu'il existe des problèmes graves à régler et que l'imposition de peines minimales est l'un des outils pour y parvenir. À mes yeux, cela n'est pas un empiètement sur les droits de l'appareil judiciaire, mais relève entièrement de la responsabilité du législateur. Et pourtant, beaucoup de gens laissent entendre que le législateur empiète sur le système judiciaire quand il agit de la sorte.

À mon avis, le projet de loi C-15 tient compte de la responsabilité du législateur envers une question de politique qui, selon lui, doit figurer dans le Code criminel. Je suis curieux d'entendre ce que vous avez à dire sur ce sujet.

[*Français*]

Mme Corbeil-Laramée : Ce que je dis en premier lieu concernant ce projet de loi, c'est que ceux que l'on visait, c'est-à-dire les criminels, ceux qui font l'importation et la vente de drogue, ne sont pas touchés dans la mesure où, ou bien ils ne sont pas arrêtés, ou bien s'ils sont arrêtés, ils auront des sentences importantes qui iront au-delà du minimum.

D'autre part, ce qui risque d'arriver, c'est que ce sont les petits qui souffriront le plus de cette loi. C'est mon point de vue. Je ne dis pas que le gouvernement n'a pas le droit de s'inquiéter du problème de drogue ou qu'il n'a pas le droit d'essayer d'établir des règles et des lois pour le contrer. Je dis que dans ce projet de loi particulier, ce ne sont pas les bonnes personnes qui sont visées et qu'il est dommage que les petits criminels soient appelés à faire de la prison alors que normalement, le juge pourrait exercer sa discrétion et les en dispenser. Voilà mon point de vue sur ce projet de loi.

Je suis d'accord avec le fait que le législateur a le droit de prendre les moyens qui s'imposent. En ce qui concerne les sentences minimales, il ne fait aucun doute qu'elles sont légales, mais il ne faudrait pas que le législateur commence à imposer des sentences minimales pour tous les crimes, cela deviendrait un peu gênant pour les juges. Quel serait alors leur rôle?

[English]

Senator Wallace: I would agree that we must have faith in the judiciary. Certainly even when mandatory minimums are present, discretion still exists between the mandatory minimum and the maximum sentence levels.

Ms. Corbeil-Laramée: Yes.

Senator Wallace: All of the same thoughts and process would be applied by the judiciary in those circumstances. Again, some have left the impression, and I am not suggesting you did in your evidence, that judicial discretion is eliminated as a result of mandatory minimums. You are certainly not saying that and I would agree with you.

[Translation]

The Chair: Before we go to Senator Watt, Senator Nolin has a supplemental question.

Senator Nolin: Madam Justice, I would like you to give me the reference to Justice Laforest one more time. I think he summarized quite well the principle of judicial discretion and its raison d'être.

The Chair: I think you can find it later.

Senator Nolin: It is mentioned in another citation.

Ms. Corbeil-Laramée: I have it. Justice Laforest is cited in *R. v. Lyons* [1987] 61CR3D, page 1.

Senator Nolin: Thank you.

[English]

Senator Watt: I want to refer you to section 718.2 of the Criminal Code. Do you have a copy of the Criminal Code?

Ms. Corbeil-Laramée: What article?

Senator Watt: Section 718.2, which reads:

(e) all available sanctions other than imprisonment that are reasonable in the circumstances should be considered for all offenders with particular attention to the circumstances of aboriginal offenders.

I believe there was a superior court decision on this matter and I would like to have your view on it. How do you feel about this in connection with this proposed law?

Ms. Corbeil-Laramée: There is another article as well as this in the Criminal Code that refers to Aboriginal people. With Bill C-15, they will lose the advantage they have with those sections.

Senator Watt: Those would no longer apply?

Ms. Corbeil-Laramée: No, because of the mandatory minimum. Someone mentioned this point concerning Aboriginal people.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Je suis moi aussi d'avis que nous devons faire confiance à l'appareil judiciaire. Il est certain que la présence de peines minimales obligatoires laisse malgré tout un pouvoir discrétionnaire, qui se situe entre les peines obligatoires minimales et les peines maximales.

Mme Corbeil-Laramée : Oui.

Le sénateur Wallace : Dans ces circonstances, le système judiciaire appliquerait les mêmes façons de voir et les mêmes procédures qu'à l'ordinaire. Je le répète, certains ont laissé l'impression — mais je ne veux pas donner à penser que vous l'avez fait dans votre témoignage — que les peines minimales obligatoires ont pour conséquence d'éliminer le pouvoir judiciaire discrétionnaire. Ce n'est certainement pas votre propos, et je suis d'accord avec vous sur ce point.

[Français]

La présidente : Avant de passer au sénateur Watt, le sénateur Nolin avait une question supplémentaire.

Le sénateur Nolin : Madame le juge, j'aimerais que vous nous redonniez la référence du juge Laforest. Je pense qu'il a bien encapsulé le principe de la discrétion et pourquoi le principe de la discrétion existait.

La présidente : Vous pourrez la retrouver plus tard.

Le sénateur Nolin : C'était déjà dans une autre citation.

Mme Corbeil-Laramée : Je l'ai. C'est parce que c'était déjà dans une autre citation. C'est la *Reine c. Lyons*, [1987] 61CR3D, page 1.

Le sénateur Nolin : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Watt : Je veux vous renvoyer à l'article 718.2 du Code criminel. Avez-vous un exemplaire du code?

Mme Corbeil-Laramée : Quel article?

Le sénateur Watt : L'article 718.2. À l'alinéa e), il est dit que :

e) l'examen de toutes les sanctions substitutives applicables qui sont justifiées dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones.

Je crois savoir qu'une cour supérieure a rendu un arrêt sur cette question. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Qu'en pensez-vous par rapport au projet de loi?

Mme Corbeil-Laramée : Le Code criminel contient un autre article qui fait mention des Autochtones. Le projet de loi C-15 leur fera perdre les avantages que leur confèrent ces articles.

Le sénateur Watt : Ils cesseraient d'être applicables?

Mme Corbeil-Laramée : Non, en raison des peines minimales obligatoires. Quelqu'un a mentionné ce point qui concerne les Autochtones.

[Translation]

The Chair: I have another question, and I am sure you can enlighten me. The bill contains a reference to offences committed on school grounds — I understand that— near school grounds or in or near any other public place usually frequented by persons under the age of 18 years.

I am not sure how to interpret the words “near” and “public place usually frequented by persons under the age of 18 years. Are you aware of any existing case law on the subject? Have you ever had to consider this type of scenario?

Ms. Corbeil-Laramée: I am not aware of any. I agree with you that the definition is quite broad. What exactly do these words mean? A children’s playground could be a place frequented by persons under the age of 18 years.

The Chair: I would understand if the reference was to a public place “frequented mainly by youths.” However, bus stops are places frequented by youths and by members of the general public, as is the metro. That is why I asked you whether you knew of any case law that had established that in this particular instance, the reference was to places frequented much more by young persons than by members of the general public. However, you said that you were not aware of any existing case law.

Ms. Corbeil-Laramée: I would imagine that some does exist, but I cannot recall any specific examples at this time.

The Chair: You have not had to rule on such matters.

Ms. Corbeil-Laramée: Would you like me to research this for you?

The Chair: We will contact you if necessary. The committee has some very experienced researchers who will do everything they can to enlighten me. I thought I would put the question to you, since it is rare for the committee to hear from someone with your experience.

It was a rare privilege indeed to have had you here, Madam Justice, and an experience that we will not soon forget.

Ms. Corbeil-Laramée: Thank you. It was also a great pleasure for me to be here.

[English]

The Chair: Colleagues, we reconvene in this room tomorrow at 10:45.

(The committee adjourned.)

[Français]

La présidente : J’ai une question qui trahit mon ignorance, mais vous allez m’éclairer, je suis sûre. Dans le projet de loi, on parle d’infractions qui seraient commises sur le terrain d’une école, cela se comprend; où près de ce terrain ou dans tout autre lieu public normalement fréquenté par des personnes de moins de 18 ans, ou près d’un tel lieu.

Je ne sais pas trop comment interpréter les mots « près » d’une part, et « lieu public normalement fréquenté par des personnes de moins de 18 ans » d’autre part. Y a-t-il déjà eu des jurisprudences à ce sujet? Avez-vous eu à contempler ce genre de choses?

Mme Corbeil-Laramée : Je n’en connais pas. Je suis de votre avis, cette définition est très large. Que veulent-ils dire exactement? Des endroits fréquentés par les moins de 18 ans, c’est peut-être des parcs avec des jeux pour les enfants peut-être.

La présidente : Mon problème c’est que si cela disait « fréquenté surtout par des jeunes », ou quelque chose comme cela, je comprendrais. Mais les arrêts d’autobus sont fréquentés par les jeunes et par la population en général, de même que le métro. C’est la raison pour laquelle je vous ai demandé s’il y avait déjà des jurisprudences qui avaient établi que dans une telle formulation il s’agirait d’endroits où vraiment les jeunes sont concentrés beaucoup plus que le reste de la population. Mais vous n’en connaissez pas.

Mme Corbeil-Laramée : J’imagine qu’il a dû y avoir une certaine jurisprudence, malheureusement je ne l’ai pas en tête.

La présidente : Nous n’avez pas eu à statuer là-dessus.

Mme Corbeil-Laramée : Désirez-vous que je fasse de la recherche?

La présidente : Nous communiquerons avec vous si nécessaire. Nous avons des recherchistes très experts qui vont faire tout en leur pouvoir pour m’éclairer. Il est tellement rare que l’on ait quelqu’un de votre expérience, que j’ai pensé poser la question.

C’est un privilège rare que nous apprécions énormément, madame le juge, c’est mémorable.

Mme Corbeil-Laramée : Merci. Cela m’a fait plaisir également.

[Traduction]

La présidente : Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu dans cette même salle demain à 10 h 45.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, November 5, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:50 a.m. to give consideration to Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Pierre Claude Nolin (*Vice-Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Vice-Chair: Dear colleagues, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. Today, the Committee is continuing its study of Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

[*English*]

Thank you to the two witnesses who have agreed to be with us this morning. We have Dr. Gabor Maté as an individual, and from the Centre for Addiction and Mental Health, the Deputy Clinical Director, Addictions Program, Mr. Wayne Skinner.

Dr. Gabor Maté, as an individual: Thank you for inviting me. It is an honour to be present here, and I certainly appreciate the opportunity to present a perspective on addiction. I am a physician in Vancouver. For the last 11 years I have worked in the Downtown Eastside of Vancouver, which is well-known as possibly North America's most concentrated area of drug use. My clients have been people who have been at the extreme end of the addiction continuum — people with severe drug addictions, mental health issues and the attendant physical complications of HIV, hepatitis C, multiple diseases. My clients die in their early thirties, forties and fifties of complications of all these conditions or overdoses or suicide or violence and so on.

These are the people most afflicted by addiction, but also by what I consider to be the unenlightened social perspective of addictions. I know I have a short period of time only. I will briefly attempt to summarize for you my view of addiction, which is not only my personal view; it is also based on the available scientific evidence.

In North America, there are three views of addiction. The first view and most prevalent one and the one really that motivates the legal system is that addiction is a matter of choice. People seem to make a bad or immoral or dysfunctional choice. By inducing them to change their minds through punishments, sometimes rewards, we get them to behave the way we want them to, so it is a disease or disorder of choice. Indeed, a new book recently by a Harvard psychologist called it that — *Addiction: A Disorder of*

OTTAWA, le jeudi 5 novembre 2009

Le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, pour étudier le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Pierre Claude Nolin (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Chers collègues, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Aujourd'hui, le comité poursuit son étude du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

[*Traduction*]

Merci aux deux témoins qui ont accepté de venir ici ce matin. Nous allons entendre le Dr Gabor Maté à titre personnel, ainsi que M. Wayne Skinner, directeur adjoint de clinique, programme de toxicomanie du Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Dr Gabor Maté, à titre personnel : Merci de m'avoir invité. C'est un honneur d'être ici et je suis très heureux d'avoir la possibilité de vous présenter un point de vue sur la toxicomanie. Je suis médecin à Vancouver. Je travaille depuis 11 ans dans le Downtown Eastside de Vancouver, qui est bien connu comme étant peut-être le lieu d'Amérique du Nord où il se consomme le plus de drogues. Mes clients sont des personnes qui se trouvent à l'extrémité de la gamme des toxicomanies — des personnes qui souffrent de dépendance grave aux drogues, de problèmes de santé mentale ainsi que de complications pathologiques qui en découlent comme le VIH, l'hépatite C, et des maladies multiples. Mes clients meurent au début de la trentaine, de la quarantaine et de la cinquantaine de complications de toutes ces affections, de surdoses, de suicide ou de violence, notamment.

Ce sont des personnes les plus durement touchées par la toxicomanie, mais également par ce que je considère être une conception sociale rétrograde des toxicomanies. Je sais que je ne dispose que de peu de temps. Je vais essayer de vous résumer mon point de vue sur la toxicomanie, qui n'est pas seulement un point de vue personnel; ce point de vue est également basé sur des données scientifiques.

En Amérique du Nord, il y a trois façons de concevoir la toxicomanie. La première et la plus courante est celle qui sous-tend en fait le système juridique et d'après laquelle la toxicomanie est une question de choix. Les gens semblent faire des choix néfastes, immoraux ou dysfonctionnels. En les incitant à changer d'idée, par des punitions ou parfois par des récompenses, nous les amenons à se comporter comme nous voudrions qu'ils le fassent, de sorte que la toxicomanie est conçue comme une maladie ou un

Choice. Scientifically that is nonsense, and humanly it lacks insight. Nevertheless, the prevailing view is that people choose to be addicted.

What that question cannot possibly answer or that perspective cannot possibly cover is why would anyone choose to have HIV, live in the Downtown Eastside, lose their dignity, their teeth, their health, their families, their personal relationships, and subsist on the social periphery? Why would anybody choose that? The question of choice simply cannot be admitted here as a reasonable explanation.

The second explanation is more humane, that addiction is a disease, and certainly if you do brain scans on drug addicts, you can see that certain essential brain structures are impaired and the brain thickness does not grow the way it should; neither the white nor the grey matter of the brain survives the way it ought to. The longer the length of use, no matter what the drug is — particularly I am talking about the hard drugs like cocaine and crystal meth and heroin and the opiates and alcohol — you will find that there is shrinkage of brain matter over the lack of expected development of grey matter. It certainly is a disease. You can see that on functional brain scans and so on.

The disease perspective takes the onus, the stigma, off the drug addict and says that you have a disease; at least you are not morally flawed. There are two problems with that perspective, though. One is that it cannot answer why someone develops the disease or why some people are prone to it and others are not.

Now, the general medical view, which is lacking scientifically, is that a genetic predisposition decides who will be addicted and who will not. I will explain in a while why that is just not adequate.

The choice and disease models have in common the convenient removal of onus from society. If someone is born with the genes or if someone makes a bad choice, then as a society we are not responsible for how we treat children or for how we treat the First Nations peoples, and I mention that because 30 per cent of my clients in the Downtown Eastside are of First Nations origin, whereas First Nations make up only about 2 per cent or 3 per cent of the Canadian population.

Therefore, the choice and disease models do not suffice. They take society off the hook. We do not have to look at how we treat addicts, how we treat children, how we generally approach the issue of addiction as a society.

trouble décisionnel. En fait, un psychologue de Harvard vient de publier récemment un ouvrage qu'il a intitulé de cette façon — *Addiction : A Disorder of Choice* (La toxicomanie — Un trouble décisionnel). Sur le plan scientifique, cela ne tient pas debout et sur le plan humain, c'est un point de vue rétrograde. Néanmoins, la conception la plus répandue est que les gens choisissent d'être toxicomanes.

Ce point de vue ne permet évidemment pas de répondre à la question de savoir pourquoi quelqu'un déciderait d'avoir le VIH, de vivre dans le Downtown Eastside, de perdre sa dignité, ses dents, sa santé, sa famille, ses relations personnelles, et subsister aux marges de la société? Pourquoi quelqu'un ferait-il ce genre de choix? Il est évident que voir là une question de choix ne serait constituer une explication raisonnable de cette situation.

La deuxième explication est plus humaine; elle considère que la toxicomanie est une maladie, et effectivement, si vous scannez le cerveau des toxicomanes, vous constaterez que certaines structures essentielles du cerveau sont altérées et que le cerveau n'a pas une épaisseur normale; la matière blanche et la matière grise du cerveau ne se développent pas comme elles le devraient. Si le toxicomane consomme des drogues depuis longtemps, peu importe lesquelles, même si je parle ici de drogues dures comme la cocaïne, la métamphétamine, l'héroïne, les opiacées et l'alcool — vous constaterez que la masse du cerveau est réduite parce que la matière grise ne s'est pas développée comme elle le devait. C'est effectivement une maladie. Vous pouvez le voir sur les images du cerveau obtenues par balayage, notamment.

En considérant la toxicomanie comme une maladie, le toxicomane ne porte plus le stigmate associé à sa situation, parce qu'il est considéré comme un malade; au moins, celui-ci n'est pas atteint moralement. Cette conception soulève par contre deux problèmes. Le premier est qu'elle ne permet pas d'expliquer pourquoi certaines personnes souffrent de cette maladie ni pourquoi certaines personnes y sont vulnérables et que d'autres ne le sont pas.

Selon le point de vue médical général, qui ne repose pas sur des bases scientifiques solides, c'est une prédisposition génétique qui permet de savoir si une personne sera toxicomane ou non. Je vais expliquer dans un instant pourquoi cette explication n'est pas satisfaisante.

Les modèles basés sur le choix et sur la maladie ont en commun l'avantage d'exonérer la société de toute responsabilité. Si quelqu'un est né avec certains gènes, ou si quelqu'un fait de mauvais choix, alors la société n'est pas responsable de la façon dont nous traitons les enfants ni les membres des Premières nations, et je le mentionne parce que 30 p. 100 de mes clients dans le Downtown Eastside sont des membres des Premières nations, alors que celles-ci ne représentent que deux ou trois pour cent de l'ensemble de la population canadienne.

Les modèles basés sur les notions de choix et de maladie n'expliquent donc pas la situation. Ils exonèrent la société. Ils font disparaître la nécessité d'examiner la façon dont nous traitons les toxicomanes, dont nous traitons les enfants, et dont nous abordons, d'une façon générale, la question de la toxicomanie dans notre société.

The third model is the only one that has any scientific validity, as far as I am concerned. It is a bio-psycho-social model of human development. "Bio-psycho-social" means that the biology of a human being, including the brain biology of a human being, is shaped by the environment into which that person is born, is conceived and lives their life. That is easy to demonstrate. For example, children whose mothers are depressed or stressed are more likely to have asthma. In other words, the mother's emotional state has a physiological effect on the child's lungs. That is not news; that is well-researched stuff. It is just an example of how people's biology is shaped by the emotional and psychological environment. At the end of life it is the same thing. A study in the *New England Journal of Medicine* a couple of years ago showed that when an elderly person is hospitalized, their spouse is more likely to fall ill within a short period of time. In other words, the physiological state of one partner is affected by the emotions they experience when the other person gets sick.

What I am pointing out here is that human beings are in a bio-psycho-social context, that their biology is very much related to the environment in which they live, whether that is the social or the emotional environment. For example, recently a study has shown that poverty actually has that effect on the genetic function of the brain. That whole science is called epigenetics: how the environment actually tells the genes what to do.

To come back to addiction, then, how do we understand it from a bio-psycho-social point of view? An American researcher called Dr. Vincent Felitti, a medical doctor and researcher from California, said dismissing addictions as bad habits or self-destructive behaviour comfortably hides their functionality in the life of the addict. In other words, he is saying that we need to look at the functionality of the addiction. What is the addiction actually doing for the addict? From the strictly medical point of view, it is totally clear: addicts are self-medicating. They are self-medicating depression, for example. You have all heard of the serotonin-enhancing antidepressants like Prozac and Paxil. Serotonin is a brain chemical essential for mood control, but cocaine also elevates serotonin levels so that the cocaine addict is actually often self-medicating depression.

People self-medicate ADHD, attention deficit hyperactive disorder, something I have been diagnosed with, and for a while I was prescribed stimulant medications for that, Dexedrine or Ritalin, which elevates the level of a brain chemical called dopamine, and dopamine is essential for motivation, incentive and attention. When the ADHD person gets a stimulant, they calm down, strange as it seems, but that is how we treat it. Crystal

Le troisième modèle est le seul qui repose sur des bases scientifiques, d'après ce que je sais. C'est le modèle bio-psycho-social du développement humain. « Bio-psycho-social » veut dire que la biologie de l'être humain, y compris la biologie du cerveau de l'être humain, est façonnée par l'environnement dans lequel cette personne est née, est conçue et vit. Il est facile de le démontrer. Par exemple, les enfants dont les mères sont déprimées ou stressées souffrent plus souvent d'asthme que les autres. Autrement dit, l'état émotionnel de la mère a un effet physiologique sur les poumons des enfants. Cela n'est pas nouveau; c'est une conclusion qui repose sur de nombreuses études. C'est tout simplement un exemple de la façon dont la biologie d'un être humain est façonnée par son environnement affectif et psychologique. À la fin de la vie, c'est la même chose. Une étude parue il y a quelques années dans le *New England Journal of Medicine* montrait que, lorsqu'une personne âgée était hospitalisée, son conjoint risquait davantage de tomber malade peu après. Autrement dit, l'état physiologique du conjoint est influencé par les émotions que celui-ci ressent lorsque l'autre conjoint tombe malade.

Je ne fais que mentionner ici que les êtres humains vivent dans un contexte bio-psycho-social, que leur biologie entretient des liens étroits avec l'environnement dans lequel ils vivent, qu'il s'agisse d'environnement social ou affectif. Par exemple, une étude a montré récemment que la pauvreté a un effet sur la fonction génétique du cerveau. Cette science s'appelle l'épigénétique : elle examine la façon dont l'environnement influence les gènes.

Pour revenir à la toxicomanie, il faut se demander comment la concevoir d'un point de vue bio-psycho-social? Un chercheur américain, le Dr Vincent Felitti, médecin et chercheur en Californie, affirme que le fait de ne voir dans la toxicomanie qu'une mauvaise habitude ou un comportement autodestructeur offre l'avantage d'escamoter le rôle qu'elle joue dans la vie du toxicomane. Autrement dit, il affirme que nous devons étudier le rôle que joue la toxicomanie. Qu'est-ce que la toxicomanie apporte à un toxicomane? D'un point de vue strictement médical, cela est très clair : les toxicomanes s'auto-administrent des médicaments. Ils ont recours à l'auto-médication pour soigner leur dépression, par exemple. Vous avez tous entendu parler des antidépresseurs qui augmentent le taux de sérotonine, comme le prozac et le paxil. La sérotonine est une substance chimique du cerveau qui est essentielle pour le contrôle de l'humeur, mais la cocaïne fait également augmenter le niveau de la sérotonine, de sorte que le cocaïnomanie traite en fait sa dépression par auto-médication.

Les gens utilisent l'auto-médication pour le THADA, le trouble de l'hyperactivité avec déficit d'attention, un trouble qu'un médecin a diagnostiqué chez moi et pour lequel j'ai pris pendant un moment des stimulants comme la dexedrine ou le ritalin, qui augmentent le niveau d'une substance chimique du cerveau appelée la dopamine; la dopamine joue un rôle essentiel dans la motivation, l'incitation et l'attention. Lorsqu'une

meth, cocaine, nicotine and caffeine are all stimulants. People who use many of these drugs are very often self-medicating their hyperactivity; they are using it to calm themselves down.

People self-medicate post-traumatic stress disorder. The opiates are powerful stress relievers. A lot of people with addiction actually suffer from PTSD or its various variations. People self-medicate anxiety, social anxiety, social phobias and so on. On one level, it is a desperate and not skilful but nevertheless highly enticing form of self-medication.

To go deeper into the brain biology of addiction, which you must do if you look at the classes of drugs that are used, such as the opiates — heroin, opium and morphine — and their various artificial analogs like Percocet and Percodan, these medications have been used in Chinese medicine for 3,000 years for pain relief. The opiates are powerful pain relievers of not only physical but also emotional pain. The same structure in the brain that interprets the emotional significance of physical pain also responds to the emotional significance of psychological pain. If you hurt people emotionally and do a brain scan, the same part of the brain will light up as would light up if you had stuck them with a knife. That is why the English language talks about a painful remark or a hurtful experience.

The question in addiction often is not just why the addiction but why the pain. You need to look at the literature and the research on who is addicted. In the Downtown Eastside of Vancouver, I have never met a single addicted woman client of mine in over 11 years who was not sexually abused as a child — not one. Many of the men were sexually abused as well. If they were not sexually abused, they were physically abused or abandoned and neglected.

The research literature is clear. A large study of 17,000 adults in California showed that if a male child had six adverse childhood experiences — meaning a rancorous divorce, a parent being addicted, a parent being jailed, violence in the family, a child being abused — he had a 4,600 per cent greater risk of using injection-delivered substances as an adult than a male child with no such experiences. In other words, there was a 46-fold increase due to early childhood trauma.

I do not have time to tell you all the details of it, and this is not controversial — I am just telling you the brain science as it is right now, although it is not yet taught in medical schools for the most part. The human brain develops in correspondence with the environment and not according to a strict genetic program.

personne souffrant de THADA prend un stimulant, elle se calme, aussi étrange que cela puisse paraître, mais c'est ainsi que l'on traite cet état. La métamphétamine, la cocaïne, la nicotine et la caféine sont tous des stimulants. Les gens qui consomment la plupart de ces drogues traitent ainsi leur hyperactivité par auto-médication; ils s'en servent pour se calmer.

Les gens traitent également le trouble de stress post-traumatique par l'auto-médication. Les opiacées sont des substances qui réduisent fortement le stress. Il y a beaucoup de toxicomanes qui souffrent de TSPT ou de troubles connexes. Les gens utilisent l'auto-médication pour lutter contre l'anxiété, l'anxiété sociale, les phobies sociales, notamment. À un certain niveau, c'est une forme d'auto-médication désespérée et pas très habile, mais néanmoins très attrayante.

Si l'on veut examiner de façon plus approfondie la biologie du cerveau des toxicomanes, ce qu'il faut faire si l'on veut étudier les catégories de drogues utilisées, comme les opiacées — l'héroïne, l'opium et la morphine — et les divers opioïdes, le percocet et le percodan, par exemple, on constate que ces médicaments sont utilisés par la médecine chinoise depuis 3 000 ans pour soulager la douleur. Les opiacées sont des médicaments antinévralgiques puissants qui atténuent non seulement la douleur physique, mais également la douleur émotionnelle. La structure cérébrale qui interprète l'importance émotionnelle de la douleur physique réagit également à l'importance émotionnelle de la souffrance psychologique. Si vous causez à quelqu'un une douleur émotionnelle, et faites un scan de son cerveau, vous constaterez que la partie du cerveau qui réagit est la même que celle qui est touchée si cette personne reçoit un coup de couteau. C'est pourquoi on parle de remarque blessante ou d'expérience douloureuse.

La question qui se pose en matière de toxicomanie ne consiste pas uniquement à rechercher la cause de la toxicomanie, mais celle de la douleur. Il faut examiner les études et les recherches effectuées sur les toxicomanes. Dans le Downtown Eastside de Vancouver, je n'ai pas rencontré, en 11 ans, une seule toxicomane qui n'ait pas été agressée sexuellement quand elle était enfant — pas une seule. Il y a également beaucoup d'hommes toxicomanes qui ont été agressés sexuellement. S'ils ne l'ont pas été, ils ont été maltraités, abandonnés ou négligés.

Les études sont claires. Une grande étude portant sur 17 000 adultes en Californie a montré que, lorsqu'un enfant avait vécu six expériences négatives au cours de son enfance — c'est-à-dire un divorce acrimonieux, un parent toxicomane, un parent en prison, la violence familiale, la maltraitance — il avait, rendu à l'âge adulte, 4 600 fois plus de chances de consommer des substances par injection qu'un enfant n'ayant pas vécu de telles expériences. Autrement dit, les traumatismes subis pendant la petite enfance multipliaient par 46 la probabilité de consommer des drogues de cette façon.

Je n'ai pas le temps de vous décrire en détail cette expérience, mais elle n'est pas controversée — je ne fais que vous présenter les données scientifiques actuelles concernant le cerveau, même si elles ne sont pas encore enseignées dans les facultés de médecine. Le cerveau humain se développe selon son environnement et non

Which circuits in the brain develop and which do not depends on the environment. A child who does not see light for five years will be blind, because the child's brain needs light for the development of the light circuitry.

For the development of the circuitry of internal pain relief, for the development of the circuitry of incentive and motivation — that is, for the development of those brain circuits where the body's own opiates or the endorphins function, and for the development of those circuits where incentive and motivation are located, which involve the chemical dopamine — you also need the right environment. That environment must be a non-stressed, emotionally present, consistently available parenting caregiver. You can do this with animals. They will have diminished dopamine receptors in their brains, and they will be more likely to use alcohol and cocaine when they become adults. I am talking about laboratory animals. You can separate infant monkeys from their mothers and measure their brain dopamine levels. Within two days, it is diminished. In other words, it is a bio-psycho-social model, and the human brain is shaped according to the environment. For example, there is a class of monkeys that are more prone to be genetically predisposed to be alcoholics because they have a gene that protects them from the sedative effects of alcohol. That means that when they drink, they can get rip-roaring drunk and not fall down or fall asleep. In those monkeys that are brought up by their mothers, that gene is turned off. In those monkeys separated from their mothers, that gene is turned on. They are the ones at risk.

A study in the United States just three months ago showed that amongst children who might have a predisposition genetically towards addictions, if they are brought up in nurturing families, that gene is inactive. It is those children brought up in dysfunctional families or under circumstances of trauma and dysfunction who go on to develop addiction.

That is the biology of it in a nutshell. That means that the drug treatment programs in our country are aimed at the most abused segment of our population. It also means that the legal system is aimed at the most abused section of our population, invariably people who have been traumatized in childhood, who suffer from mental health conditions that they self-medicate with their drugs and who then, because of the illegality of the drugs that they depend on, commit crimes and become a problem for the legal system.

I will read to you briefly from my book on addiction, *In the Realm of Hungry Ghosts: Close Encounters with Addiction*. I will read you a paragraph and then come to a close:

pas selon un strict programme génétique. C'est l'environnement qui détermine les circuits cérébraux qui vont se développer et ceux qui ne se développeront pas. Un enfant qui ne voit aucune lumière pendant cinq ans sera aveugle, parce que le cerveau de l'enfant a besoin de lumière pour développer le circuit qui lui permet de la percevoir.

Le développement du circuit nécessaire à l'apaisement interne de la douleur, le développement du circuit de l'incitation et de la motivation — c'est-à-dire, le développement des circuits cérébraux sur lesquels agissent les substances opiacées ou les endorphines produites par le corps, et le développement des circuits relatifs à l'incitation et la motivation, qui font appel à la dopamine, une substance chimique — exigent également un environnement approprié. Cet environnement est la présence d'un fournisseur de soins parentaux qui n'est pas stressé, qui est à l'écoute de l'enfant et constamment présent. Il est possible de faire ces expériences avec des animaux. Les récepteurs cérébraux de la dopamine seront moins développés, et ils risqueront davantage de consommer de l'alcool et de la cocaïne lorsqu'ils seront adultes. Je parle ici d'animaux de laboratoire. Vous pouvez séparer les bébés singes de leurs mères et mesurer leurs niveaux de dopamine dans le cerveau. Deux jours après la séparation, ce niveau diminue. Autrement dit, c'est un modèle bio-psycho-social, et le cerveau humain se développe en fonction de l'environnement. Par exemple, il y a une catégorie de singes qui sont génétiquement prédisposés à l'alcoolisme, parce qu'ils possèdent un gène qui les protège de l'effet sédatif de l'alcool. Cela veut dire que, lorsqu'ils boivent, ils peuvent être complètement ivres sans tomber par terre ou sans dormir. Chez les singes qui sont élevés par leurs mères, ce gène est inactif. Chez ceux qui sont séparés de leurs mères, ce gène est actif. Ce sont ceux-là qui sont en danger.

Il y a une étude qui vient d'être publiée aux États-Unis, il y a trois mois, qui montre que chez les enfants susceptibles d'être génétiquement prédisposés aux toxicomanies, le gène en question est inactif lorsqu'ils sont élevés dans un milieu familial stimulant. Lorsque ces enfants sont élevés dans des familles dysfonctionnelles ou subissent des traumatismes ou des dysfonctions, ils deviennent toxicomanes.

Voilà en deux mots ce que dit la biologie. Cela veut dire que nos programmes de traitement de la toxicomanie sont destinés au secteur de notre population qui a été le plus gravement maltraité. Cela veut également dire que le système juridique vise le secteur de la population qui a été le plus maltraité, c'est-à-dire invariablement des personnes qui ont été traumatisées pendant leur enfance, qui ont des troubles de santé mentale qu'ils soignent par auto-médication avec des drogues et qui, à cause de l'illégalité des drogues dont ils dépendent, commettent des crimes et ont des démêlés avec le système judiciaire.

Je vais vous lire un bref passage de mon ouvrage sur la toxicomanie intitulé *In the Realm of Hungry Ghosts : Close Encounters with Addiction*. Je vais vous lire un paragraphe et ensuite, je conclurai :

Detective-Sergeant Paul Gillespie, head of Toronto's sex crimes unit, rescued children from the purveyors of Internet pornography. As the *Globe and Mail* reported on his retirement from police work, six years at that job had not inured him to the horrors he had witnessed:

Paul Gillespie still can't get used to the sounds of crying and pain in the graphic videos of children being raped and molested that he has seen all too often on the Web. "It's beyond horrible to listen to the soundtracks of these movies," said Canada's best-known child-porn cop . . . But it is the silent images of desolate children that tear the most at his heart. "They're not screaming, just accepting," he said of the infants captured in these pictures. "They have dead eyes. You can tell that their spirit is broken. That is their life."

There are two points to be made here. One is that people's eyes go dead when the suffering they are forced to endure is too much to bear. The "eyes going dead" is an expression of emotional shutdown, which is the brain's response to overwhelming trauma. These people shut down emotionally early. They become careless sometimes. They become disconnected from their feelings, and they also stop developing, because to develop emotionally you need to have vulnerability. Plants only grow where they are vulnerable. Crustacean animals have to climb out of their shells to grow. So does a human being. When you shut down emotionally, you stop developing. Most addicts function on the level of children when it comes to their emotional lives.

Second, I will read you what I wrote in follow-up to that quote:

Dead eyes, broken spirits: in a phrase, this compassionate man summed up the fate of the abused child. Yet there is a bitter irony in his words. The lives of abused children do not end when they are rescued — if they are rescued, as most never are. Many become teenagers with spirits not mended and reach adulthood with eyes still dead. Their fate continues to be a concern for the police and the courts, but by then they are no longer heartbreakingly sweet, no longer vulnerable looking. They lurk on the social periphery as hardened men with ravished faces; as thieves, robbers, shoplifters; as done-up prostitutes selling backseat sex for drugs or petty cash; as streetcorner drug pushers or as small-time entrepreneurs distributing cocaine out of cheap hotel rooms.

These are the people, then, that the legal system now is charged with pursuing, prosecuting, punishing and jailing. There was an article in *The New York Times* two weeks ago about how the economic crisis is causing a significant increase in the number of runaway kids in the United States — street kids — because people

Le sergent-détective Paul Gillespie, chef de l'escouade des crimes sexuels de Toronto, a sauvé des enfants des griffes des producteurs de pornographie sur Internet. Comme le *Globe and Mail* l'a rapporté lorsqu'il a pris sa retraite, les six années passées dans ce poste n'ont pas atténué pour lui toute l'horreur des scènes dont il a été témoin :

Paul Gillespie n'a jamais pu s'habituer aux pleurs et aux cris de douleur des enfants que des vidéos montraient en train d'être violés et molestés comme il en avait vu trop souvent sur le Web. « Écouter la bande-son de ces films nous amène au-delà de l'horreur », déclare le plus célèbre policier canadien de la lutte contre la pornographie infantine... Mais c'est l'image silencieuse des enfants désespérés qui lui déchire le plus le cœur. « Ils ne crient plus, ils sont résignés » dit-il au sujet des enfants qui figurent sur ces images. « Leur regard est mort. Vous savez qu'ils ont abandonné tout espoir. Voilà ce qui est leur vie. »

Ce passage appelle deux remarques. La première est que le regard d'une personne est mort lorsque la souffrance qu'elle ressent est insupportable. Le « regard mort » est l'expression d'un blocage émotif, et c'est la façon dont le cerveau réagit à un traumatisme accablant. Ces personnes suppriment alors toutes leurs émotions. Certaines se fichent de tout. Elles ne sont plus reliées à leurs sentiments et elles arrêtent de se développer, parce que, pour pouvoir se développer sur le plan affectif, il faut pouvoir être vulnérable. Les plantes ne poussent que lorsqu'elles sont vulnérables. Les crustacés doivent quitter leur carapace pour grandir. C'est la même chose avec les êtres humains. Lorsqu'on bloque ses émotions, on arrête de se développer. La plupart des toxicomanes fonctionnent comme des enfants dans leur vie affective.

Deuxièmement, je vais vous lire le commentaire que j'ai rédigé au sujet de ce passage :

Regards morts, résignation : en une phrase, cet homme compatissant a résumé le sort des enfants agressés. Et pourtant, ces paroles reflètent une grande ironie. La vie des enfants agressés ne cesse pas lorsqu'ils sont sauvés — lorsqu'ils sont sauvés, parce que la plupart d'entre eux ne le sont pas. Ils deviennent, la plupart du temps, des adolescents toujours traumatisés et deviennent adultes avec un regard toujours mort. Leur sort continue de préoccuper les services de police et les tribunaux, mais ce ne sont plus des êtres qui brisent le cœur de ceux qui les voient et ils n'ont plus l'air vulnérable. Ils rôdent aux marges de la société et ce sont des hommes endurcis avec des visages ravagés; ce sont des voleurs, des cambrioleurs, ce sont des prostituées maquillées qui vendent du sexe sur le siège arrière des voitures pour obtenir des drogues ou un peu d'argent, ce sont des petits vendeurs de drogues ou des petits entrepreneurs qui distribuent de la cocaïne dans des hôtels miteux.

Ce sont ces personnes que le système judiciaire doit maintenant rechercher, poursuivre, punir et détenir. Le *New York Times* a publié, il y a 15 jours, un article qui disait que la crise économique avait entraîné une augmentation importante du nombre des jeunes fugueurs aux États-Unis — des jeunes qui vivent dans la

are stressed, families are falling apart, and some parents do not have the money to feed their kids, so these kids run away from home. As *The New York Times* points out,

Nearly a third of the children who flee or are kicked out of their homes each year engage in sex for food, drugs or a place to stay, according to a variety of studies published in academic and public health journals. But this kind of dangerous barter system can quickly escalate into more formalized prostitution, when money changes hands. And then, child welfare workers and police officials say, it becomes extremely difficult to help runaways escape the streets. Many become more entangled in abusive relationships, and the law begins to view them more as teenage criminals than under-age victims.

That is the evolution of the addicted criminal: abused children end up with the peer group, running away from home, engaging in crime and then, sooner or later, they are the ones that the current legislation will now build more jails for. This is Canada's answer to the child abuse problem.

I will finish here. I look forward to the discussion with this distinguished group, but I am telling you that, from the scientific perspective, from the humane perspective, and from a social perspective, what these people need is not more harsh punishment. They need much more compassionate care. Children need much more protection. As a spiritual teacher I revere said, "Only in the presence of compassion will people allow themselves to see the truth." If we want these people to transform their lives, they need not more harshness but less of it. The research literature is also clear that the biggest driver of addictive relapse is stress. The more we stress people, the more they cling to their addictions.

The Deputy Chair: Thank you, Dr. Maté.

Wayne Skinner, Deputy Clinical Director, Addictions Program, Centre for Addiction and Mental Health: I also want to express my gratitude for the opportunity to appear here today. My career in addictions goes back now a long way. I have worked at the Addiction Research Foundation for 22 years, in a variety of roles, many of them clinical. The last 10 years I have been working at the Centre for Addiction and Mental Health, CAMH, the organization that the Addiction Research Foundation was merged into. The area of focus I have been working in is concurrent disorders, or people with addiction and mental health problems. There has been a growing realization that to work in the addictions area, as in mental health, you need to have skills in both these areas because most of the people we work with have co-occurring problems. That is the framework that has influenced my practice.

rue — parce que les gens sont stressés, les familles éclatent et il y a des parents qui n'ont pas assez d'argent pour nourrir leurs enfants, alors ces enfants quittent la maison. Comme le disait le *New York Times* :

Presque un tiers des enfants qui quitte leur foyer, volontairement ou non, chaque année échangent du sexe contre de la nourriture, des drogues ou un lit pour la nuit, d'après plusieurs études publiées dans des revues universitaires et de santé publique. Mais ce genre de système de troc est dangereux, car il peut rapidement devenir de la prostitution structurée, où il y a échange d'argent. À ce moment-là, les éducateurs spécialisés et les responsables des services de police disent qu'il est très difficile d'aider ces fugueurs à renoncer à vivre dans la rue. Bien souvent, ils vivent dans des relations abusives et la loi commence à les considérer davantage comme des adolescents criminels que des victimes mineures.

Voici le parcours du criminel toxicomane : les enfants maltraités rejoignent leurs pairs, quittent leur famille, commettent des crimes et tôt ou tard, ils vont se retrouver dans les prisons que l'on construit pour mettre en œuvre les lois actuelles. C'est là la réponse qu'apporte le Canada au phénomène de la maltraitance des enfants.

Je vais m'arrêter là. J'ai hâte de discuter de ces choses avec un groupe de personnes aussi éminentes, mais je peux vous dire que, du point de vue scientifique, du point de vue humain et du point de vue social, ces personnes n'ont pas besoin d'être punies plus sévèrement. Elles ont plutôt besoin de soins et de compréhension. Les enfants ont besoin d'être mieux protégés. Comme l'a dit un maître spirituel que je respecte beaucoup : « Les gens ne peuvent accepter la vérité qu'en présence de compassion. » Si nous voulons que ces gens transforment leur vie, il ne faut pas leur rendre la vie plus dure, mais plus facile. Les études montrent également clairement que le stress est le premier déclencheur des rechutes chez les toxicomanes. Plus les gens sont stressés, plus ils s'accrochent à leur toxicomanie.

Le vice-président : Merci, Dr Maté.

Wayne Skinner, directeur adjoint de clinique, Programme de lutte contre les toxicomanies, Centre de toxicomanie et de santé mentale : Je tiens également à vous dire à quel point je suis reconnaissant de comparaître aujourd'hui. J'ai eu une longue carrière dans le domaine des toxicomanies. J'ai travaillé pour la Fondation de la recherche sur la toxicomanie pendant 22 ans, à divers titres, dont la plupart étaient de nature clinique. J'ai travaillé ces 10 dernières années pour le Centre de toxicomanie et de santé mentale, le CTSM, l'organisation à laquelle s'est jointe la Fondation de la recherche sur la toxicomanie. Mes travaux ont principalement porté sur les troubles concomitants, à savoir les problèmes de santé mentale des toxicomanes. Il est maintenant de plus en plus reconnu que pour travailler dans le domaine de la toxicomanie, tout comme dans celui de la santé mentale, il faut bien connaître les deux domaines, parce que ces problèmes sont associés chez la plupart de gens avec qui nous travaillons. C'est le cadre qui a influencé ma pratique.

I have some comments I would like to read through quickly so that we can get to discussion.

The Deputy Chair: Do not speak too fast. If you want posterity to be able to read the transcript, we need that support.

Mr. Skinner: I will take my time. Thank you.

It is important that there be a public conversation in Canada about the continuing issues and problems related to substance use. This needs to include both legal drugs and illegal ones. These are difficult issues that concern us all, and there appear to be no easy solutions. In many ways, it seems to me we are engaged in an ongoing social experiment where we try a variety of different strategies and approaches intended to reduce harm related to substance use. In finding a way through this confusing terrain, we need to look for evidence; and when we do find evidence-informed directions, we need to be brave enough, in oft-repeated phrase of the founder of the Addiction Research Foundation, David Archibald, who actually passed away this summer, to “follow the data.”

The data, in my view, lead to a four-dimensional approach to addiction policy. Sometimes this is called the four pillars: prevention, treatment, harm reduction and law enforcement. A question we need to answer is what should be the balance across these four fundamental elements that would give us the most effective public policy in the realm of substance use problems. Is there evidence that can guide us to wise decisions?

Over the past decade, I have had the opportunity to give a number of invited presentations and workshops across Canada and internationally about addictions and the problems that co-occur with them, particularly mental health problems. In almost every presentation I make, if I do not bring it up at the start, the issue of the stigma of addiction and mental illness emerges. I have gotten into the habit of talking about stigma from the beginning, and I will do that now.

How we understand and think about substance use problems determines the issues we see, and that then shapes where and how we look for solutions. If we fail to see addiction and mental health problems as health issues, it is easy to fall back into very old, deeply embedded perceptions of addictions and the people with these problems. Those perceptions take us away from the evidence and incline us towards attitudes and beliefs that actually contribute to the problems related to substance use rather than reduce them.

Many images from the past make the point of how, in days gone by, substance use and substance users have been stereotyped and stigmatized. Recently, I had a more contemporary example to add to my collection of illustrations. It is a campaign mailing that

Je vais vous lire rapidement certains commentaires pour que nous puissions ensuite entamer une discussion.

Le vice-président : Ne parlez pas trop vite. Si vous voulez que la postérité puisse lire la transcription des débats, vous allez devoir nous aider.

M. Skinner : Je vais prendre mon temps. Merci.

Il est important qu'une discussion publique s'engage au Canada sur les graves défis et problèmes que pose la consommation des drogues. Il faut que cette discussion porte à la fois sur les drogues licites et illicites. Ce sont là des problèmes difficiles qui nous concernent tous et pour lesquels il ne semble pas exister de solutions simples. Nous participons à bien des égards à une expérience sociale permanente qui s'appuie sur un ensemble de stratégies et d'approches visant à réduire les méfaits associés à la consommation de drogues. En cherchant notre voie dans ce domaine où règne une grande confusion, nous devons rechercher des données scientifiques. Lorsque nous trouvons des orientations basées sur ces données, nous devons être suffisamment braves pour « appliquer les données scientifiques », pour reprendre l'expression souvent répétée de H. David Archibald, fondateur de la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, qui est en fait décédé cet été.

Les données, à mon avis, appellent une stratégie de lutte contre les toxicomanies qui comporte quatre volets. On parle parfois de quatre piliers : prévention, traitement, atténuation des méfaits et application de la loi. Nous devons nous poser les questions suivantes : quel poids relatif doit-on accorder à ces quatre éléments fondamentaux pour élaborer une politique efficace de lutte contre les toxicomanies? Existe-t-il des données scientifiques pouvant nous mener à prendre des décisions éclairées?

Au cours des 10 dernières années, j'ai été invité à maintes reprises à donner des conférences et animer des ateliers au Canada et à l'étranger au sujet des toxicomanies et des problèmes qui y sont associés, en particulier les problèmes de santé mentale. Presque chaque fois que je prends la parole devant un groupe, si je ne soulève pas moi-même d'entrée de jeu le sujet, un participant parle de la stigmatisation des toxicomanies et de la maladie mentale. J'ai donc pris l'habitude de traiter dès le début du phénomène de la stigmatisation et c'est ce que je vais maintenant faire.

La façon dont nous comprenons et concevons les problèmes liés à la consommation de drogues détermine les aspects que nous prenons en compte, ce qui, à son tour, influence la recherche de solutions. Si nous refusons de voir dans la toxicomanie et la maladie mentale des problèmes de santé, il est très facile de se laisser gagner par des préjugés très anciens et très profondément ancrés dans nos esprits à l'égard des toxicomanies et des toxicomanes. Ces perceptions nous éloignent des preuves scientifiques et nous amènent à adopter des attitudes et des croyances qui, au lieu de nous aider à lutter contre les problèmes liés à la consommation de drogues, ne font que les aggraver.

On peut donner de nombreux exemples des stéréotypes et de la stigmatisation dont la toxicomanie et les toxicomanes ont fait l'objet dans le passé. Récemment, j'ai toutefois enrichi ma collection d'exemples illustrant ce phénomène. Il s'agit de

I and many Canadians received in the mail during the last federal election. The flyer states, “Junkies and drug pushers don’t belong near children and families. They should be in rehab or behind bars . . . Keep junkies in rehab and off the streets.”

My first reaction when I saw the flyer in my mailbox was disbelief. Then I found myself reflecting on why this was being sent out. As I thought about that, I came to the view that from a political perspective, real intelligence was at work here. When I show this to my audiences, as I have been doing over the last year, I ask them to ignore the issue of who sent out the mailing and who is on it. I want them to think about what it says about us — about Canadian voters, citizens, taxpayers — that makes this a smart thing to do in an election. The authors of the mailing know something about us and they know how to send a message that gets at something. The something they know about us is that addiction scares us and that people with addiction problems scare us. Yet, one in five of us will have a substance use problem in our lifetime. These problems are found in all our families, neighbourhoods, and communities.

However, when we talk of junkies and drug pushers, we do not think of our children, our friends or our families. What happens is we think stereotypes, and the main work of stereotypes is to demean and dehumanize those who become the targets of stigma. Stigma is built on stereotypes that activate fear and invoke negative perceptions that dehumanize others.

It is interesting that you can get away with using the word “junkies” to describe people with drug problems. The clinical term for someone who is labelled a junkie is that they are “opioid dependent.” By the way, one of the great fears of many people who have substance use problems and who actually are considering treatment is that they will be labelled “junkies” or “addicts” or “drunks” or “crackheads.”

Opioid dependence is a health problem, with diagnostic criteria listed in the *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*. Many other labels circulate publicly about mental health and addiction problems. I cannot imagine any other one that could be used the way “junkie” is used in this example that would not create outrage and embarrassment.

We need to recognize that advantage can be taken because of the public fears that prevail about substance use problems, particularly by invoking stereotypical language and images that encourage us to see drug users as less than human, as otherly, not our children, our family members, our friends, or even someone else’s child or parent or friend. There is a job to be done in fighting stigma related to people who have substance use

brochures que j’ai reçues par la poste, comme de nombreux Canadiens, au cours de la dernière campagne électorale fédérale. On peut lire ce qui suit sur ces brochures : « Les « drogués » et les vendeurs de drogues n’ont rien à faire près des enfants et des familles. Leur place est dans les centres de désintoxication et en prison... Ces personnes ont leur place dans les centres de désintoxication et dans les prisons ».

Lorsque j’ai trouvé cette brochure dans ma boîte à lettres, je n’en croyais pas mes yeux. J’ai ensuite réfléchi à la raison pour laquelle cette brochure avait été envoyée. J’ai abouti à la conclusion qu’il s’agissait d’une manœuvre politique brillante. Lorsque je montre cette brochure à mes auditeurs, comme je l’ai fait cette dernière année, je leur demande de ne pas tenir compte de son expéditeur et de qui y est représenté. Je les invite plutôt à réfléchir à ce qu’elle dit sur nous — les électeurs, les citoyens et les contribuables canadiens — et sur les raisons pour lesquelles l’envoi de ce genre de brochure est très efficace au cours d’une campagne électorale. Les auteurs de cet envoi postal nous connaissent bien et savent comment envoyer un message bien ciblé. Ce qu’ils savent à notre sujet, c’est que nous avons peur de la toxicomanie et des toxicomanes. Et pourtant, une personne sur cinq parmi nous connaîtra un problème de consommation de drogues dans sa vie. Aucune famille, aucun quartier et aucune collectivité n’est à l’abri de ce genre de problème.

Cependant, lorsque nous parlons de drogués et de vendeurs de drogues, nous ne pensons pas à nos propres enfants, à nos amis ou à nos familles. Ce sont plutôt des préjugés qui nous viennent à l’esprit et ces préjugés ont pour principal effet de dénigrer et de déshumaniser ceux qui sont la cible de la stigmatisation. La stigmatisation repose sur les stéréotypes qui suscitent la peur et provoquent des perceptions négatives à caractère déshumanisant.

Il est intéressant de constater qu’il est toujours possible de traiter impunément de « drogué » quelqu’un qui a un problème de consommation de drogues. Le terme clinique utilise pour décrire un drogué est « personne souffrant de dépendance aux opioïdes ». Je mentionne en passant, qu’une des grandes craintes que ressentent la plupart des gens qui ont ce genre de problème et qui songent en fait à se faire traiter, c’est qu’on les appelle des « drogués », des « junkies », des « alcoolos » ou des « cocaïnomanes ».

La dépendance aux opioïdes est un problème de santé dont les critères de diagnostic figurent dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Beaucoup d’autres étiquettes sont publiquement apposées aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale et aux toxicomanes. Je vois cependant mal quel autre terme à part celui de « drogué » aurait pu être utilisé dans cet exemple sans que cela provoque un véritable tollé ou une situation gênante.

Nous devons reconnaître qu’il est possible d’exploiter les craintes du public à l’égard des problèmes de consommation de drogues, en particulier en ayant recours à un langage et à des images stéréotypées qui nous encouragent à voir les consommateurs de drogues comme des êtres qui n’appartiennent pas vraiment à la race humaine, des personnes qui n’ont rien à voir avec nos enfants, nos familles, nos amis ni même ceux de

problems. The reasons for doing that have to do with the values we have as a society, but they also have to do with following the data. The evidence for effective public policy supports health strategies to help prevent, treat and reduce the harm of substance use problems in Canada, not an unbalanced approach towards more law enforcement and mandatory minimum sentences.

I know there have been submissions to the Commons and the Senate standing committees that make the case for laws, policies and practices that even up the balance across prevention, treatment, harm reduction and law enforcement, including a submission that was made by the place where I work, the Centre for Addiction and Mental Health.

The key themes I saw emerge in that body of evidence include the failure of proposed changes in the law to address the roots of addiction and the risk that they will actually increase the harm to individuals and to society, including the fact that prison itself is the setting where too many people experiment with intravenous drug use for the first time.

The difficulty in making a distinction between users and dealers is an important point that these submissions have made. Law enforcement in this area keys on the street level, where the most vulnerable will be subjected to and become the primary targets of the new legislation. Those who deal and import and run the illegal drug business will continue to evade detection and arrest.

The potential negative impact of tougher laws will be particularly hard on Aboriginal communities, where, as Dr. Maté said, these populations are overrepresented in treatment and in jails already. In some Aboriginal communities, the rate of opioid dependence is as high as a quarter of the adult population. Mandatory minimum sentences would add to the overrepresentation of Aboriginal people in Canada's prisons.

The lessons from the United States and other jurisdictions with experience with mandatory minimums reveal significant unintended negative effects. These include escalating correctional costs without reducing crime or drug use.

The cost-effective advantage has been shown repeatedly to go to investing in treatment and prevention rather than incarceration.

Drug treatment courts merit permanent funding, increased availability and extended eligibility, and they should be seen as integral to a comprehensive continuum of services and supports for people with substance use problems and the many health problems that co-occur with them.

quelqu'un d'autre. Il faut donc lutter contre la stigmatisation des personnes qui ont des problèmes de dépendance. Nous devons le faire au nom de nos valeurs sociétales, mais aussi parce qu'il nous faut « appliquer les données scientifiques ». Les études font ressortir l'efficacité des politiques publiques reposant sur des stratégies de santé visant à prévenir, à traiter et à atténuer les méfaits que cause la consommation des drogues au Canada, tout comme l'inefficacité des approches axées sur une application plus rigoureuse des lois et l'imposition de peines minimales obligatoires.

Je sais que certains organismes, dont le Centre de toxicomanie et de santé mentale, où je travaille, ont présenté devant les comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat des mémoires qui préconisent l'adoption de lois, de politiques et de pratiques accordant une place équilibrée à la prévention, au traitement, à l'atténuation des méfaits et à l'application de la loi.

Voici les principaux thèmes qui ressortent selon moi des recherches menées jusqu'ici : l'incapacité des changements législatifs proposés de s'attaquer aux causes premières de la toxicomanie et le risque que ces changements causent plus de tort encore aux toxicomanes et à la société, étant donné que c'est en prison que trop souvent les personnes qui y sont détenues sont initiées aux drogues injectables.

La difficulté de distinguer clairement entre les consommateurs et les vendeurs est un point important de ces mémoires. L'application des lois dans ce domaine est principalement axée sur ce qui se passe dans la rue et la nouvelle loi vise donc d'abord les personnes les plus vulnérables alors que celles qui vendent et importent de la drogue et exploitent des entreprises de vente de drogues illégales poursuivent leurs activités en toute impunité.

Les effets négatifs que risquent d'avoir ces lois sévères se feront particulièrement sentir dans les collectivités autochtones, une population qui, comme l'a déclaré Dr Maté, est déjà surreprésentée dans les centres de traitement et les prisons. Dans certaines collectivités autochtones, la dépendance aux opioïdes touche près du quart de la population adulte. Les peines minimales obligatoires ne pourront qu'aggraver la surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes.

L'expérience acquise aux États-Unis et ailleurs en ce qui touche les peines minimales obligatoires fait ressortir les effets négatifs imprévus de cette approche. Ces effets comprennent une escalade du coût des services correctionnels et une absence de réduction de la criminalité ou de la consommation de drogues.

Il a été démontré de très nombreuses fois que le traitement et la prévention sont beaucoup plus rentables que l'incarcération.

Les programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie doivent pouvoir compter sur un financement permanent, devraient être plus nombreux et plus accessibles et devraient s'inscrire dans un ensemble de services et de mécanismes de soutien destinés aux personnes ayant un problème de consommation de drogues et qui souffrent des nombreux problèmes de santé qui y sont associés.

Let me put a human face on the issues related to problematic substance use that the committee is considering. I have a couple of illustrations here that are meant to characterize some big problems, but they also describe real people and their problems. One of the things we see with severe and persistent substance use problems is the co-occurrence of many other problems, including mental illness, physical ill health, social marginalization and disadvantage, and involvement with the criminal justice system. These problems and the way they are treated actually deskill people and erode the social capital that anyone needs to have a good and healthy life.

Let me tell you about Peter. Peter is someone I met because he was a client in the methadone program that the Addiction Research Foundation and now CAMH has operated for the treatment of opioid dependence since the 1960s. Methadone is not without controversy, but it is actually one of the most evaluated pharmacotherapies in the whole health field. The evidence is that people who stay in methadone treatment have lower rates of relapse and recidivism to jail and higher rates of social integration and functioning. When methadone treatment is enhanced with psychosocial treatment services and they take on the bio-psycho-social approach that Dr. Maté referred to, those approaches are the best practice for this population. Despite that, there is a lot of stigma associated with methadone treatment and stereotyping of people who are patients there.

Peter came to the program after he had been released from a federal institution. He was in his early forties when he joined the program. His history revealed that as a young man onward he actually spent more time behind bars than in the community. He experimented with heroin, but his real drugs of choice were prescription opioids. He found they had better quality control and, increasingly in most Canadian cities, were more available than heroin. He had a series of arrests for robberies and property crimes, all in the service of money to pay for these drugs. Having been in jail more than out, he had learned how to live successfully and peaceably in the prison world but nowhere else. His problem upon release was that he found himself removed from a world whose rules he knew and where he had support and status. He was a model prisoner. He was released to a world with no family support, no friends, no job, where whatever plan he had gradually fell apart, but this time he opted for a methadone program because he figured that if he could be protected, if you will, from his urges to use drugs, he would have a reduced risk of relapsing and going back. The problem was that, on the outside, life was miserable for him. He was becoming actively depressed and anxious, and issues from his early life, including physical and emotional abuse, started to surface. He usually drugged himself for that before. When he did the math, he came to the view that his chances might be better back behind bars than on the street. He was wondering whether he should intentionally recidivate and come back. He has hung in there. He has had active support for

Permettez-moi de donner un visage humain au problème de la toxicomanie dont est saisi le comité. Ces exemples visent non seulement à caractériser des problèmes très graves, mais ils décrivent aussi la situation de personnes réelles et les problèmes auxquels elles sont confrontées. Nous constatons que les problèmes graves et persistants liés à la consommation de drogues sont associés à de nombreux autres problèmes, notamment la maladie mentale, la maladie physique, la marginalisation et l'exclusion sociales ainsi que les démêlés avec le système de justice pénale. Ces problèmes et la façon dont ils sont traités privent ceux qui en sont victimes des compétences et du capital social dont tout le monde a besoin pour mener une vie agréable et saine.

Je vais vous parler de Peter. J'ai fait sa rencontre parce qu'il participait au programme de traitement à la méthadone que la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, et maintenant le CAMH, offrent depuis les années 1960 aux personnes qui souffrent de dépendance aux opioïdes. La méthadone n'est pas un produit de substitution qui fait l'unanimité, mais c'est en fait une des pharmacothérapies qui a fait l'objet du plus grand nombre d'évaluations dans le domaine de la santé. Les recherches indiquent que les personnes qui suivent ce traitement ont un taux de rechute et de récidive moins élevé que les autres et un taux d'intégration et de fonctionnement social plus élevé. Le traitement à la méthadone, renforcé par des services de traitement psychosociaux, inspiré de l'approche bio-psycho-sociale dont a parlé Dr Maté, constitue une bonne pratique pour cette population. Malgré tout cela, le traitement à la méthadone est fortement stigmatisé et les personnes qui le suivent font l'objet de nombreux préjugés.

Peter s'est inscrit à ce programme lorsqu'il a été libéré d'un établissement fédéral. Il avait une quarantaine d'années à cette époque. Son dossier indiquait que depuis son adolescence, il avait passé plus de temps derrière les barreaux que dans la collectivité. Il avait déjà essayé l'héroïne, mais ses véritables drogues de prédilection étaient les opioïdes obtenus sur ordonnance. Il a estimé que leur qualité était mieux contrôlée et qu'il était plus facile de se les procurer que l'héroïne, dans la plupart des villes canadiennes. Il avait été arrêté à plusieurs reprises pour des vols qualifiés et des infractions contre les biens, crimes qu'il avait commis pour s'acheter ces drogues. Ayant passé plus de temps en prison qu'en liberté, il avait appris à s'intégrer avec succès et à vivre en paix dans le monde carcéral, mais pas ailleurs. Une fois libéré, il se trouvait à l'extérieur d'un monde dont il connaissait les règles, où il pouvait compter sur un soutien et où il jouissait d'un certain statut. C'était un prisonnier modèle. Il a été libéré dans un monde où il n'avait aucun soutien familial, pas d'amis, pas de travail, et où ses projets échouaient toujours; cette fois-ci, il a choisi de suivre un programme de méthadone puisqu'il s'est dit que s'il était protégé, si je peux m'exprimer ainsi, contre la tentation de consommer des drogues, il risquerait moins de rechuter et de se retrouver en prison. Le problème était qu'à l'extérieur, il vivait une vie misérable. Il était de plus en plus déprimé et angoissé, et son passé, marqué par de mauvais traitements physiques et émotifs, a commencé à le torturer. Auparavant, il aurait consommé des drogues pour échapper à ses

his addiction and mental health issues. He has been able to find peer support from people in recovery and connected to a faith community.

Recovery in such a situation is a long journey over rough terrain where there is lots of bad weather. Here, someone has a slowly developing sense of personal competence, connectedness and accomplishment. He is making his way. He wants to succeed, but he had a long-standing belief, going back to his childhood that, to use his words, he was a loser, and it might not be in the cards for him to succeed. In the most painful of ways, he has actually continued to struggle to make his life on the outside rather than giving up and going back.

Every year, CAMH gives out the Courage to Come Back Awards. Now they are called Transforming Lives Awards. Although Peter never wanted or received such an award, there is something in his spirit that embodies the courage to come back. One of the challenges in working with people is how to find and kindle in people that willingness to keep believing that there is a possibility for them in the real world. Putting people in jail for longer periods is a way of making more Peters, not the Peter who finally, through therapy and social support, is taking hold of his life, but the Peter who came to us more skilled in living in prison than living in the community. There is a convenient thought that putting people away makes everyone else safer, but the evidence is that it makes the person worse in terms of physical and mental health and in terms of the skills, competencies and support that people need to make it on the outside. More men and women who are socialized to life in correctional institutions become more deskilled and demoralized about making it in the real world.

Sylvie is a woman who died of an accidental overdose earlier this year. She never had periods of extended incarceration, but she was in contact with the law, usually probation, throughout much of her adult life. You could call her a junkie. She would say that disparagingly about herself, actually. She did not use heroin. She was mainly using prescription drugs. She found it too easy to get these drugs from some doctors. When she began working with mental health and addiction professionals, we were not able to make good connections with these doctors so we could coordinate care effectively for her. Sylvie was a child of a racially mixed marriage, a very attractive woman, but she had a life of problematic, exploitive relationships. Ironically, more recently, she was becoming more engaged in treatment and trying to see if she could find a way out of this. She had gotten connected to a mental health court and a mental health team and to addiction services. She wanted to leave the lifestyle that she had fallen into,

problèmes. Après réflexion, il s'est dit qu'il serait mieux en prison que dans la rue. Il se demandait s'il ne pourrait pas faire exprès de récidiver et d'être renvoyé en prison. Il a cependant tenu bon. Il a bénéficié d'un soutien actif pour lutter contre sa toxicomanie et ses problèmes de santé mentale. Il a réussi à obtenir l'appui de personnes se trouvant dans sa situation et il s'est joint à une communauté religieuse.

Le chemin vers la vie normale est très long et est semé d'embûches. Le toxicomane acquiert lentement le sentiment qu'il possède des compétences personnelles, qu'il n'est pas seul, et qu'il peut réussir certaines choses. Il fait son chemin. Il veut réussir, mais il est convaincu depuis longtemps, et cela remonte à son enfance, pour reprendre ses mots, qu'il est un bon à rien et que tous ses efforts sont voués à l'échec. Avec d'énormes difficultés, Peter a continué à lutter pour vivre à l'extérieur plutôt que d'abandonner et de se retrouver en prison.

Le CTSM accorde tous les ans des prix appelés « Les prix du courage de s'en sortir ». On les appelle maintenant « Les prix pour changer sa vie ». Peter n'a jamais souhaité un tel prix et ne l'a jamais obtenu, mais il y a quelque chose dans son attitude qui montre qu'il a le courage de vouloir s'en sortir. Une des difficultés que l'on rencontre lorsqu'on travaille avec ces personnes est de trouver le moyen de renforcer leur désir de croire qu'ils peuvent réussir dans le monde. Accroître la durée des peines d'incarcération reviendra à créer d'autres Peter, non pas des Peter qui finalement, grâce à la thérapie et à un soutien social se sont pris en main, mais le Peter qui nous est arrivé et qui vivait mieux en prison que dans la collectivité. Il est rassurant de penser qu'une façon d'améliorer la sécurité est d'envoyer les gens en prison, mais les études démontrent que cette approche nuit à la santé physique et mentale des détenus et les prive des aptitudes, des compétences et du soutien dont ils ont besoin pour s'intégrer à la société. Les personnes qui ont appris à vivre dans un établissement correctionnel perdent la capacité et l'envie de vivre dans le monde réel.

Sylvie est une femme qui est décédée d'une surdose accidentelle cette année. Elle n'avait pas passé de longues périodes en prison, mais elle avait eu des démêlés avec la justice, le plus souvent sous la forme d'une probation, pendant la plus grande partie de sa vie adulte. On pourrait la décrire comme une « droguée ». C'est le terme qu'elle employait en fait pour se décrire. Elle ne prenait pas d'héroïne. Elle consommait principalement des médicaments obtenus sur ordonnance. Elle arrivait à se procurer très facilement ses drogues auprès de certains médecins. Lorsqu'elle a commencé à travailler avec des professionnels de la santé mentale et de la toxicomanie, ils n'ont pas réussi à communiquer avec ses médecins de façon à coordonner leurs interventions. Produit d'un mariage interracial, Sylvie, une très jolie femme, n'avait connu que des relations difficiles fondées sur l'exploitation. L'ironie est qu'elle soit venue demander de l'aide pour régler ses problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Elle

but she had too easy access to substances when she had a weaker moment. It was too easy to show up in the doctor's office and walk out with drugs.

Technically, you could have called her a drug dealer, too, because she was willing to help out her friends, and they knew she had an easier time getting drugs than they did, so they would often prevail upon her. Life on the streets does have a harsh logic to it, but there is a logic to it, and you can get credit by extending it to people. At times when she needed favours, she had people she could count on because she had helped them out. That is the way things worked. It is an eye for an eye, but there is a credit system as well. It would be nice to have a simple dichotomy between drug users and drug providers on the street level, but all too often it is the same person at a different point in the cycle of finding, using and needing drugs.

Sylvie's story also highlights that the transition periods for people with substance use problems are high-risk times for them. Coming out of prison, withdrawing from drugs, going into or leaving treatment are times of real hazard for people to deal with their addictions. It is not just the relapse risk, but the overdose risks, as Sylvie's story is a tragic example of. Other risks are related as people make these transitions. They need strong systems of support as we are trying to transition people into different phases of life. Having to do it on your own is a formula for failure for individuals.

Another thing to consider when we talk about illegal drugs is that the pathway to these illegal drugs is through the regulated drugs that are readily available in our society — tobacco, alcohol and prescription drugs. These are the gateway drugs. If we want to understand how hard it can be to stop problematic drug use, we need to look no further than tobacco and nicotine dependence to have a compassionate understanding of the challenges involved in changing these behaviours.

There is an important role for law enforcement in identifying and intercepting people engaged in illegal activity. Everyone would agree with that. The evidence is that the better outcomes for people who are drug users who come before the courts are produced by strategies such as drug treatment courts rather than the traditional correctional option of conviction and jail time. I see the relationship between law enforcement and treatment as having great potential, and there are examples of better and worse practices that we could learn from in that regard.

avait été admise dans un programme judiciaire de santé mentale et avait été intégrée à une équipe de santé mentale et à des services de lutte contre la toxicomanie. Elle voulait quitter le genre de vie qui était le sien, mais elle avait trop facilement accès à ses produits lorsque sa volonté faiblissait. Il lui était facile d'aller voir un médecin à son bureau et de repartir avec des drogues.

Techniquement, on aurait pu l'appeler une vendeuse de drogues, parce qu'elle était toujours prête à aider ses amis et ces derniers savaient qu'elle pouvait facilement se procurer des drogues; c'est pourquoi il lui demandait souvent de le faire. La vie dans la rue est régie par des règles très dures, mais une faveur en vaut une autre dans ce milieu. Lorsqu'elle avait besoin de quelque chose, elle savait qu'elle pouvait compter sur certaines personnes parce qu'elle les avait déjà aidés. C'est comme ça que les choses se font. C'est la loi de la jungle, mais il y a également un système de crédit. Il serait bien simple de pouvoir distinguer facilement les consommateurs de drogues des vendeurs de drogues dans la rue, mais bien souvent, c'est la même personne qui se trouve à un point différent du cycle qui consiste à trouver, à consommer et à désirer des drogues.

Le cas de Sylvie montre aussi que les personnes ayant un problème de consommation de drogues sont particulièrement vulnérables pendant les périodes de transition. La sortie de prison, le sevrage de la drogue, le début et la fin d'un traitement sont des moments qui comportent de graves dangers pour les personnes qui cherchent à se sortir de leur dépendance. Il y a non seulement les risques de rechute, mais celui des surdoses, comme le cas de Sylvie le montre tragiquement. Les personnes en transition courent également d'autres risques. Ils ont besoin de systèmes de soutien solides pour les aider à passer d'une étape de leur vie à une autre. Les personnes obligées de passer ces étapes toutes seules sont trop souvent des candidates à l'échec.

Lorsque nous parlons de drogues illicites, il faut également savoir que le chemin qui mène à ces drogues passe par les drogues réglementées que l'on peut se procurer facilement dans notre société — le tabac, l'alcool et les médicaments. Ce sont les véritables drogues d'introduction. Si nous voulons savoir à quel point il est difficile de cesser de consommer des drogues, il suffit de songer à la dépendance que provoquent le tabac et la nicotine, pour mieux comprendre les difficultés auxquelles font face ceux qui veulent modifier leur comportement.

Les organismes d'application de la loi ont un rôle important à jouer en ce qui touche l'identification et l'interception des personnes qui exercent des activités illégales. Tout le monde est d'accord sur ce point. Les recherches indiquent que des stratégies comme les programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie plutôt que l'option correctionnelle de la condamnation et de l'incarcération donnent de meilleurs résultats pour les consommateurs de drogues qui sont traduits devant les tribunaux. Je pense que l'association de l'application de la loi au traitement offre beaucoup de possibilités et il existe des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques dont nous pourrions nous inspirer dans ce domaine.

To conclude, in some ways, the challenges we face in social policy regarding substance use are not unlike those faced by people who have the option to work on recovery from substance use or to relapse. There are old habits and attitudes that can lead away from seeing these as health problems that require health solutions. There are old habits and attitudes that lead back to seeing these problems from the perspectives that are deeply ingrained in all of us, just as the habit to use drugs has been deeply established in the person with substance use problems. In both cases, the challenges are the same. Will we fall back to those easily induced behaviours, or are we capable of learning and maturing so that a new set of policies, practices and skills can emerge? They will not remove the challenges we have to face, but they will allow us to address them in ways that are much more compassionate, decisive and, most important of all, effective. If we follow the evidence, we can use a balanced, four-dimensional strategy of law enforcement, harm reduction, treatment and prevention to get there.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Skinner.

Senator Milne: Dr. Maté, what percentage of your clients were introduced to intravenous drug use while in jail?

Dr. Maté: I do not know the answer to that. You would have to look at the broader studies. I do not think most of them were.

Senator Milne: You do not?

Dr. Maté: Not most of them, but some were for sure. I could not tell you.

Senator Milne: That is one of the concerns we have heard. We have heard also from Mr. Skinner about this.

Mr. Skinner: Some of the epidemiological reports suggest that a quarter of the people who are IV drug users have said they were first introduced to it while in jail.

Senator Milne: They went into jail for some other reason in the first place?

Mr. Skinner: Yes. It could have been for other forms of drug use. You could be incarcerated for a cannabis conviction, but in that culture you are in kind of a desperate circumstance and you have access, strangely enough, to substances that you can inject intravenously. Unfortunately, you do not have access to good syringes. I have heard people talk about using Bic pens and other strange apparatus to administer drugs into their veins. When you hear that, you have no trouble imagining how infections can happen and how you can contract HIV and hepatitis. That is the other concern we have with these problems.

Pour conclure, je dirais qu'à certains égards, les défis que nous devons relever en ce qui touche l'élaboration d'une politique sociale pour lutter contre la toxicomanie sont assez semblables à ceux que doivent relever les personnes qui doivent choisir entre s'en sortir ou rechuter. Il y a les vieilles habitudes et les attitudes traditionnelles qui peuvent nous empêcher de voir là des problèmes de santé qui appellent des solutions appropriées. Il y a de vieilles habitudes et des attitudes traditionnelles qui nous incitent à concevoir ces problèmes selon des points de vue ancrés au plus profond de nous-mêmes, tout comme l'habitude de consommer des drogues est profondément ancrée chez les toxicomanes. Dans les deux cas, les défis sont les mêmes. Allons-nous reprendre ces comportements confortables ou saurons-nous apprendre et devenir plus sages pour imaginer une nouvelle série de politiques, de pratiques et de compétences? Cela ne fera pas disparaître les défis auxquels nous devons faire face, mais cela nous permettra d'utiliser pour le faire des méthodes plus positives, éclairées et surtout, efficaces. Si nous appliquons les données scientifiques, nous pourrions utiliser une stratégie équilibrée à quatre volets, application de la loi, réduction des méfaits, traitement et prévention, qui nous permettra d'y parvenir.

Le vice-président : Merci, monsieur Skinner.

Le sénateur Milne : Docteur Maté, quel est le pourcentage de vos clients qui ont été initiés aux drogues intraveineuses en prison?

Dr Maté : Je ne connais pas la réponse à cette question. Il faudrait regarder les études générales. Je ne pense pas que ce soit le cas pour la plupart d'entre eux.

Le sénateur Milne : Vous ne le pensez pas?

Dr Maté : Pas pour la plupart, mais un certain nombre certainement. Je ne peux pas vous le dire.

Le sénateur Milne : C'est une des préoccupations qui nous a été exprimée. M. Skinner nous en a également parlé.

M. Skinner : Certains rapports épidémiologiques montrent qu'un quart environ des personnes qui consomment des drogues par injection affirment avoir été initiées à cette pratique en prison.

Le sénateur Milne : Ont-ils été envoyés en prison au départ pour une autre raison?

M. Skinner : Oui. Cela pourrait même être pour une autre forme de consommation des drogues. La personne peut s'être retrouvée en prison parce qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction liée au cannabis, mais dans la culture carcérale, le détenu se trouve dans une situation désespérée et a accès, ce qui est assez bizarre, à des substances qu'il peut s'injecter dans les veines. Malheureusement, les prisonniers n'ont pas accès à de bonnes seringues. J'ai entendu parler de personnes qui utilisaient des stylos Bic ou d'autres appareils étranges pour s'administrer des drogues dans les veines. Lorsqu'on entend ce genre de chose, il n'est pas difficile d'imaginer que ces pratiques peuvent entraîner des infections et répandre le VIH et l'hépatite. C'est un autre aspect de ces problèmes.

Dr. Maté: The usual trajectory of someone who goes to jail is a difficult childhood, early disconnection from nurturing adults, connection with a peer group in the form of a gang or a street community, introduction to petty crime, escalating criminality and then jail, whether or not drugs are involved. Whether they start to abuse before they go to jail or they begin in jail, the trajectory is usually a troubled childhood and failure of the social system to save these kids. That is why these people end up in jail.

Mr. Skinner: Perhaps I can tell you an anecdote that had a powerful effect on me that illustrates a number of problems that people with these issues have in getting effective care. A gentleman who was in methadone treatment had to stop cold turkey when he was put in jail. While he was in jail, he used intravenous drugs. He was the person who told me about using a Bic pen as a container for drugs that you punch into your vein to try to get the drugs into your body. He became infected with HIV. There is pretty good evidence to trace that infection to those events in jail.

People who are opiate-dependent in methadone treatment and go into jail need to have their medicines continued. That reduces the risk of them doing this. In this case, the individual was in a fairly desperate situation. He was drug seeking and was very vulnerable to the opportunity to use, with pretty dramatic impact.

Senator Milne: You ask in your presentation, Mr. Skinner, whether we are capable of learning and maturing so that a new set of policies, practices and skills can emerge. We heard Dr. Maté say that every drug addict he has encountered was abused as a child and their emotional life was shut down. He said they are no longer capable of learning emotionally and growing emotionally. How can we get over this barrier?

Dr. Maté: Senator, I did not say they are not capable, although I did say they shut down. Keep in mind what Mr. Skinner and I both mentioned, the bio-psycho-social model of development. In other words, people are in a lifelong relationship with the environment. When the environment becomes supportive, nourishing and compassionate, people can develop. There is a function of the brain that is now very well known that is called neuroplasticity. That is the capacity of the brain to develop new circuits later in life. There is currently a best selling book, *The Brain That Changes Itself*, by Dr. Norman Doidge, that documents that, and I mention it in my book as well.

Dr Maté : Habituellement, la personne qui se retrouve en prison a eu une enfance difficile, a été très tôt éloignée d'adultes attentifs, a établi des liens avec un groupe de pairs sous la forme d'un gang ou d'un groupe de la rue, a commencé à commettre de petites infractions, est passée à d'autres infractions plus graves et ensuite s'est retrouvée en prison, que les drogues ou non soient impliquées. Que ces personnes aient commencé à consommer de façon excessive des drogues avant d'aller en prison ou qu'elles aient commencé en prison, les antécédents comprennent habituellement une enfance difficile et l'incapacité du système social à sauver ces jeunes. C'est la raison pour laquelle ces personnes se retrouvent en prison.

M. Skinner : Je peux peut-être vous parler d'un cas qui a eu beaucoup d'effet sur moi, parce qu'il illustre bien les problèmes que rencontrent les personnes dans cette situation lorsqu'elles veulent obtenir de l'aide. Un toxicomane qui suivait un traitement à la méthadone a dû cesser le traitement lorsqu'il est arrivé en prison. Pendant sa détention, il a commencé à consommer des drogues par voie intraveineuse. C'est lui qui m'a parlé de l'utilisation du style Bic pour y placer des drogues que l'on essaie de faire rentrer dans les veines. Il a été infecté par le VIH. Il existe des preuves assez fortes indiquant qu'il a attrapé cette infection en prison.

Lorsque les gens qui sont dépendants des opiacés et suivent un traitement à la méthadone se retrouvent en prison, ils ont besoin que l'on continue à leur fournir leurs médicaments. Cela réduirait les risques qu'ils fassent ce genre de chose. Dans ce cas-ci, la personne en question se trouvait dans une situation assez désespérée. Il recherchait de la drogue et était très vulnérable aux occasions d'en consommer, ce qui a eu un effet assez dramatique pour lui.

Le sénateur Milne : Vous avez demandé dans votre exposé, M. Skinner, si nous étions capables d'apprendre et de faire preuve de maturité pour élaborer une nouvelle série de politiques, de pratiques et de compétences. Nous avons entendu le Dr Maté nous affirmer que tous les toxicomanes qu'il avait rencontrés avaient été agressés dans leur enfance et qu'ils n'avaient aucune vie affective. Il a déclaré qu'ils avaient perdu la base émotive qui leur aurait permis d'apprendre et de se développer. Comment pouvons-nous surmonter cet obstacle?

Dr Maté : Sénateur, je n'ai pas dit qu'ils n'étaient pas capables de faire ces choses, même si j'ai effectivement mentionné qu'ils se refermaient sur eux-mêmes. N'oubliez pas ce que M. Skinner et moi avons mentionné le modèle bio-psycho-social de développement. Autrement dit, il y a le fait que les gens établissent, pendant toute leur vie, une relation avec leur environnement. Lorsque l'environnement est positif, stimulant et favorable, les gens peuvent se développer. Il existe dans le cerveau une fonction que nous connaissons maintenant très bien qui s'appelle la neuroplasticité. C'est la capacité qu'a le cerveau d'établir de nouveaux circuits vers la fin de la vie. Le Dr Norman Doidge vient de publier un best seller intitulé, *The Brain That Changes Itself*, (Le cerveau qui se transforme lui-même), qui documente cette fonction et j'en parle également dans mon livre.

People are capable of transformation, but the conditions have to be right. The issue for me, and I think for Mr. Skinner, is how to provide people with those conditions. From our perspective, more punitive approaches are hardly the way to promote positive transformation.

Mr. Skinner: Your point is a key one. This could be understood from the point of view that it is hopeless so we should lock them up and throw away the key. That is not the message we are carrying. Our message is that the understanding we need to have of people with these problems has to do with their development and their needs, and that there is a recovery trajectory onto which people can be put. There are ways of dealing with these problems that are promising and effective, and there are success stories to be told.

It is not easy work, but there is more promise in doing it that way than in locking them up and throwing away the key.

Senator Milne: You say there are examples of better and worse practices from which we can learn in that regard. Do you have some examples for us, please?

Mr. Skinner: I will speak generally, but there are jurisdictions where the relationship between police and people in the health care system is more antagonistic. In those situations, the attitude is more of a rigid kind of policing. There are other jurisdictions, and Vancouver is a strong example, where the police have been champions in humanizing the stories of drug users. They have made documentaries to promote the understanding that these are not ordinary criminals, that they are people with deeply human problems who are suffering deeply. They elicit responses to that, which is very important. There are these alliances.

Europeans are taking more provocative approaches, such as making heroin available and providing needle exchanges and safe injection sites. The police are very involved in those initiatives.

Dr. Maté: In Vancouver, we have a supervised injection site, but the federal government, unfortunately from my perspective, is trying to shut it down. The local Vancouver police are very much in favour of it, while the federal police force is against it. The evidence in all the studies speaks to its positive impacts health-wise, economically and legally. Nevertheless, in the face of all the evidence, the federal government wants to shut it down, and the RCMP argues the same thing.

We have other harm-reduction facilities. There was a trial in Vancouver recently of providing heroin or intravenous hydromorphone, which is a synthetic opiate. It resulted in decrease in crime, decrease in dysfunctionality and increase in functionality. The same thing has been shown in many studies in Europe.

There is plenty of evidence of what works and what does not work. All I am asking of my profession, the medical profession, society in general and the legal system in particular is that we

Les gens sont capables de changer, mais il faut que les conditions soient favorables à un changement. La question qui se pose pour moi, et je crois que M. Skinner se la pose aussi, est de savoir comment placer ces personnes dans ces conditions favorables. De notre point de vue, les approches punitives sont loin de favoriser les changements positifs.

M. Skinner : Vous avez abordé un point essentiel. On pourrait analyser la situation en disant qu'elle est désespérée et que nous devrions donc enfermer ces personnes à tout jamais. Ce n'est pas le message que nous voulons transmettre. Notre message est que nous devons essayer de comprendre les personnes qui connaissent ces problèmes et donc nous intéresser à leur développement et à leurs besoins et qu'il est possible de les placer dans un milieu qui leur permettra de s'en sortir. Il existe des façons prometteuses et efficaces de s'attaquer à ces problèmes et il y a des réussites qu'il faudrait faire connaître.

Ce n'est pas un travail facile, mais il offre des possibilités que n'offre certainement pas la détention à perpétuité.

Le sénateur Milne : Vous dites qu'il existe des exemples de bonnes et mauvaises pratiques qui nous permettraient d'apprendre dans ce domaine. Pourriez-vous nous donner des exemples?

M. Skinner : Je vais parler d'une façon générale, mais il existe des provinces et des territoires où les rapports entre les services de police et le personnel du système de santé sont assez négatifs. Dans ce genre de cas, les policiers adoptent une attitude assez rigide. Il y a d'autres provinces, et Vancouver en est un bon exemple, où les services de police ont beaucoup fait pour humaniser leurs rapports avec les toxicomanes. Ils ont préparé des commentaires pour faire comprendre à la population qu'il ne s'agit pas de criminels ordinaires, que ce sont des personnes qui souffrent très gravement de problèmes profondément humains. Ils ont obtenu des réactions à ce genre d'initiatives, ce qui est très important. Il y a donc quelques alliances.

Les Européens ont adopté des méthodes plus radicales, comme offrir de l'héroïne aux toxicomanes, fournir des aiguilles neuves et des sites d'injection sécurisés. Les services de police collaborent à ces initiatives.

Dr Maté : À Vancouver, nous avons un site d'injection surveillé, que le gouvernement fédéral essaie, ce qui est regrettable à mon avis, de fermer. Le service de police local de Vancouver y est très favorable, alors que le service de police fédéral s'y oppose. Toutes les études montrent que ce genre de centre a des effets positifs sur le plan de la santé, de l'économie et du droit. Néanmoins, malgré toutes ces preuves, le gouvernement fédéral veut le fermer et la GRC souhaite la même chose.

Nous avons d'autres établissements d'atténuation des méfaits. Nous avons lancé récemment un projet à Vancouver qui consiste à fournir de l'héroïne ou de l'hydromorphone intraveineuse, qui est un opiacé synthétique. Cela a entraîné une diminution de la criminalité, atténué la dysfonctionnalité et renforcé la fonctionnalité.

C'est ce que montrent de nombreuses études effectuées en Europe. Il existe de nombreuses études qui montrent ce qui donne des résultats et ce qui n'en donne pas. Tout ce que je demande de

follow the evidence, follow the data, as Mr. Skinner quoted someone as saying. We have the evidence. It is not even controversial. The problem that stands in the way of applying the evidence is simply the attitudes that Mr. Skinner mentioned.

Senator Milne: If you have some of those studies available, Dr. Maté, we would like to receive them in order to study them.

Dr. Maté: I will be happy to send a sheaf of references.

Senator Milne: Thank you.

The Deputy Chair: Further to that, if there is anything you want to provide us with later with regard to what we have discussed this morning, please send it to our clerk.

Dr. Maté: Mr. Chairman, I would be pleased to leave you a copy of my book, for one thing, if anyone wishes to read it. It contains all the references, including the scientific literature.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Senator Banks: I am not a permanent member of this committee, so I have not heard the previous evidence on this bill. I am substituting, unfortunately, because of the subject you just spoke on, Dr. Maté, for Senator Campbell, who knows a lot about what you have just spoken about. I do not.

We all admire what you do and the commitment you have made to work where you do. The environment in which you work is not, you will agree, a universal one. In fact, you said yourself that it is distinct in some respects. I believe you said it might have the highest concentration of drug users in North America.

I will argue that all generalities are false, including the one that says there is no choice involved here or that this is always a disease. I think it is a little bit of both. I suggest that sometimes it is a matter of choice.

Sometimes people who become drug addicts have not had those terrible things that you talk about having happened in people's pasts. I know some of them, and I suggest that if it is possible, as in the case of several of my friends who have previously been what would reasonably be described as junkies, they have ceased to be junkies as a matter of choice, then there was a matter of choice at the other end, too. There are people who, despite the information that is readily available and despite having not been abused as children and not having had dysfunctional childhoods, become drug addicts for other reasons. They may be in the minority, but they become drug addicts.

It is not possible to argue that everyone in our society does not understand that it is a bad idea the first time to stick a needle in one's arm and shoot up heroin. No one can say, "I did not know that. I thought it was harmless." That is just not on.

ma profession, la profession médicale, de la société en général et du système judiciaire en particulier, est d'agir conformément aux données scientifiques, d'appliquer ces données, comme le disait quelqu'un que M. Skinner a cité. Nous disposons de ces données. Elles ne sont même pas controversées. Le seul obstacle dans la mise en œuvre de ces données est simplement les attitudes dont a parlé M. Skinner.

Le sénateur Milne : Si vous avez ces études, docteur Maté, nous aimerions les obtenir pour les examiner.

Dr Maté : Je serais heureux de vous envoyer une liste de références.

Le sénateur Milne : Merci.

Le vice-président : En outre, si vous avez des choses que vous voulez nous transmettre au sujet des questions que nous avons examinées ce matin, je vous invite à les envoyer à notre greffière.

Dr Maté : Monsieur le président, je me ferais un plaisir de vous laisser un exemplaire de mon livre, au cas où quelqu'un voudrait le lire. Il contient toutes les références, y compris les études scientifiques.

Le vice-président : Je vous remercie.

Le sénateur Banks : Je ne suis pas un membre permanent du comité, et je n'ai donc pas entendu les témoignages précédents au sujet de ce projet de loi. Je remplace le sénateur Campbell, qui connaît bien le sujet dont vous avez parlé, docteur Maté. Ce n'est pas mon cas.

Nous admirons tous ce que vous faites et les efforts que vous avez déployés dans votre travail. L'environnement dans lequel vous travaillez n'est pas, vous le reconnaîtrez certainement, courant. En fait, vous avez dit vous-même qu'il était différent sur certains aspects. Je crois que vous avez dit que c'est là que se trouvait peut-être le plus grand nombre de toxicomanes en Amérique du Nord.

J'estime que les affirmations générales sont toutes fausses, y compris celles qui consistent à dire ici qu'il n'y a aucun choix ou que la toxicomanie est toujours une maladie. Je pense que c'est un peu des deux. J'estime que c'est parfois une question de choix.

Il y a des gens qui sont devenus des toxicomanes et qui n'ont pas vécu toutes les choses horribles dont vous avez parlé; j'en connais quelques-uns et je dirais, si vous me le permettez que, comme cela a été le cas de plusieurs de mes amis, qui ont déjà été ce que l'on pourrait qualifier des drogués, certains ont cessé de l'être par choix, et je dirais donc que c'est également une question de choix. Il y a des gens qui, malgré l'information à laquelle ils peuvent facilement avoir accès et même s'ils n'ont pas été maltraités lorsqu'ils étaient enfants ou qu'ils n'ont pas eu d'enfance dysfonctionnelle, deviennent des toxicomanes pour d'autres raisons. C'est peut-être une minorité, mais ils deviennent des toxicomanes.

Il n'est pas possible de soutenir qu'il y a, dans notre société, des personnes qui ne savent pas que ce n'est pas une bonne idée de se mettre une aiguille dans le bras et d'y introduire de l'héroïne. Personne ne peut dire : « Je ne le savais pas. Je pensais que ce n'était pas dangereux. » Ce n'est tout simplement pas la vérité.

Would you agree that there are drug addicts who are drug addicts because they at one time made a choice to try it?

By the way, I am unalterably opposed to this bill for reasons that have to do with nothing medical.

Dr. Maté: I appreciate that.

Senator Banks, I would like to say that what you say is music to my ears, but it is not in this particular case. First, you cannot argue with the evidence, including the study I quoted where there was a 4,600 per cent increase in the risk when the child had all those adverse experiences.

Senator Banks: Pardon me, but I did not say that those things are not true.

Dr. Maté: I know you did not.

Senator Banks: But there are people —

Dr. Maté: No, I understand exactly what you said. There is no question that the vast majority of hard core substance users had the trajectory I described.

As you say, there are some people you look at and they did not have those particular hardships. However, what you do find, and I have dealt with many of these people as well in my practice as a physician, while there may not have been overt trauma or abuse in those families, there was always some significant emotional loss and stress on the parents that particularly affected the development of a sensitive child.

That begins already in uterus. You can stress women when they are pregnant, or animals, and predict that their offspring will be more likely to have dysfunctions later on. Already the development starts happening. A study after 9/11 looked at women who were pregnant at the time and suffered post-traumatic stress disorder as a result of the World Trade Centre disaster. At one year of age, depending on which stage of pregnancy the women suffered the PTSD, those children had abnormal stress hormone levels. The high stress hormone levels are a risk factor for addiction, because addiction is one way of regulating stress.

In no case I have ever looked at of any kind of addiction to anything, whether it is the effect of substances or behaviours or legal or illegal drugs, did I find that they had had the emotional support that healthy development requires.

I am speaking as a parent as well, and as a workaholic father and as a workaholic physician. I know the kind of emotional losses my children experienced because I was not around for them. They were not abused, there was no trauma, but there was a lack of something they needed.

Admettez-vous que des gens sont devenus des toxicomanes parce qu'ils ont décidé, à un moment donné, d'essayer les drogues?

Je signale en passant que je suis totalement opposé à ce projet de loi pour des raisons qui n'ont rien de médicales.

Dr Maté : Très bien. Sénateur Banks, j'aimerais pouvoir dire que j'aime beaucoup ce que vous venez de dire, mais ce n'est pas le cas ici.

Premièrement, il n'est pas possible de contester les données scientifiques, y compris l'étude que j'ai citée qui a démontré une augmentation de 4 600 p. 100 des dangers que couraient les enfants qui avaient connu ces expériences négatives.

Le sénateur Banks : Excusez-moi, mais je n'ai pas dit que ces choses n'étaient pas vraies.

Dr Maté : Je sais que vous ne l'avez pas dit.

Le sénateur Banks : Mais il y a des gens —

Dr Maté : Non, je comprends très bien ce que vous dites. Il est incontestable que l'immense majorité des toxicomanes endurcis ont connu le parcours dont j'ai parlé.

Comme vous le dites, il y a des personnes qui n'ont pas connu ces difficultés particulières. Cependant, ce que vous constatez dans leur cas, et j'ai connu de nombreuses personnes de ce genre dans ma pratique de médecin, c'est qu'il n'y a pas eu, peut-être, de traumatisme grave ou de maltraitance dans la famille, mais il y a toujours eu une perte affective importante et un stress chez les parents qui ont influencé le développement d'un enfant sensible.

Cela commence déjà dans l'utérus. Il est possible de stresser les femmes lorsqu'elles sont enceintes, tout comme les animaux, et de prédire que leur rejeton risquera davantage que les autres d'être dysfonctionnel. Le développement de l'enfant est déjà commencé. Une étude effectuée après le 11 septembre a porté sur les femmes qui étaient enceintes à l'époque et qui ont souffert d'un trouble de stress post-traumatique à la suite de la catastrophe du World Trade Centre. À l'âge d'un an, selon l'étape de la grossesse des femmes qui ont souffert du TSPT, ces enfants avaient déjà des niveaux anormaux de l'hormone du stress.

Le fait d'avoir des taux élevés d'hormone du stress est un facteur de risque pour la toxicomanie, parce que celle-ci est une façon de contrôler le stress. Il n'y a pas un seul cas de dépendance à quoi que ce soit que j'ai examiné, qu'il s'agisse de l'effet de substances, de comportement, de drogues licites ou illicites, dans lequel le sujet examiné a bénéficié de l'appui émotif qui permet un développement harmonieux de l'être humain.

Je parle ici également en tant que parent, et en tant que bourreau de travail comme père et comme médecin. Je sais que mes enfants ont vécu des pertes affectives parce que je n'étais pas là pour m'occuper d'eux. Ils n'ont pas été maltraités, il n'y a pas eu de traumatisme, mais il leur a manqué quelque chose dont ils avaient besoin.

Then those children who are not well-connected to adults tend to connect heavily with their peer group. They may not have been abused, but once they get connected to the peer group, according to the research literature, they are much more likely to start using drugs. There is another book I have co-written on the influence of the peer group on child development, called *Hold On to Your Kids*. In short, I do not agree that these people did not suffer losses; they just may not have suffered the degree of loss that the bulk of substance abusing addicts have suffered.

This issue of choice is a question of how you understand human beings. Yes, on the trivial level, on the surface level there is a choice. I will put a needle into my arm. That is a choice you are making. People are not aware of what is driving that choice. People are not aware of their unconscious mechanisms, which are mostly responsible for the decisions they make.

Furthermore, not everyone who uses the drug will be addicted. Most people who try heroin will not be addicted to it. Most people who try cocaine, alcohol, tobacco, cigarettes will not become addicted. In some people who use that stuff, if there is susceptibility there, then the drug and the susceptibility will lead to the addiction.

This issue of choice, I do not agree that people make it. People do not make a free choice to be an addict. They may choose to try something at one time, but they do not choose to be an addict; nobody does.

Finally, the people who choose later on to give up their addiction, that is true, they do. Usually that is because they had some support in their lives. They have had some compassionate support. As I quoted earlier, only in the presence of compassion will people allow themselves to see the truth. The people who successfully make it are usually the ones who found some program, or some individual in their life, or some other support, to compassionately accompany them on their journey. It still was not a matter of their own individual strength. It took a lot of strength individually, but it was still based on that bio-psycho-social model of support.

With those comments, I would respond to yours.

Senator Banks: The last thing you said is certainly true.

Dr. Maté: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: We have heard all kinds of testimonies, from people who treat substance abuse, from people who are in the prison system at the administration level for prisons and penitentiaries, or who work in the judicial process and they all have different perspectives and different point of views. I think we are facing a complex problem which calls for a complex solution involving different actors and different systems. I am told that Senator Banks would like to pay tribute to you for the difficult

Ensuite, les enfants qui n'entretiennent pas de bonnes relations avec les adultes ont tendance à avoir des relations plus intenses avec leurs pairs. Ils n'ont pas été maltraités, mais lorsqu'ils se lient avec des pairs, d'après les études, ils ont davantage tendance à consommer des drogues. J'ai corédigé un autre livre sur l'influence des pairs sur le développement de l'enfant appelé, *Hold On to Your Kids* (Restez proche de vos enfants). En bref, je ne souscris pas à votre affirmation selon laquelle ces gens n'ont pas connu de pertes; ils n'ont peut-être pas souffert une perte aussi importante que la majorité des toxicomanes endurcis ont connue.

La question des choix dépend de la façon dont vous comprenez les êtres humains. Oui, à un niveau superficiel, on peut dire qu'il y a un choix. Si je mets une aiguille dans mon bras, c'est un choix que je fais. Mais les gens ne savent pas ce qui influence ce choix. Les gens ne sont pas conscients des mécanismes qui les poussent à prendre leurs décisions.

Il y a aussi le fait que tous ceux qui consomment de la drogue ne deviennent pas des toxicomanes. La plupart des gens qui essaient l'héroïne n'en deviendront pas dépendants. La plupart des gens qui essaient la cocaïne, l'alcool, le tabac, la cigarette n'en seront pas dépendants. Si certaines personnes utilisent ces substances et sont également vulnérables, alors la drogue et la vulnérabilité vont les amener à une toxicomanie.

Vous parlez de choix, mais je ne reconnais pas que les gens font des choix. Les gens ne décident pas librement de devenir toxicomanes. Ils ont peut-être décidé d'essayer quelque chose à un moment donné, mais ils n'ont pas choisi de devenir toxicomanes; personne ne le souhaite.

Enfin, il y a ceux qui décident plus tard de briser leur dépendance, cela est vrai, il y en a. Habituellement, c'est parce qu'ils ont bénéficié d'un soutien dans leur vie. Quelqu'un a essayé de les comprendre et a décidé de les soutenir. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les gens n'acceptent de voir la vérité qu'en présence de compassion. Les gens qui réussissent à s'en sortir sont habituellement ceux qui ont trouvé un programme, une personne, ou un autre soutien qui les ont aidés, avec compréhension, à le faire. Ce n'était pas une décision purement individuelle. Il a fallu beaucoup de force individuelle pour le faire, mais cette réussite repose quand même sur le modèle bio-psycho-social du soutien.

J'espère que ces commentaires répondent aux vôtres.

Le sénateur Banks : Votre dernière affirmation est certainement vraie.

Dr Maté : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Nous avons eu beaucoup de témoignages de toutes sortes, que ce soit des gens qui traitent la toxicomanie, qui sont dans le système carcéral au niveau de la gestion des prisons et des pénitenciers, qui sont dans le processus judiciaire avec différentes lunettes et différentes visions. Je pense qu'on fait face à un problème complexe et qui dit problème complexe dit solution complexe de différents intervenants et de différents milieux. On m'indique que le sénateur Banks aimerait

work that you do with people in the grip of — I won't say illness, because I want to follow the theory — this addiction and this is a great honour.

However, the question that comes to my mind comes from the comment you made about the fact that there was no evidence that putting people in jail reduces the crime rate. The Bill, as the Minister of Justice explained to us, is only a tool in a tool box that aims to solve the drug problem. I think you are an extraordinary tool to tackle drug problems, but there are other tools which must be used and this one targets specifically trafficking.

As this Bill targets traffic, and not necessarily drug addicts as such, at some point in their lives, those people have had access to drugs because beyond the biological process and the others, they have had access to drugs. Don't you think that targeting traffic and reducing accessibility, the people you deal with, who were young at some point, who have had an easy access to drugs, may have developed a habit because of that easy access, beyond the other family, biological and other contexts. Don't you think that by restricting access and tackling traffickers, we will solve the drug problem because we know it's not the only tool we have?

[English]

Dr. Maté: Thank you, senator, for your question. We have had 100 years of evidence on whether or not trying to interdict the supply of drugs through legal means actually works. The evidence from anywhere in the world is that it does not matter how drastic and draconian you make the legal situation; it simply does not interdict the supply of drugs.

There is a retired American judge, Judge Gray, in California, who said that trying to repeal the law of supply and demand is like trying to repeal the laws of gravity. You cannot do it. First of all, it is not a tool that works.

Second, as Mr. Skinner pointed out, the distinction between addict and supplier is a very murky one, especially at the street level. Because their stuff is illegal, they have to commit crime in order to get the money for it. One of the ways to get money is by selling drugs to one another and to other people. In fact, the illegality of it creates more traffic rather than diminishes it.

As for being one tool amongst others, Mr. Skinner mentioned the four-pillar strategy of harm reduction, prevention, treatment and law enforcement. From my perspective, senator, there are no four pillars in Canada. What we have is three toothpicks and one pillar.

In terms of the amount of money that is devoted to each of these areas, overwhelmingly it is the one that has been shown historically not to work, which is legal enforcement, and the others that have been shown to work are starved for support. It is a question, too, in a society — especially these days when we are

vous rendre hommage pour la difficulté du travail que vous effectuez avec les gens aux prises avec — je ne dirai pas maladie, on va tenir compte de la théorie — cette dépendance et c'est tout à votre honneur.

Par contre, la question qui me vient en tête fait part plus du commentaire que vous avez fait sur le fait qu'il n'y a pas de preuves, que le fait de mettre les gens en prison réduisait le taux de criminalité. Le projet de loi, comme le ministre de la Justice nous l'a expliqué, n'est qu'un outil parmi l'ensemble de la boîte à outils pour venir à bout de la problématique des drogues. Je pense que vous êtes un outil extraordinaire pour venir à bout des problèmes des drogues mais il y a d'autres outils qui doivent être utilisés et celui-là vise particulièrement le trafic.

Comme ce projet de loi vise le trafic, et non pas nécessairement les toxicomanes en tant que tels, à un moment donné dans la vie de ces gens, il y a eu une accessibilité à une drogue parce qu'au-delà du processus biologique et autres, il y a eu une accessibilité. Ne pensez-vous pas qu'en s'attaquant au trafic et en réduisant l'accessibilité, les gens qui étaient devant vous, qui étaient jeunes à un moment donné, qui ont eu un accès facile, ont pu développer et tomber dans la drogue en raison de la facilité d'accès, au-delà des autres contextes familiaux, biologiques, et ainsi de suite. Ne pensez-vous pas qu'en réduisant l'accès et en s'attaquant au trafic, on ne règlera pas le problème de la drogue en s'entendant sur le fait que ce n'est pas le seul outil?

[Traduction]

Dr Maté : Merci, sénateur, d'avoir posé cette question. Nous avons plus d'un siècle de données scientifiques sur la question de savoir si l'interdiction de l'offre de drogues par des moyens juridiques est efficace. Les données proviennent du monde entier et montrent que peu importe que la situation juridique soit radicale et draconienne, elle ne peut interdire l'offre de drogues.

Il y a un juge américain à la retraite, le juge Gray, en Californie, qui a déclaré qu'essayer d'abroger la loi de l'offre et de la demande revenait un peu à vouloir abroger la loi de la gravité. Cela est impossible. Premièrement, ce n'est pas un outil efficace.

Deuxièmement, comme M. Skinner l'a fait remarquer, la différence que l'on fait entre toxicomane et fournisseur de drogues est une différence très ténue, en particulier, dans la rue. Étant donné que la substance est illégale, les toxicomanes doivent commettre un crime pour obtenir l'argent pour l'acheter. Une des façons d'obtenir de l'argent est de vendre des drogues à une autre personne. En fait, l'illégalité des drogues ne fait que multiplier les activités du trafic au lieu de les diminuer.

Quant à savoir s'il s'agit là d'un outil parmi d'autres, M. Skinner a parlé des quatre piliers de la stratégie, la réduction des méfaits, la prévention, le traitement et l'application de la loi. De mon point de vue, sénateur, il n'y a pas quatre piliers au Canada. Nous avons trois allumettes et un pilier.

Pour ce qui est des sommes qui sont consacrées à chacun de ces secteurs, il est évident que c'est celui dont il est démontré qu'il ne donne aucun résultat, à savoir l'application de la loi, qui est choisi et que ceux dont il est démontré qu'ils donnent de bons résultats n'obtiennent pratiquement aucun d'appui financier. Il y a aussi le

very conscious of finite economic resources available for social programs — of where we put the energy and finances. I am saying we are putting them into the wrong effort, based on all the evidence.

By the way, I appreciate the intention. There is no question that the intention behind the law is to stop a terrible thing from happening. I do not question the motivation of the minister or the governing party or anybody who supports the legislation, but I am saying that the evidence is just not there to support it.

Mr. Skinner: I want to say that the intention seems clear, but when you look at it, really this becomes a tool. In law enforcement I think the low-hanging fruit are the people living on the street. Law enforcement already is pretty good at getting those individuals, and the logic of a mandatory minimum sentence is we do not care about the circumstances. If we get you, we will really hammer you with this and you will have a serious penalty.

It seems to me that, in a way, the logic of that could only be directed at people on the street. If we were fortunate enough actually to arrest somebody really high in that system, I would imagine the legal penalties that would come to them would be huge if we could describe their involvement in these activities.

That is my concern. This good intention will have an unintended negative effect of further creating punishments directed towards the more vulnerable people in our society who are already highly policed in this area, and they do not have the supports they need in the other three pillars, as Dr. Maté said.

If you look at the seizure data from the RCMP — just the quantities of drugs that are seized every year — over 90 per cent of the seizure data is about cannabis. The amount of policing that is successfully directed against drugs like cocaine, heroin, crystal meth and ecstasy is trivial by comparison. The magnitude is more than 90 per cent cannabis seizures.

That also paints a disturbing picture, because the profile of cannabis use in Canada is very extensive. It is now approaching tobacco in terms of the annual prevalence of use. I think something like 17 per cent of Canadians admit to smoking cannabis in the past year. Again, what are we doing with these policies, and what will be the directions of police enforcement? That is where we need to be worried.

The intention is really sound. Again, I am hopeful that there are more mature ways, if you will, that we could actually have more collaborative relationships between the four pillars and be working more successfully on these things, but this approach has a long history to it, and really the evidence is just against it.

fait que dans une société — en particulier de nos jours, où nous sommes particulièrement conscients du caractère fini des ressources financières que l'on peut affecter aux programmes sociaux — il faut décider où placer énergies et notre argent. Je dis que nous avons choisi la mauvaise direction, comme toutes les données scientifiques le démontrent.

Entre parenthèses, je mentionnerais que l'intention est très bonne. Il est incontestable que l'intention à la base de la loi est d'empêcher une chose horrible de se produire. Je ne remets pas du tout en doute la motivation du ministre, celle du parti au gouvernement ni des personnes qui appuient la législation, je dis simplement qu'elle ne repose pas sur aucune donnée scientifique.

M. Skinner : Je tiens à dire que l'intention semble être très claire, mais lorsque vous y réfléchissez, vous voyez qu'il s'agit d'un outil. Dans le domaine de l'application de la loi, il est facile de s'attaquer aux personnes qui vivent dans la rue. Les services d'application de la loi réussissent déjà très bien à contrôler ces personnes et la logique derrière les peines minimales obligatoires est que nous ne nous soucions absolument pas des circonstances. Si nous vous arrêtons, nous allons vraiment vous punir et vous allez subir une peine très lourde.

Il me semble que, d'une certaine façon, cette loi va uniquement cibler les personnes de la rue. Si nous réussissions à, effectivement, arrêter une personne qui se trouve à la tête de ce système, j'imagine que les sanctions juridiques qui lui seraient imposées seraient considérables, si nous pouvions démontrer son implication dans ces activités.

Voilà ce qui m'inquiète. Cette excellente intention va avoir un effet négatif imprévu, à savoir punir davantage les membres de la société qui sont les plus vulnérables, qui sont déjà très surveillés par la police dans ce domaine, et qui n'ont pas les soutiens dont ils ont besoin, les trois piliers, dont a parlé le Dr Maté.

D'après les données de la GRC relatives aux saisies — simplement les quantités de drogues qui sont saisies annuellement — plus de 90 p. 100 des saisies concernent le cannabis. Les activités policières exercées avec succès contre des drogues comme la cocaïne, l'héroïne, la métamphétamine et l'ecstasy sont minimales par comparaison. Le cannabis représente plus de 90 p. 100 de toutes les saisies.

Cela donne également une image troublante, parce que la consommation de cannabis est très courante au Canada. Elle se rapproche, à l'heure actuelle, de celle du tabac, pour ce qui est de la consommation annuelle. Je crois qu'il y a environ 17 p. 100 des Canadiens qui ont admis avoir fumé du cannabis l'année dernière. Encore une fois, qu'allons-nous faire avec ces politiques et quelles seront les orientations des services de police? Ce sont là les aspects qui devraient nous inquiéter.

L'intention est vraiment très bonne. Encore une fois, j'espère que l'on pourra trouver des méthodes plus sages, si je peux m'exprimer ainsi, qui introduiraient un meilleur équilibre entre les quatre piliers et que nous pourrions travailler mieux sur ces choses, mais cette méthode existe depuis longtemps, mais il demeure qu'elle va à l'encontre des données scientifiques.

[Translation]

Senator Carignan: As far as treating drug addiction, having had somebody in my family that was addicted, I have realized that it is almost impossible to treat somebody who does not want to be treated.

How can we help that person accept to be treated? You have talked about the case of Peter, which was interesting. He has taken his decision after being sent in jail a few times, after having met people, having had support services in the prison. Maybe that Peter would not have taken this decision if he had not been sent in prison, if he had not met some people who, through an intellectual process, helped him decide he needed a treatment. Could we not use our prisons not only for long term incarceration, but to help people withdraw from drugs, having access to support and help and get those persons to choose treatment? Could it not be a positive aspect of prisons?

[English]

Dr. Maté: It is certainly true that some people choose, at some point, to undertake a path of recovery. The question is what conditions are needed to encourage that choice. There is no evidence that harsh punishment is the way; it is usually the opposite.

The Catholic monk Thomas Merton wrote that before people can believe in victory they have to have a taste of victory. What that means in this context is that they have to experience support and compassion. Then they are much more likely to choose their recovery path.

If negative consequences led people to choose recovery, I would not have any patients in the Downtown Eastside, because one could not function and exist in a more harassed, troubled and deprived way than the people who live on the streets of Vancouver do. It is still not enough to force them to give it up. It is precisely because the conditions for support are lacking.

It is true that when my patients return from prison they have put on weight and they look healthier. They may have gone through a very difficult period of withdrawal, but they had decent food and a warm place to sleep. They were not out there in the streets so they actually look better. Very quickly they relapse, because the fundamental issues have never been addressed.

It might be nice to say there was actually a decent treatment and support program in prison, but that is not on. It is just not what happens. What happens is that people are jailed under increasingly crowded conditions with other criminals, and it is a very harsh place to live. I do not know where it exists, this place where people are getting the support they need in jail.

[Français]

Le sénateur Carignan : Au niveau du traitement de la toxicomanie, pour avoir eu de la famille qui a été aux prises par la dépendance, j'ai pu réaliser que le traitement était quasi impossible si la personne ne prenait pas sur elle de prendre la décision de se faire traiter.

Comment peut-on travailler sur la personne afin qu'elle prenne une décision? Vous avez parlé de l'exemple de Peter, qui était intéressant. Il a pris sa décision après être allé en prison quelques fois, après avoir rencontré des gens, avoir eu des services de soutien à l'intérieur de la prison. Peut-être Peter n'aurait pas pris cette décision s'il n'avait pas eu ce passage obligé en prison, après la rencontre de certaines personnes qui l'ont amené à un processus intellectuel pour décider de se faire traiter. Est-ce qu'on ne peut pas utiliser la prison comme non pas seulement jeter la clé, mais aussi mettre la personne dans un état de sobriété où elle pourra avoir accès à des soutiens, à de l'aide pour l'amener à prendre cette décision à être traitée? Est-ce que cela ne peut pas être un aspect positif de la prison?

[Traduction]

Dr Maté : Il est effectivement vrai que certaines personnes décident à un moment donné d'essayer de s'en sortir. La question est de savoir quelles sont les conditions qu'il convient d'instaurer pour les inciter à faire ce choix. Rien n'indique que les punitions sévères soient la solution; c'est habituellement le contraire.

Le moine catholique, Thomas Merton, a écrit qu'avant que les gens ne puissent croire à la possibilité d'une victoire, ils doivent en avoir eu un avant-goût. Dans ce contexte, cela veut dire que ces personnes doivent d'abord bénéficier d'un soutien et de compassion. Elles auront alors beaucoup plus tendance à décider de se rétablir.

Si les conséquences négatives amenaient les gens à essayer de guérir, je n'aurais plus de patients dans le Downtown Eastside, parce qu'il n'existe pas d'endroit au monde où ces personnes sont autant harcelées, bousculées et privées de tout, que celles qui vivent dans les rues de Vancouver. Cela ne suffit pas à les amener à renoncer aux drogues. C'est précisément parce qu'elles ne bénéficient d'aucun soutien dans ces conditions.

Il est vrai que, lorsque mes patients reviennent de prison, ils ont pris du poids et ils ont l'air en meilleure santé. Ils sont peut-être passés par une période de sevrage, mais ils ont eu accès à une nourriture saine et à un endroit chaud pour dormir. Ils ne vivaient pas dans la rue de sorte qu'ils ont l'air en meilleure santé. Ils rechutent toutefois très rapidement, parce que leurs problèmes fondamentaux n'ont pas été réglés.

J'aimerais bien pouvoir dire qu'il existe effectivement des programmes de soutien et de traitement appropriés dans les prisons, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas ce qui se passe. Les gens sont en fait emprisonnés dans des locaux surpeuplés avec d'autres criminels, et il n'est pas facile d'y survivre. Je ne sais pas s'il existe un établissement où les détenus obtiennent le soutien dont ils ont besoin en prison.

Even then, the issue would not be longer or harsher sentences. The issue would be providing them with support. There is nothing to be said on the punitive side — no evidence in favour of it. It just does not work.

Mr. Skinner: If I could make a comment as well. We run programming where people are mandatory clients, if you will, and they do very well. This area is in the domain of employee assistance programming, where people have basically run out of everything from the employer's point of view, and they could fire this person. However, if you have a substance abuse problem or a mental health problem and you get treatment, we will hold your job for you. Under those conditions, people go into treatment, often begrudgingly and resentfully, but they do well. They do as well as people who are volitional or voluntarily in treatment. We have examples of where mandated treatment works well. That is interesting to me. How can we do so well there and so poorly in the other mandated circumstance in the criminal justice system?

This may touch on Dr. Maté's quote. With respect to these employee assistance programs, people are motivated because they have something to lose. They do not want to lose their jobs, but there is also other stuff they stand to lose because it is humiliating to lose your job in this way. In addition, there is a part of these individuals you can reactivate. They have a desire to do well and be exemplary to their family and friends. If you can get that motivation going, you can turn it around.

It matters not very much to me when someone comes into treatment. I want to know their motivational level, but I will take all comers into treatment. You can work with that effectively. The evidence in employee mandated treatment programs like this is high.

The Correctional Service of Canada has some very good best practices programs. In many ways, with respect to people who get into those programs, the problem is not the jail; the problem is what happens when they are returned to the community, where there is not enough uptake and support.

There are ways to use situations benignly, but sometimes the situation is actually that people are not being supported in human environments, such that the basic conditions of life are difficult. I hear some of my colleagues in correctional services say that an important program they have is literacy training, and the budget for that is getting squeezed. With respect to many people in jail, we have to realize what we are talking about here: they do not know how to read and write, and you want them to get a job. Jail is a great opportunity to get people literate, and there are people who want these services. The issues are what are the design, the investment, the goal and the strategy. If people have to be in jail, by all means, have the compassion of humane logic and see them

Même dans ce cas, il ne s'agirait pas d'imposer des peines plus longues ou plus sévères. Il faudrait leur fournir un soutien. Il n'y a rien qui justifie la méthode punitive — il n'y a aucune donnée scientifique qui la justifie. Cela ne fonctionne tout simplement pas.

M. Skinner : J'aimerais faire aussi un commentaire. Nous offrons des programmes auxquels nos clients sont obligés de participer et ils obtiennent de bons résultats. Il s'agit des programmes d'aide à l'emploi, pour les personnes qui, du point de vue de l'employeur, n'ont plus rien à offrir, et qu'il est prêt à congédier. Avec ce programme, l'employeur va toutefois préserver l'emploi de ces personnes qui ont un problème de toxicomanie ou de santé mentale et qui sont prêtes à se faire traiter. Dans ces conditions, les gens se font traiter, parfois avec réticence ou à contrecœur, mais ils réussissent bien. Ils réussissent aussi bien que les personnes qui participent volontairement à un traitement. Nous avons donc des exemples de traitement obligatoire qui donne de bons résultats. Je trouve cela intéressant. Comment se fait-il que cela fonctionne aussi bien dans ce cas et si mal dans les autres programmes obligatoires offerts dans le système de justice pénale?

Cela est peut-être lié à la citation qu'a donnée le Dr Maté. En ce qui concerne les programmes d'aide aux employés, les gens sont motivés parce qu'ils ont quelque chose à perdre. Ils ne veulent pas perdre leur emploi, mais ils risquent également de perdre autre chose, parce qu'il est humiliant de perdre son emploi de cette façon. De plus, il y a le fait qu'il est possible de motiver ces personnes. Elles veulent bien faire et être un exemple pour leur famille et leurs amis. Lorsqu'on arrive à les motiver, cela peut changer beaucoup de choses.

Cet aspect ne me préoccupe pas trop lorsque j'accueille quelqu'un dans un programme de traitement. Je veux savoir quel est son niveau de motivation, mais j'accepte tous ceux qui veulent se faire traiter. Il est possible de travailler efficacement dans ce contexte. Les programmes de traitement obligatoire des employés donnent de bons résultats, selon les études.

Le Service correctionnel du Canada a quelques programmes qui sont excellents. Sous bien des aspects, le problème ne vient pas du fait que les personnes qui participent à ces programmes sont en prison; les problèmes commencent lorsqu'ils retournent dans la société, sans avoir accès à suffisamment de soutien et d'aide.

Il est possible d'exploiter efficacement les situations, mais il arrive souvent qu'en fait, ces personnes ne bénéficient pas d'un environnement attentif, de sorte qu'ils ont même du mal à subvenir à leurs besoins essentiels. Il y a des collègues des services correctionnels qui m'ont dit qu'ils avaient un programme important, l'alphabetisation, mais que le budget qui lui était consacré avait été réduit. Il faut savoir que la plupart des gens qui se retrouvent en prison ne savent ni lire ni écrire et les responsables veulent qu'ils se trouvent un travail. Le milieu carcéral leur offre la possibilité d'alphabetiser ces personnes et il y a des gens qui souhaitent obtenir ces services. Il faut travailler sur la conception, l'investissement, l'objectif et la stratégie du

as individuals with rehabilitative potential. Invest in that rather than looking at the amount of time they will be locked up. The evidence is that you will see a difference when you do that.

The other thing that needs to happen more is that the link between the service provision of people in institutions and the community must be made tighter. There must be a seamless plan so that when people get back on the street, the uptake is important. Many people recidivate or relapse to drugs within the first 30 days. It is just that simple and that dramatic a problem.

With respect to those transitional periods, we know they are the high-risk periods and we know there are strategies that would be more effective. There are ways we could do this smarter. I appreciate your bringing up this point.

Dr. Maté: You speak about the “correctional” service. What an irony that word is, because if you look at the roots of the language, to correct something means to make something right. The people who end up under the wing of the correctional service are people whose lives have been severely troubled, according to all the evidence.

Corrections would be an opportunity to make it right, but we do not do that. We confuse punishment with making right. The correctional service ought to be called the punitive service, which is a more accurate description of what, for the most part, it does. It is not because correctional services do not have the potential; they do not have the understanding, the funds and the support. That is not how it works. I would very much like to see a “correctional” service; we could use one.

Senator Wallace: Thank you very much for your presentations. When I listen to what you have said, it is obvious that your focus is on drug use and addiction. You have lived the life of that, and you know the reality of it. As with all of this, we commend you for what you do. For those of us who are not involved with those problems, thank heavens, because you have seen what it brings to families and society. It is the worst.

To draw this discussion back to Bill C-15, Bill C-15 is focused on drug trafficking and drug production, with a particular emphasis on organized crime. For all of us as legislators, the whole drug trade and drug situation is a difficult one to find magic answers for. We are trying to make incremental improvements.

My understanding is that the direction of Bill C-15 is to attempt to improve the current situation so that we will create communities and a social environment where those who do not have addictions today and are not subject to drug use will not find themselves drawn into the web.

programme. S’il faut envoyer des gens en prison, il faudrait au moins faire preuve de compassion à leur endroit et les considérer comme des personnes qui peuvent se réadapter. C’est dans cela qu’il faut investir plutôt que de réfléchir à la durée de leur emprisonnement. Les études montrent que ce genre de choses donne de bons résultats.

Il y a un autre aspect qu’il faudrait améliorer; il faut renforcer le lien entre les services offerts aux détenus et la collectivité. Il faut que ces programmes soient intégrés de façon à ce que, lorsque les gens sont libérés, ils soient motivés à y participer. Les gens récidivent ou font une rechute dans les 30 jours qui suivent leur libération. C’est le plus fréquent et c’est un problème grave.

Pour ce qui est de ces périodes de transition, nous savons que ce sont des périodes à très haut risque et nous savons qu’il existe des stratégies efficaces. Nous pourrions mieux faire les choses dans ce domaine. Je suis heureux que vous ayez soulevé ce point.

Dr Maté : Vous parlez de service « correctionnel ». Il est ironique d’utiliser ce mot, parce que si vous regardez l’étymologie, corriger quelque chose veut dire corriger les défauts. Les gens qui sont pris en charge par le service correctionnel sont des personnes qui ont vécu des vies très difficiles, d’après toutes les études. Le Service correctionnel devrait avoir pour but de corriger cette situation, mais ce n’est pas ce qu’il fait. Il pense que corriger veut dire punir.

Le Service correctionnel devrait s’appeler le service punitif, ce qui décrirait mieux ce qu’il fait. Ce n’est pas parce que le Service correctionnel n’offre pas des possibilités aux détenus, mais il n’a pas la compréhension nécessaire, ni les fonds ni l’appui. Ce n’est pas de cette façon qu’il fonctionne. J’aimerais beaucoup voir un véritable service « correctionnel »; cela serait utile.

Le sénateur Wallace : Merci pour vos exposés. J’ai écouté ce que vous avez dit, et il est évident que vous vous intéressez surtout à la consommation de drogues et à la toxicomanie. Vous connaissez la vie de ces gens et vous connaissez leur réalité. Comme pour tout ceci, nous vous félicitons pour le travail que vous accomplissez. Pour ceux d’entre nous qui ne sont pas confrontés à ces problèmes, nous disons merci, parce que vous savez ce que cela apporte aux familles et à la société. C’est la pire des choses.

Pour ramener cette discussion sur le projet de loi C-15, je dirais que ce projet C-15 est axé sur le trafic et la production de drogues, et insiste particulièrement sur le crime organisé. Il n’est pas facile pour nous, les législateurs, de trouver une solution magique au phénomène du commerce des drogues et du monde des drogues. Nous essayons d’apporter des améliorations progressives.

D’après ce que j’ai compris, le projet de loi C-15 a pour objectif d’essayer d’améliorer la situation actuelle en créant des collectivités et un environnement social où ceux qui ne sont pas toxicomanes aujourd’hui et ne consomment pas de drogues à l’heure actuelle, ne tomberont pas dans ce piège.

For example, yesterday Mayor Fassbender from Langley, British Columbia, spoke about the realities of drug production in his community and of houses that were used for drug production — marijuana production — going up in flames, battles between rival drug gangs, weapons involved in that and the harm and fear it creates for communities. He literally pleaded with us to do something about it because the current system is not coming close to curbing that kind of activity.

Similarly — and all of us as parents could relate to this — we do not want our youth in situations where drugs are being pushed on them. In civilization today, I know that is difficult to achieve. For that reason, Bill C-15 would create stiffer penalties for drug pushers who are in and near schools and influencing our children.

I say all of that as a backdrop. To a large extent, you are dealing with the drug addiction problem after it has happened, but we as legislators have a responsibility to try to prevent, as best we can, others from being drawn into the system and into those issues.

Dr. Maté, would you not agree that doing everything that can be done to curb drug trafficking and production in our communities is a worthy goal? We can debate how perhaps that can be achieved, but would you not agree it is a worthy goal and is in fact the main focus of Bill C-15?

Dr. Maté: You and I would agree on the goals. It is not a question of divergent goals here but a question of how to get there. In my profession, at least, there is a demand that what we do is based on evidence. I would like to see that applied to your profession as well, which is to say the political world.

If you look at the evidence, what is being suggested here has been tried elsewhere. It was not a creation of some Canadian genius who came up with more punitive and restrictive laws. This has been tried elsewhere in the world. The United States right now is backtracking from it because the jails are overcrowded. With respect to California jails, instead of exercising people, the gyms are now housing three-level bunks. They have run out of jail space in the United States. In California, they have been desperate to let people out of their jails within the last couple of months. Because of the mandatory sentencing regulations, their jails have been overflowing, crowded and unhealthy. Why do we not learn from the example of our neighbour to the south? I forget the exact figures, but the United States has something like 5 per cent of the world's population and 25 per cent of the world's jail population. Those are the statistics, something like that. I will have to look up the exact figures, but it is in that range.

We have their evidence. I understand the frustration and anguish of the Mayor of Langley and the frustration, fear and anxiety of all parents, but there is a difference between the

Par exemple, hier, le maire Fassbender de Langley, en Colombie-Britannique, a parlé du phénomène de la culture des drogues dans sa collectivité, des maisons qui étaient utilisées pour la production des drogues — la culture de la marijuana — et qui étaient incendiées, des luttes entre des gangs rivales, des armes utilisées ainsi que la crainte et les dommages que cela cause aux collectivités. Il nous a littéralement priés de faire quelque chose à ce sujet, parce que le système actuel est tout à fait incapable de contrôler ce genre d'activités.

Parallèlement — et ceux d'entre nous qui sont parents le comprendront très bien — nous ne voulons pas que nos jeunes se retrouvent dans des endroits où on leur vend des drogues. Dans notre société actuelle, je sais que cela est difficile. C'est la raison pour laquelle le projet de loi C-15 prévoit des peines plus sévères pour les vendeurs de drogues qui font ce commerce dans les écoles ou à proximité et influencent nos enfants.

Je vous décris là le contexte. Vous vous occupez principalement des problèmes liés à la toxicomanie une fois qu'ils sont apparus, mais nous, les législateurs, avons la responsabilité d'essayer d'empêcher, le mieux que nous pouvons, que des personnes soient attirées dans ce système et connaissent ces problèmes.

Docteur Maté, n'êtes-vous pas prêt à admettre que faire tout ce que nous pouvons pour empêcher le trafic de drogues et la production de drogues dans nos collectivités est un objectif louable? Nous pourrions peut-être avoir une discussion sur les façons d'y parvenir, mais reconnaissez-vous que c'est là un but louable et que c'est en fait le principal objectif du projet de loi C-15?

Dr Maté : Vous et moi, nous nous entendons sur les buts; il ne s'agit pas ici de buts divergents, mais des façons d'atteindre ces objectifs. Dans ma profession, au moins, nous sommes obligés d'agir en fonction des données scientifiques. J'aimerais que votre profession, c'est-à-dire le monde politique, soit également obligée d'agir de cette façon.

Si vous prenez les études, vous constaterez que ce qui est proposé ici a déjà été essayé ailleurs. Ce n'est pas un génie canadien qui a eu tout à coup l'idée de proposer des lois plus sévères et plus restrictives. Cela a déjà été essayé ailleurs dans le monde. À l'heure actuelle, les États-Unis font marche arrière, parce que leurs prisons sont surpeuplées. Pour ce qui est des prisons en Californie, les gymnases ne servent plus à faire de l'exercice, mais ils contiennent maintenant des lits superposés sur trois niveaux. Il n'y a pas suffisamment de locaux carcéraux aux États-Unis. En Californie, cela fait quelques mois qu'ils essaient par tous les moyens de libérer des détenus. C'est à cause des peines obligatoires que leurs prisons débordent, sont surpeuplées et malsaines. Pourquoi est-ce que nous ne tirons pas les leçons de ce que fait notre voisin du Sud? Je ne me souviens pas très bien des chiffres exacts, mais les États-Unis représentent cinq pour cent environ de la population mondiale, mais 25 p. 100 de la population carcérale mondiale. Ce sont là les statistiques, quelques peu approximatives. Il faudrait que je cherche les chiffres exacts, mais c'est dans cet ordre de grandeur.

Nous avons accès aux études qu'ils ont effectuées. Je comprends la frustration et les craintes du maire de Langley, la frustration, la crainte et l'angoisse de tous les parents, mais il y a

emotive response — such as let us do something, let us control these people — and evidence. The emotive response is the natural human response. We all respond that way. I respond that way in a crisis. That is a natural human tendency, but that is not a basis to put a policy on. Policy needs to be based on evidence. If there is one iota of evidence supporting the provisions of this bill, I would love to see it.

Our desire to make a difference and our frustration at the deprivations that addiction imposes on our society and our young people should not lead us to wrong decisions.

Finally, when it comes to prevention, as I point out in this book, the prevention of addiction needs to begin in the crib. It needs to begin at the first prenatal visit, where we support families, young children and young mothers, particularly the troubled families. Those are the kids drawn to drug use. If they are drawn to drug use, it does not matter how difficult you make it, they will find their drugs. People historically, everywhere, always have. As much as we would like to believe otherwise, it just does not work. To interdict the supply of drugs when the demand for it is there does not work.

There are many things we can do on social, civic, public, municipal, provincial and federal levels, and I would be in favour of many programs that would help support our mutually shared goal here, but I cannot agree with you on the implications of this law. The intention is one thing; the impact is something else entirely. I am predicting right now that 15 years from now, if I am still alive, we can come back and look at this law and see what it has done, and it will have done nothing but harm to the very goals you are committed to.

Senator Wallace: I would agree with you that laws should not be based on emotion. There has to be a solid basis for it. Some of the evidence we have heard, on a community basis, is that communities that have taken tougher sanctions against drug production in their communities have seen a marked improvement. Those examples are in British Columbia.

Dr. Maté: That is true. I am sorry to interrupt, but what happens is that those people, instead of being in Langley, are in the Downtown Eastside. Now let me talk about the problem of the Downtown Eastside. The problem is not the Downtown Eastside but Canada. We need decent treatment, prevention and harm reduction programs across the country. It is easy enough for small communities to say, “Not in my backyard,” and to make it hard for drug addicts and petty dealers and force them out, but they do not disappear off the face of the earth. They move elsewhere, and then I get to treat them in the Downtown Eastside

une différence entre une réaction émotive — comme se dire, faisons quelque chose, empêchons ces gens de nuire — et les preuves scientifiques. La réaction émotive est une réponse humaine normale. Nous réagissons tous de cette façon. Je réagis de cette façon en cas d'urgence. C'est une tendance humaine naturelle, mais ce n'est pas une bonne base pour élaborer une politique. Il faut qu'une politique soit fondée sur des données scientifiques. S'il existe une seule donnée favorable aux dispositions de ce projet de loi, j'aimerais beaucoup en prendre connaissance.

Notre désir d'agir et notre frustration à l'égard des difficultés que la toxicomanie impose à notre société et à nos jeunes ne devraient pas nous amener à prendre de mauvaises décisions.

Enfin, pour ce qui est de la prévention, comme je le fais remarquer dans ce livre, la prévention de la toxicomanie commence au berceau. Cela doit commencer à la première visite prénatale, pour que nous accordions de l'aide aux familles, aux jeunes enfants et aux jeunes mères, en particulier aux familles en difficulté. Ce sont ces enfants qui sont attirés par la consommation des drogues. S'ils sont attirés par la consommation des drogues, peu importe que vous placiez des obstacles dans leur quête, ils vont trouver ces drogues. Historiquement, les gens l'ont toujours fait et dans tous les pays. Je sais bien que nous aimerions croire le contraire, mais cela ne fonctionne pas. Interdire l'offre des drogues, lorsqu'il y a une demande, ne peut être efficace.

Nous pouvons faire beaucoup de choses sur le plan social, civique, public, municipal, provincial et fédéral, et je serais en faveur des nombreux programmes qui permettraient de réaliser l'objectif que nous partageons ici, mais je ne peux souscrire à ce que vous affirmez au sujet des répercussions de ce projet de loi. L'intention est une chose; les répercussions sont quelque chose de complètement différent. Je peux vous dire aujourd'hui que dans 15 ans, si je vis toujours, nous pourrions revenir, examiner cette loi et ses résultats et vous constaterez qu'elle a eu en réalité, un effet contraire aux objectifs que vous vous êtes donnés.

Le sénateur Wallace : Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que les lois ne devraient pas être basées sur les émotions. Elles doivent reposer sur un fondement solide. Nous avons entendu des témoignages qui indiquent que les collectivités qui ont pris des mesures sévères contre la culture des drogues sur leur territoire ont vu une amélioration sensible. Ces exemples viennent de la Colombie-Britannique.

Dr Maté : C'est exact. Excusez-moi de vous interrompre, mais ce qui se passe, c'est que ces personnes, au lieu de se trouver à Langley, se retrouvent dans le Downtown Eastside. Je peux vous parler du problème de Downtown Eastside. Le problème ne vient pas de Downtown Eastside mais du Canada. Nous avons besoin de bons programmes de traitement, de prévention et de réduction des méfaits dans l'ensemble du territoire. Il est facile pour une petite collectivité de dire « Pas dans ma cour », et de faire la vie dure aux toxicomanes et aux petits vendeurs pour les obliger à quitter la commune, mais ils ne vont pas disparaître

of Vancouver, and everyone says, “What will we do about the Downtown Eastside?” What creates the Downtown Eastside is Langley putting in harsh programs.

Senator Wallace: Let us for a moment focus it on organized crime, which has major tentacles into the drug trade. Do I take from your comments then that the battle is lost, and we might as well surrender our streets, focus on treatment and accept that there will be addiction? We cannot curb it in the first instance so we will have to deal with it after the fact?

Dr. Maté: No, on the contrary.

Senator Wallace: What is your thought, then? How do we deal with organized crime and its involvement in the drug trade?

Dr. Maté: If Mr. Harper had the genius to appoint me as Canada’s drug czar, there are a number of things I would do. First, I would provide more support to young families. I would provide paternal and maternal leaves so that kids stay with their parents, parents bond with their kids and provide them the emotional support, not to stress parents and force them away from their kids as our economic situation is now doing.

Second, I would identify the families at risk through physicians, health authorities and so on, and I would give them extra support.

Third, I would make sure that wherever children are dealt with, whether in daycares or schools, they receive proper emotional nourishment, not just education and pedagogy but also emotional support. I would connect them to a whole network of adults who would be there for them so that they would not be forced into the arms of the peer group. It is mostly through the peer group that kids get initiated into drug use.

When it comes to established drug addicts, I would provide them with their substance of use under medical supervision. The evidence is clear as to the benefits of that. Criminality goes down and functionality goes up where they study in Switzerland, Germany, Holland, England. These are the things I would do.

When I did that, when I do that, I would immediately take the wind out of the sails of the big drug pushers. If people can get their substances under medical supervision, there is no longer a need for the underground drug trade, or at least it greatly diminishes. Then you could isolate the big pushers from those petty dealers who mostly get caught up in the legal net right now.

There are many things we could do if we applied evidence-based practices.

Senator Wallace: A final comment. I could not disagree with what you said, but I would suggest to you that it takes at least a two-pronged approach. One is to provide a social environment

complètement. Ils vont déménager et c’est ensuite moi qui les traite dans le Downtown Eastside de Vancouver, et tout le monde dit : « Qu’allons-nous faire avec le Downtown Eastside? » Le Downtown Eastside existe parce que Langley a adopté des programmes sévères.

Le sénateur Wallace : J’aimerais parler un moment du crime organisé, dont on retrouve les tentacules dans le commerce des drogues. Dois-je conclure de vos commentaires que nous avons perdu la bataille et que nous ferions aussi bien de laisser les criminels tranquilles, de nous occuper de traitement et d’accepter qu’il y aura des toxicomanes? Il est impossible d’empêcher le trafic, alors nous devons nous contenter de réagir par la suite?

Dr Maté : Non, au contraire.

Le sénateur Wallace : Que proposez-vous alors? Comment lutter contre le crime organisé et sa participation dans le commerce des drogues?

Dr Maté : Si M. Harper avait l’idée géniale de faire de moi le tsar des drogues au Canada, il y a un certain nombre de choses que je ferais. Premièrement, j’aiderais davantage les jeunes familles. J’accorderais des congés aux parents pour que les enfants restent avec eux, que les parents établissent des liens avec leurs enfants et leur fournissent un soutien affectif, de façon à ne pas stresser les parents et à les éloigner de leurs enfants comme le fait la situation économique actuelle.

Deuxièmement, je rechercherais les familles en danger grâce aux signalements des médecins et des autorités du domaine de la santé et je leur accorderais un soutien supplémentaire.

Troisièmement, je veillerais à ce qu’où se trouvent les enfants, qu’ils soient dans des garderies ou à l’école, reçoivent une stimulation affective, pas seulement une instruction et de la pédagogie, mais également un soutien affectif. Je les mettrais en rapport avec un réseau d’adultes qui serait là pour s’occuper d’eux et pour leur éviter de se retrouver, par force, parmi leurs pairs. C’est principalement par leurs pairs que les enfants s’initient à la consommation des drogues.

Pour ce qui est des toxicomanes établis, je leur fournirais la substance qu’ils consomment sous surveillance médicale. Les études font clairement ressortir tous les avantages d’un tel système. La criminalité diminue et la fonctionnalité augmente que les études portent sur la Suisse, l’Allemagne, la Hollande ou l’Angleterre. Voilà les choses que je ferais.

En agissant ainsi, je priverais immédiatement les gros vendeurs de drogues de leurs débouchés. Lorsque les gens peuvent obtenir leurs drogues sous surveillance médicale, ils n’ont plus besoin de les acheter sur le marché clandestin, ou du moins cela le diminuerait énormément. Il serait alors plus facile de séparer les gros vendeurs des petits vendeurs, ceux qui se font le plus souvent happer par le système judiciaire actuel.

Nous pourrions faire beaucoup de choses si nous appliquions des pratiques fondées sur des données scientifiques.

Le sénateur Wallace : Un dernier commentaire. Je ne peux qu’accepter ce que vous avez dit, mais je pense qu’il faut adopter une approche comportant au moins deux volets. Le premier

that is comforting and supportive of the general public in the way that you have described it, but I would say the other requirement is, for those who continue to produce and sell drugs into our community, that we deal with it at that level as well. On one side I do not disagree with you, but I think you are ignoring the reality of drug production — with respect I say that — and trafficking. If we do not attempt to address that directly, then it will be —

Dr. Maté: Senator, I do not get too many opportunities to argue with senators, so I am making full use of it. This is a once-in-a-lifetime possibility for me. You have to understand that.

What is the evidence? I am telling you that the international evidence of what you are proposing is in, and it is devastatingly weighted in the opposite direction. I want to know what the evidence is for the value of mandatory sentencing, for all the stuff being done. What is the evidence? It has been done and done and done. The evidence is that it does not work, so what are we doing and why are we doing it?

Senator Wallace: We have had a lot of discussion around the issue of mandatory minimums, not only concerning this bill but other bills as well. There are those who disagree with your proposition that there is nothing to be achieved by mandatory minimums. It may not surprise you that yesterday, for example, we had law enforcement officials, and we have heard from others as well, who would disagree strenuously with you, and they are dealing with the reality of those who are charged and convicted. They would disagree with you and they are imploring us to implement mandatory minimums as a tool, as my colleague Senator Carignan said, and you well know it. There is not one answer out there that will deal with this societal problem we have. I would suggest to you that some out there would disagree with what you said.

Dr. Maté: It certainly is not news to me that people disagree with me. I found that out. However, in terms of the police, the police have been given a certain job. The job is irrational, which is to deal with, through policing methods, fundamentally, a health and spiritual problem, which is addiction. When I say “spiritual,” I do not mean any fancy religious connotation. I just mean people are cut off and isolated from the universe because of their early trauma, so they perceive themselves as alone in the universe. This is the problem of the addict, and the police have been given an impossible job in the context of the job they have been given. The police do not create the laws; they simply enforce them as they are. In the context of police enforcement, it would make a lot of sense to take an addict who has had one conviction and put them in jail for life, because then they would not be out there doing it again. All you need is a lot more prisons, that is all. The police do not have bio-psycho-social

consiste à fournir un environnement social stimulant et favorable, comme vous l’avez décrit, mais je dirais que l’autre volet consisterait à nous attaquer à ceux qui produisent et vendent des drogues dans notre société. D’un côté, j’accepte ce que vous dites, mais je pense que vous laissez de côté le phénomène de la production des drogues — je vous le dis avec respect — et du trafic. Si nous n’essayons pas de lutter directement contre ces activités, alors...

Dr Maté : Sénateur, je n’ai pas souvent l’occasion de débattre avec des sénateurs et je vais donc en profiter au maximum. C’est une possibilité qui ne se représentera pas pour moi. Comprenez-le.

Quelles sont les preuves? Je vous dis que nous disposons d’un grand nombre d’études internationales qui portent sur ce que vous proposez et elles démontrent toutes de façon convaincante que cela ne fonctionne pas. J’aimerais savoir sur quelles études vous vous appuyez pour dire que les peines obligatoires sont efficaces, ainsi que tout ce que vous allez faire. Où sont les études? Il y en a un très grand nombre. Elles démontrent que cela ne fonctionne pas, et je me demande ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

Le sénateur Wallace : Nous avons eu beaucoup de discussions au sujet des peines minimales obligatoires, non seulement au sujet de ce projet de loi, mais au sujet d’autres projets de loi également. Il y en a qui n’acceptent pas votre affirmation selon laquelle les peines minimales obligatoires ne donnent rien. Cela ne vous surprendra peut-être pas, mais hier, par exemple, nous avons entendu des représentants des services de police et nous l’avons également entendu dire par d’autres, qui sont en désaccord complet avec vous et ces témoins sont en contact avec la réalité des personnes qui sont inculpées et condamnées. Ils ne seraient pas d’accord avec vous et ils nous prient de leur donner l’outil que représentent les peines minimales obligatoires, comme l’a déclaré, mon collègue, le sénateur Carignan, et vous le savez très bien. Il n’existe pas de solution unique qui permettrait de régler le problème de société que nous avons. Je dis simplement qu’il y a des gens qui ne sont pas d’accord avec ce que vous dites.

Dr Maté : Ce n’est pas la première fois que des gens ne sont pas d’accord avec moi. C’est ce que j’ai constaté. Par contre, pour ce qui est des policiers, on leur a donné à faire un certain travail. Ce travail est irrationnel, parce qu’il s’agit de régler, à l’aide de méthodes policières, essentiellement, un problème de santé et un problème spirituel, qui est la toxicomanie. Lorsque je dis « spirituel », je ne donne pas à ce mot une connotation religieuse exotérique. Je veux simplement dire que les gens sont isolés et séparés de l’univers à cause des traumatismes qu’ils ont connus dans leur enfance, de sorte qu’ils se perçoivent comme étant seuls au monde. C’est le problème du toxicomane, et on demande à la police de faire un travail impossible dans le contexte de son rôle général. Les policiers ne créent pas les lois; ils ne font qu’appliquer celles qui existent. Du point de vue des activités policières, il serait très logique de mettre en prison à perpétuité le

understanding of human beings. They come from a certain perspective: “What will make my job easier? If I can lock these guys away longer, that will make my job easier.”

That is not the evidence in the United States. It is the opposite, but I would certainly understand why a policeman would come to that conclusion. It is frustrating for them. They do all this hard work. They have to go to court under difficult circumstances, present the evidence and then they see these people walk again. I can understand their frustration, but that is not a basis for a drug policy.

Senator Wallace: I do take exception with one thing you say. I do not consider myself naive, but I consider our police are there and, I think in the overwhelming majority, see their role to provide us with protection — to protect and provide a more secure society. It is a difficult job. I would suggest to you their primary motive is not to make their job easier. Their job is to protect you and me and our families.

Dr. Maté: I understand.

Senator Wallace: Maybe I misunderstood your point.

Senator Joyal: Welcome. You have been in the field of drug treatment for many years. I understand that you, Dr. Maté, have been there for 10 years.

Dr. Maté: Eleven years.

Senator Joyal: Mr. Skinner, you have been there for more than 20 years, so you have long experience. You have probably been witness to the evolution of the understanding of drug addiction generally. What you know today and what you have explained to us today is probably nuance from what the understanding was 10 or 20 years ago. I understand that it is a science and that it evolves.

You touched on this in a side comment in an earlier answer, but I would like you to expand. On the basis of what you have seen in the last 10 or 20 years and what you see now concerning the rates of recidivism when drug-addicted persons are released from prison, how would you describe the emphasis put in public policy on treatment and prevention versus law enforcement? As you described, your approach to the issue has four prongs. You have the perception that the emphasis of governments is essentially on law enforcement, because it is visible. It is more secure, psychologically, to be told that drug users will be locked away; that is more pacifying, so that honest people can sleep in their homes. In fact, what emphasis has been put on that approach versus the three other approaches that you feel would be more effective to address the problem at its root?

toxicomane qui a déjà été condamné, parce qu’il ne pourra pas récidiver. Tout ce qu’il faut, c’est davantage de prisons, c’est tout. Les policiers n’ont pas une conception bio-psycho-sociale des êtres humains. Ils voient les choses d’un certain point de vue : « Qu’est-ce qui va faciliter mon travail? Si je peux enfermer ces gars-là un peu plus longtemps, cela me facilitera le travail. »

Ce n’est pas ce que démontrent les études effectuées aux États-Unis. C’est le contraire, mais je comprends parfaitement qu’un policier puisse en arriver à cette conclusion. La situation est très frustrante pour eux. Ils travaillent très fort. Ils doivent aller devant les tribunaux dans des situations difficiles, présenter des preuves et ensuite ils voient ces gens qui sont toujours en liberté. Je peux comprendre leur frustration, mais ce n’est pas sur cela que l’on peut élaborer une politique en matière de drogue.

Le sénateur Wallace : Je m’oppose à une de vos affirmations. Je ne crois pas que je sois naïf, mais j’estime que nos policiers — je dirais l’immense majorité d’entre eux — estiment que leur rôle constitue à nous protéger — à protéger la société. C’est un travail difficile. Je dirais que leur principal motif n’est pas de se faciliter le travail. Leur travail consiste à vous protéger, à me protéger, moi et nos familles.

Dr Maté : Je comprends.

Le sénateur Wallace : Je vous ai peut-être mal compris.

Le sénateur Joyal : Bienvenue. Vous avez travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine du traitement de la toxicomanie. Je crois savoir, docteur Maté, que vous avez travaillé pendant 10 ans dans ce domaine.

Dr Maté : Onze ans.

Le sénateur Joyal : Monsieur Skinner, vous travaillez dans ce domaine depuis plus de 20 ans, de sorte que vous avez une longue expérience de ces problèmes. Vous avez probablement assisté à l’évolution de la compréhension du phénomène de la toxicomanie, en général. Ce que vous savez aujourd’hui et que vous nous avez expliqué aujourd’hui est sans doute légèrement différent de ce que nous connaissions il y a 10 ou 20 ans. C’est une science, et elle évolue.

Vous avez fait allusion à cet aspect dans un commentaire que vous avez fait à une réponse précédente, mais j’aimerais que vous nous en disiez davantage. En vous fondant sur ce que vous avez vu ces 10 ou 20 dernières années, et sur ce que vous voyez aujourd’hui, pour ce qui est du taux de récurrence des toxicomanes qui sont libérés de prison, que pensez-vous de l’importance que nos politiques accordent dans ce domaine d’un côté, au traitement et à la prévention et de l’autre, à l’application des lois? Comme vous l’avez décrit, votre approche à ce problème comporte quatre volets. Vous estimez que le gouvernement insiste essentiellement sur l’application de la loi, parce que c’est une action visible. Il est plus rassurant, sur le plan psychologique, d’entendre dire que les consommateurs de drogues seront envoyés en prison; c’est une affirmation apaisante qui permet aux gens honnêtes de dormir tranquille chez eux. En fait, j’aimerais savoir quelles sont les approches qu’il faudrait privilégier si l’on voulait s’attaquer directement aux racines de ce problème.

I am not talking about organized crime. Organized crime is another reality. I think we confuse two things here. We confuse the big dealers with the addicted person who tries to get his drugs by reselling small quantities, and so on. I think the major problem we want to tackle must have as much emphasis on the three other approaches as on that approach.

From the experience you have, how would you compare the importance given to the other approaches versus the approach of law enforcement? Are we not going for the easy solution that seems to be the most effective one — namely, to lock them away — versus trying to treat them or approach them with the medical and psychological support that those people need if we want to be sure they will be cured and not be sent back to prison three months after they have been released?

Dr. Maté: The question can be answered simply. If you look at finances, we can say that what a society values is what it spends money on. Money is overwhelmingly spent on enforcement. The percentages are something like 80 per cent for enforcement to 20 per cent for the other three approaches, or higher than that in favour of enforcement. That is why I talk about the three toothpicks and the one pillar. You cannot sustain a building like that: when you put all the emphasis into one pillar, it will not hold the roof up. No wonder the roof is caving in on our policies. Financially, that is where the evidence is.

In terms of political discourse, I hear little about prevention and about child abuse, which is the basis of most addictions. I hear very little about support for families. Ontario now has the daycare bill, which is another issue. The result is that kids will be more isolated from the parents in their lives, and they will be more with their peer group the whole day. Therefore, they will be more inclined to accept the influence of the peer group and so more inclined to use drugs. Unless, for example in those day cares, real nurturing, adult supervision is provided — not just supervision but emotionally nurturing supervision. Even in the field of the Ontario daycare bill, I have seen nothing about the emotional support these kids need. It is all about providing them with good education, and the parents can pick them up at six o'clock in the evening.

I am saying that the whole emphasis on the emotional support that children need is lacking from public discourse. I used to be a high school teacher. It is lacking in the education of physicians, educators, psychologists, and so on, let alone in the justice system. When young criminals get inside the justice system, they get little support. These kids have been in foster care serially and abandoned over and over again because their behaviours are difficult. They end up in the juvenile detention system. You might as well give them a crack pipe or a heroin syringe.

Je ne parle pas du crime organisé. Le crime organisé est autre chose. Je pense que nous confondons les deux. Nous confondons les gros trafiquants avec le toxicomane qui essaie d'obtenir sa drogue en revendant de petites quantités de drogues, ce genre de choses. Je crois que le grave problème que nous essayons de régler exige que nous accordions autant d'importance aux trois autres volets qu'à celui-ci.

D'après votre expérience, comment comparez-vous l'importance qui a été accordée aux autres approches par rapport à celle qui vise l'application de la loi? N'avons-nous pas retenu la solution facile qui semble être la plus efficace — à savoir, enfermer ces gens — au lieu d'essayer de les traiter ou de leur fournir l'appui médical et psychologique dont ces personnes ont besoin pour guérir et ne pas se retrouver en prison trois mois après leur libération?

Dr Maté : La réponse à cette question est simple. Si nous examinons l'aspect financier, nous constatons qu'une société accorde de l'importance aux choses auxquelles elle consacre des fonds. Les fonds sont presque tous dépensés sur le volet application de la loi. Les pourcentages représentent 80 p. 100 environ pour l'application de la loi et 20 p. 100 pour les trois autres approches, ou un pourcentage encore plus élevé pour l'application de la loi. C'est la raison pour laquelle je parle de trois allumettes et d'un pilier. Il n'est pas possible de faire tenir un édifice de cette façon; lorsque vous accordez de l'importance à un seul pilier, cela ne permettra pas de supporter le toit. Il n'est pas surprenant que le toit s'écroule sur nos politiques.

Sur le plan financier, voilà ce que l'on peut constater. Pour ce qui est du discours politique, j'entends très peu parler de prévention et de maltraitance des enfants, qui est la cause de la plupart des toxicomanies. J'entends très peu parler de l'appui à donner aux familles. L'Ontario a présenté un projet de loi sur les garderies, ce qui est une autre question. Une telle mesure aura pour résultat d'isoler encore davantage les enfants de leurs parents et de leur faire passer davantage de temps avec leurs pairs. Ils seront donc davantage enclins à accepter l'influence de leurs pairs et donc à consommer des drogues. À moins que ces garderies offrent à ces enfants une surveillance stimulante — pas seulement une surveillance, mais une surveillance qui soit stimulante sur le plan affectif. Je n'ai rien trouvé dans la loi ontarienne sur les garderies susceptible d'apporter le soutien affectif dont ont besoin les enfants. Cette mesure parle uniquement de leur donner une bonne instruction pour que les parents puissent venir les chercher à 6 h du soir.

Je dirais que toute l'idée de l'appui affectif dont ont besoin les enfants est absente du discours public. J'ai déjà enseigné dans une école secondaire. Cet aspect n'est pas abordé dans la formation des médecins, des éducateurs, des psychologues et des autres, encore moins dans le système judiciaire. Lorsque de jeunes criminels se retrouvent dans le système judiciaire, ils obtiennent très peu d'appui. Ces jeunes sont passés par toute une série de foyers d'accueil et ils ont été abandonnés de multiples fois parce qu'ils ont un comportement difficile. Ils se retrouvent dans le système des établissements pour adolescents. Vous pourriez aussi bien leur donner une pipe pour fumer du crack ou une seringue pour l'héroïne.

I do not see either the public discourse or the finances going into the other three realms. I see it all pretty much flowing in the direction of enforcement of laws that are impossible to enforce.

Senator Joyal: What about the drug court and the rehabilitation support that they could get once they are found guilty of using drugs or consuming drugs or selling drugs for their own benefit?

Dr. Maté: I think the drug court is a brave and useful attempt; it is a useful step in the right direction. It is not the answer, but it is more humane, collegial and less punitive. It is more of an attempt to respect the dignity of the individual, and anything in that direction I would support. A drug court is an encouraging step in the right direction.

Senator Joyal: Would you care to comment, Mr. Skinner?

Mr. Skinner: I think drug courts are important. It is also important to acknowledge that the champions of drug courts have come from the criminal justice system. They are judges, Crown prosecutors, and people who work in the system in Ontario who have innovated and piloted in that area. There is intelligence and knowledge in that system that could be tapped into having more compassionate and effective responses to people with these problems.

Too often, the court's time is preoccupied with human problems that deserve direction. I mentioned earlier that mandatory treatment for people who are about to lose their jobs is an effective way of getting people to change and sustain changed behaviours. Most people do not change because they wake up in the morning and say, "In my heart of hearts, I want to change." Basically, people change when the pain of staying the same is greater than the pain of change, as those of us who do motivational interviewing talk about. When someone is brought before the court, that represents an opportunity to create something that gives the person an opportunity to make a change in their life. Drug courts start to do that. Endorsing drug courts and making drug courts a more systematic way of dealing with these people with complicated human problems is a promising thing to pursue.

Senator Joyal: What about the rehabilitation services in prison? How do you evaluate their availability and quality and their effectiveness in producing positive results?

Dr. Maté: I have been invited to speak in a few prisons in British Columbia. My contact with people in prisons and the correctional system tells me that it is not systematic. It is very much dependent on the particular views and personality of the warden in a particular jail. Some are more compassionate; others are more controlling. They think that by controlling they can achieve their purposes.

Je pense que ni le discours public ni les choix financiers sont orientés sur les trois autres volets. Je constate que la plus grande partie de l'attention est dirigée sur la mise en œuvre de lois qui sont impossibles à appliquer.

Le sénateur Joyal : Que pensez-vous du programme judiciaire de lutte contre la toxicomanie et de l'appui axé sur la réadaptation que ces toxicomanes peuvent obtenir une fois qu'ils ont été déclarés coupables de consommer des drogues ou d'en vendre pour pouvoir en consommer?

Dr Maté : Je pense que ce programme est un essai courageux et utile; c'est une mesure utile qui va dans la bonne direction. Ce n'est pas la solution, mais c'est une mesure qui est plus humaine, plus collégiale et moins répressive. Elle essaie davantage de respecter la dignité de la personne, et je suis en faveur de toute mesure qui va dans ce sens. Ce genre de programme judiciaire est un pas encourageant dans la bonne direction.

Le sénateur Joyal : Voulez-vous intervenir, monsieur Skinner?

M. Skinner : Je pense que les programmes judiciaires de lutte contre la toxicomanie sont importants. Il est important de signaler que les défenseurs de ces programmes sont issus du système de justice pénale. Ce sont les juges, les procureurs de la Couronne et les personnes qui travaillent dans ce système en Ontario qui ont lancé ce projet pilote dans ce domaine. Il y a dans ce système des personnes intelligentes qui ont des connaissances auxquelles nous pourrions demander d'élaborer des réponses plus efficaces pour les gens qui souffrent de ces problèmes.

Trop souvent, le tribunal doit passer son temps à régler des problèmes humains pour lesquels il doit fournir des directives. J'ai mentionné plus tôt que le traitement obligatoire imposé aux personnes sur le point de perdre leur emploi était une façon efficace d'amener les gens à changer et à modifier leurs comportements. La plupart des gens ne changent pas leur façon de vivre parce qu'ils se réveillent un beau jour en se disant « Je suis vraiment décidé à changer. » En général, les gens changent lorsque la douleur qu'ils ressentent dans leur situation actuelle est plus grande que la douleur que va leur causer un changement, comme le disent ceux qui font des entrevues de motivation. Lorsque quelqu'un est amené devant un tribunal, cela constitue une occasion de créer quelque chose qui donnera à cette personne la possibilité de changer sa vie. Les programmes judiciaires de lutte contre la toxicomanie sont un début. Il me paraît très prometteur d'appuyer ces programmes et de les utiliser de façon plus systématique à l'égard des personnes qui ont des problèmes humains complexes.

Le sénateur Joyal : Et les services de réadaptation dans les prisons? Que pensez-vous du nombre, de la qualité et de l'efficacité de ces programmes?

Dr Maté : J'ai été invité à prendre la parole dans quelques prisons de la Colombie-Britannique. Les contacts que j'ai eus avec les détenus et les membres du système correctionnel me disent qu'il n'y a rien de systématique. Cela dépend énormément du point de vue et de la personnalité particulière du directeur de la prison. Certains sont compréhensifs, d'autres plus stricts. Ils pensent qu'en étant stricts, ils peuvent atteindre leurs objectifs.

My limited contact with the correctional system would tell me that there is no overall systematic approach that embraces the bio-psycho-social perspective. That is not surprising, because even the medical profession is slow to come to it.

There are some encouraging examples here and there, but, overall, we are sorely lacking. Mostly, it is an attempt to control and coerce rather than to promote the recovery and development of the individual.

Senator Joyal: In other words, we have not really introduced that approach in the system per se?

Dr. Maté: No, we have not. Furthermore, with the cutbacks, programs are being cut within the jails and outside the jails. The Government of British Columbia cut the only program for addicted youth in Northern British Columbia. Predictably, those kids will end up in the new jails we are building. This is where we are going, and we are doing it with open eyes.

Mr. Skinner: Those are valid concerns. On the other side, Correctional Services Canada has an addiction research centre in Prince Edward Island. They have developed some good programs. I can think of programs for women with complicated mental health and addiction issues. Again, these are pilot initiatives.

The system is not organized around this. However, there are places to start from if we want to look to that and actually say where the investment should be. Basically, the logic that governs the system is not right now a correctional logic, as Dr. Maté has been arguing. If we wanted to turn that way, there are definitely things we could start tapping into that are there already.

Senator Joyal: In your opinion, that would be much more effective than just to build more prisons or add new cells for the purpose of keeping people in prison longer?

Mr. Skinner: Absolutely. This is very much about how we do the work of dealing with people who have been brought before the law. There are ways of doing it that I think would be much more effective. Ironically, they happen to be ways that are compassionate.

One problem is that we are back to a large level of public arousal that is antipathetic to people who have these problems. There is a pressure to come down heavy on them, but the evidence is that when you do that you make them worse in the process. However, you can have processes that help people with these problems to have better outcomes, as well as helping society to better outcomes. It is not just people individually. This is really a public health issue we are talking about, not just individual behavioural change.

Les contacts limités que j'ai eus avec le système correctionnel me permettent de dire qu'il n'y a pas d'approche systématique et générale fondée sur le point de vue bio-psycho-social. Cela n'est pas surprenant, parce que même la profession médicale ne l'a pas encore tout à fait adopté.

Il existe ici et là des exemples encourageants, mais dans l'ensemble, la situation n'est pas bonne. On essaie surtout de contrôler les détenus et de leur imposer des règles plutôt que de favoriser le rétablissement et l'épanouissement de l'individu.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, nous n'avons pas vraiment introduit cette approche dans le système?

Dr Maté : Non. De plus, avec les restrictions budgétaires, il y a des programmes qui disparaissent, tant dans les prisons qu'à l'extérieur. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a supprimé le seul programme destiné aux jeunes toxicomanes du Nord de la Colombie-Britannique. Je peux dire que nous allons retrouver ces jeunes dans les nouvelles prisons que nous sommes en train de construire. C'est ce que nous sommes en train de faire, et nous le faisons très consciemment.

M. Skinner : Ce sont là des préoccupations valides. Par contre, le Service correctionnel du Canada a un centre de recherche sur la toxicomanie dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ce centre a mis sur pied de bons programmes. Je pense à des programmes pour femmes ayant des problèmes complexes de santé mentale et de toxicomanie. Là encore, il s'agit de projets pilotes.

Le système n'est pas structuré autour de ce principe. Il existe toutefois des expériences sur lesquelles nous pourrions nous appuyer, si nous voulions vraiment envisager cette orientation et y consacrer des fonds. Essentiellement, le principe qui régit le système n'est pas celui de la logique correctionnelle, comme l'a affirmé le Dr Maté. Si nous voulions choisir cette orientation, il y a des éléments qui existent déjà et dont nous pourrions nous inspirer.

Le sénateur Joyal : À votre avis, est-ce que cela serait plus efficace que de construire d'autres prisons et d'ajouter de nouvelles cellules pour pouvoir garder tous ces gens en prison plus longtemps?

M. Skinner : Absolument. C'est toute la question de savoir comment nous allons traiter les personnes qui ont des démêlés avec la justice. Il existe des façons de le faire qui seraient, d'après moi, plus efficaces. Il est ironique de constater que ces façons sont basées sur une attitude ouverte et compréhensive.

Le problème est qu'une bonne partie de la population est remontée contre les personnes qui connaissent ces problèmes et a adopté une attitude de rejet. Il s'exerce des pressions pour que nous traitions sévèrement ces personnes, mais les études démontrent qu'une telle attitude ne peut qu'aggraver la situation. Il existe toutefois des méthodes qui peuvent faciliter le règlement des problèmes que vivent ces personnes, ainsi que ceux que connaît la société. Il ne s'agit pas simplement d'individus. Nous parlons en fait d'une question de santé publique, et non pas uniquement de modification d'un comportement individuel.

Senator Joyal: If I understand the sense of your testimony, it is that this bill has a good intention, as some senators would say, aimed to target organized crime and the big dealers; however, in fishing, it will get all those addicted persons who happen to be more in need of psychological and medical support than, as you said, the punitive aspect that will be put on them, which will not produce the results that we are expecting.

Mr. Skinner: That is a very good summarizing statement. Senators are good listeners.

Senator Mercer: Like Senator Banks, I am not a permanent member of the committee, but I do have a pretty strong opinion. I do not like this legislation.

Dr. Maté, you said something that puzzled me. I followed along and I agree with your summation that most of these people have come from abusive backgrounds and neglect. However, in your last statement you said something about a daycare bill in Ontario.

Dr. Maté: Yes.

Senator Mercer: Am I interpreting this incorrectly? I hope I am. Are you saying that licensed daycare centres could be a contributing factor to later addiction?

Dr. Maté: I know it seems like a far-fetched statement to make, but here is the point of view from which it comes. Again, it is a book that I co-wrote, called *Hold On to Your Kids*, based on the work of a Vancouver psychologist, Gordon Neufeld. He points out that human beings used to grow up in a network of adult attachments and that it takes a village to raise a child. Human beings historically have always developed in the context of the extended family, village, clan or tribe, so that a child had many nurturing adults with whom to connect, such as uncles and aunts, et cetera. If you go to Africa and walk down a village street, everybody calls you uncle even though you are not blood relatives.

Now, in North America, because of economic changes over the last seven years or so, we have lost that. We have lost the clan, tribe, village, community, and even the extended family. When a fishing village shuts down in Newfoundland and the parents have to go to the tar sands of Alberta, all of a sudden they have lost the context in which the parenting used to take place.

In our society, often two parents have to work to make a living to support the family, so the kids are in daycare. It is not that kids should not be in daycare. If that is where they need to be, that is where they need to be.

American research studied stress hormone levels of kids in daycare. In Romania, in those terrible orphanages under the Communist regime, they measured cortisol, which is a stress hormone. If you measure these kids' cortisol levels, they are

Le sénateur Joyal : Si j'ai bien compris le sens de votre propos, vous dites que ce projet de loi a été préparé avec une bonne intention, comme diraient certains sénateurs, à savoir cibler le crime organisé et les gros trafiquants; cependant, en poursuivant ces personnes, il va s'appliquer à tous ces toxicomanes qui ont davantage besoin de soutien psychologique et médical que, comme vous l'avez dit, de sanctions sévères, ce qui ne donnera pas les résultats que nous espérons.

M. Skinner : C'est une très bonne façon de résumer ma déclaration. Les sénateurs savent écouter.

Le sénateur Mercer : Tout comme le sénateur Banks, je ne suis pas membre permanent du comité, mais j'ai des idées très arrêtées sur ce projet de loi. Je ne l'aime pas.

Docteur Maté, vous avez dit quelque chose qui m'a interpellé. J'ai suivi votre exposé et je souscris à votre affirmation selon laquelle la plupart de ces gens ont été maltraités dans leur enfance. Dans votre dernière déclaration, vous avez toutefois affirmé quelque chose au sujet du projet de loi ontarien sur les garderies.

Dr Maté : Oui.

Le sénateur Mercer : Vous ai-je mal compris? J'espère que c'est le cas. Dites-vous que les garderies, qui détiennent un permis, pourraient favoriser plus tard la toxicomanie chez ces enfants?

Dr Maté : Je sais que cette déclaration peut paraître très surprenante, mais voici le raisonnement sur lequel elle est basée. Encore une fois, c'est un livre que j'ai corédigé, dont le titre est *Hold On to Your Kids*, (*Restez proche de vos enfants*), qui est fondé sur le travail d'un psychologue de Vancouver, Gordon Neufeld. Il fait remarquer qu'auparavant, les êtres humains se développaient au sein d'un réseau d'adultes et qu'il fallait un village pour élever un enfant. Traditionnellement, les êtres humains se sont toujours développés dans le cadre d'une famille étendue, d'un village, d'un clan ou d'une tribu, de sorte que les enfants pouvaient établir des liens avec de nombreux adultes compréhensifs, comme les oncles et les tantes, et les autres. Si vous marchez dans la rue d'un village en Afrique, vous vous apercevez que tout le monde vous appelle « mon oncle », même si vous n'avez aucune relation avec ces personnes.

Aujourd'hui, en Amérique du Nord, nous avons perdu tous ces réseaux, à cause des changements économiques que nous avons connus depuis sept ans. Nous avons perdu le clan, la tribu, le village, la communauté et même la famille étendue. Lorsqu'un village de pêcheurs disparaît à Terre-Neuve et que les parents doivent partir travailler sur les sables bitumineux en Alberta, d'un seul coup, le cadre dans lequel ils exerçaient leur rôle de parents disparaît.

Dans notre société, il est fréquent que les deux parents doivent travailler pour subvenir aux besoins de leur famille et que les enfants passent la journée à la garderie. Ce n'est pas que les enfants ne devraient pas aller dans une garderie. Si c'est là qu'ils doivent être, eh bien, qu'ils y soient.

Des études américaines ont porté sur les niveaux de l'hormone du stress chez les enfants en garderie. En Roumanie, dans les terribles orphelinats qui existaient sous le régime communiste, les auteurs de ces études ont mesuré le cortisol, qui est une hormone

extremely high. They are stressed. What they found in American research is that kids in daycare have higher cortisol levels than kids staying at home, except in those daycares where there is a decent adult-to-child ratio and a good nurturing relationship.

In other words, the issue is not whether the child is in daycare; the issue is whether or not there is a nurturing, emotionally available adult present for those kids, who is not just there as a supervisor but also as an emotional nurturer.

In the absence of emotionally nurturing adults, kids' brains automatically connect to the peer group, because they have to connect to someone, just like a duckling has to imprint on someone. If the mother duck is not there, the duckling will imprint on a horse, which is not designed by nature to bring that duckling up to adulthood, nor is a human being or a mechanical moving toy.

In the same way, children attach to other kids now, by default. Once they become attached to other kids, they stop developing emotionally, because immature creatures cannot lead each other to maturity. They are more stressed, and if they are more stressed, they are more likely to use drugs. The danger of the daycare situation is not that kids should not be in daycare per se but that we have to make sure that if they are not going to be at home with parents, they should be in daycares where there are parent substitutes, not just supervisors.

Senator Mercer: If a child comes from a loving, supportive family and if the economic circumstances were such that we would have that traditional family environment that you refer to, if a child has that environment but also goes to child care, as long as that child care is one with a good ratio of caregivers to children, then the risk is not as high?

Dr. Maté: That is correct. In other words, the issue for me is not that kids should be with parents; it is that they should be with nurturing adults.

Senator Mercer: We are talking about quality of child care as opposed to child care.

Dr. Maté: Absolutely, we are talking about quality. However, I am concerned that that is not sufficiently understood in our daycares. In our society, there is the phenomenon of kids connected to other kids far more than ever before. If they are not with each other physically, they are texting, phoning and emailing each other. In other words, the main influence on our children's development has become other children, which is developmentally and educationally a total disaster.

du stress. Ils ont constaté que les niveaux de cortisol de ces enfants étaient extrêmement élevés. Ils étaient stressés. D'après ces études américaines, les enfants qui passent la journée dans les garderies ont des niveaux de cortisol plus élevés que ceux qui restent chez eux, sauf dans les garderies où il existe un ratio adulte-enfants suffisant et des relations enrichissantes entre eux.

Autrement dit, la véritable question n'est pas de savoir si l'enfant est en garderie; il s'agit de savoir s'il y a dans la garderie des adultes stimulants, compréhensifs et chaleureux qui s'occupent de ces enfants, des adultes ne feront pas seulement de la surveillance, mais qui vont aussi interagir avec compréhension avec les enfants.

S'il n'y a pas d'adultes ayant une présence aimante et apportant un soutien émotif, les cerveaux des enfants établissent automatiquement des liens avec leurs pairs, parce qu'ils doivent s'attacher à quelqu'un, tout comme un caneton doit s'attacher à quelqu'un. Si la cane n'est pas là, le caneton va s'attacher à un cheval, qui n'est pas conçu par sa nature pour amener ce caneton à l'âge adulte, tout comme ne l'est pas un être humain ni un jouet mécanique.

De la même façon, les enfants s'attachent aux autres enfants, par défaut. Lorsqu'ils s'attachent à d'autres enfants, ils cessent de se développer sur le plan affectif, parce que les êtres en développement ne peuvent s'aider les uns les autres à atteindre la maturité. Ils sont davantage stressés et s'ils sont plus stressés, ils risquent davantage de consommer des drogues. Le danger que peuvent représenter les garderies ne vient pas des garderies elles-mêmes, mais il faut veiller à ce que nos enfants, s'ils ne sont pas chez eux avec leurs parents, se trouvent dans des garderies où il y a des personnes qui remplacent les parents et qui ne sont pas de simples surveillants.

Le sénateur Mercer : Si un enfant vient d'une famille aimante et chaleureuse et si les circonstances économiques étaient telles qu'elles déboucheraient sur l'environnement familial traditionnel auquel vous avez fait référence, et si un enfant qui vit dans cet environnement fréquente également une garderie, il ne courrait pas un risque très grave s'il allait dans une garderie où il y a un ratio suffisant d'éducateurs et enfants?

Dr Maté : Vous avez raison. Autrement dit, je ne dis pas que les enfants doivent rester avec leurs parents; ils ont, par contre, besoin d'adultes stimulants et aimants.

Le sénateur Mercer : Nous parlons donc de la qualité des garderies et non pas de la notion de garderie.

Dr Maté : Absolument, nous parlons de la qualité des garderies. Je crains toutefois que cet aspect ne soit pas suffisamment compris dans nos garderies. Dans notre société, il y a un phénomène nouveau, c'est que les enfants établissent des liens avec les autres enfants, plus qu'ils ne l'ont jamais fait jusqu'ici. Lorsqu'ils ne sont pas en contact physiquement, ils communiquent entre eux par message texte, par téléphone ou par courriel. Autrement dit, le principal élément qui influence le développement de nos enfants, ce sont les autres enfants, ce qui est, sur le plan du développement et de l'éducation, une catastrophe.

Senator Mercer: In universities and colleges across the country where we teach people early childhood education, do we teach them this idea?

Dr. Maté: No. I was here addressing the Canadian Institute for the Family, which mostly gets its support from people who support the Conservative Party of Canada. I was asked to address the group earlier this year, in March or February. I was pleased to be there, because they understand the importance of family and emotional support. I do not agree with their social perspective, but I agree with their emphasis on the importance of emotional support and nurturance for children. Unfortunately, that perspective is lacking in pedagogy, in the education of teachers, daycare workers, physicians, or anyone, for that matter. The importance of emotional attachment, which is the very basis for child development, is largely ignored in the education of the people who look after kids. It is all about intellectual pedagogy rather than emotional connection.

The Deputy Chair: I, too, have a few questions.

Mr. Skinner, do you have access to data on the prevalence of addiction in Canada? I heard you referring to some numbers, and we will hear from the Canadian Centre on Substance Abuse, CCSA, with regard to their numbers on the prevalence of use.

Mr. Skinner: Yes.

The Deputy Chair: However, with regard to the prevalence of addiction in Canada, do you have numbers on that? If you do not have that data with you, could you provide it to us?

Mr. Skinner: I do not have that with me. I am actually using their data about prevalence, which includes determinations of problematic use.

The Deputy Chair: The CCSA numbers?

Mr. Skinner: Yes.

The Deputy Chair: Then we will have access to that.

Mr. Skinner: If there is anything in addition, I will be happy to provide it.

The Deputy Chair: I do not know whether you have read clause 5(2) of the bill, which refers to drug court.

Mr. Skinner: Yes.

The Deputy Chair: In proposed new subsection (5) at the end of that clause, the bill says, "If the offender successfully completes a program . . ." How do we measure whether the offender has successfully completed the program?

Dr. Maté: Yes, how do you measure it?

Mr. Skinner: There are ways.

Le sénateur Mercer : Dans les universités et les collèges canadiens qui offrent un programme d'éducation des jeunes enfants, est-ce que l'on enseigne cette idée?

Dr Maté : Non. J'ai donné une conférence au Canadian Institute for the Family, qui est principalement financée par des gens qui appuient le Parti conservateur du Canada. On m'a invité à prendre la parole devant ce groupe, plus tôt cette année, en mars ou en février. J'ai été heureux de le faire, parce que les membres de cet institut comprennent l'importance de la famille et du soutien affectif. Je ne partage pas leur perspective sociale, mais je souscris à leur idée d'insister sur l'importance du soutien affectif et de l'affection pour les enfants. Malheureusement, ce point de vue n'est pas adopté dans la pédagogie, dans l'éducation des enseignants, des éducateurs, des médecins ou de qui que ce soit en fait. L'importance des liens affectifs, qui sont à la base du développement de l'enfant est, pour l'essentiel, laissé de côté dans l'éducation des personnes qui s'occupent des enfants. On se préoccupe uniquement des aspects intellectuels de la pédagogie et pas des liens affectifs.

Le vice-président : J'aimerais moi aussi poser quelques questions.

Monsieur Skinner, avez-vous accès à des données sur l'ampleur du phénomène de la toxicomanie au Canada? Vous avez cité quelques chiffres et nous allons bientôt entendre les représentants du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, le CCLAT, au sujet des chiffres qu'il possède sur l'ampleur du phénomène.

M. Skinner : Oui.

Le vice-président : Par contre, avez-vous des chiffres sur l'ampleur du phénomène de la toxicomanie au Canada? Si vous n'avez pas ces données avec vous aujourd'hui, pourriez-vous nous les transmettre?

M. Skinner : Je n'ai pas cela avec moi. J'utilise en fait les données du centre au sujet de la prévalence, ce qui englobe leurs constatations des problèmes de consommation.

Le vice-président : Les chiffres du CCLAT?

M. Skinner : Oui.

Le vice-président : Nous aurons donc ces chiffres.

M. Skinner : Si j'ai autre chose, je serai heureux de vous le faire parvenir.

Le vice-président : Je ne sais pas si vous avez lu le paragraphe 5(2) du projet de loi, qui parle du programme judiciaire de lutte contre la toxicomanie.

M. Skinner : Oui.

Le vice-président : Dans le nouveau paragraphe (5), à la fin de cet article, le projet de loi énonce : « à la personne qui termine avec succès un programme [...] ». Comment pouvons-nous mesurer si le contrevenant a terminé avec succès le programme?

Dr Maté : Oui, comment mesurer cela?

M. Skinner : Il existe des méthodes.

The Deputy Chair: Obviously, you understand that we choose words in the bill for a reason, so we have to understand exactly what it means to be successful.

Mr. Skinner: Is there a provision in the bill already, in the background, to actually provide the measure?

Senator Nolin: No. That is why I am a bit puzzled by the word “successful.”

Mr. Skinner: Indeed, colleagues of mine in program evaluation have research skills and could help you with that. You are right to ask how we actually quantify that. What objectives will we set as the measures that this has been effective?

Obviously, there are things like the number of people who reoffended and the number of people who actually enter addiction treatment programs, and ultimately you would want a quality-of-life measure where you actually had the person who was affected subjectively report that the supports they received because of this actually improved their perceived quality of life and their functioning and their healthier lifestyle. Those are more difficult things to achieve, but usually these markers are towards a goal of social reintegration and personal health. However, probably for your evaluation you will set your markers quite low, what happened in the year after or whatever, and there are ways of doing that. There is definitely scientific method that could be helpful in doing that.

Dr. Maté: I have to say, senator, too, that the usual measures we use are whether this person has used drugs. You can do urine tests or hair samples and know whether somebody has been using drugs over the last few days or months. Have they attended the meetings regularly? Have they gone to their counselling sessions? Have they checked with their parole officer? You can measure that. What you cannot measure is what transformation is taking place inside them. You can measure external behaviour or parameters, but you cannot measure internal transformation, and that will show up one or two or five or ten years later by what trajectory their life has followed. There is no way you can measure those things in the short term because they are long-term outcomes.

The Deputy Chair: Mr. Skinner, the way it is written, the court must be convinced that there was a success unless it imposes the mandatory minimum, which has been suspended.

Mr. Skinner: I see.

The Deputy Chair: So if you were in front of a judge who asks whether an offender was successful, you would rely on the set of answers you gave me, but you, Dr. Maté, would say, “I do not

Le vice-président : Vous savez, bien sûr, que les textes d’un projet de loi sont choisis dans un but particulier, de sorte que nous devons comprendre exactement ce que l’on entend par « terminer avec succès ».

M. Skinner : Existe-t-il déjà, dans le projet de loi, une disposition qui précise la façon de mesurer ce succès?

Le sénateur Nolin : Non. C’est la raison pour laquelle je me pose des questions au sujet de l’expression « avec succès ».

M. Skinner : En fait, j’ai des collègues qui travaillent dans l’évaluation des programmes, qui ont des compétences en matière de recherche, et qui pourraient vous aider sur ce point. Vous avez raison de demander comment l’on peut quantifier ce succès. Quels sont les objectifs que nous allons nous donner pour mesurer si le programme a été un succès pour cette personne?

Bien évidemment, il y a des choses comme le nombre des personnes qui récidivent et celui des personnes qui suivent effectivement des programmes de traitement de la toxicomanie et en fin de compte, il faut trouver une mesure de la qualité de vie qui invite la personne qui a suivi le programme à préciser subjectivement si le soutien qu’elle a reçu grâce à ce programme a effectivement amélioré sa qualité de vie apparente, son fonctionnement et a favorisé une façon de vivre plus saine. Ce sont de choses très difficiles à obtenir, mais ce sont habituellement là les indicateurs utilisés pour mesurer la réadaptation sociale et la santé personnelle. Vous allez probablement utiliser pour votre évaluation des indicateurs assez souples, qui vont mesurer ce qui est arrivé ou pendant une autre période au participant, et il y a des façons de le faire. Il existe effectivement une méthode scientifique qui pourrait être utile pour effectuer cette évaluation.

Dr Maté : J’ajouterais, sénateur, que les mesures que nous utilisons habituellement concernent la question de savoir si la personne a consommé des drogues. Il est possible de faire des tests d’urine, de prendre des échantillons de cheveu et d’apprendre ainsi si la personne en question a utilisé des drogues au cours des derniers jours ou mois. A-t-elle assisté aux réunions régulièrement? A-t-elle assisté aux séances de counseling? A-t-elle rencontré son agent de libération conditionnelle? Voici des choses que l’on peut mesurer. On ne peut toutefois pas mesurer la transformation qui s’est faite à l’intérieur de ces personnes. Il est possible de mesurer le comportement externe ou les paramètres, mais pas la transformation interne qui apparaîtra 1, 2, 5 ou 10 années plus tard, dans le genre de vie que cette personne vivra par la suite. Il n’est pas possible de mesurer ces aspects à court terme, parce qu’il s’agit de résultats à long terme.

Le vice-président : M. Skinner, d’après la façon dont cette disposition est rédigée, le tribunal doit être convaincu que le programme a été un succès à moins qu’il n’impose la peine minimale obligatoire, qui a été suspendue.

M. Skinner : Je vois.

Le vice-président : Si vous étiez devant un juge qui vous demandait si le délinquant a suivi le programme avec succès, vous utiliseriez les réponses que vous m’avez données, mais vous,

know because how to evaluate whether the bio-psycho-social environment of the offender was properly evolved. That, we do not know. Nobody knows.”

Dr. Maté: In short, I can say yes, they have not used drugs, they have come to all their meetings, and they seem sincere. I can say those things. I cannot talk about long-term success in front of a court.

Mr. Skinner: Certainly there are experts in our organization from a scientific methodology point of view. I am being more hypothetical in my answer. I just realized as you were speaking that your concern is actually the information that will inform a judge's decision.

The Deputy Chair: That is the bill we are being asked to adopt. We need to convince ourselves that the bill will be workable. If you have experts working with you who have written on this or have something they can offer us to reflect on, please inform the clerk, and we will gladly read that.

Mr. Skinner: I will. Thank you.

Senator Milne: Supplementary to that, Senator Nolin, I was taken by Senator Campbell on a very superficial tour of the Downtown Eastside a few years ago, but I also served on the board of Rapport House in Brampton, Ontario, which was a shelter for addicted teens.

My question really follows from what Senator Nolin asked you about. How available are the drug treatment courts in both Vancouver and Toronto to the people that you deal with, your patients, Dr. Maté? Would expanding the drug treatment courts help? There are only six in Canada.

Dr. Maté: I know, and the one in Vancouver is very recent, only in the last couple of years or even less. Statistically, I cannot tell you how available it is. I do not keep such figures. As I say, I regard them as an encouraging, more enlightened step in the right direction. I would like to see both the drug courts themselves and the ethic that informs the practice of drug courts be more widespread in this country. That is my only comment.

Mr. Skinner: The numbers speak for themselves, senator. There are only six, as you say. The span of availability is restricted. I know other submissions have called for the increased availability of these, and I think it would be wise policy at this point to do that.

The Deputy Chair: To add to your answer, Mr. Skinner, the bill also refers to the new concept of provincial programs. It is not only restricted to drug treatment court but is expanded to provincial programs, so it will probably expand the access to services.

Dr. Maté: Senator, if I may make a point: Recently I gave a talk at Simon Fraser University, and there was a policeman there from Victoria. He told me about something that I would encourage you to explore. I did not know about this program

docteur Maté, vous diriez : « Je ne sais pas comment évaluer si l'environnement bio-psycho-social du délinquant a évolué de façon appropriée. Cela, nous ne le savons pas. Personne ne le sait. »

Dr Maté : En bref, je dirais oui, il n'a pas consommé de drogues, il a assisté à toutes les séances et il semble sincère. Voilà les choses que je peux dire. Je ne pourrais pas parler au tribunal de sa réussite à long terme.

M. Skinner : Il y a bien sûr dans notre organisation des experts pour ce qui est de la méthodologie scientifique. Je vous donne une réponse plus hypothétique. Je viens de comprendre, pendant que vous parliez, que vous voulez savoir sur quelles données le juge va pouvoir baser sa décision.

Le vice-président : C'est le projet de loi qu'on nous demande d'adopter. Nous devons être convaincus que ce projet de loi peut être mis en application. Si vous avez des spécialistes qui travaillent avec vous, et qui ont écrit sur ce sujet, ou qui pourraient nous fournir des éléments utiles, je vous invite à en informer la greffière et nous serons heureux d'en prendre connaissance.

M. Skinner : Je le ferai. Merci.

Le sénateur Milne : Une question supplémentaire à ce sujet, sénateur Nolin, le sénateur Campbell m'a fait faire une visite très rapide du Downtown Eastside il y a quelques années, mais j'ai également été membre du conseil d'administration de Rapport House à Brampton, en Ontario, qui était un foyer pour les adolescents toxicomanes.

Ma question découle en fait de celle que vous a posée le sénateur Nolin. Est-ce que les gens que vous traitez, vos patients, docteur Maté, ont accès au programme judiciaire de lutte contre la toxicomanie à Vancouver et à Toronto? Serait-il utile de multiplier ces programmes? Il n'y en a que six au Canada.

Dr Maté : Je sais, et celui de Vancouver est tout récent, il n'existe que depuis quelques années, peut-être moins. Statistiquement, je ne peux pas vous dire combien il y en a, je n'ai pas ces chiffres. Comme je l'ai dit, je considère que c'est là une mesure encourageante, appropriée et qui va dans la bonne direction. J'aimerais que ces programmes judiciaires et les principes moraux dont il s'inspire soient plus répandus dans notre pays. C'est mon seul commentaire.

M. Skinner : Les chiffres sont parlants, sénateur. Il n'y en a que six, comme vous le dites. L'accès à ces programmes est donc restreint. Je sais que d'autres intervenants ont demandé qu'on augmente le nombre de ces programmes et je pense qu'il serait sage de le faire.

Le vice-président : J'aimerais ajouter à votre réponse, monsieur Skinner, que le projet de loi fait également référence à cette idée nouvelle des programmes provinciaux. Cela n'est pas limité aux programmes judiciaires de lutte contre la toxicomanie, mais vise également les programmes provinciaux, ce qui va probablement élargir l'accès à ces services.

Dr Maté : Sénateur, j'aimerais faire une remarque : j'ai récemment donné une conférence à l'Université Simon Fraser où se trouvait un policier de Victoria. Il m'a parlé de quelque chose que je vous inviterais à explorer. Je ne connaissais pas ce

myself. He told me that at some point in B.C., a policeman had the power to force people into treatment for a six-month period. If they did not follow treatment, they could be re-jailed. I really had not known about that, and I do not know the name of that bill or legislation. He said it was finally stopped because it just did not work. It would be worthwhile for your committee perhaps to hear from someone who is familiar with that program and why it was finally curtailed.

The Deputy Chair: Do you remember the name?

Dr. Maté: No, I do not.

The Deputy Chair: If we had some information about that, we could explore it.

Dr. Maté, how many youth are included in the addiction population of the Downtown Eastside?

Dr. Maté: As I say, I have been working there for 11 years. I have been struck by the increasing number of young people coming down there.

The Deputy Chair: When we are referring to youth, we are talking about ages 18, 19 and younger?

Dr. Maté: I am talking about people in their teens and late teens. I do not tend to treat the ones who are the street kids, as they are not the population I serve, but I have been struck by the increasing number of young people down there, particularly going to the crystal meth epidemic that has been identified, particularly in B.C. but elsewhere in Canada as well. The population is getting younger. As a matter of fact, some of the older addicts feel more threatened now because of the presence of these more aggressive young people down there.

The Deputy Chair: Thank you both for your testimony and comments. It will be very helpful.

Colleagues, we have to deal with some documents that were referred to by the witnesses that are available on the Internet. In some documents, we have URL addresses. Unless I get a motion from the committee to accept the address as a proper reference, we will have to transcript everything that is on that address. I do not think that would be appropriate. I need a motion that, for documents that are available on the Internet, the URL for documents rather than the documents themselves be appended to the committee proceedings.

Senator Milne: So moved.

The Deputy Chair: So moved. Thank you very much. We meet again in two weeks, on November 18.

(The committee adjourned.)

programme moi-même. Il m'a dit, qu'à un moment donné, en Colombie-Britannique, un policier avait le pouvoir d'obliger une personne à se faire traiter pendant une période de six mois. Si le toxicomane ne se faisait pas traiter, on pouvait le renvoyer en prison. Je n'étais pas au courant de ce programme et je ne connais pas le nom du projet de loi ou de la disposition législative. Il m'a déclaré qu'on avait finalement mis un terme à ce programme parce qu'il ne donnait pas de bons résultats. Je crois qu'il serait souhaitable que le comité entende quelqu'un qui connaisse ce programme et qui puisse expliquer pourquoi il a été finalement supprimé.

Le vice-président : Vous souvenez-vous de son nom?

Dr Maté : Non.

Le vice-président : Si nous avons quelques renseignements à ce sujet, nous pourrions explorer cet aspect.

Docteur Maté, combien y a-t-il de jeunes dans la population des toxicomanes du Downtown Eastside?

Dr Maté : Comme je l'ai dit, je travaille là depuis 11 ans. J'ai été frappé par le fait que le nombre des jeunes qui se trouvent là augmentait beaucoup.

Le vice-président : Lorsque nous parlons de jeunes, nous parlons des jeunes de moins de 18 et 19 ans.

Dr Maté : Je parle des jeunes adolescents. Je ne traite pas souvent ceux qu'on appelle les enfants de la rue, parce que ce n'est pas une population à laquelle j'offre mes services, mais j'ai été frappé par l'augmentation du nombre des jeunes qui se trouvaient dans ce quartier, en particulier avec la vague du crystal meth que nous avons connue en particulier en Colombie-Britannique, mais également dans le reste du Canada. La population des toxicomanes est de plus en plus jeune. En fait, il y a des toxicomanes âgés qui se sentent maintenant en danger parce qu'il y a davantage de jeunes toxicomanes agressifs dans ce quartier.

Le vice-président : Je vous remercie tous les deux pour vos témoignages et vos commentaires. Ils nous seront très utiles.

Collègues, nous devons examiner certains documents qui nous ont été transmis par les témoins et que l'on peut consulter sur Internet. Nous avons l'adresse URL de certains documents. Si le comité n'adopte pas une motion qui me permette d'accepter cette adresse comme référence appropriée, nous allons devoir inscrire au compte rendu tout ce qui figure sur cette adresse. Je ne pense pas que cela serait utile. J'ai besoin d'une motion à ce sujet, à savoir que pour les documents que l'on peut consulter sur Internet, l'URL des documents plutôt que les documents eux-mêmes soient annexés aux délibérations du comité.

Le sénateur Milne : Motion proposée.

Le vice-président : Motion proposée. Merci. Nous nous réunirons à nouveau dans deux semaines, le 18 novembre.

(La séance est levée.)

Combating Canada's Marijuana Grow Industry

Stronger Penalties and other Deterrents

A submission to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on Bill C-15, an Act to Amend the Controlled Drugs and Substances Act.

By:

*Len Garis, Fire Chief
City of Surrey
British Columbia*

*604.543.6701
lwgaris@surrey.ca*

November 4, 2009



INTRODUCTION

The City of Surrey, British Columbia appreciates the opportunity to comment on *Bill C-15 – An Act to Amend the Controlled Drugs and Substances Act*.

For more than five years, the City of Surrey has taken on a leadership role in finding ways to reduce the public safety threats associated with marijuana grow operations.

We support minimum mandatory sentences and harsher penalties for those who commit drug crimes, on the basis that they would provide a deterrent for those who are threatening the safety of Canada's communities through their involvement in the illegal marijuana trade.

This submission outlines our reasons for this position.

A GROWING PROBLEM

A climate of low risk and large reward has enabled Canada's marijuana trade to thrive, exposing communities to fire, violence and other risks that are endemic to marijuana grow operations.

With its estimated \$6-billion annual marijuana trade, British Columbia remains the country's hub for marijuana growing – although Ontario, Quebec and other provinces have seen increased activity over the years.ⁱ In B.C., the boom in the marijuana trade has been tracked to the period between 1997-2003, the subject years of a study conducted by the University of the Fraser Valley (UFV) in B.C.ⁱⁱ

This study quantified for the first time the safety risks associated with grow operations, and was the basis for the city-led inspection initiatives that have emerged in recent years in B.C.

Trends in Marijuana Cases

In its review of all B.C. police marijuana files from 1997-2003, the UFV study found a sharp rise in the number of grow operations to be concurrent with a decline in consequences for those growing marijuana, in terms of investigations, seizures and sentencing.

During the study period, the number of marijuana cases brought to the attention of police in B.C. tripled, from 1,489 in 1997 to 4,514 cases in 2003. Also from 1997 to 2003, the quantity of plants seized per year more than doubled and the quantity of harvested marijuana more than tripled.

That growth trend was not limited to B.C., however. According to RCMP statistics,ⁱⁱⁱ the number of marijuana plants seized across Canada between 1993 and 2007 increased eight-fold, from about 238,000 plants in 1993 to almost 1.9 million per year in 2007. During that same time frame, the

amount of marijuana seized grew almost seven-fold, from 7,314 kilograms to 49,918 kilograms. About 90% of the seizures occurred in the three provinces of B.C., Ontario, and Quebec, although some displacement of grow operations to the Prairies and the Maritimes has occurred.

Police response

While this growth was occurring, the UFV study showed that the ability of the police in B.C. to respond to grow operations was declining. While the number of tips to B.C. police about grow operations tripled from 1997 to 2003 (from 1,489 to 4,514), the percentage that received full investigations dropped from 91% to 52%. Correspondingly, the percentage of cases receiving only initial investigation increased from 2% in 1997 to 26% in 2003, and the percentage that received no action at all more than tripled, from 7% in 1997 to 22% in 2003.^{iv}

The penalty for growing marijuana also decreased from 1997 to 2003. The UFV study indicated that even when police discovered a grow operation during a search, more and more resulted in “no-case” seizures – that is, the grow operation was dismantled but charges against suspects were not pursued. No-case seizures almost tripled for large operations of 100 or more plants, from an average of 11% in 1997 to 32% in 2003. The increase was even greater for small operations with fewer than 10 plants, for which no-case seizures rose from 48% in 1997 to 82% in 2003. Similarly, the study showed a gradual drop in charges laid in grow operation cases. Charges were laid in 96% of grow operation cases in 1997, but by 2003, that had declined to 76%.

Sentencing

Even when they were convicted, few of these marijuana growers were sent to jail. The UFV study showed that from 1997 to 2003, an average of 16% of those convicted in B.C. marijuana cultivation cases were imprisoned. The percentage of convicted growers sent to jail dropped steadily each year, from 19% in 1997 to 10% in 2003. And those who did go to jail were generally released in three to eight months (the average jail term for marijuana cultivation from 1997 to 2003 was five months, including criminals with nine or more past criminal convictions). In all, only 7% of all convicted growers were sentenced to three months or more.

Instead, about a third of convicted growers in B.C. received conditional sentences from 1997 to 2003. According to the UFV study, conditional sentences almost tripled in those years, from 15% to 41%. And while conditional sentences often accompany other penalties, they were the most serious punishment in an average of 40% of the cases during the study period. Other dispositions reviewed in the study included probation (25% of cases), fines (42%), firearms prohibition order (34%), restitution (12%), community service order (5%) and conditional or absolute discharge (5%).

The result would have been much different in Washington State, where sentencing guidelines are in place. The UFV study noted that 49% of B.C.

growers convicted from 1997 to 2003 would have been sentenced to at least five years in jail in Washington State, and 77% would have been sentenced to at least three months (compared to 7% in B.C.).

Even in neighbouring Alberta, convicted growers were receiving harsher sentences than in B.C. between 1997 and 2003. Another study by the University of the Fraser Valley⁹ found that almost 34% of marijuana growers convicted in Alberta from 1997 to 2003 were sent to jail – more than double the percentage in B.C. in those years.

Public Safety Hazards

Where public safety is concerned, these trends are significant. The UFV study quantified, for the first time, the dangers associated with marijuana grow operations – most which exist in residential neighbourhoods. Fires, electrocution, structural hazards, mould and violence are among the public safety risks that grow operations bring to Canada's communities.

The UFV study showed that while grow operations were proliferating in B.C. from 1997 to 2003, so too were the associated fire risks. Some 419 indoor grow operations caught fire from 1997 to 2003, and within that time period, the incidence of fires at indoor grow operations grew from 3.1% in 1999 to 4.7% in 2003.

When data from the City of Surrey was examined for the study, it revealed that the likelihood of a grow operation catching fire was one in 22 – that is, a home with a grow operation is 24 times more likely to catch fire than a typical home. The study also showed that 8.7% of Surrey's 173 house fires in 2003 were directly attributed to grow operation electrical problems, and that the average value of property loss in grow operation electrical fires was nearly twice as high as for typical house fires in Surrey.

COMMUNITY RESPONSE

Faced with the knowledge of the risks associated with growing marijuana, Surrey was compelled to take action to protect its citizens. Focusing strictly on the public safety issue, the city initiated a multi-agency task force in 2004 that resulted in the creation of city-led public safety inspection programs in Surrey (known there as the Electrical and Fire Safety Inspection program) as well as a number of other B.C. communities. These programs allow cities to inspect and force the remediation of properties identified as grow operations.

Part of this effort involved a change in provincial legislation that gave B.C. cities a critical tool to detect grow operations – access to electricity consumption data (formerly not available due to the province's *Freedom of Information and Privacy Act*).

The city has also championed several other proposed initiatives aimed to deter the marijuana industry and the associated safety risks, including:

- The regulation of hydroponics shops, which sell the equipment required to grow marijuana indoors,
- The regulation of medical marijuana grow operations, which share the same safety hazards as criminal operations,
- Detection and surveillance technology, such as an electromagnetic radiation analyzer that can detect hydroponics equipment from a moving vehicle, and the use of long wave hyperspectral imagery to detect clandestine drug labs,
- Tax audits of illegal drug production income – maximizing existing Canada Revenue Agency audit programs through increased intelligence-sharing between police, communities and the CRA.

Measuring Success

The approach taken by Surrey has proven to be disruptive to its local marijuana grow trade, based on a study released in June 2009 by the University of the Fraser Valley.^{vi} Commissioned by Surrey, the study revealed that Surrey experienced an 81% decrease in marijuana production (grow operations) from 2004 to 2008, compared to 67% in the rest of the Lower Mainland and 65% in the rest of British Columbia.

Further, while all B.C. jurisdictions saw a decline in overall marijuana files (including production, possession and trafficking) between 2004 and 2008, Surrey experienced the largest reduction in all categories – 68%, compared to 12% for the rest of the Lower Mainland and 45% for the rest of the province.

An earlier 2007 study of Surrey's program had also indicated that, under the right circumstances, inspection programs could be very successful in preventing grow operations from re-establishing.^{vii} The research findings indicated that prior to 2006, grow operations addressed through the inspection program re-established 13% of the time and those addressed by the RCMP re-established 4% of the time. After Surrey introduced its Controlled Substances Property Bylaw in 2006 – which included the imposition of substantial financial penalties – the number of post-inspection re-establishments dropped to 0% and post-criminal re-establishments dropped to 1%.

MOVING FORWARD

The Senate is now considering a law that would include minimum mandatory sentences and harsher penalties for drug crimes. This is an important step in the efforts to reduce the public safety threats associated with growing marijuana.

As evidenced by Surrey's results, strategic deterrents can be successful in making growing marijuana appear to be a less attractive undertaking. In

addition, targeted efforts taking place across Canada have clearly had some effect on the marijuana trade.

However, the potential rewards available to those involved in marijuana production continue to be a strong attraction. According to the RCMP, most crime groups in Canada are involved at some level of the marijuana trade;^{viii} B.C.'s Organized Crime Agency has estimated that organized crime groups control 85% of B.C.'s marijuana trade. Marijuana has become a form of currency for crime groups, and is widely traded in the U.S. for guns, cocaine, MDMA (Ecstasy) and illegal tobacco^{ix}. The RCMP believes up to 80% of B.C.'s marijuana is exported to the U.S.^x

Motivated to protect this lucrative enterprise, the criminals behind the marijuana trade continue to adapt and change their approach in order to thwart each new measure that is introduced. It is a complex and evolving problem that requires action from all levels of government and a variety of deterrents – including greater consequences.

CONCLUSION

The greater threat of increased penalties would serve as a strong deterrent to not only criminals currently involved in the marijuana trade, but to those weighing the risks of getting involved. The potential rewards will not seem so attractive in light of the real potential for a jail sentence or other severe consequence.

Minimum mandatory sentences are not only fair – in that they ensure those convicted of drug crimes receive the same treatment in courts across the country – but they will also provide a much-needed balance to the potential rewards of criminal activity. These and other deterrents must be put into place to prevent further growth in Canada's marijuana industry.

ⁱ *Drug Situation in Canada – 2001 and 2007*, written by the RCMP Criminal Intelligence Directorate (2002/2008).

ⁱⁱ *Marihuana Growing Operations in British Columbia Revisited 1997-2003*, by Dr. Darryl Plecas, Aili Malm, and Bryan Kinney (2005), The Centre for Criminal Justice Research at the University of the Fraser Valley.

ⁱⁱⁱ RCMP Criminal Intelligence Directorate (2002/2008).

^{iv} Plecas *et al.* (2005).

^v *Marihuana Growing Operations in Alberta 1997-2004*, by Darryl Plecas and Jordan Diplock (2007), The Centre for Criminal Justice Research at the University of the Fraser Valley.

^{vi} *Police Statistics on Marijuana Drug Files in Surrey, the Lower Mainland, and the rest of British Columbia 2004-2008: A Comparative Analysis* (2009) Dr. Darryl Plecas, Dr. Irwin Cohen, Tara Haarhoff, & Amanda McCormick. University of the Fraser Valley.

^{vii} *An Alternative Response Model to Marijuana Grow Operations: The Electrical Fire and Safety Investigation Initiative as a Case Study* (2007), Parvir Girn, School of Criminology and Justice, University of the Fraser Valley, B.C.

^{viii} Information in this paragraph from: RCMP Criminal Intelligence Directorate (2008); *Eliminating Residential Grow Operations – An Alternative Approach*, by Surrey Fire Chief Len Garis (2005); and the Organized Crime Agency of British Columbia's Annual Report (2001).

^{ix} Comments by RCMP "E" Division Deputy Commissioner Gary Bass at a May 2, 2008 Consultation Workshop to Eliminate Use of Hydroponic Equipment in Marijuana Grow Operations (2008); and RCMP Criminal Intelligence Directorate (2008).

^x Garis (2005).

La lutte contre l'industrie de la culture de marijuana au Canada

Pour des peines plus sévères et de nouvelles mesures dissuasives

Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur le projet de loi C-15 : Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Par :

*Len Garis, chef du service d'incendie
Ville de Surrey
Colombie-Britannique*

*604-543-6701
lwgaris@surrey.ca*

4 novembre 2009



INTRODUCTION

La ville de Surrey (Colombie-Britannique) est reconnaissante de la possibilité qui lui est offerte de formuler des commentaires sur le projet de loi C-15 : *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Depuis plus de cinq ans, la ville de Surrey s'est imposée comme chef de file dans la recherche de solutions visant à réduire la menace que fait peser la culture de la marijuana sur la sécurité publique.

Nous demandons l'institution de peines minimales obligatoires et de sanctions plus sévères pour les personnes qui commettent des crimes liés à la drogue, autant de conséquences qui serviraient à dissuader tous ceux qui menacent la sécurité des collectivités canadiennes en participant au commerce illégal de la marijuana.

Ce mémoire expose les raisons de notre position.

UN PROBLÈME GRANDISSANT

Un contexte marqué par de faibles risques et l'appât d'un gain considérable a permis au commerce de la marijuana de proliférer au Canada, ce qui expose les collectivités à des problèmes d'incendie et de violence ainsi qu'à d'autres risques souvent associés aux cultures de marijuana.

Avec un commerce de marijuana totalisant environ 6 milliards de dollars par année, la Colombie-Britannique constitue la plaque tournante canadienne de la culture de cette plante, bien que l'Ontario, le Québec et d'autres provinces aient également enregistré une hausse d'activité dans ce secteur au cours des dernières annéesⁱ. En Colombie-Britannique, on constate que l'essor de cette industrie remonte aux années 1997 à 2003, période ayant fait l'objet d'une étude menée par la University of the Fraser Valley (UFV)ⁱⁱ.

Mesurant pour la première fois les risques associés aux cultures de marijuana sur le plan de la sécurité, cette étude a servi de tremplin au lancement de programmes d'inspection menés par de plus en plus de villes en Colombie-Britannique au cours des dernières années.

Statistiques

Dans son examen de tous les dossiers ouverts par la police britanno-colombienne en lien avec la marijuana entre 1997 et 2003, l'UFV a constaté que la forte hausse du nombre de cultures de marijuana coïncidait avec une diminution des conséquences pour les auteurs de ces activités en termes d'enquête, de saisie et d'imposition de peines.

Au cours de cette période, le nombre de cas liés à la marijuana portés à l'attention de la police en Colombie-Britannique a triplé, passant de 1 489

en 1997 à 4 514 en 2003. Dans ces mêmes années, la quantité de plants saisis chaque année a plus que doublé et la quantité de marijuana cultivée a plus que triplé.

Remarquons toutefois que cette évolution ne s'est pas limitée à la Colombie-Britannique. Selon les statistiques de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)ⁱⁱⁱ, le nombre de plants saisis au Canada entre 1993 et 2007 s'est multiplié par huit, passant de 238 000 à près de 1,9 million par année, et la quantité de marijuana saisie au cours de cette période s'est multipliée par sept, passant de 7 314 kg à 49 918 kg. Près de 90 % de ces saisies ont eu lieu dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, bien que l'on constate un déplacement des cultures vers les Prairies et les Maritimes.

Intervention policière

Parallèlement à la croissance de cette industrie, l'étude de l'UFV a révélé une diminution de la capacité de la police britanno-colombienne à intervenir contre les cultures de marijuana. Bien que le nombre d'indications fournies aux autorités concernant des cultures ait triplé entre 1997 et 2003 (de 1 489 à 4 514), le pourcentage de cas ayant fait l'objet d'une enquête complète a chuté de 91 % à 52 %. Proportionnellement, le pourcentage de cas faisant seulement l'objet d'une enquête préliminaire est passé de 2 % en 1997 à 26 % en 2003, et le nombre de ceux qui n'ont mené à aucune intervention a plus que triplé, passant de 7 % en 1997 à 22 % en 2003^{iv}.

Entre 1997 et 2003, le nombre de peines imposées pour culture de marijuana a également diminué. L'étude de l'UFV indique que même dans les cas où la police découvrait une culture de marijuana au cours d'une recherche, de plus en plus souvent on n'effectuait qu'une saisie sans ouvrir de procès, procédant donc au démantèlement de la culture sans tenter de poursuite contre les suspects. Dans le cas de cultures de 100 plants et plus, ces saisies sans conséquence judiciaire ont presque triplé, passant de 11 % en moyenne en 1997 à 32 % en 2003. L'augmentation est encore plus marquée pour les petites cultures de 10 plants et moins, pour lesquelles le nombre de saisies sans procès a connu une hausse, passant de 48 % en 1997 à 82 % en 2003. Proportionnellement, l'étude démontre une diminution graduelle du nombre d'accusations pour culture de marijuana. Si on a intenté des poursuites dans 96 % des cas en 1997, ce pourcentage a baissé jusqu'à atteindre 76 % en 2003.

Imposition de peines

Même lorsque les cultivateurs de marijuana étaient reconnus coupables, peu d'entre eux recevaient une peine d'emprisonnement. L'étude de l'UFV montre qu'entre 1997 et 2003, une moyenne de 16 % des personnes accusées de culture de marijuana ont été incarcérées. Le pourcentage des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement n'a cessé de diminuer année après année, passant de 19 % en 1997 à 10 % en 2003. Généralement, ces personnes étaient libérées trois à huit mois plus tard (la peine moyenne pour culture de marijuana de 1997 à 2003 étant de

cinq mois, y compris pour les récidivistes ayant à leur dossier neuf déclarations de culpabilité au criminel ou plus). En tout, seulement 7 % de toutes les personnes accusées de culture de marijuana ont été condamnées à trois mois d'emprisonnement ou plus.

Environ un tiers des personnes accusées de culture de marijuana ont plutôt été condamnées avec sursis entre 1997 et 2003. D'après l'étude de l'UFV, le nombre de ces condamnations a presque triplé au cours de cette période, passant de 15 % à 41 %, et bien que ce type de peine accompagne souvent d'autres sanctions, il constituait la peine la plus importante dans 40 % des cas en moyenne au cours de la période d'étude. Les autres sanctions imposées étaient la probation (25 % des cas), l'amende (42 %), l'ordonnance d'interdiction de possession d'arme à feu (34 %), le dédommagement (12 %), l'ordonnance de service communautaire (5 %) et l'absolution sous condition ou inconditionnelle (5 %).

L'issue de ces procès aurait été tout autre dans l'État de Washington, où il existe des lignes directrices pour l'imposition de peines. L'étude de l'UFV montre que 49 % des personnes accusées pour culture de marijuana entre 1997 et 2003 en Colombie-Britannique auraient été condamnées à cinq ans d'emprisonnement au moins dans l'État de Washington, et 77 % auraient reçu une peine d'au moins trois mois (comparé à 7 % en C.-B.).

Même en Alberta, la province voisine, les personnes accusées du même crime ont été condamnées à des peines beaucoup plus sévères qu'en Colombie-Britannique au cours de la même période. Une autre étude menée par l'UFV^v indique que près de 34 % des personnes accusées de culture de marijuana en Alberta entre 1997 et 2003 ont reçu une peine d'emprisonnement, soit plus du double du pourcentage enregistré en Colombie-Britannique au cours des mêmes années.

Les dangers pour la sécurité publique

C'est lorsque la sécurité des gens est menacée que ces tendances revêtent une grande importance. Dans son étude, l'UFV a quantifié pour la première fois les dangers associés aux cultures de marijuana, qui ont lieu la plupart du temps dans les quartiers résidentiels. Les incendies, les électrocutions, la moisissure, les risques structurels et la violence sont quelques-uns des dangers que font peser les cultures de marijuana sur les collectivités canadiennes.

L'étude de l'UFV montre que si les cultures de marijuana ont proliféré en Colombie-Britannique entre 1997 et 2003, les risques d'incendie qui y sont associés ont également augmenté. Quelque 419 cultures intérieures ont pris feu au cours de la même période, pour une augmentation du nombre d'incendies de cultures intérieures de 3,1 % en 1999 à 4,7 % en 2003.

Selon les données fournies par la ville de Surrey aux fins de l'étude, le risque qu'une culture de marijuana prenne feu est de 1 sur 22. En d'autres termes, une maison abritant une culture est 24 fois plus vulnérable aux

incendies qu'une maison normale. L'étude montre également que 8,7 % des 173 incendies résidentiels survenus en 2003 ont été directement causés par des problèmes électriques liés à une culture de marijuana, et que la valeur moyenne en pertes matérielles entraînées par des feux d'installations électriques liés aux cultures était près de deux fois plus élevée que celle des incendies résidentiels normaux à Surrey.

LES MESURES COMMUNAUTAIRES

Consciente des risques associés aux cultures de marijuana, Surrey s'est vue contrainte d'intervenir afin de protéger ses citoyens. Se concentrant sur le seul problème de la sécurité publique, la ville a mis sur pied une unité d'intervention pluridisciplinaire en 2004, ce qui a mené à la création de programmes d'inspection de sécurité à Surrey (où le programme s'appelle *Electrical and Fire Safety Inspection*) ainsi que dans un certain nombre de collectivités ailleurs dans la province. Ces programmes permettent aux villes d'inspecter et de forcer l'adoption de mesures contre les propriétés reconnues pour abriter une culture.

Parmi les efforts réalisés pour enrayer ce problème, mentionnons la modification des lois provinciales ayant donné aux villes britannico-colombiennes un outil crucial dans la détection des cultures de marijuana : l'accès aux données de consommation d'électricité (anciennement confidentielles en raison de la *Freedom of Information and Privacy Act* de la C.-B.).

La ville a également milité pour l'adoption de plusieurs autres mesures proposées en vue de dissuader l'industrie de la marijuana et de contrer les dangers qui y sont associés :

- La réglementation des boutiques spécialisées dans la culture hydroponique, qui vendent l'équipement nécessaire à la culture intérieure de la marijuana.
- La réglementation des cultures de marijuana à des fins médicales, qui présentent les mêmes dangers que les cultures illégales.
- L'utilisation de technologies de détection et de surveillance, comme un analyseur de rayonnement électromagnétique pouvant détecter la présence de matériel hydroponique à partir d'un véhicule en mouvement, ainsi que l'imagerie hyperspectrale par ondes kilométriques pour la détection des laboratoires clandestins. La réalisation de vérifications fiscales pour détecter tout revenu lié à la production de drogue; optimisation des programmes de vérification existants de l'Agence du revenu du Canada (ARC) par l'amélioration des échanges de renseignements entre les forces de police, les villes et l'ARC.

Un succès, une référence

La lutte contre l'industrie de la culture de marijuana au Canada

Selon une étude publiée par la University of the Fraser Valley en juin 2009^{vi}, la stratégie qu'a adoptée Surrey a réussi à perturber le commerce local lié à la culture de marijuana. Commandée par la ville, l'étude montre que Surrey a enregistré une baisse de 81 % en termes de production de marijuana (cultures) entre 2004 et 2008, comparé à 67 % dans le reste du Lower Mainland et 65 % dans le reste de la Colombie-Britannique.

Alors que tous les territoires de la province ont noté une diminution des cas liés à la marijuana (production, possession et trafic) entre 2004 et 2008, Surrey a enregistré la plus forte baisse toutes catégories confondues, soit 68 %, comparé à 12 % pour le reste du Lower Mainland et 45 % dans le reste de la province.

En 2007, une étude sur le programme de Surrey a également indiqué que, mis en œuvre dans les bonnes conditions, ces programmes d'inspection parviennent de façon très efficace à empêcher qu'on réinstalle les cultures sanctionnées^{vii}. Les résultats de cette recherche montrent qu'avant 2006, les cultures découvertes grâce au programme d'inspection ont été rétablies 13 % du temps, tandis que celles découvertes par la GRC ont repris 4 % du temps. Toutefois, après que Surrey a introduit en 2006 le *Controlled Substances Property Bylaw*, un règlement administratif concernant la possession de substances contrôlées qui prévoyait l'imposition de sanctions financières considérables, le nombre de récidives après inspection a chuté à 0 %, et le nombre de récidive criminelle à 1 %.

VERS L'AVENIR

À l'heure actuelle, le Sénat planche sur une loi qui prévoit l'imposition de peines obligatoires et de sanctions plus sévères pour les crimes liés à la drogue. Il s'agit là d'une étape importante des efforts visant à réduire la menace que fait peser la culture de marijuana sur la sécurité publique.

Le succès de Surrey en témoigne, les moyens stratégiques de dissuasion peuvent réussir à faire de la culture de marijuana une entreprise moins attrayante. Les efforts ciblés réalisés partout au Canada ont clairement eu un effet sur le commerce de la marijuana.

Toutefois, les gains qui s'offrent à ceux qui trempent dans la production de marijuana exercent toujours une forte attirance. Selon la GRC, la plupart des groupes criminels au Canada sont impliqués à un niveau ou à un autre dans le commerce de la marijuana^{viii}. D'après l'estimation de l'Organized Crime Agency of British-Columbia, agence de lutte contre le crime organisé, les groupes du crime organisé contrôlent 85 % du commerce de la marijuana en Colombie-Britannique. Cette drogue est devenue une monnaie en soit pour les groupes criminels; aux États-Unis, on l'échange couramment contre des armes, de la cocaïne, de l'ecstasy ou du tabac de contrebande^{ix}. La GRC estime que près de 80 % de la marijuana produite en Colombie-Britannique est exportée vers les États-Unis^x.

Déterminés à protéger cette entreprise lucrative, les criminels qui participent au commerce de la marijuana continuent de s'adapter et de changer leurs méthodes afin de contourner chacune des mesures mises en œuvre. Nous sommes donc confrontés à un problème complexe et en constante évolution qui nécessite que l'on intervienne dans tous les ordres de gouvernement et que l'on adopte divers moyens de dissuasion, comme l'imposition de conséquences plus graves.

CONCLUSION

La crainte de sanctions plus sévères pourrait servir à fortement dissuader non seulement les criminels actuellement impliqués dans le commerce de marijuana, mais aussi ceux qui évaluent les risques d'y tremper. L'appel du gain se ferait beaucoup moins insistant face à la réelle possibilité d'une peine d'emprisonnement ou de lourdes conséquences.

L'imposition de peines minimales obligatoires serait non seulement juste, assurant un jugement égal des personnes accusées de crimes liés à la drogue dans tous les tribunaux du pays, mais se voudrait un contrepoids essentiel aux attraits potentiels des activités illégales. C'est pourquoi il faut instaurer ces sanctions et d'autres moyens de dissuasion afin d'empêcher l'industrie de la marijuana de proliférer davantage au Canada.

ⁱ *Drug Situation in Canada – 2001 and 2007*, written by the RCMP Criminal Intelligence Directorate (2002/2008).

ⁱⁱ *Marihuana Growing Operations in British Columbia Revisited 1997-2003*, by Dr. Darryl Plecas, Aili Malm, and Bryan Kinney (2005), The Centre for Criminal Justice Research at the University of the Fraser Valley.

ⁱⁱⁱ RCMP Criminal Intelligence Directorate (2002/2008).

^{iv} Plecas *et al.* (2005).

^v *Growing Operations in Alberta 1997-2004*, by Darryl Plecas and Jordan Diplock (2007), The Centre for Criminal Justice Research at the University of the Fraser Valley.

^{vi} *Police Statistics on Marijuana Drug Files in Surrey, the Lower Mainland, and the rest of British Columbia 2004-2008: A Comparative Analysis* (2009) Dr. Darryl Plecas, Dr. Irwin Cohen, Tara Haarhoff, & Amanda McCormick. University of the Fraser Valley.

^{vii} *An Alternative Response Model to Marijuana Grow Operations: The Electrical Fire and Safety Investigation Initiative as a Case Study* (2007), Parvir Girn, School of Criminology and Justice, University of the Fraser Valley, B.C.

^{viii} Information in this paragraph from: RCMP Criminal Intelligence Directorate (2008); *Eliminating Residential Grow Operations – An Alternative Approach*, by Surrey Fire Chief Len Garis (2005); and the Organized Crime Agency of British Columbia's Annual Report (2001).

^{ix} Comments by RCMP "E" Division Deputy Commissioner Gary Bass at a May 2, 2008 Consultation Workshop to Eliminate Use of Hydroponic Equipment in Marijuana Grow Operations (2008); and RCMP Criminal Intelligence Directorate (2008).

^x Garis (2005).

Thursday, November 5, 2009

As an individual:

Dr. Gabor Maté.

Centre for Addiction and Mental Health:

Wayne Skinner, Deputy Clinical Director, Addictions Program.

Le jeudi 5 novembre 2009

À titre personnel :

Dr Gabor Maté.

Centre de toxicomanie et de santé mentale :

Wayne Skinner, directeur adjoint de clinique, programme de toxicomanie.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, November 4, 2009

Association québécoise des avocats et avocates de la défense:

Joëlle Roy, Vice-President.

As an individual:

Eugene Oscapella, Professor, University of Ottawa, Department of
Criminology.

Surrey Fire Services:

Chief Len Garis.

City of Langley, BC:

His Worship Peter Fassbender, Mayor.

Canadian Police Association (CPA):

Charles Momy, President;

Ray Massicotte, Member of Board of Directors of CPA.

As an individual:

Justice Micheline Corbeil-Laramée (retired).

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mercredi 4 novembre 2009

Association québécoise des avocats et avocates de la défense :

Joëlle Roy, vice-présidente.

À titre personnel :

Eugene Oscapella, professeur, Université d'Ottawa, Département de
criminologie.

Services d'incendie de Surrey :

Chef Len Garis.

Ville de Langley, C.-B. :

Son Honneur Peter Fassbender, maire.

Association canadienne des policiers (ACP) :

Charles Momy, président;

Ray Massicotte, membre du Conseil d'administration de l'ACP.

À titre personnel :

Juge Micheline Corbeil-Laramée (à la retraite).

(Suite à la page précédente)